
3 1761 07974883 6

BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Pierre Albin

La Querelle franco-allemande

Le "Coup" d'Agadir

Origines et développement de la crise de 1911



LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN.

LE “ COUP ” D'AGADIR

DU MÊME AUTEUR

Les grands traités politiques. *Recueil des principaux textes diplomatiques depuis* 1815 *jusqu'à nos jours*, avec des commentaires et des notes. Préface de M. M. Herbette. 1910. Un vol. in-8 de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine* . . . . . **10 fr.**

LA QUERELLE FRANCO-ALLEMANDE

LE "COUP" D'AGADIR

Origines et développement de la crise de 1911

PAR

PIERRE ALBIN

PARIS
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1912

AVERTISSEMENT

De toutes les questions qui se posent à l'attention de l'opinion publique et du gouvernement français, celle des rapports de la France et de l'Allemagne est, sans contestation possible, la plus grave et, souvent, la plus angoissante. Les événements de l'été 1911 *dispensent de le démontrer.*

Mais, en raison précisément de cette gravité, certains Français, dont les intentions sont d'ailleurs au-dessus de tout soupçon, estiment que sur l'histoire de ces événements un voile impénétrable doit être tiré. « L'historien n'a pas toujours le droit d'épuiser tout son droit. »

Sans doute, si le « droit de l'historien » doit se ramener à ne considérer et à n'étudier l'histoire contemporaine que du point de vue purement anecdotique, à n'envisager que des questions de personnes, cette théorie a-t-elle pour elle le bon sens, l'équité, et l'intérêt de la vérité elle-même.

Mais les circonstances qui ont conduit aux mémorables négociations de 1911 *s'élèvent singulièrement au-dessus de ce point de vue étroit. Sans doute, il est vrai que tel ou tel personnage français ou allemand y a joué*

un rôle plus ou moins important, que, par exemple, les questions de personnes ne furent pas étrangères à l'échec des consortiums franco-allemands au Congo. Est-il bien certain cependant que ces projets de collaboration économique ne portaient pas en eux-mêmes des germes de mort inévitables? Est-il bien certain que les événements pouvaient suivre un autre cours que ceux qu'ils ont en réalité suivi? En un mot, le rôle de l'historien étant précisément de dégager des faits ce qui constitue « l'inéluctable », le devoir ne s'imposait-il pas, pour un « témoin impartial », de témoigner *sans retard à la barre de l'histoire?*

La réponse ne saurait faire de doute.

L'intérêt du pays, celui de la paix elle-même et des rapports de « haute loyauté » entre la France et l'Allemagne, font à ceux qui ont « vu de leurs yeux et entendu de leurs oreilles », une obligation d'apporter leur témoignage, sans haine, sans crainte, *en dehors de toutes considérations de personnes ou d'intérêts privés.*

C'est dans cet esprit que ce livre a été conçu et écrit.

L'auteur a suivi de près, jour par jour, heure par heure, les événements dont il a entrepris le récit. Il a connu plusieurs des acteurs de ce drame angoissant dont le dénouement doit être le protectorat de France sur le Maroc. Il a longuement, patiemment, rapproché leurs propos, leurs affirmations, des faits connus, publics, des versions qui circulaient dans ce qu'on appelle les « milieux politiques ». Il en a éliminé tout ce qui pouvait paraître inspiré par l'esprit de parti ou par des animosités personnelles. Il a cherché, autant qu'il était en

son pouvoir, à dégager ce qui, au point de vue historique, pouvait conduire à des conclusions, suggérer des réflexions d'un ordre suffisamment général. S'il a été, parfois, obligé de se risquer sur le terrain brûlant des personnalités, il l'a fait toujours sans oublier que la plupart de ces personnalités avaient la charge d'intérêts sacrés dont il est interdit de parler sans modération ou mesure. Il croit sincèrement avoir atteint le but qu'il se proposait.

Paris, avril 1912.

LE " COUP " D'AGADIR

CHAPITRE PREMIER

L'ALERTE

Du vieil hôtel d'Eugène de Beauharnais où s'abrite, rue de Lille, l'ambassade d'Allemagne[1], au ministère des Affaires étrangères, il n'y a pas six cents mètres à parcourir. Mais la partie du quai d'Orsay comprise entre l'extrémité du boulevard Saint-Germain et l'Esplanade des Invalides, si connue que le passant distrait l'honore à peine d'un regard, forme l'un des plus beaux et des plus nobles paysages urbains qui soient au monde. Presque tous les diplomates allemands en résidence à Paris l'ont appréciée et aimée. Aux jours les plus agités de la crise de 1905, le prince Radolin faisait paisiblement à pied cette route historique. Un coup d'œil rapide, en passant, sur l'archaïque monument où bourdonne l'activité toute moderne des députés, et sa vue se détournait, à droite, sur l'harmonieuse

1. L'hôtel Beauharnais est la propriété de la Prusse, bien que son hôte représente à Paris l'Empire allemand. On sait que, seule parmi les Etats confédérés, la Bavière a conservé un agent diplomatique auprès du gouvernement français.

perspective de la Concorde, du Cours-la-Reine et du fleuve à peine voilé par le rideau des arbres alignés le long des rives. Il entrait enfin, comme à regret, dans le vaste palais qui s'élève discrètement loin de la voie publique, et où s'élabore, depuis M. Guizot, la politique extérieure de la France.

Mais l'homme élégant, à la silhouette militaire, la moustache blonde retroussée, l'œil bleu clair, qui, le 1er juillet 1911, vers onze heures du matin, sortit de l'hôtel Beauharnais pour refaire ce délicieux trajet, paraissait peu sensible au charme du paysage. D'un pas décidé, il suivit le quai d'Orsay, franchit la grille du ministère des Affaires étrangères et gravit rapidement le perron qui donne accès au cabinet du ministre. C'était M. le baron de Lancken-Wakenitz, conseiller et premier secrétaire de l'ambassade d'Allemagne.

Introduit aussitôt auprès du chef de cabinet, M. de Lancken dit le but de sa visite : M. le baron de Schœn, ambassadeur d'Allemagne, désirait avoir un entretien le plus tôt possible, avec le ministre.

M. de Selves fit répondre qu'il serait heureux de recevoir l'ambassadeur dans l'après-midi. M. de Lancken ne parut pas satisfait. Il ne s'en cacha pas et, insistant, demanda s'il ne serait pas possible de fixer le rendez-vous à une heure plus rapprochée. M de Selves, cette fois, fit dire à l'ambassadeur qu'il serait à sa disposition à midi. Et M. de Lancken se retira sans vouloir s'expliquer sur le but de l'entretien qu'il venait de demander. Parmi les rares personnes au courant de sa démarche, aucune ne douta, sans en rien manifester, que quelque chose de grave ne fût dans l'air.

A midi exactement, M. le baron de Schœn se présenta[1]. M. de Selves, qui avait eu l'occasion de le rencontrer déjà plusieurs fois dans le monde politique, ou dans le monde tout court, l'accueillit avec sa bonne grâce habituelle. Puis, remarquant l'attitude un peu embarrassée de l'ambassadeur :

— C'est une mauvaise nouvelle, interrogea le ministre?

— Mauvaise, non; mais sérieuse. Je suis chargé par mon gouvernement de vous faire une communication.

M. de Schœn s'expliqua.

Il s'agissait du Maroc. Le gouvernement impérial avait eu connaissance de troubles menaçant d'éclater dans cette partie méridionale de l'empire chérifien, que baigne l'Atlantique, et qu'on appelle le Sous. Des sujets allemands avaient, dans cette région, des intérêts importants. Pour protéger éventuellement ces intérêts, le cabinet de Berlin avait décidé l'envoi d'un navire de guerre dans les eaux du port d'Agadir. Dès que ces craintes seraient écartées, le navire se retirerait. Cette décision était communiquée à la France en même temps qu'à Tanger et aux cabinets de Londres, Madrid, Rome, Vienne et Saint-Pétersbourg.

1. Le baron de Schœn est né à Worms en 1851. Fils d'un riche industriel, il suivit d'abord la carrière militaire. Entré dans la carrière diplomatique, il devint premier secrétaire à Paris, qu'il quitta en 1895, puis grand maréchal de la cour du duc Alfred de Saxe-Cobourg-Gotha, ministre à Copenhague (1900, ambassadeur à Saint-Pétersbourg (1905), secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères (1907), enfin ambassadeur à Paris (juillet 1910).

L'ambassadeur ajouta avec empressement qu'aucune pensée inamicale ne guidait son gouvernement. L'Allemagne souhaitait seulement causer avec la France. Elle souhaitait aussi que la conversation fût menée rapidement. Et M. de Schœn conclut en exprimant sa conviction que les bonnes relations entre les deux pays ne seraient pas affectées par la communication qu'il venait de faire.

Il n'y avait pas trois jours que M. de Selves avait accepté le portefeuille des Affaires étrangères. De la question marocaine, des rapports franco-allemands, il connaissait seulement ce qu'en peut apprendre un homme avisé et clairvoyant dans ce monde gouvernemental, en somme très restreint, où la portée des événements s'apprécie avec exactitude, rapidement, parce que chacun y entend exposer et juger chaque chose précisément par celui qui la connaît le mieux. La décision du gouvernement allemand lui apparut donc avec netteté, immédiatement, comme un geste médité, destiné à souligner un changement d'attitude, en vue de fins contraires aux intérêts français. Du cabinet où il s'installait à peine, il eut la vision rapide de tout le passé. Tanger lui apparut, avec le débarquement de Guillaume II, sept ans auparavant, et les longs mois de crise qui suivirent...

M. de Selves, pourtant, ne laissa rien voir de son émotion. Il avait écouté « avec calme, mais non sans froideur », la communication qui lui était faite. Il assura le baron de Schœn que la France ne se refusait pas plus aujourd'hui qu'hier à une conversation avec l'Allemagne. A Paris comme à Berlin, on avait le désir de pousser cette conver-

sation aussi activement que possible. Mais, comme tous les gouvernements, le ministère qui venait de se constituer avait à compter avec l'opinion publique et, à cet égard, la nouvelle qu'un bateau allemand allait stationner devant Agadir ne pouvait avoir que de fâcheuses conséquences.

M. de Selves termina en rappelant à l'ambassadeur qu'il devait, dans trois jours, accompagner le Président de la République en Hollande. Malgré son désir de continuer la conversation commencée, il ne pensait pas que l'urgence fût telle qu'il dût engager l'entretien avant son départ.

Sur cette réponse, le baron de Schœn remit au ministre le texte de la note verbale destinée à fixer la déclaration qu'il venait de faire, d'ordre de son gouvernement. Les causes politiques lointaines et les fins économiques immédiates qui avaient déterminé la décision du cabinet de Berlin s'y trouvaient soulignées avec une égale insistance :

Des maisons allemandes, qui opèrent dans le sud du Maroc, et particulièrement à Agadir et ses environs, sont inquiètes de la fermentation de certaines tribus. Cette fermentation semble avoir pour cause les événements qui se sont produits récemment dans d'autres parties du Maroc. Ces maisons ont demandé au gouvernement impérial de protéger la personne et les propriétés de leurs représentants. A la suite de cette demande, le gouvernement a décidé d'envoyer un bateau de guerre dans le port d'Agadir pour qu'on y pût, au besoin, accorder aide et protection aux sujets et protégés allemands et aux importants intérêts allemands de cette région. Dès que la tranquillité et l'ordre seront rétablis au Maroc, le navire chargé de cette mission protectrice quittera le port d'Agadir[1].

1. Tel est le texte de la note remise à M. de Selves

M. de Schœn, ayant tendu la note au ministre, voulut entrer dans quelques explications. Mais l'accueil que M. de Selves avait fait à la communication allemande, le ton des avertissements dont il l'avait fait suivre, avaient visiblement décontenancé l'ambassadeur. M. de Schœn abrégea les commentaires qu'il avait mission de présenter. Il se borna à résumer la pensée de son gouvernement. L'Acte d'Algésiras était devenu insuffisant. L'intégrité de l'empire chérifien n'était plus qu'une formule vide de sens, comme la souveraineté du sultan, sous la garantie des puissances. La France et l'Allemagne, dans une conversation amicale, devaient chercher une solution nouvelle au problème marocain, hors du terrain international...

M. de Schœn s'arrêta, laissant inachevée l'expression de sa pensée, et se retira. Ceux qui le virent sortir du cabinet du ministre remarquèrent son attitude gênée... Sa visite n'avait pas duré plus d'une demi-heure.

*
* *

Portée dès une heure à la connaissance du Président de la République et du Président du Conseil,

et qui fut publiée trois jours plus tard par l'officieuse *Gazette de l'Allemagne du Nord.* Il est remarquable que ce texte diffère sensiblement du texte d'une note officieuse parue dans le même journal quelques heures seulement après la visite de M. de Schœn, et dont voici la dernière partie :

... *A cet effet, le gouvernement impérial a décidé* tout

la démarche de l'ambassadeur allemand ne fut connue dans Paris que vers quatre ou cinq heures. L'émotion qu'elle souleva fut plus profonde qu'étendue. On était, en effet, en plein été. La séance de la Bourse s'était clôturée à deux heures. La pratique de la semaine anglaise avait raréfié, dans le quartier du centre, cette population active et inquiète de nouvelles sensationnelles, qui répond toujours avec empressement aux appels bruyants des vendeurs de journaux. Les Chambres elles-mêmes, qui avaient entendu, la veille, la déclaration du nouveau ministère formé par M. J. Caillaux, s'étaient ajournées au lundi 3, et les couloirs du Palais-Bourbon n'offraient pas une animation beaucoup plus grande que ceux du Luxembourg.

Personne ne se méprit pourtant sur la portée de l'incident annoncé. « L'ambassadeur d'Allemagne au quai d'Orsay » disaient les premières informations qui donnaient de la visite de M. de Schœn un récit succinct mais assez précis et exact!

Comme M. de Selves quelques heures auparavant,

d'abord *l'envoi dans le port d'Agadir de la canonnière* Panther, *qui se trouvait dans le voisinage. Le gouvernement a fait part de cette décision aux puissances. Il a en même temps annoncé aux importantes personnalités marocaines de cette région que l'apparition d'un vaisseau de guerre dans le port ne signifiait en aucune manière que le gouvernement eût des intentions peu amicales envers le Maroc et ses habitants.*

La première note est manifestement moins menaçante. Elle est rédigée pour les puissances signataires de l'Acte d'Algésiras. L'autre s'adresse à l'opinion allemande. Elle présente l'envoi d'un navire à Agadir comme une mesure qui pourrait être le prélude d'autres décisions plus importantes.

la foule évoqua instinctivement le souvenir des complications passées, de l'interminable affaire marocaine, des angoissantes journées de 1905, des inextricables complications diplomatiques au milieu desquelles elle s'égarait. Elle eut la prescience que des événements se préparaient, dont les causes et les conséquences possibles lui demeuraient également obscures et confuses, mais auxquels l'idée qu'elle se fait de l'Allemagne et de ses rapports avec la France lui suffisait pour associer l'idée d'un risque possible et permanent de conflit armé.

Dans les milieux politiques, formés des parlementaires assidus plus particulièrement en contact avec le pouvoir, l'émotion fut moins grande que la surprise. Lorsque s'était constitué, quelques jours auparavant, le ministère de M. Caillaux, on était tout aux agitations de la politique intérieure, au souci des intrigues personnelles. La question marocaine! On aimait à penser qu'elle sommeillerait complaisamment jusqu'au jour où il conviendrait de la réveiller pour en faire l'objet de quelque retentissante interpellation. Un petit nombre d'initiés, favorisés de demi-confidences par certains membres du précédent cabinet, ne prétendaient-ils pas, d'ailleurs, que l'affaire était en train de se régler, à l'amiable, entre Paris et Berlin? N'avait-on pas appris, même, par quelques indiscrétions plus précises, que l'ambassadeur de France avait eu, avec M. de Kiderlen-Waechter, secrétaire d'Etat allemand, certaines conversations dont on espérait les plus heureux résultats, dans l'intimité apaisante d'une ville d'eau bavaroise, Kissingen? Attendez quelques jours encore, avait-on dit à ces initiés, et nous

aurons peut-être à vous annoncer d'heureuses nouvelles, un succès de plus pour notre diplomatie. Mais le cabinet Caillaux avait succédé au cabinet Monis, mort de l'impossibilité de vivre, et les minces filtrations échappées du fleuve calme et régulier jusque-là de la politique extérieure française s'étaient perdues dans ce torrent tumultueux qui engloutit un ministère pour en déposer un autre sur la berge gouvernementale.

Passé les quelques instants d'étonnement qui suivirent le réveil, on songea à se renseigner. Agadir, le Sous, les intérêts allemands dans le Sud marocain, les agitations des tribus, que pouvait-il bien y avoir derrière ces mots mystérieux comme l'Afrique d'autrefois, et qui, prononcés par l'ambassadeur d'Allemagne, prenaient une physionomie fantomatique et menaçante?

Ce qu'on apprit tout d'abord ne pouvait rassurer personne.

Agadir? Mais c'était le nom d'un port fermé de l'Extrême-Sud marocain, à plus de 600 kilomètres de Tanger, à plus de 100 de Mogador! La ville elle-même n'est pas bâtie sur la mer. Elle s'élève au sommet d'une colline isolée, de 200 mètres environ de hauteur. Dans son vieux corset de murailles et de tourelles sarrasines, elle ressemble à une vigie avancée de l'islam marocain, chargée de surveiller l'Atlantique et d'éloigner les infidèles que pourrait tenter le mouillage offert aux navires à 1 500 mètres environ de la plage. Sur la plage même, un misérable hameau de pêcheurs, Fonti, s'accroupit entre la mer et la piste qualifiée route sur les cartes et qui conduit vers l'intérieur, dans

cette vallée du Sous, riche dit-on, presque inaccessible par terre, protégée qu'elle est au nord par les dernières ramifications du Grand Atlas.

Agadir? Mais on se rappelait confusément avoir entendu déjà une polémique vite apaisée autour de ce nom joli et sonore! Les souvenirs se précisaient peu à peu : quelques mois plus tôt, en novembre 1910, le vieux croiseur français *Du-Chayla* se trouvait dans ces parages, entre la côte et les Canaries. Il était chargé de surveiller et d'empêcher la contrebande de guerre, entre les îles et le territoire marocain. Il avait mouillé, au retour d'une de ses croisières, dans la baie d'Agadir. Le commandant, accompagné de quelques officiers de son état-major, était descendu à terre, avait fait visite au pacha; des compliments, cordiaux au moins dans leur expression, à la mode musulmane, avaient été échangés. Puis, le *Du-Chayla* était reparti et personne n'aurait jamais rien su de son escale à Agadir, si des journaux allemands l'ayant apprise, ne l'avaient représentée comme une tentative par la France de s'implanter dans le sud du Maroc[1].

Quant à ces intérêts allemands que menaçait l'agitation des tribus, que pouvaient-ils être? En réalité, peu de chose, à peine des espérances ou des projets esquissés.

L'Acte d'Algésiras n'avait pas ouvert Agadir au commerce. Les Européens ne pouvaient y séjourner qu'à leurs risques et périls, et bien peu l'avaient

1. V. la *Gazette de Cologne* du 7 décembre 1910. Cette affaire fit même l'objet d'une question au Reichstag.

traversé. La plupart de ceux qui avaient visité le Sous s'étaient arrêtés à 80 kilomètres de la côte, dans la petite ville de Taroudant, où trois ou quatre non-musulmans s'étaient seuls installés. En 1909, un de ces frères Mannessmann dont il était si souvent question en France et en Allemagne à propos du Maroc, Alfred, avait été fait prisonnier par une tribu de l'intérieur et n'avait dû sa délivrance qu'aux efforts persévérants du Consul de France à Mogador. L'année 1910 n'avait pas été beaucoup plus favorable à ce pionnier de l'Allemagne industrielle. En 1911 seulement au prix d'efforts persévérants et de fortes sommes dépensées, il avait pu faire quelques achats de terrains à Taroudant et quelques prospections rapides dans l'intérieur. Le commerce allemand lui-même n'avait à Agadir que des représentants indigènes, juifs ou musulmans. A peine pouvait-on évaluer approximativement sa valeur globale à une soixantaine de mille francs par an, à partager entre quelques maisons que l'on nommait : Mauer, Mohr, Fuchs, Langenheim...

Mais si minimes qu'ils fussent, ces intérêts étaient-ils menacés, comme l'indiquait la note laissée par M. de Schœn au quai d'Orsay?

La réponse qui vint de Tanger et de Mogador fut nettement négative. On avait bien conçu, un moment, quelque crainte que la révocation du grand vizir Glaoui n'amenât des troubles dans le Sous; mais cette crainte ne s'était pas réalisée, et d'ailleurs l'influence de Glaoui était à peu près nulle dans le Sud. C'est ce que répondit Mohamed Guebbas, représentant du sultan à Tanger, lorsque le baron de Seckendorf, ministre d'Allemagne, vint lui no-

tifier la décision prise par son gouvernement d'envoyer un navire à Agadir.

A l'étranger comme en France, l'opinion ne tarda pas à être fixée sur la valeur des motifs invoqués par le gouvernement allemand. Quelques-unes seulement des puissances signataires de l'Acte d'Algésiras, avaient reçu, le même jour et à la même heure, la communication faite à Paris. Le but de l'Allemagne n'apparaissait pas clairement; il était manifeste toutefois que l'Allemagne poursuivait un but, qu'elle prenait, sur la scène du monde, une attitude nouvelle, mûrement préparée et, si l'on peut dire, théâtralement présentée.

*

* *

La communication allemande avait d'autant plus surpris les membres du nouveau ministère formé par M. Caillaux qu'ils ignoraient les dernières conversations de M. Jules Cambon avec M. de Kiderlen-Waechter, à Kissingen. M. Cambon était arrivé à Paris le 22 juin, avait vu M. Cruppi le 23 au matin, mais n'avait rendu au ministre qu'un compte très sommaire de ses entretiens. Il devait achever, dans l'après-midi, la rédaction de son rapport. Or, c'est précisément au cours de cet après-midi que tombait le cabinet Monis[1].

1. Le cabinet Monis fut constitué le 2 mars 1911. Il était ainsi composé : *Présidence du Conseil et Intérieur* : M. Mo-

Comment donc allait réagir, en présence de l'initiative allemande, le nouveau gouvernement choisi par le Président de la République? Quelle décision allait-il prendre? Riposterait-il au geste de l'Allemagne? Accepterait-il, au contraire, dans sa forme menaçante, l'invitation à « causer » qui lui était adressée? Et s'il consentait à causer, où, quand et comment allait s'ouvrir la conversation?

Dès l'après-midi du 1er juillet, lorsque fut connue la démarche de M. de Schœn au quai d'Orsay, bien rares ceux qui auraient pu répondre à ces questions. L'immense majorité des parlementaires ignorait à peu près tout des affaires marocaines, ou n'en avait que cette connaissance imparfaite, trouée d'immenses lacunes, que donne la lecture distraite et sans méthode des journaux même les mieux renseignés. Quant à la grave question des rapports franco-allemands, de la situation diplomatique de la France, l'idée que s'en faisaient ces mêmes parlementaires était presque aussi simpliste que celle dont se nourrissait la foule. A la plupart même, les redoutables problèmes de la politique extérieure, à la solution desquels se trouvent liés l'existence et

nis; *Justice* : M. A. Périer; *Affaires étrangères* : M. J. Cruppi; *Guerre* : M. Berteaux; *Marine* : M. Delcassé; *Finances* : M. Caillaux; *Travaux publics* : M. Ch. Dumont; *Instruction publique* : M. Steeg; *Agriculture* : M. Pams; *Colonies* : M. Messimy; *Travail* : M. P. Boncour.

Le cabinet Caillaux fut constitué le 27 juin 1911. Il était ainsi composé : *Présidence et Intérieur* : M. J. Caillaux; *Justice* : M. J. Cruppi; *Affaires étrangères* : M. de Selves; *Finances* : M. Klotz; *Guerre* : M. Messimy; *Marine* : M. Delcassé; *Instruction publique* : M. Steeg; *Travaux publics* : M. Augagneur; *Commerce* : M. Couyba; *Agriculture* : M. Pams; *Colonies* : M. Lebrun; *Travail* : M. René Renoult.

le sort de la France dans l'avenir, apparaissaient comme de gênants et importants obstacles au « libre jeu des partis ».

Les élections de 1910 étaient loin d'avoir relevé le niveau de la compétence parlementaire. La séparation des Eglises et de l'Etat accomplie, aucune grande idée n'animait plus aucun parti. La prospérité matérielle du pays, l'extraordinaire développement et la diffusion de la richesse publique, malgré quelques crises bruyantes, émoussaient l'acuité des questions d'ordre économique ou social. Ces questions elles-mêmes, prenant dans les arrondissements la figure rétrécie de petites sommes d'intérêts particuliers en lutte les uns contre les autres, donnaient à la Chambre l'aspect d'une sorte de damier aux innombrables et minuscules cases où s'agitaient autant d'appétits individuels, dans la nuit d'une profonde ignorance du rôle de la France dans le monde. Quatre mois auparavant, le ministère de M. Briand avait dû se retirer devant l'obstruction systématique et avouée du groupe socialiste et l'opposition souterraine mais tenace du parti radical. M. Monis, qui avait recueilli sa succession, avait vu se dresser à son tour contre lui d'autres coalitions d'intérêts et d'ambitions, et le 27 juin, dans la confusion des intrigues de couloirs et de groupes, tournant ou tranchant les difficultés de personnes, au milieu des clameurs des sacrifiés, le ministère Caillaux était né.

C'était donc ce ministère, dont la route semblait devoir se frayer au milieu des coutumières difficultés de la vie parlementaire, composé d'hommes rompus aux seules tactiques et aux seules ruses

de la politique intérieure qui, à la veille des grandes vacances, devant l'Europe et le pays attentifs, allait avoir à résoudre une des plus graves crises extérieures qu'on ait connues depuis quarante ans! Au-dessus de lui, seul pour assurer la continuité de la politique française, M. A. Fallières, président de la République, apparaissait comme une réserve d'influence modératrice et de sage clairvoyance. Mais la constitution enferme son rôle dans des barrières si étroites, on répétait si volontiers, dans les milieux parlementaires, qu'il usait son septennat à subir des ministres plutôt qu'à les choisir, on savait le Président du Conseil tellement impatient de toute direction et de tout contrôle, qu'on se trouvait nécessairement ramené, pour deviner de quoi demain serait fait, à interroger le passé de chacun des membres du cabinet.

Ce qu'on savait des antécédents de M. Caillaux n'était pas fait pour dissiper l'obscurité du lendemain[1]. Le Président du Conseil était issu d'une famille de la Sarthe, elle-même de modeste origine, et dont le fondateur, son grand-père, s'était, dit-on, enrichi sous la Révolution. L'aïeul, ainsi apaisé, avait légué ses biens et son esprit conservateur à son fils, polytechnicien de talent, politicien réaliste, qui, élu député à l'Assemblée nationale en 1871 par le département de la Sarthe, avait été tour à tour ministre des Travaux publics sous la présidence de Mac-Mahon, puis ministre des Finances dans le cabinet de Broglie, du 16 mai au 20 novembre 1877.

1. M. Joseph Caillaux est né au Mans le 30 mars 1863. Elu député en 1898 par l'arrondissement de Mamers,

M. Joseph Caillaux, l'aîné des deux fils de ce dernier, reproduisant peut-être à la fois les premiers sentiments républicains de son aïeul et les dons de l'esprit de son auteur direct[1], avait, dès la trentaine, mené parallèlement la pratique de la politique radicale et le culte de la finance. Auteur d'un remarquable traité sur les *Impôts en France*, il avait professé tout jeune à cette Ecole des sciences politiques qui, par le nombre des hommes d'Etat et des diplomates qu'elle a fournis, a exercé sur la politique française une influence aussi grande que peu connue. A trente-six ans, un an à peine après que les électeurs de Mamers l'eurent envoyé à la Chambre, il était appelé par Waldeck-Rousseau à faire partie, comme ministre des Finances, de ce grand cabinet qui devait avoir l'honneur de « liquider » l'affaire Dreyfus.

Son projet d'impôt sur le revenu lui avait valu une place prépondérante dans le parti radical auquel, par l'étendue et la solidité de sa compétence financière, il apparaissait en sauveur. La loi de séparation des Eglises et de l'Etat votée, le programme du parti ne risquait-il pas, en effet, de demeurer sans aliments? M. Caillaux lui apportait la vie. Il lui apportait en outre l'appui d'une incontestable éloquence parlementaire, faite de clarté, de méthode,

et constamment réélu depuis, il avait été ministre des Finances dans le cabinet Waldeck-Rousseau (juin 1899-juin 1902), puis dans les cabinets Clemenceau (octobre 1906-juillet 1909), Briand (juillet 1909-octobre 1910), enfin dans le cabinet Monis (mars 1911-juin 1911).

1. M. Caillaux (Eugène-Alexandre), né à Orléans en 1822 est mort à Paris le 7 août 1896.

et de cette simplicité nerveuse qui caractérise tout spécialement l'éloquence « d'affaires ». A la vérité, la voix était un peu blanche, le geste sec. Mais la composition du discours était parfaitement ordonnée, la phrase n'avait pas une hésitation, le débit était si assuré et si animé, qu'à la Chambre, où il était chez lui, aussi bien qu'au Sénat dont l'hostilité lui était manifestement acquise, quelques débaters à peine étaient aussi écoutés que lui. Sa présence dans un cabinet représentait donc un appoint incontestable, et malgré les appréhensions sincères ou simulées que son nom seul soulevait dans le monde financier, qu'il s'efforçait d'ailleurs de rassurer, personne au Parlement n'avait été étonné de le voir appelé de nouveau par M. Monis au ministère des Finances et assumer enfin, au 27 juin, la présidence du Conseil. Il était un des derniers espoirs du parti radical, le réalisateur attendu de la grande réforme, l'homme du jour.

Mais dans cette grave matière de la politique extérieure, quelles idées allait apporter le chef du gouvernement? C'est ce que personne n'aurait pu dire. Le mieux renseigné était à peine en mesure de laisser entendre que M. Caillaux n'aborderait pas le pressant problème que le geste de l'Allemagne posait devant lui dans cet état d'esprit sentimental et idéaliste dont il n'hésitait pas à faire grief aux hommes d'Etat en général. Ce n'est pas d'ailleurs qu'il ne fût pas lui-même un imaginatif — quel Français n'est pas constructeur de systèmes? — mais parce que, précisément par système, il se trouvait naturellement enclin à tout ramener à une question de chiffres, de réalités tangibles et mensurables.

A côté du Président du Conseil, les regards se tournaient vers le nouveau ministre des Affaires étrangères, M. de Selves[1]. Son arrivée au quai d'Orsay n'avait étonné que les profanes. En réalité, ces profanes étaient l'immense majorité. Depuis 1896, on s'était habitué à le considérer comme une sorte de préfet de la Seine inamovible, dont personne n'aurait osé convoiter les fonctions. Et voilà que M. Caillaux lui confiait un des portefeuilles qui semblent précisément exiger une spéciale et longue initiation! Etait-ce donc simplement pour ouvrir sa succession, confier son héritage à d'autres mains? Tout le monde, ou à peu près, le crut.

En réalité, si M. de Selves fut poussé de l'Hôtel de Ville au quai d'Orsay, il en fut personnellement moins surpris que tout le monde, et fort peu satisfait. Depuis longtemps déjà, il était question de lui soit pour de hautes fonctions diplomatiques, soit même pour le portefeuille des Affaires étrangères. Descendant d'une vieille famille de magistrats aux Parlements de Paris et de Bordeaux, homme du monde accompli, souple et perspicace comme un méridional, les qualités qu'il avait déployées dans la conduite des affaires municipales n'étaient-elles pas de celles qui s'emploient le plus utilement dans les grandes affaires internationales? Neveu par sa mère de M. de Freycinet, il jouissait en outre de

1. M. Justin de Selves est né le 19 juillet 1848 à Toulouse. Il a été successivement : avocat et bâtonnier à Montauban, préfet du Tarn-et-Garonne, de l'Oise, de la Meurthe-et-Moselle et de la Gironde, directeur général des postes et télégraphes, enfin préfet de la Seine de 1896 à 1911. Il est sénateur de Tarn-et-Garonne depuis 1909.

la confiance et de l'amitié de M. A. Fallières, qui l'aurait volontiers, à la fin de son septennat, vu prendre sa succession à l'Elysée. En 1906 déjà, M. Clemenceau, comme M. Monis, en 1911, lui avaient offert le portefeuille qui lui était échu aujourd'hui, et M. Pichon lui-même avait pensé, un moment, lui confier la délicate et périlleuse ambassade de Saint-Pétersbourg. Dans le monde diplomatique de Paris, M. de Selves bénéficiait, au milieu du personnel républicain, d'une considération spéciale, qu'il devait à ses manières autant qu'à son nom. Le sentiment qu'il avait de l'intérêt et de la dignité du pays n'en était ni moins net ni moins profond. Il appartenait à cette génération qui avait pris part à la guerre franco-allemande. Il avait gardé une empreinte indélébile des combats de l'armée de la Loire où il avait servi, et de sa collaboration avec M. de Freycinet à Bordeaux.

Il avait donné un de ses fils à l'armée et ceux qui le connaissaient savaient bien qu'il n'était pas homme à sacrifier la moindre parcelle de l'honneur national pour apaiser l'inquiétude de sa tendresse paternelle[1]. Par-dessus tout, M. de Selves représentait le type du haut fonctionnaire, soucieux de correction, respectueux des décisions de ses supérieurs hiérarchiques. S'il apportait donc au nouveau ministère les qualités propres d'une personnalité nettement accusée et agissante, on pouvait être éga-

1. M. de Selves a souvent dit à ses intimes, au cours des négociations que nous allons raconter, qu'il aimerait mieux perdre ses fils sur le champ de bataille que mettre son nom, leur nom, au bas d'un traité humiliant pour la France.

lement convaincu qu'il aurait aussi, dans ses nouvelles fonctions, le sentiment profond et constant de la solidarité ministérielle et de ses devoirs envers le chef du gouvernement.

Mais dans ce nouveau cabinet formé par M. Caillaux et qui, dès ses débuts, se trouvait aux prises avec une aussi grave difficulté extérieure, un homme, entre tous, fixait l'attention générale : c'était M. Delcassé, qui avait conservé le portefeuille de la Marine que M. Monis lui avait confié quelques mois plus tôt[1].

Si l'on essaye d'analyser l'opinion la plus généralement accréditée sur M. Delcassé, au 1er juillet 1911, on distingue sans peine qu'elle était faite de deux idées principales. Pour elle, M. Delcassé représentait d'abord la résistance à l'Allemagne. Il lui apparaissait ensuite comme l'homme d'Etat français le plus instruit des questions extérieures, en un mot comme la seule compétence. C'est assez dire que, suivant les courants ou les partis, on déplorait que

1. M. Théophile Delcassé est né à Pamiers le 1er mars 1852. Licencié ès-lettres, il fut d'abord publiciste à Paris. Elu en 1888 conseiller général de l'Ariège, en 1889 les électeurs de la circonscription de Foix l'envoyèrent siéger à la Chambre où il se fit inscrire au groupe radical. Il fut ensuite successivement : sous-secrétaire d'Etat aux Colonies dans les cabinets Ribot et Dupuy (12 janvier-3 décembre 1893), ministre des colonies dans le deuxième cabinet Dupuy (30 mai 1894-27 janvier 1893), ministre des Affaires étrangères, sans interruption, du 27 juin 1898 au 6 juin 1905, dans les cabinets Brisson, Waldeck-Rousseau, Combes et Rouvier. M. Monis, en formant son ministère, le 2 mars 1911, lui confia le portefeuille de la marine, qu'il conserva à la constitution du cabinet Caillaux et du cabinet Poincaré (15 janvier 1912).

le portefeuille des Affaires étrangères ne lui eût pas été attribué, ou l'on affectait de craindre qu'il n'exerçât sur les délibérations gouvernementales une influence prépondérante.

Cette opinion simpliste ne correspondait que de très loin à la réalité, ou du moins s'il était vrai que le ministre de la Marine eût joué, dans les relations franco-allemandes, un rôle décisif, ce rôle n'était pas tout à fait celui qu'on lui attribuait généralement.

M. Th. Delcassé aura eu, en effet, pour l'historien impartial de l'avenir, cette singulière fortune de se voir, de son vivant, attribuer à la fois l'honneur ou la responsabilité des événements les plus heureux ou les plus fâcheux à l'égard de la politique française. Pour les uns, il devient le seul auteur de la réconciliation franco-anglaise, de la triple entente anglo-franco-russe; à lui seul la France doit, grâce à la pratique de l'alliance russe et à ses amitiés nouvelles ou restaurées, d'avoir reconquis dans le monde la place que ses défaites lui avaient fait perdre. Pour d'autres, il est l'homme dangereux qui a essayé d' « encercler » l'Allemagne, désiré, voulu la guerre et, faute impardonnable, qui n'a pas réussi. Défendu avec chaleur, et souvent avec maladresse, par des amitiés qu'il ne recherchait pas, attaqué avec passion, et presque toujours avec injustice, par des adversaires inattendus, son nom avait soulevé pendant longtemps des acclamations d'enthousiasme ou des clameurs d'indignation. Preuve déjà qu'à personne il n'était indifférent, présomption déjà remarquable qu'au moins son originalité généralement reconnue dépassait l'ordinaire et banal

niveau parlementaire du personnel gouvernemental, et qu'il ne méritait

Ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

Ceux qu'il honorait de son amitié vantaient son indomptable volonté, sa clairvoyance avertie, son urbanité accueillante. Et l'histoire de sa rapide carrière était bien faite pour corroborer ce jugement. Le « petit homme noir du quai d'Orsay », comme le surnomma, au milieu de quelques pages injustes de jugement hâtif, un écrivain célèbre[1], était arrivé à Paris, voilà quelque trente ans, pauvre, sans relations, sans appuis, du fond de sa province ultra-méridionale. Mais, au *Rappel*, où il était entré pour traiter des questions extérieures, son ardeur au travail, la netteté de ses vues l'avaient rapidement mis en relief. Au bas des nominations dans la Légion d'honneur, publiées pour le 1er janvier 1887, figurait, modeste, son nom alors inconnu de presque tout le corps diplomatique. Deux ans après, il entrait à la Chambre, où il s'attachait avec persistance à l'étude des affaires coloniales. Personne ne s'étonna de lui voir confier, en 1893, le sous-secrétariat des Colonies, et lorsque ce sous-secrétariat fut transformé en ministère, de l'en voir devenir le deuxième titulaire.

Il avait eu pourtant à surmonter bien des difficultés. Sans prestige physique, dépourvu de cette sonorité particulière de la voix qui fait la moitié

1. M. Anatole France.

du don d'improvisation, il devait préparer ses discours, longuement, savamment, comme des rapports. Mais il y avait tant d'énergie concentrée dans ce petit homme, et cette énergie brillait si vivement dans son regard! Sa clairvoyance et son esprit de méthode éclairaient d'une telle lumière les discours qu'il lisait ou qu'il débitait! Quelques années lui avaient suffi pour conquérir de haute lutte cette autorité qui ne vient à beaucoup qu'au prix d'efforts infiniment plus longs. Sa personne, ses manières, la lucidité de sa méthode évoquaient le souvenir de M. Thiers.

Puis, en juin 1898, il entrait au quai d'Orsay, où il devait rester sept années sans interruption. Sous son ministère, de graves et décisifs événements avaient modifié la physionomie de l'échiquier européen. La guerre anglo-boer s'était déroulée, tragique, et dénouée. La reine Victoria disparue, le roi Edouard VII, son fils, s'était retourné vers la France. L' « Entente cordiale » était née, que l'Allemagne, lente à s'émouvoir, avait d'abord vue sans manifester d'émotion, puis contre laquelle elle avait protesté, un an après sa conclusion, par le retentissant voyage de Guillaume II à Tanger, accusant M. Delcassé de pratiquer à son égard une politique d'exclusivisme dangereux qu'elle ne pouvait admettre.

Une campagne violente, qui avait trouvé des concours même en France, s'était organisée contre l'homme qui avait mis la main de la France dans celle de l'Angleterre. Une crise de faiblesse avait sévi sur le pays. La menace allemande avait eu l'effet qu'elle désirait. M. Delcassé s'était retiré (6 juin 1905), et pendant plus de six ans, immobile et silencieux à

son banc, avait attendu l'heure où la logique des choses se chargerait de le justifier[1]. Et cette logique avait si bien fait son œuvre, le « sacrifié » de 1905 avait si bien regagné au moins la confiance et l'estime de la Chambre, qu'il avait pu, dès le mois de juillet 1909, abattre le ministère de M. Clemenceau, et que M. Monis, sans aller jusqu'à lui offrir le ministère des Affaires étrangères, avait néanmoins, en mars 1911, sollicité son concours et lui avait attribué le portefeuille de la Marine.

Depuis le jour où, des sanglots dans la voix, il avait fait, dans son cabinet du quai d'Orsay, ses adieux à ses collaborateurs, il avait neigé sur la tête du « petit homme noir ». Mais son œil resté vif, sa poignée de main toujours jeune et chaude, son allure encore combattive semblaient donner raison à ceux qui affectaient de croire que son entrée dans un ministère ferait renaître les méfiances allemandes.

Pour lui, il se défendait avec énergie de toute hostilité systématique envers l'Allemagne, et lorsque les réserves de la chancellerie impériale, au moment de l'expédition de Fez, appelèrent l'attention du Conseil des ministres sur l'éventualité de nouvelles complications, il rappela à ses collègues qu'il n'avait pas, en 1899, repoussé, *a priori*, les ouvertures de l'Allemagne en vue d'une entente afri-

1. A la vérité, M. Delcassé, depuis un discours qu'il prononça à la Chambre le 24 janvier 1908, avait déjà reconquis une grande partie de l'opinion. Sur les idées directrices et les détails de sa politique, voir le chapitre suivant.

caine[1]. Au cours des quatre mois que dura le ministère Monis, son influence s'exerça toujours dans le sens de la modération la plus conciliante. A peine si l'on s'en doutait en France. On ne l'ignorait pas du côté allemand. Le baron de Schœn lui-même avait fait du ministre de la Marine le plus vif éloge à un haut fonctionnaire du quai d'Orsay. « Au moins, lui sait ce qu'il veut », avaient ajouté plusieurs Allemands dont les paroles n'étaient pas sans autorité.

Mais le grand public et l'immense majorité des parlementaires ignoraient à la fois et la portée véritable de la politique extérieure autrefois pratiquée par M. Delcassé, et le sens dans lequel, depuis quelques mois, il s'était exprimé et avait agi dans les conseils du gouvernement de M. Monis. Pour la foule, il symbolisait toujours la politique anti-allemande, dont il fallait craindre ou désirer, selon les cas, qu'elle ne menât aux pires complications, et des complications au conflit. On va voir combien la foule se trompait.

A côté de ces trois figures caractéristiques, à peine si, dans le cabinet Caillaux, deux ou trois ministres retenaient l'attention publique.

M. Messimy, ancien officier, politicien adroit et intelligent, avait échangé le portefeuille des Colonies, contre celui de la Guerre. M. Lebrun, ministre des Colonies, distingué et sympathique, député d'un département frontière, donc naturellement préoccupé

1. Voir les deux chapitres suivants et le livre si documenté de M. ANDRÉ MÉVIL : *De la paix de Francfort à la Conférence d'Algésiras*, page 40.

de toute discussion franco-allemande, était, quoique membre du Parlement depuis dix ans, complètement inconnu en dehors du monde politique[1], et personne ne se doutait alors du rôle qu'il allait être appelé à jouer.

Quant aux autres membres du gouvernement, aucun fait, dans leur passé politique, aucune expression connue de leur pensée, ne permettaient de soupçonner même approximativement quelle part ils pourraient prendre dans les décisions à intervenir. Entrés dans le cabinet radical de M. Caillaux, parce que radicaux eux-mêmes, la déclaration ministérielle, lue le vendredi 30 juin aux Chambres, contenait toute leur politique; l'impôt sur le revenu, la défense de l'école laïque, en constituaient les principales assises, et l'habituel paragraphe sur la politique extérieure de la France : nécessité de maintenir les alliances et les amitiés, était devenu de style dans les documents de ce genre. Le pays, depuis que s'était rouverte l'ère des cabinets de courte durée les accueillait d'ailleurs avec indifférence. Il se demandait avec d'autant plus d'anxiété quelle pouvait être la signification du nouveau geste de l'Allemagne, quelle réponse allait lui faire ce gouvernement vers lequel il tournait maintenant ses regards, et que le « jeu des institutions parlementaires » venait, il y avait trois jours, de lui donner.

1. M. Albert Lebrun est né le 29 août 1871 à Mercy-le-Haut (Meurthe-et-Moselle). Ingénieur, élu pour la première fois député par l'arrondissement de Briey, il est inscrit au groupe de la *gauche démocratique*. On sait qu'appelé au ministère des Colonies par M. Caillaux, il a conservé ces fonctions dans le cabinet formé le 15 janvier 1912 par M. R. Poincaré.

*
* *

L'après-midi du 1er juillet fut consacrée aux délibérations et aux mesures préliminaires.

En même temps que le Président de la République et le Président du Conseil étaient mis au courant de la visite de M. de Schœn, un télégramme en informait également les ambassadeurs français à Londres et à Saint-Pétersbourg, et les invitait à la porter à leur tour à la connaissance des gouvernements auprès desquels ils étaient accrédités.

M. de Selves reçut ensuite M. Jules Cambon. Du bref examen auquel se livrèrent ministre et ambassadeur, la gravité de la situation se dégagea nettement. L'Allemagne désirait bien, comme l'avait dit M. de Schœn quelques heures auparavant, continuer la conversation commencée le mois précédent à Berlin et à Kissingen, et dont quelques détails avaient fini par filtrer dans la presse et dans les milieux parlementaires. Mais l'envoi d'un navire de guerre — quel navire? on l'ignorait encore — prenait la figure significative d'une menace, et la menace elle-même ne pouvait que précéder une position nouvelle que l'Allemagne allait prendre dans la question marocaine, c'est-à-dire de nouvelles demandes. Sur la nature de ces demandes, toutes les suppositions étaient permises, dont la plus invraisemblable n'était pas que l'Allemagne exigerait le retrait des troupes françaises du territoire marocain.

Mais si l'on pouvait tout discuter, pouvait-on accepter la menace? Fallait-il admettre une intervention contraire aux traités internationaux et aux accords particuliers qui liaient la France et l'Allemagne? Une conversation était engagée. Brusquement, pendant une interruption, l'un des deux interlocuteurs posait un revolver sur la table, puis conviait l'autre à reprendre la conversation. Pouvait-on répondre à cette invite, se rasseoir à la table diplomatique sans sortir à son tour une arme de sa poche?

En un mot, fallait-il riposter à l'envoi d'un navire de guerre allemand dans le port fermé d'Agadir par l'envoi d'un navire de guerre français?

A cette question, la réponse de M. de Selves fut, sans hésitation : *oui.* Et M. J. Cambon, mieux au courant encore des visées pangermanistes sur le Sud marocain, envisageant la possibilité d'un débarquement de forces allemandes sur la côte de l'Atlantique, se rangea nettement à l'opinion du ministre.

M. de Selves se rendit alors place Beauvau pour conférer avec le Président du Conseil. Il trouva M. Caillaux hésitant. Par tempérament, M. Caillaux était enclin à la riposte. Le geste de l'Allemagne le heurtait, le froissait. Mais l'affaire était grave, le moindre mouvement, la plus petite fausse manœuvre pouvaient entraîner des conséquences incalculables. M. Caillaux demanda à réfléchir. Il demanda aussi à consulter M. Delcassé, dont l'expérience en matière de politique extérieure, et spécialement dans les affaires marocaines, serait précieuse à consulter. On téléphona donc rue Royale, et quelques instants après le ministre de la Marine était introduit.

M. Delcassé, mis au courant des dernières négociations et des entretiens entre MM. de Kiderlen-Waechter et Cambon, à Kissingen, ne cacha pas que, pratiquement, il ne voyait aucune nécessité d'envoyer se ranger, bord à bord, un navire français à côté du navire allemand. M. de Selves ayant suggéré que le navire français pourrait s'arrêter à Mogador, M. Delcassé persista dans son opinion négative. En tout cas, ajoutait-il, la question marocaine n'est pas seulement franco-allemande, elle est avant tout franco-anglaise. Avant de se décider définitivement sur les conditions dans lesquelles la conversation pourrait être reprise entre Paris et Berlin, une entente préalable avec Londres s'imposait. Si le cabinet anglais était favorable à l'idée d'envoyer de son côté un navire à Agadir, alors le problème, pour la France, se trouverait simplifié et personne ne s'étonnerait de voir flotter dans la rade de ce port marocain, à côté des couleurs allemandes, et les encadrant, les pavillons français et anglais.

L'opinion de M. Delcassé entraîna la conclusion de cette première conférence gouvernementale. M. de Selves rentra au quai d'Orsay. Un télégramme fut immédiatement rédigé, puis envoyé à M. Paul Cambon, à Londres[1]. L'ambassadeur de France était

1. M. Cambon (Paul-Pierre) est né le 20 janvier 1843. Il a été successivement : avocat, puis chef du cabinet de Jules Ferry à la préfecture de la Seine (1870); secrétaire général des préfectures des Alpes-Maritimes (6 avril 1871) et des Bouches-du-Rhône (31 août 1871); préfet de l'Aube (3 février 1872). Révoqué en 1873, il rentra en 1874 dans l'administration comme inspecteur général des Enfants assistés du département de la Seine, et fut nommé préfet du Doubs le 21 mars 1876. Mis en disponibilité par

prié de se renseigner avec précision sur le point de vue et les intentions du gouvernement anglais. Au cas où la France enverrait un navire à Agadir, l'Angleterre en ferait-elle autant? Le gouvernement anglais préférait-il prendre l'initiative de cette mesure? Quoi qu'il décidât, à Paris on était résolu à marcher d'accord avec lui, à ne marcher qu'avec lui, comme à aller jusqu'au bout des décisions prises.

En même temps, M. de Billy, chargé d'affaires de France à Tanger, recevait télégraphiquement des instructions : M. Gaillard, consul à Fez, devait rassurer le sultan Moulay-Hafid sur les suites de la présence d'un navire allemand à Agadir, et demander et transmettre d'urgence des renseignements très précis sur la situation dans le sud du Maroc et spécialement dans le Sous.

Dans la soirée parvenait au quai d'Orsay un télégramme de M. Paul Cambon. Dès qu'il avait appris la visite faite à midi par M. de Schœn à M. de Selves, l'ambassadeur s'était spontanément rendu au Foreign Office. Sir Edward Grey était absent et ne devait rentrer à Londres que le lundi.

le gouvernement du 16 mai, il rentra de nouveau dans l'administration, après la chute du cabinet de Broglie, comme préfet du Nord (13 décembre 1877). Le 18 février 1882, il entra dans la carrière diplomatique avec le grade de ministre plénipotentiaire de deuxième classe et les fonctions de ministre résident à Tunis, où il devint résident général le 28 juin 1885. Il fut enfin : ambassadeur à Madrid (28 octobre 1886); ambassadeur à Constantinople (3 août 1891); ambassadeur à Londres (21 septembre 1898). M. Paul Cambon est grand-croix de la Légion d'honneur depuis le 3 juillet 1903 et membre de l'Académie des Sciences morales et politiques depuis le 25 avril 1891.

M. Cambon n'avait pu s'entretenir qu'avec sir A. Nicolson, sous-secrétaire d'Etat permanent[1]. La conversation n'avait d'ailleurs pas été inutile. Sans que sir Arthur, en l'absence de son supérieur, pût donner aucune précision, l'envoi d'un navire anglais lui paraissait s'imposer. En tout cas, le gouvernement anglais modèlerait son attitude et sa décision sur l'attitude et la décision du gouvernement français.

La journée du samedi 1er juillet, si elle n'apporta pas de décision précise, se terminait donc néanmoins sur cette impression très nette que la France était en mesure de riposter au geste de l'Allemagne et qu'elle pouvait compter sans réserve sur l'appui principal, le plus efficace certainement, que les traités et les conditions générales dans lesquelles s'ouvrait cette crise menaçante lui permettait d'espérer : l'appui de la Grande-Bretagne.

La matinée du dimanche 2 juillet apporta une indication. Le gouvernement allemand fit connaître par la voie de la presse sur quel navire il avait fait porter son choix pour aller, à Agadir, veiller au salut des « intérêts allemands ». Il s'agissait du *Panther*, simple canonnière de 62 mètres de long, dont l'équipage ne s'élevait pas, en tout, à plus de

1. Nicolson (Rt. Hon. Sir Arthur), né le 19 septembre 1849, onzième baronnet du nom, est entré au Foreign Office en 1870. Il a été ensuite, notamment : secrétaire particulier adjoint de lord Granville, secrétaire d'ambassade à Berlin, Pékin, Constantinople, agent en Bulgarie (1894-1895), ministre au Maroc (1895-1904), ambassadeur à Madrid (1904-1905), puis à Saint-Pétersbourg (1905). Il est entré dans le cabinet libéral de sir H. Campbell-Bannerman. Sir A. Nicolson a publié une *Histoire de la Constitution allemande* (1873).

cent vingt-cinq hommes, et qui devait se détacher de la station navale de l'Ouest africain[1]. Et, en effet, le *Panther* arriva le 2 dans la rade d'Agadir. Cette nouvelle rasséréna dans une certaine mesure les milieux gouvernementaux. Elle excluait toute éventualité de débarquement immédiat.

Les délibérations, à Paris, se poursuivirent dans une atmosphère relativement beaucoup plus calme que la veille. M. de Selves inclinait toujours pour l'envoi d'un navire de guerre et s'efforçait toujours de faire prévaloir son opinion. Mais M. Caillaux hésitait davantage, et M. Jules Cambon tendait maintenant à se ranger à l'avis de M. Caillaux. M. Delcassé persistait avec force et netteté à préconiser l'entente préalable avec Londres, et les autres ministres, consultés, se sentaient naturellement portés vers la politique d'abstention.

Il n'y eut pourtant ce jour-là aucune délibération gouvernementale officielle. Mais le Président de la République offrait une garden-party à laquelle tout le monde politique était, suivant l'usage, invité. Au cours de la réception, d'importantes conversations eurent lieu dans les salons mêmes de l'Elysée, et quelques décisions préliminaires furent prises. Une des premières questions débattues fut celle de savoir si le ministre des Affaires étrangères accompagnerait, comme il avait été antérieurement arrêté, M. A. Fallières en Hollande. Le départ pour La Haye était fixé au lendemain 3. Il fallait prendre un parti sur-le-champ. Quelqu'un proposa une solution

1. Cette station était formée, à cette époque, par le *Panther* et par l'*Eber*.

intermédiaire : M. de Selves resterait à Paris, et M. Cruppi qui avait, au quai d'Orsay, arrêté le programme du voyage, le remplacerait auprès du Président. Mais cette substitution de personne ne soulignerait-elle pas trop fortement la gravité de la situation? On le pensa généralement, et après quelques hésitations, il fut convenu que rien ne serait changé au programme annoncé du voyage en Hollande.

Toujours à l'Elysée, M. de Selves eut avec l'ambassadeur d'Allemagne un long entretien. M. de Schœn acheva et compléta les commentaires qu'il était chargé de faire à sa note verbale de la veille. Ces commentaires s'appuyaient d'ailleurs sur la même idée principale, déjà indiquée. L'Acte d'Algésiras était devenu insuffisant. Le principe de l'intégrité de l'empire chérifien, celui de l'indépendance du sultan, avaient fait faillite. Pourquoi ne pas accepter une conversation amicale avec l'Allemagne, ne pas chercher hors de la formule de l'internationalisation la solution du problème marocain? L'Allemagne souhaitait sincèrement « liquider » une fois pour toutes la question marocaine, et il dépendait de la France seule que la question fût liquidée. Mais il appartenait aussi à la France de faire des ouvertures susceptibles de conduire à ce résultat, de désigner le terrain sur lequel l'entente décisive, irrévocable, pourrait intervenir.

Aux suggestions pressantes de l'ambassadeur, M. de Selves répondit qu'on avait, en France, au moins autant qu'en Allemagne, le désir d'une « liquidation ». Mais l'Allemagne renversait les rôles. Une conversation avait été engagée depuis près d'un mois

entre les deux gouvernements, et au moment où le gouvernement français allait être appelé à délibérer sur les intentions jusqu'ici amicalement exprimées, voici que le cabinet de Berlin modifiait profondément la situation par son intervention matérielle et directe au Maroc même. Les rôles se trouvaient renversés. Le geste de l'Allemagne marquait une intention nouvelle. Il appartenait donc à l'Allemagne de s'expliquer la première sur cette intention, de formuler une proposition. Le gouvernement français en délibérerait dans un esprit conciliant et avec la même volonté d'aboutir qu'on affirmait de l'autre côté.

L'entretien n'alla pas plus loin ce jour-là. M. de Selves fut pleinement approuvé par le Président de la République et par ses collègues. Mais la journée s'acheva sous cette impression dominante que le danger d'un débarquement immédiat de forces allemandes à Agadir n'était pas à craindre. Si le geste de l'Allemagne appelait une riposte, cette riposte ne s'imposait pas sans retard. On attendrait donc le résultat du sondage auquel M. Paul Cambon avait été chargé de procéder à Londres, et sur ce résultat il serait délibéré et statué.

Le lendemain — lundi 3 juillet — à trois heures de l'après-midi, le Président de la République quitta Paris par la gare du Nord, se rendant en Hollande par Dunkerque et la voie de mer, à bord du croiseur-cuirassé *Edgar-Quinet*. Seul parmi les ministres, M. de Selves était du voyage ainsi que son chef du cabinet. Un décret du même jour chargea M. Caillaux, Président du Conseil, de l'intérim des Affaires étrangères, pour la durée du voyage

présidentiel qui devait se prolonger jusqu'au vendredi 7.

M. A. Fallières parti, deux nouvelles importantes parvinrent à Paris, l'une publique, par des informations de presse; l'autre, tenue secrète, par la voie diplomatique. Elles n'étaient pas pour faire sortir le gouvernement de son embarras et de son indécision.

La première venait de Berlin. L'empereur Guillaume II, qui était à Kiel et devait quitter ce port dans la matinée pour une croisière dans la mer du Nord et sur les côtes de Norvège, ajournait son départ. Motif invoqué et transmis : le mauvais état de la mer qu'une légère indisposition ne permettait pas au souverain d'affronter. Mais ce motif pouvait n'être qu'un prétexte. Au lendemain d'un geste de l'Allemagne aussi grave que celui d'Agadir, l'empereur désirait peut-être, avant de partir, en attendre l'effet. Peut-être même tenait-il, pour être prêt à sanctionner des décisions nouvelles, à garder le contact avec ses ministres? Toutes les suppositions étaient autorisées.

Deuxième information qui, à l'analyse, ne donnait pas des indications plus encourageantes : M. Paul Cambon télégraphiait le compte rendu d'une conversation qu'il avait eue, dans l'après-midi même, avec sir Edward Grey [1]. Le secrétaire d'Etat au Foreign Office était sensiblement moins affirmatif que sir

1. Sir Edward Grey, troisième baronnet du nom, est né en 1862. Ancien élève du collège de Winchester et de l'Université d'Oxford, il a été sous-secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, de 1892 à 1895, dans les cabinets

A. Nicolson ne l'avait été l'avant-veille, bien que, personnellement, il ne fût pas éloigné de partager l'avis de son collaborateur. Que le gouvernement allemand ait décidé de n'envoyer devant Agadir qu'une simple canonnière, cela ne démontrait pas évidemment que le geste ne comportât, pour l'avenir, moins de danger. Mais ce danger n'était plus imminent. Le fait seul qu'à Paris on hésitait sur l'opportunité d'une riposte également immédiate, que l'on consultait le gouvernement anglais, le démontrait. Sir Edward estimait, certes, comme tous ses collègues, qu'une installation de l'Allemagne au Maroc était inadmissible, et que la plus élémentaire notion de son intérêt commandait à l'Angleterre de ne pas la tolérer. A ce point de vue, le cabinet libéral était prêt à faire honneur aux engagements pris en 1904 par lord Salisbury. En principe, il n'était nullement hostile à l'envoi d'un navire anglais, si l'utilité lui en était démontrée et si, de son côté, le gouvernement français prenait une décision semblable. Mais il n'avait pas qualité pour trancher à lui seul cette grave question, dont l'examen revenait de droit au cabinet tout entier. Ce cabinet était convoqué en conseil pour le lendemain. Il examinerait, sans oublier ni les intérêts de la Grande-Bretagne ni la lettre et l'esprit des traités qui liaient la Grande-Bretagne à la France, la situation nouvelle créée par l'intervention de l'Allemagne au Maroc, et après ce conseil, mais

Gladstone, Rosebery et Salisbury. Secrétaire d'Etat depuis 1906; chevalier de l'Ordre de la Jarretière depuis 1912. Sir Edward Grey a publié, en 1899, un ouvrage intitulé *Fly-Fishing*.

alors seulement, une réponse précise pourrait être faite à la France.

Les extraits des grands journaux londoniens que l'on connut à Paris dans la nuit du 3 au 4, trahirent, au sein du cabinet anglais, des divergences de vue dont les réserves et l'ajournement de la réponse demandé par sir Edward n'étaient que l'expression atténuée et diplomatique. Le *Times*, conservateur et indépendant, exigeait seul et nettement l'envoi d'un bateau anglais à Agadir. Mais les journaux libéraux, c'est-à-dire ministériels, montraient beaucoup plus de tiédeur et la *Westminster Gazette*, organe officieux du parti au pouvoir, à travers beaucoup de réticences et de précautions oratoires, laissait apparaître une fondamentale hostilité à l'égard d'une pareille mesure.

Tandis que s'échangeaient, au cours de ces deux premières journées, ces consultations et cette correspondance diplomatiques, l'émotion et l'anxiété croissaient toutes les heures à Paris et dans les départements.

Le monde des affaires, généralement peu averti et prompt aux alarmes, s'attendait aux pires éventualités. La Bourse, très agitée, enregistra une baisse sensible dans tous les compartiments, la rente française toutefois perdant seulement de 40 à 50 centimes, tandis que les valeurs de spéculation comme l'Extérieure espagnole et le Rio-Tinto, se trouvaient nécessairement atteintes dans de plus fortes proportions[1].

1. L'Extérieure perdit 1 fr. 50, le Saragosse 22 francs, le Nord 12 francs, le Rio-Tinto 27 francs, le Turc plus d'un point, etc. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler

Dans les milieux parlementaires, les bruits les plus contradictoires circulaient. Quelques jours encore, et les grandes vacances de l'été allaient commencer. Le Sénat, rogue, votait sans se hâter le budget que la Chambre lui avait envoyé avec six mois de retard. La Chambre elle-même poursuivait, au milieu de l'inattention générale, la discussion compliquée et ardue de la réforme électorale, qu'elle avait abordée sans enthousiasme, malgré la fougue des uns et la résistance passive des autres. Députés, sénateurs, informateurs à la chasse des nouvelles, s'étaient donc laissés facilement distraire et impressionner par les événements extérieurs. Entre les deux groupes de bronze tragiques qui ornent au Palais-Bourbon le salon dit de la Paix, une foule grouillait, impatiente d'informations qui n'arrivaient pas. Des pronostics, qui osaient être belliqueux, croisaient des démentis qui s'efforçaient d'amener un peu de sang-froid et d'apaisement. Les nouvelles des départements montraient la population plus calme, mais non moins émue.

Dans cette confusion générale, les télégrammes de Vienne, qui ne laissaient aucun doute sur l'appui donné par l'opinion autrichienne à l'initiative allemande, ceux de Saint-Pétersbourg, qui traduisaient les articles où la presse russe — du conservateur *Novoïe Vrémia* au libéral *Rietch* — faisant chorus avec la presse française, passaient inaperçus. Tout le monde

que d'après certains journaux généralement bien informés, des financiers allemands, bien connus sur la place de Paris, avaient donné, à la fin de la semaine précédente, des ordres de vente très importants. (Voir notamment *La Petite République* du 17 juillet 1911.)

sentait instinctivement qu'une conversation grave s'engageait entre Paris et Londres. Mais le secret des délibérations gouvernementales était si bien gardé que personne ne pouvait dire dans quelles conditions cette conversation se poursuivait ni quels résultats elle avait amenés. Un fait seul était manifeste : on était au lundi soir, plus de quarante-huit heures s'étaient écoulées depuis la visite de M. de Schœn au quai d'Orsay, et le geste de l'Allemagne demeurait sans réponse.

La matinée du mardi 4 juillet devait seule être décisive, encore que le public ne fût pas mis dans la confidence des événements qui la signalèrent. C'est au cours de cette matinée, en effet, que M. Caillaux, qui assumait à la fois les fonctions de Président du Conseil et celles de ministre des Affaires étrangères par intérim, prit une initiative dont la nature et la gravité pouvaient — et devaient, en effet — affecter profondément le terrain sur lequel allaient s'engager et se poursuivre les négociations avec l'Allemagne.

La décision du Président du Conseil fut-elle entraînée par les nouvelles de Londres? Faut-il y voir, au contraire, la conséquence plus ou moins directe d'une longue conversation qu'il eut, dit-on, dans cette même matinée du 4 juillet, avec M. de Gwinner, président de la Deutsche Bank, depuis quelques jours à Paris? C'est ce qu'il aurait été, à ce moment-là, même pour les personnes les plus avancées dans l'intimité du Président du Conseil, impossible de deviner. Les relations personnelles que M. Caillaux entretenait avec quelques financiers allemands, et que sa propre situation dans le monde de la

finance française rendait plausibles et naturelles, il ne les dissimulait certes pas. Mais qui aurait pu dire s'il jouissait, auprès de ces personnages, d'une confiance suffisante pour les amener à d'utiles confidences sur les desseins de la politique allemande qui pouvaient être à leur connaissance? Tout ce qu'il est permis de supposer c'est que, vraisemblablement, ce jour-là, la conversation du Président du Conseil français et de M. de Gwinner, membre de la Chambre des seigneurs de Prusse, ami personnel de l'empereur Guillaume II, ne roula pas seulement sur de banales questions financières. Ne fissent-ils que l'effleurer, la question politique dut vraisemblablement être abordée entre ces deux hommes.

Quoi qu'il en soit, un fait certain, matériel, se situe à cette date. M. Caillaux, agissant comme ministre par intérim des Affaires étrangères, télégraphie à M. Paul Cambon *de cesser de demander au cabinet anglais l'envoi d'un bateau à Agadir et ajoute que la France renonce à toute démonstration.*

Ce télégramme arriva d'ailleurs à Londres après que le gouvernement anglais eut pris de son côté une décision.

M. Asquith, président du Conseil, mis au courant par sir Edward Grey, avait en effet convoqué ses collègues, et le cabinet s'était réuni au cours de cette même matinée du 4 juillet. Sir Edward en fit connaître le résultat à M. Paul Cambon dans l'après-midi, au moment même où celui-ci venait lui communiquer les nouvelles instructions reçues à l'ambassade quelques instants avant, de Paris. La décision du gouvernement anglais était conforme aux vues de

M. Caillaux, avant même que M. Cambon ait pu les exposer. Le cabinet de Saint-James se rangeait du côté de l'abstention. L'Angleterre n'enverrait pas de navire à Agadir.

Etait-ce que le gouvernement britannique se désintéressât absolument de la question marocaine, parce que s'en étant désintéressé à l'égard de la France? Loin de là. La veille même, 3 juillet, sir Edward Grey avait déclaré au comte Wolff-Metternich, ambassadeur d'Allemagne, que « la question était sérieuse et importante et allait être examinée par le cabinet ». Après le conseil qui venait de se tenir dans cette décisive matinée du 4 juillet, il avait prié l'ambassadeur de revenir le voir, et, le recevant immédiatement après M. P. Cambon, il lui avait expliqué « que l'attitude de l'Angleterre ne pouvait être désintéressée, que l'envoi d'un croiseur créait une situation nouvelle, où les intérêts anglais étaient en jeu, et que le gouvernement britannique ne pourrait reconnaître aucun accord sans être consulté »[1].

Cependant qu'à Londres se déroulaient ces événements, M. Caillaux, de son côté, réunissait ses collègues en conseil de cabinet, à une heure de l'après-midi, et leur soumettait les instructions qu'il avait transmises à M. Paul Cambon.

M. Delcassé, en termes élevés, avec cette précision et cette méthode qui donnaient tant de force à son argumentation, signala les dangers

1. Discours de sir E. Grey, à la Chambre des Communes, le 27 novembre 1911.

presque certains auxquels on s'exposerait en prenant l'initiative d'envoyer à Agadir un navire français se ranger bord à bord avec le navire allemand, pour éviter le péril qu'il croyait chimérique d'un débarquement allemand. La France devait éviter jusqu'à l'apparence d'une provocation, pousser même la patience jusqu'à paraître ignorer une provocation. Sa force propre, la solidité de l'alliance et des amitiés qu'elle avait nouées à elle et autour d'elle s'affirmaient suffisamment aux yeux du monde, pour que personne ne pût l'accuser de faiblesse. La manière de sa diplomatie ne devait rien emprunter à la manière de la diplomatie allemande. La main de la France est douce, et cela n'est pas signe d'impuissance; celle de l'Allemagne est brutale, et personne ne la tient pour omnipotente, sauf quelques aveugles pangermanistes. Au surplus, l'entente avec l'Angleterre, sur le terrain marocain, comme dans la politique générale, avait poussé des racines assez profondes, pour qu'il fût toujours temps de parer à tous les dangers, lorsque les dangers se présenteraient.

L'exposé de M. Caillaux, le discours de M. Delcassé entraînèrent la décision du Conseil. Les instructions envoyées à M. Paul Cambon furent approuvées. La France, comme l'Angleterre, prenait le parti de ne pas entendre le coup de poing que l'Allemagne venait de donner sur la table autour de laquelle elle désirait que reprît ou s'engageât la conversation.

La situation, dans l'après-midi du 4 juillet, semblait donc se préciser et se dégager de toute crainte de plus graves complications immédiates, lorsqu'une

information de Berlin vint fournir sur les intentions du gouvernement allemand une indication aussi significative que peu rassurante : la canonnière *Panther* était remplacée à Agadir par le croiseur *Berlin*, navire de 104 mètres de long, pouvant filer plus de 23 nœuds et dont l'équipage se composait de 273 hommes et de 13 officiers. Les télégrammes de presse ajoutaient que le *Berlin* devait arriver à Agadir le lendemain 5, qu'il y stationnerait dans les conditions que spécifiait la note allemande du 1er juillet, c'est-à-dire, en réalité, pour un temps indéterminé, et que le *Panther* assurerait entre Ténériffe et la rade marocaine, le service de son ravitaillement.

Il n'y avait donc plus aucune illusion à conserver. Que ce fût ou non une simple coïncidence, le geste de l'Allemagne s'accentuait au moment même où l'Angleterre et la France ajournaient *sine die* toute mesure matérielle de précaution.

A La Haye, M. de Selves avait appris les instructions envoyées dans la matinée à M. P. Cambon par M. Caillaux. Il avait protesté télégraphiquement contre la décision ainsi prise en son absence et contrairement à l'opinion qu'il avait exprimée avant son départ. Mais sa protestation lointaine resta lettre morte et la journée du 4 juillet s'acheva sur le fait accompli. La conversation diplomatique acceptée par la France, même ouverte sous le coup de semonce allemand, il ne restait plus qu'à déterminer les conditions dans lesquelles elle allait se poursuivre. Guillaume II, après s'être vraisemblablement mis d'accord avec ses ministres, put partir pour sa croisière le 5 au matin.

Ainsi, on allait « causer ». Mais comment causerait-on, et qui causerait?

Ici, il semble qu'un certain flottement se soit produit.

Le gouvernement allemand penchait d'abord pour une conversation étendue aux principaux intéressés. La note verbale du 1er juillet était accompagnée d'une explication non équivoque à ce sujet : « Toute la question marocaine est ouverte. Le gouvernement allemand regarde le retour au *statu quo* comme douteux, sinon impossible. Il a en vue une solution définitive de la question marocaine, à laquelle participeraient l'Allemagne, la France et l'Espagne »[1]. Les indications qui filtraient du quai d'Orsay étaient donc favorables à une conversation à trois, ou à quatre si l'Angleterre manifestait le désir d'y prendre part : « Le gouvernement allemand, disait une note d'allure officieuse[2], ayant depuis samedi, date de la notification par M. de Schœn à M. de Selves de l'envoi de la *Panther* à Agadir, manifesté, à plusieurs reprises, dans les entrevues que les représentants du cabinet de Berlin ont eues avec les membres des gouvernements français et anglais, le désir de « conversations » et ayant laissé entendre que l'Espagne pourrait utilement prendre part à ces « conversations », le gouvernement français se serait déclaré prêt à entrer dans ces vues et à écouter les propositions allemandes. L'Angleterre ayant d'autre part manifesté le désir de suivre, du

1. Discours prononcé à la Chambre des Communes par sir Edward Grey, le 27 novembre 1911.
2. Le *Temps*, du 6 juillet 1911.

fait même des intérêts en jeu et de ses intérêts personnels immédiats, les négociations qui pourraient être éventuellement engagées, les « conversations » auraient en conséquence lieu à quatre : Allemagne, France, Espagne, Angleterre et probablement à cinq, si comme on le pense la Russie se déclare solidaire de la France en cette affaire. »

L'attitude de la presse allemande était intéressante à noter. Même les organes habituellement inspirés par la chancellerie ne se contentaient pas d'une conversation à quatre ou à cinq. Logiques, ils élargissaient le cercle des « causeurs ». Puisque le cabinet de Berlin avait jugé opportun de rappeler leurs engagements — entendez : l'Acte d'Algésiras — à la France et à l'Espagne, c'est à tous les signataires de cet Acte qu'il fallait en appeler. La conclusion de ces prémisses, que l'on se bornait à sous-entendre, mais qui se dégageait aisément, c'est que la France et l'Espagne pourraient être sommées d'évacuer les positions militaires qu'elles avaient prises au Maroc.

Ainsi le danger de la position prise d'abord apparaissait avec évidence. Si l'on proposait une conversation à quatre ou cinq, il n'y avait pas de raison valable pour refuser une conférence européenne. Mais cette conférence serait naturellement portée à ramener la question marocaine sur le terrain international et à proposer une solution internationale.

Est-ce là ce qu'on désirait à Paris? Evidemment non. Au lieu d'étendre le mandat de la France et de l'Espagne, une conférence aurait pu le restreindre et, jugeant d'après la lettre des textes, imposer à

ces deux puissances le rappel de leurs troupes, puis aggraver le caractère international, source d'inextricables difficultés, du statut marocain.

Est-ce là, au fond, ce que l'on désirait à Berlin? Il y avait de bonnes raisons d'en douter, dont la principale était le désir de l'Allemagne, manifesté dès le 1er juillet par M. de Schœn à M. de Selves, de « continuer » la conversation commencée à Kissingen.

Quant au gouvernement anglais, son point de vue ne variait pas. Il n'entendait pas rester étranger à une discussion diplomatique où la question marocaine serait discutée en tant qu'elle toucherait aux intérêts anglais. M. Asquith, à la séance du 7 juillet de la Chambre des Communes, renouvela publiquement les déclarations très nettes que sir E. Grey avait faites trois jours plus tôt à l'ambassadeur d'Allemagne :

« Actuellement, déclara le premier ministre, j'ai peu à dire au sujet des négociations entre les puissances. Mais je désire qu'on comprenne nettement que le gouvernement de Sa Majesté estime qu'une nouvelle situation est survenue au Maroc, situation dont les futurs développements peuvent affecter les intérêts anglais plus directement qu'ils ne l'ont été jusqu'ici. Nous avons confiance qu'une discussion diplomatique trouvera la solution de cette question, et dans la part que nous y prendrons, nous aurons les égards requis pour la protection de nos intérêts et l'accomplissement de nos engagements contenus dans notre traité avec la France qui est bien connu à la Chambre. »

Mais il ne s'ensuivait pas nécessairement que

l'Angleterre dût prendre une part directe à une conversation franco-allemande ayant le Maroc pour objet. Il suffisait et il lui suffirait d'en avoir connaissance au fur et à mesure qu'elle se développerait pour être en mesure d'intervenir au cas où ses intérêts seraient mis en question ou atteints en quelque manière[1].

Entre temps, l'intérim de M. Caillaux au ministère des Affaires étrangères prenait fin. Le 6 juillet au soir, M. de Selves quittait la Hollande avec le Président de la République, et le vendredi 7, un peu avant midi, réoccupait son cabinet du quai d'Orsay. Quelques heures plus tard, il recevait M. Jules Cambon et l'ambassadeur d'Allemagne.

De conversations à quatre ou à cinq, il n'était plus question. De conférence, moins encore. Il fut entendu que M. J. Cambon repartirait le soir même pour Berlin et, à son arrivée, reprendrait naturellement la conversation de Kissingen. Mais il devait, en même temps, demander des explications sur les motifs de l'intervention allemande dans le Sud marocain, et se replacer dans son véritable rôle, celui de « défendeur ». Ce n'était pas à la France de formuler une demande. L'Allemagne devait s'expliquer d'abord, *dire ce qu'elle voulait*. M. de Schœn, ce jour-là encore, affirmait l'ignorer. Nous sommes prêts à entrer en conversation, lui disait M. de Selves; mais de quoi voulez-vous que nous parlions? L'ambassadeur allemand répondait qu'il était sans instructions.

1. Voir plus loin, chapitre IV, le discours prononcé à la Chambre des Communes par M. Asquith, le 27 juillet.

On eut pourtant, dès le lendemain, 8 juillet, une indication précise. Le baron de Schœn revint au quai d'Orsay. Il affirmait toujours ne remplir aucune mission de son gouvernement. Mais, avec d'infinies précautions oratoires et une réticence après chaque affirmation, il croyait pouvoir désigner d'ores et déjà, à titre personnel et privé, mais à ce titre seulement, le terrain où il pensait que l'entente serait possible. Ce terrain, c'était le Congo. C'était d'ailleurs tout ce qu'il pouvait en dire[1].

Pendant ce temps, le Nord-Express qui emmenait M. Jules Cambon filait sur Berlin.

L'ambassadeur de France pouvait entrer le cœur ferme dans la capitale allemande. L'opinion française, d'abord émue, s'était ressaisie et l'appuyait sans faiblesse. L'alliance russe, l'amitié anglaise, ne s'affirmaient pas seulement dans les organes les plus autorisés de la presse. Les cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg donnaient à Paris les plus fermes assurances, le premier par les déclarations de son chef à la Chambre des Communes, le second par une démarche du comte Osten Sacken, son ambassadeur à Berlin, qui s'était informé « d'une manière amicale des vues du gouvernement allemand »[2]. La trame des amitiés tissée autour de ces deux bases essentielles de la politique française, en dépit de certaines restrictions personnelles et isolées, se

1. Voir *Journal officiel* du 15 décembre 1911. Débats parlementaires. Chambre des députés, séance du 14 décembre 1911, discours de M. de Selves, page 3975, première colonne.

2. Voir *La Gazette de l'Allemagne du Nord* du 9 juillet 1911.

tendait pour la résistance en commun. Ce n'était plus au nom d'un pays affaibli et isolé que M. J. Cambon allait interroger l'Allemagne. L'équilibre européen, mondial par conséquent, était rétabli. L'heure avait sonné où la France pouvait récolter le fruit de son long recueillement, de sa sagesse et de ses efforts.

CHAPITRE II

UN REGARD SUR LE PASSÉ

La surprise, une surprise mêlée d'abord d'une vague anxiété, tel fut le sentiment que produisit en France le geste de l'Allemagne.

Malgré la place prise au cours des dernières années par la question marocaine, l'opinion n'avait que de vagues et vacillantes lueurs, séparées par de larges taches d'ombre, sur cette question elle-même. On devinait confusément, depuis dix ou douze ans, certains efforts pour asseoir l'influence française au Maroc. Mais de quelle volonté ces efforts étaient-ils faits? Quelle main les coordonnait, les dirigeait, en vue d'un but précis? Personne n'aurait pu le dire. Quelques prétendus initiés faisaient allusion à de mystérieux syndicats de financiers. La foule se souvenait seulement de quelques faits saillants ou d'un petit nombre de personnalités que les circonstances avaient mises en vedette, dans les manchettes des journaux : Abd-el-Azis, Moulay-Hafid son frère, l'expédition de la Chaouïa après le

meurtre d'un certain docteur Mauchamp, puis un incident avec l'Allemagne, en 1908, au temps de M. Clemenceau; enfin, une expédition à Fez pour délivrer des Européens menacés d'extermination et de supplices orientaux. Tout cela noyé dans la vision d'un pays qu'on disait grand comme la France, avec de blanches villes arabes sommeillant au soleil africain, et d'inestimables richesses minières endormies dans son sous-sol.

Nos droits sur ce pays? Le bruit courait qu'ils avaient été réglés avec le sultan, on ne sait plus quand; avec les puissances, par un Acte qui avait clôturé la conférence d'Algésiras, mais que personne n'avait lu parce qu'il était trop long; avec l'Allemagne, en particulier, par une déclaration que tout le monde avait oubliée parce qu'elle était trop courte.

Au milieu de ce chaos de souvenirs, un seul fait précis et récent : quelques semaines plus tôt, une nation qu'on jugeait négligeable, l'Espagne, avait osé, sans en demander la permission à la France, étendre à son tour la main sur la région nord du Maroc. L'opinion française avait protesté énergiquement et sincèrement. Seuls, quelques socialistes, hostiles pourtant par principe à toutes les prises de possession, avaient applaudi. Mais c'était peut-être parce que l'action espagnole gênait la prise de possession du pays entier par la France.

Quant à l'état des rapports franco-allemands, indépendamment ou en fonction de l'affaire marocaine, c'était la nuit presque complète.

Ah! on l'avait rigoureusement appliquée, la formule de Gambetta : Pensons-y toujours, n'en parlons jamais! On l'avait bien observée la consigne

de silence, à l'abri de laquelle — ou malgré laquelle — la France laborieuse par tempérament, économe parce que prévoyante et intelligente, avait repris peu à peu dans le monde une très grande place.

Ce n'était pas que les Français, sans distinction d'opinion, eussent oublié! Pas un d'entre eux qui ne sentît nettement, profondément, que la France avait été au premier rang des nations de l'Europe, puis qu'une année, l'Année terrible, avait passé, et que malgré les déclamations officielles, malgré les amitiés particulières qui venaient à elle de tous les points du monde ou les liens de droit ou d'intérêt qu'elle avait noués avec d'autres nations, elle n'avait pas repris le rang de jadis.

Aussi, contrairement à une opinion qui n'est qu'un préjugé, les Français s'inquiétaient-ils maintenant de ce qui se passe en dehors des frontières de la France. L'Allemagne, qui les avait vaincus « sans les abattre » était l'objet naturel de leur curiosité. Ils l'avaient étudiée, ils apprenaient sa langue, écoutaient sa musique, disséquaient et essayaient de s'assimiler ses méthodes. A force de l'apprécier, ils l'auraient aimée, s'ils avaient pu. Ils aimaient presque son empereur, dont le tempérament, qu'on leur disait prime-sautier, et la prédilection pour l'apparat s'accommodaient à leur caractère. Il y avait bien, ailleurs, d'autres empereurs. Pour eux, ils ne connaissaient qu'un *Kaiser*, qui leur avait même, quelquefois, par des télégrammes qui les avait émus, témoigné un affectueux intérêt. Rien de ce qui touchait à l'Allemagne ne leur était indifférent. Les livres qui leur en parlaient se multipliaient. Même un nombre de plus en plus considérable de Français, surtout les jeunes,

n'hésitaient pas à traverser le Rhin et, au retour, ne s'exprimaient qu'avec éloge sur l'accueil qu'ils avaient reçu là-bas, et avec admiration sur ce qu'ils avaient vu.

Mais le monde officiel restait muet depuis quarante ans, ou ne consentait à prononcer ce nom fatidique: *Allemagne*, qu'à ces heures de crise où les gouvernements font appel à la confiance des peuples, parce qu'ils n'ont pas d'autre ressource pour vivre.

Sur les rapports qu'on entretenait avec le gouvernement allemand, sur la ligne de conduite à laquelle on obéissait dans ces rapports, pas un mot, ou le moins de mots possible. Il y avait bien, à Paris, un ambassadeur d'Allemagne, à Berlin, un ambassadeur de France. Mais on ne parlait d'eux qu'au moment où ils prenaient possession de leurs fonctions, et au moment où ils les quittaient. Ils échangeaient alors, avec les chefs d'Etat « auprès desquels ils étaient accrédités » les banals discours où se dilue habituellement la courtoisie officielle et internationale. Puis c'était, de nouveau, le silence, à peine troublé à de longues années d'intervalles par quelque retentissante dispute dont le souvenir persistait : l'affaire Schnœbelé, la question marocaine, le voyage de Guillaume II à Tanger, l'incident des déserteurs de Casablanca, et, enfin, cette extraordinaire visite de M. de Schœn au quai d'Orsay, que personne ne s'expliquait, mais dont tout le monde tirait la même conclusion, sous une forme populaire et expressive : « l'Allemagne se fâche! »

D'où venait donc cette colère subite? De quels événements mystérieux et compliqués était-elle la résultante? Eh quoi! L'Allemagne avait pris à la

France, autrefois, deux provinces qui étaient bien à la France, et voilà qu'elle menaçait la France, parce que la France, disait-on, voulait s'emparer d'un pays qui n'était à personne, ou qui n'était qu'à un souverain musulman fortement nigritisé! Etait-ce nécessité ou simple fantaisie? Avait-elle le droit pour elle? Le développement légitime de la vaincue d'autrefois gênait-il son propre développement?

*
* *

Un simple coup d'œil panoramique sur les événements connus, publics, des quarante dernières années suffisait cependant à laisser entrevoir la solution du problème. En s'élevant un peu au-dessus des frontières, un regard impartial jeté des deux côtés de « la ligne bleue des Vosges », donnait la clef de bien des énigmes.

Une première période apparaissait nettement d'abord. Elle s'étendait, immense, de ce jour tragique où, dans l'*Hôtel du Cygne*, en la vieille cité commerçante de Francfort, les plénipotentiaires français avaient échangé avec M. de Bismarck, les signatures qui consacraient la mutilation de la France, jusqu'à la mort, qui semblait ne jamais devoir venir, tant elle avait tardé, du vieil empereur sous lequel s'était réalisée l'unité allemande.

Les premières années de cette première période furent consacrées à la « liquidation » du cataclysme.

Dans le saisissement de la défaite, la France ne garda qu'un sentiment : l'instinct de vivre. Elle s'efforça de réparer ou de masquer les blessures et les meurtrissures trop apparentes. Deux ans et demi à peine suffirent à payer la rançon que le vainqueur avait posé comme condition à la libération du territoire. Le 15 mars 1873, M. de Gontaut-Biron notre premier ambassadeur auprès de l'Empire allemand, signait à Berlin avec M. de Bismarck, la convention par laquelle l'Allemagne s'engageait à évacuer les quatre départements encore occupés (Ardennes, Vosges, Meurthe-et-Moselle et Meuse), dans un délai de quatre semaines, à partir du 5 juillet 1873, et l'Assemblée nationale pouvait déclarer que M. Thiers avait *bien mérité de la patrie*[1].

L'œuvre de réorganisation commença aussitôt après, au milieu des luttes intestines, des rivalités de personnes, des querelles de parti, malgré tous les obstacles, en dépit de toutes les méfiances ou des jalousies. Elle fut même si rapide que l'Allemagne s'en émut, ou que ses gouvernants affectèrent de s'en alarmer. Pour la sonder, et mesurer la force nouvelle de la France, ils eurent recours à la menace quatre ans après la paix de Francfort. Ce fut « l'alerte » de 1875. La France n'eut pas de peine, renversant l'ordre naturel de la preuve, à établir sa bonne foi. Elle trouva même, dans cette épreuve, un ami inattendu, qui se porta fort pour elle : le tsar Alexandre II.

De longues années d'isolement suivirent. Années

1. G. Hanotaux. *Histoire de la France contemporaine*, t. I, p. 567.

de recueillement aussi. Tandis que le « chancelier de fer », anxieux pour l'avenir de l'empire qu'il avait restauré par les violences délibérément déchaînées de la guerre, s'occupait à assurer à son œuvre l'appui de forces nouvelles par la conclusion d'alliances et de contre-alliances savantes, la France travaillait et se repliait sur elle-même. Elle put même offrir au monde étonné, avec l'Exposition de 1878, la preuve de sa vitalité et de sa confiance dans l'avenir. De la République — seule forme de gouvernement que Bismarck lui avait permise, parce qu'il y voyait une garantie de faiblesse — elle avait fait un gouvernement définitif, qu'elle entendait conserver et avec lequel elle espérait bien forger une France nouvelle, sur les ruines de l'ancienne.

Pour Bismarck, la question franco-allemande était toujours *européenne*. En Europe, et là seulement, l'Allemagne devait, pour conserver ce qu'elle avait acquis, conserver, avec la suprématie militaire, l'hégémonie politique. Ce vieil Allemand, qui avait réalisé le rêve de tous les Allemands, se satisfaisait des victoires du présent. La France ne devenait une menace que dans la mesure où elle menaçait les acquisitions de l'Allemagne, la position européenne de l'Allemagne. La question d'Orient ne lui paraissait pas, en elle-même, valoir les « os d'un grenadier poméranien ». Il n'y voyait qu'un brandon de discorde à jeter entre les autres nations, un moyen de diviser pour régner. Envisagée sous ce jour, il ne voyait aucun inconvénient à ce que la France, fidèle à sa tradition, continuât à s'en mêler, et lorsque, dans l'été de 1878, le Congrès de Berlin

s'essaya à trouver une solution à l'insoluble problème, les représentants de la nation vaincue ne furent pas, parmi ceux des autres nations, les moins bien traités.

Encore moins, Bismarck s'inquiétait-il des velléités d'expansion coloniale de la France. Tout à la joie d'avoir, le 7 octobre 1879, lié à sa fortune l'Autriche, qu'il avait domptée treize ans plus tôt, il montrait du doigt à la France la route qui devait la mener en Tunisie, dans l'espoir de la brouiller pour longtemps avec l'Italie. Espoir ou calcul que l'avenir devait d'ailleurs largement justifier. Lorsque fut signé, au Bardo, le 12 mai 1881, le traité qui installait le protectorat français dans la Régence, le gouvernement français reçut, sans étonnement, les félicitations de l'Allemagne [1].

Un parti sans cesse grandissant, en France même, — le parti colonial — poussait le pays dans cette voie de l'accroissement territorial hors de la vieille Europe. N'oubliez, disait-il, ni les leçons du passé, ni le démembrement de la patrie. Mais détournez vos regards de la frontière des Vosges vers un horizon plus étendu. Recueillez-vous, travaillez. Travaillez d'abord, à l'intérieur, à refaire une France aussi forte que celle de jadis, plus forte même; puis que cette nouvelle France déborde sur le monde. Vous avez la fortune, l'esprit d'organisation,

1. V. F. DESPAGNET. *La diplomatie de la troisième République et le droit des gens*, p. 234. M. G. Hanotaux, dans sa belle *Histoire de la France contemporaine* (t. IV, p. 387), a résumé magistralement, à ce point de vue, les négociations qui s'étaient ébauchées, au sujet de la Tunisie, au Congrès de Berlin.

et même ces qualités militaires que la défaite ne vous a pas enlevées. Allez et conquérez tout ce que vous pourrez des portions vacantes du globe. Vous ne compterez encore, dans le monde, que suivant le rôle que vous vous y attribuerez vous-mêmes[1]. Les opportunistes, Jules Ferry à leur tête, avaient écouté et suivi les conseils de Gambetta, et le pays, dans son immense majorité, les approuvait. L'idée d'une revanche immédiate, en Europe, était peu à peu abandonnée[2]. Celle de l'expansion gagnait chaque jour du terrain.

Telles furent, après les causes de l'occupation de la Tunisie, les origines de la conquête du Tonkin, qui ne devait se terminer que le 9 juin 1885 par le traité de Tien-Tsin, et dont une des péripéties, la surprise de Lang-Son, devait amener la chute du cabinet Ferry.

Mais le parti colonial français ne bornait pas ses ambitions aux seuls rivages lointains de l'Asie ou à l'Afrique du Nord. Il ne s'était pas effrayé des difficultés avec l'Angleterre, qu'avait soulevées l'expédition de Chine. Il formait encore de grands desseins sur l'Afrique équatoriale. Qu'importe si ces

1. Il n'est pas niable que Bismarck ait encouragé jusqu'au bout cette politique d'expansion de la France, et n'ait suscité, comme il sera expliqué plus loin, toutes sortes d'entraves au parti colonial naissant en Allemagne. Il disait : « Nous appartenons à la classe des nations dont le vieux prince de Metternich disait : ce sont des nations rassasiées. » (Discours au Reichstag, 11 janvier 1887.)

2. Sur cette période et l'évolution de Gambetta et de son entourage, v. Mme Juliette Adam, *Après l'abandon de la revanche.*

desseins se heurtaient là encore à la politique et aux convoitises traditionnelles de l'Angleterre! Au besoin, il s'appuierait contre elle sur Berlin, où les ambitions britanniques rencontraient déjà une résistance sourde, mais tenace. Le cabinet anglais avait en effet essayé, par tous les moyens en son pouvoir, de s'opposer à l'établissement de l'Allemagne au Cameroun, où des factoreries allemandes avaient été fondées dès 1860 et dont le docteur Nachtigal avait proclamé l'annexion le 15 juillet 1884. Il avait même, quelques mois avant cette annexion, le 26 février, reconnu par traité certaines prétentions portugaises sur le bassin du Congo, et ces prétentions étaient une menace pour la liberté et le développement du commerce de toutes les nations, et particulièrement des nations nouvelles venues à la vie mondiale.

Ainsi, tout naturellement, Jules Ferry fut amené à accepter l'invitation de l'Allemagne à une conférence où serait réglé le statut économique de ces régions à peine connues, mais que tout le monde avait intérêt à conserver ouvertes. C'est dans ces conditions que s'ouvrit, le 15 novembre 1884, pour se terminer le 26 février 1885, cette conférence de Berlin qui devait constater, publiquement, la *première entente franco-allemande sur le terrain africain*, donner naissance à bien d'autres projets d'entente avortés ou menés à bien [1], et se clôturer par le premier grand acte international relatif à l'Afrique.

1. Sur la conférence de Berlin, v. DESPAGNET, *loc. cit.*, p. 248 *sqq.* et LIVRE JAUNE, *Affaires du Congo et de l'Afrique-Occidentale*, 1885.

Un parti, toutefois, se posait en adversaire de cette politique d'expansion : c'était le parti radical. Il comptait dans ses rangs des hommes comme MM. Clemenceau, L. Bourgeois, H. Brisson. Pour lui, la France ne devait pas « détourner ses regards de la frontière de l'Est ». Les conquêtes lointaines, il les tenait pour une cause d'affaiblissement en Europe, pour une cause aussi de froissements ou de conflits avec l'Angleterre, dont il proclamait que l'appui, contre l'Allemagne, était la seule garantie de l'existence de la France. Il montrait les conséquences de l'expédition tunisienne : l'Italie accédant, le 20 mai 1882, à l'entente austro-allemande, pour former cette Triple Alliance à laquelle il paraissait impossible, alors, de trouver un contre-poids. Et le parti radical ne craignait pas de tirer les conclusions de ces prémisses : retour aux armements et à l'idée de revanche. La droite, froissée des *lois de laïcité*, vint à sa rescousse. Sur l'affaire du Tonkin, J. Ferry tomba. Les élections de 1885 amenèrent à la Chambre, à côté de radicaux nombreux, une impressionnante minorité de conservateurs. Le boulangisme naquit, imprégnant même ses adversaires de ses tendances nationales. La vision d'une plus grande France disparut. La douleur de la mutilation encore récente se fit de nouveau sentir.

La réponse de l'Allemagne ne se fit pas attendre. M. de Bismarck présenta au Reichstag une loi augmentant, dans des proportions considérables, l'armée allemande, puis comme le Reichstag semblait hésiter, transigeait, déformait le septennat demandé, il prononça sa dissolution, et, bien que les élections du 11 février lui eussent donné la majorité, que le

nouveau Parlement eût voté les crédits, brusquement fit naître le fameux incident Schnœbelé (20 avril 1887). M. Schnœbelé, commissaire spécial de police à la gare de Pagny-sur-Moselle, fut attiré dans un véritable guet-apens, sur le territoire allemand, et emprisonné à Novéant. M. de Bismarck mit huit jours à reconnaître que ses agents étaient dans leur tort, et à donner l'ordre de mise en liberté demandé par la France.

Mais l'effet qu'avait cherché le chancelier de fer était produit. Surexcitée par une habile campagne de presse, l'opinion allemande manifestait de nouveau sa méfiance contre l'*ennemi héréditaire*. Elle crut fermement au danger d'une guerre de revanche. Le vote du septennat fut approuvé par la presque unanimité des Allemands. A la faveur de ce mouvement, Bismarck, enchanté d'avoir trouvé l'introuvable Reichstag, fit même modifier la constitution de l'Empire et porter à cinq ans la durée du mandat législatif qui n'était, jusqu'alors, que de trois. Et lorsque mourut, le 9 mars 1888, le vieil empereur Guillaume Ier, la méfiance avait poussé de nouvelles racines si profondes, le gouvernement allemand usait de cette méfiance avec tant de sécurité, que même sous le règne éphémère de Frédéric III, libéral et pacifique (9 mars-15 juin 1888), purent être promulgués les rigoureux rescrits qui fermaient à peu près complètement aux Français, ou simplement aux personnes venues de France, l'entrée des provinces annexées.

Il allait falloir de longues années, la chute de Bismarck, l'essor imprévu de l'activité économique de l'Allemagne, et surtout l'audace et le sens moderne

d'un jeune souverain, pour permettre, comme à Berlin en 1885, de nouvelles tentatives de rapprochement entre les deux nations toujours rivales.

*
* *

Avec Guillaume II, le terrain où se déploie l'activité de l'Allemagne s'élargit. Le nouvel empire ne se contente plus du champ européen. Sa vue s'étend sur le globe entier. La *Weltpolitik*, après quelques tâtonnements, s'affirme.

Mais là, une série de *mésaventures* attendaient l'Allemagne et son nouveau souverain. « Pendant qu'elle était au seizième et jusqu'à la moitié du dix-neuvième siècle, dispersée, à demi paralysée, pendant que la vieille puissance maritime de ses villes de la Hanse sombrait dans l'impuissance et dans le naufrage de la nation germanique, les Hollandais, les Portugais, les Espagnols, les Anglais et les Français lançaient leurs navires sur les mers, conquéraient des terres lointaines, et quand l'Allemagne, à la fin du dix-neuvième siècle, au commencement du vingtième, éprouvant le besoin de l'expansion industrielle et économique, a jeté un regard sur le monde, elle a vu le Canada à l'Angleterre, l'Australie à l'Angleterre, le sud de l'Afrique aux Anglais, une partie, une magnifique partie du continent africain à la France, partout les positions occupées, partout le globe distribué. Et alors, vous

comprenez bien... qu'elle devait veiller avec un soin particulièrement méticuleux à ce qu'une distribution nouvelle du petit nombre de débouchés qui restaient ne fût point opérée »[1].

Tout le secret de l'histoire mystérieuse des rapports franco-allemands depuis vingt-quatre ans est contenu dans cette phrase.

Mais cette histoire elle-même, et la manière dont ce secret fut si jalousement gardé, surtout parce que personne ne s'attacha à le dévoiler, valent quelques pages, sans lesquelles les événements de 1911 s'expliqueraient difficilement.

Ses deux premières années de règne, Guillaume II les consacra à reconnaître le terrain européen, à apprendre l'échiquier diplomatique, sous la direction du chancelier. C'est l'époque de ses voyages, si nombreux, qu'ils lui valurent en Allemagne le sobriquet qui n'était pas sans raillerie, de *Reise Kaiser*. C'est l'époque aussi de son différend avec Bismarck, que dénoua la démission imposée au fondateur de l'Empire, le 20 mars 1890. Au volontaire chancelier, le jeune empereur donna comme successeur le général Caprivi, véritable ministre d'un monarque absolu, simple intermédiaire des décisions impériales.

Cette aurore du nouveau règne ne fut pas douce aux rapports franco-allemands : rigueurs en Alsace-Lorraine, incidents de frontière menus mais répétés, procès d'espionnage : le régime bismarckien semblait devoir survivre à Bismarck. A un point de

1. Discours prononcé, le 19 décembre 1911, par M. Jean Jaurès à la Chambre des députés.

vue plus général, la politique allemande tendait toujours à l'hégémonie. Tout en se rapprochant de l'Angleterre, elle continuait son effort des années précédentes pour séparer la Russie de la France, et si son dessein secret était bien d'attirer celle-ci dans son orbite, elle ne voyait que dans la manière forte le moyen de le réaliser. Son succès fut médiocre. La France persista dans sa réserve. L'Alliance franco-russe se noua discrètement d'abord (1892) pour s'affirmer publiquement quelques années plus tard (1894 et 1897).

Cependant, l'Allemagne avait grandi. Sa population, de 40 805 000 habitants en 1870, était passée à 49 241 000 en 1890 et à 52 001 000 en 1895, tandis que la population de la France restait stationnaire. Son commerce extérieur spécial dépassait déjà depuis quelques années celui de la France. De 7 milliards 473 000 000 marks déjà en 1890, une grave période de crise avait seule pu la maintenir à ce chiffre. L'industrie, la marine marchande se développaient dans des proportions inattendues. Une seule compagnie de navigation, qui ne transportait en 1882 que 384 000 tonneaux de marchandises, en transportait 989 000 en 1891 et 1 363 000 en 1895[1] !

Elle naissait en même temps à la vie coloniale. Dès 1889, l'importance de ses colonies était suffisante pour qu'il fût nécessaire de créer à l'Office extérieur une section spéciale chargée de les administrer[2]. Elle organisait le Cameroun, étendait

1. V. Lucien Hubert, député : *L'effort allemand*, Paris 1911, Félix Alcan, éditeur.

2. Le crédit nécessité par la création de cette section fut voté par le Reichstag à la fin d'octobre 1889.

son protectorat de la côte orientale d'Afrique, réglait la question de Samoa. Amenée logiquement ensuite à défendre ce qu'elle acquérait, elle posa les premières assises de sa puissance navale[1], premières manifestations aussi de l'activité de son souverain et de la direction qu'il entendait donner à cette activité. Quelques années à peine s'étaient écoulées depuis son avènement qu'il avait trouvé le but nouveau à proposer à son peuple. « Notre avenir est sur l'eau, lui dit-il, en s'adressant au prince Henri de Prusse. »

Ainsi naquit cette *politique mondiale* autour de laquelle allait pivoter désormais la politique de l'Allemagne. Mais dernière formée parmi les grandes nationalités européennes, l'Allemagne était aussi la dernière venue sur la scène du monde. Deux autres grands peuples, pour des raisons différentes, conquéraient rapidement et sûrement tout ce qui restait vacant à la surface du globe.

La section coloniale était destinée, d'après une note officieuse, à empêcher le gouvernement de l'empire de « s'engager à l'avenir dans des entreprises dont le plan ne reposerait pas sur une connaissance suffisante du pays où l'on irait s'établir ». Cette phrase exprimait la méfiance personnelle de Bismarck, qui ne se laissa entraîner qu'à regret, comme on le sait, dans la voie des acquisitions territoriales lointaines. Sa disparition et les besoins qu'il n'avait certes pas prévus de l'expansion allemande devaient singulièrement modifier les idées de ses successeurs!

1. Le premier programme naval d'où est sorti la marine allemande contemporaine a été présenté au Reichstag, en même temps que de nouveaux crédits militaires, au mois de janvier 1893. L'Assemblée, ayant refusé les crédits, fut dissoute, et un nouveau Reichstag, élu les 15 et 24 juin 1893, les adopta.

Tandis que l'Angleterre asseyait et fortifiait son occupation de l'Egypte, se développait au Niger, élargissait son rayon d'action dans l'Afrique du Sud, la France s'emparait du Dahomey, préparait la conquête de Madagascar, jetait dans toute l'Afrique nord-occidentale les bases d'un nouvel empire qui prenait déjà sur la carte la figure d'un énorme prolongement étalé de la métropole. Se heurter à la fois à l'une et à l'autre, il n'y fallait pas songer. Ce n'eût pas été seulement exposer le nouvel empire à des périls sur le continent. Ç'eût été encore compromettre pour toujours ses velléités naissantes d'expansion, en les exposant aux coups des deux seuls pays dont l'expérience coloniale eût fait, s'ils eussent été unis, les seuls maîtres du monde.

L'Allemagne, ou plutôt son souverain, obligé de choisir pour trouver le point d'appui dont il ne pouvait se passer, n'hésita pas longtemps. Avec la France seule il y avait possibilité de s'entendre. Comment la France pouvait-elle hésiter? En prenant la main qu'on lui tendait, elle garantissait d'abord sa sécurité continentale. Elle pouvait ensuite, à l'abri de cette sécurité reconquise, poursuivre sans crainte l'achèvement de son empire colonial. Son ennemie séculaire, à qui elle devait la perte de toutes ses grandes possessions d'autrefois, Indes, Canada, Louisiane, et de ses espérances modernes en Egypte, n'était-ce pas l'Angleterre? Et n'était-ce pas aussi l'Angleterre, dont l'écrasante supériorité navale, l'esprit d'entreprise et de lucre gênaient sur tous les points du monde le méthodique et tenace effort des pionniers de l'Allemagne. Partout l'Allemagne la rencontrait, barrant la route: en Chine, vers la-

quelle le jeune empereur ne craignait pas d'allonger son regard[1], dans l'Afrique du Sud, au Transvaal, où les Hollandais, ces *cousins des Allemands*, luttaient contre l'envahissement britannique.

Comment cette union ne se serait-elle pas scellée? Le passé? Mais la France se recueillait depuis si longtemps que son recueillement s'achevait en renoncement. Puis, pourquoi revenir sur l'irrévocable? Ce qui était fait était bien fait et les générations nouvelles ne pouvaient éternellement alourdir leur héritage du passif des générations d'autrefois. L'alliance russe? Mais l'Allemagne n'avait rien à lui objecter, puisqu'elle n'avait pour but que de garantir un équilibre qui faisait le bonheur de tous, en garantissant la sécurité de chacun, et non de remettre en cause un statut territorial qu'il n'appartenait plus à personne de modifier. Même, le nouvel empereur, Nicolas II, qui succéda, à la fin de 1894, au tsar fondateur de l'alliance, n'était-il pas d'humeur si pacifique, qu'il ne pouvait voir, dans le pacte conclu par son père, aucune raison d'hostilité envers l'Allemagne.

Mieux encore! La Russie elle-même ne venait-elle pas d'entreprendre cette poussée vers l'Extrême-Orient qui était dans sa destinée, ainsi que Bismarck le lui avait si souvent suggéré. L'entente de la France et de l'Allemagne se transformerait ainsi tout naturellement en une triple entente continentale qui mettrait des bornes aux empiétements du

1. Le 1er janvier 1896, Guillaume II remit à M. Jules Herbette, ambassadeur de France, pour être transmis à M. Félix Faure, un tableau de sa composition représentant la *Lutte de la civilisation contre la race jaune.*

léopard britannique. L'Europe, la vraie, pourrait coordonner en paix l'œuvre civilisatrice que ses nations isolées n'avaient jusqu'ici qu'ébauchée dans le chaos.

L'appel fut entendu des deux côtés.

Il n'avait pas de peine à l'être en Allemagne, où l'opinion nationale, dans l'inconscience de la force, s'étonnait que la France, en scellant une fois encore, dans la paix et en connaissance de cause, le pacte de démembrement au bas duquel sa main violentée avait mis le paraphe crispé du désespoir, n'eût pas encore estimé à leur prix les avantages d'une réconciliation définitive. Le souverain allemand lui-même n'avait aucune animosité contre la France. Les rigueurs du début de son règne, il les avait trouvées dans l'héritage impérial, et tant que Bismarck était resté au pouvoir, sa souveraineté avait été une apparence. Il n'avait jamais, au contraire, laissé échapper une occasion de témoigner aux Français des sentiments amicaux.

L'appel devait être aussi entendu en France. Les événements et les hommes s'unirent pour qu'il le fût.

« La fièvre coloniale » sévissait. La « noble mutilée » se retournait sur son lit devenu trop étroit, courait chercher à des milliers de lieues les lauriers qu'elle ne pouvait plus, au moins pour longtemps, cueillir en Europe. Elle acclamait les soldats de Négrier, du général Doods, de Duchesne... Et pratique, elle acquérait « de la terre », plaçait ses capitaux, ouvrait des voies nouvelles à l'activité de ses enfants. Des légions d'explorateurs se levaient sur son sol, les Maistre, les Brazza, les Béhagle, les Dy-

bowski... L'Afrique surtout, le continent noir et mystérieux les attirait. Partout, ils y plantaient le drapeau tricolore: sur le Niger, sur le Congo et ses immenses affluents, et jusque dans cette vallée du Haut-Nil, dans ce Soudan égyptien devant lequel la conquête anglaise avait dû reculer. Une sorte de « folie de l'atlas » régnait. Sur la carte déployée, on traçait des lignes audacieuses; l'une devait joindre le vieux Sénégal de Faidherbe à la jeune colonie d'Obock, l'autre devait assurer la « continuité » de l'empire équatorial et de l'empire occidental africains de la France[1].

Parallèlement à la rivalité anglo-allemande, se développait la rivalité anglo-française. Comment l'identité de l'adversaire d'aujourd'hui n'eût-elle pas rapproché les ennemis d'hier? Que fallait-il pour opérer le rapprochement?

La volonté réfléchie et le pouvoir de quelques hommes. Or, les fluctuations de la politique voulurent

1. Le ministère des Colonies français fut créé au mois de février 1894. Il est assez piquant de rappeler l'article plein de réserves par lequel le *Times* accueillit cette création. L'organe de la Cité s'exprimait ainsi : « Tout en envisageant avec sympathie et satisfaction chaque mesure pouvant contribuer au développement des territoires étrangers contigus aux nôtres, soit en Afrique soit ailleurs, et tout en nous félicitant d'un changement d'organisation des départements français qui, en renforçant le système colonial de l'administration, doit, dans notre opinion, rendre possible la solution pacifique des questions qui se posent en dedans et en dehors des sphères d'influence française, nous croyons nécessaire de dire que si la nouvelle administration désire conserver la sympathie de l'Europe civilisée, il faut qu'elle se pénètre de l'idée que le temps des agressions coloniales est passé. »

qu'à ce moment précis, ces hommes prissent, en Allemagne et en France, la direction des affaires. Ce furent le prince C. de Hohenlohe et M. G. Hanotaux, aidés, poussés, chacun dans son pays, par ce qu'on appelait déjà les milieux coloniaux, formés par les explorateurs, les sociétés de géographie et de colonisation. En Allemagne, ces efforts étaient soutenus par les mêmes éléments, auxquels venaient prêter leur concours même des fonctionnaires de la chancellerie, où le directeur de l'Office colonial lui-même et le docteur Vohsen prêchaient ouvertement l'entente avec la France[1].

M. Hanotaux entra au quai d'Orsay, pour la première fois, le 30 mai 1894[2]. Elevé à l'école de Gambetta et de Jules Ferry, la politique de recueillement, donc d'expansion, donc anti-anglaise, était naturellement la sienne. De cette politique à l'entente avec l'Allemagne, il n'y avait que l'épaisseur fragile des circonstances. Les événements se chargèrent d'abattre la mince cloison.

1. Ces deux fonctionnaires firent partie de la commission qui procéda, à Paris, en 1894, à la délimitation du Congo et du Cameroun, et ne cachèrent pas leurs sentiments.

2. M. Hanotaux fut ministre des Affaires étrangères une première fois du 30 mai 1894 au 2 novembre 1895, une seconde fois du 30 avril 1896 au 30 juin 1898. Entre ses deux ministères, M. Hanotaux avait été remplacé par M. Berthelot (2 novembre 1895-29 mars 1896) et par M. Bourgeois (28 mars-30 avril 1896). Le 30 juin 1898, M. Delcassé prit à son tour la direction du Département. Il devait la conserver sept années sans interruption, soit jusqu'au 6 juin 1905. Ces dates ont une importance capitale, comme on va le voir, dans l'histoire de la politique extérieure de la France.

M. Gabriel Hanotaux est né le 19 novembre 1853, à Beaurevoir, dans l'Aisne. Après avoir traversé le cabinet

Ce fut d'abord, après un essai malheureux d'intervention parallèle à propos du traité anglo-congolais du 12 mai 1894, et au commencement de 1895, la guerre lointaine qui mit aux prises la Chine et le Japon et révéla au monde étonné la naissance d'une nouvelle et puissante nation. L'énorme Empire céleste abattu, le Japon exigea le prix de sa victoire: c'était la liberté d'étendre son protectorat sur la Corée et la pleine souveraineté de la presqu'île du Liao-Toung, qui commande le Pé-Tchi-Li. Mais c'était aussi la curée ouverte, le démembrement du colosse informe qui commençait, une hégémonie qui se préparait à exclure de l'Extrême-Orient ceux qui ne s'entendaient pas avec elle. La Russie était menacée dans sa poussée vers le Pacifique, l'Allemagne pouvait craindre pour la « porte ouverte », la France s'inquiétait de la sécurité de ses possessions indo-chinoises.

Ce qui devait arriver arriva. Les trois cabinets de Saint-Pétersbourg, Paris et Berlin s'entendirent pour faire lâcher prise aux armées japonaises, qui durent évacuer les provinces chinoises. Le traité de Shimonoseki (3 juillet 1895) fut déchiré. Le

de Jules Ferry, il fut nommé conseiller à l'ambassade de Vienne. Elu député de l'Aisne en 1886, il fut battu aux élections générales de 1889 et rentra dans la diplomatie. Il était directeur des consulats et des affaires commerciales au quai d'Orsay lorsque lui fut offert, pour la première fois, le portefeuille des Affaires étrangères. Auteur d'un grand nombre d'ouvrages historiques : *les Villes retrouvées*, 1880, *Etudes historiques sur le seizième et le dix-septième siècle en France*, 1886, *Histoire du cardinal de Richelieu*, *Histoire de la France contemporaine*, il recueillit, le 1er avril 1897, la succession de Challemel-Lacour à l'Académie française.

Japon dut se contenter d'une indemnité en argent. Mais déçu, humilié, il se jeta dans les bras de l'Angleterre, et l'entente, puis l'alliance qu'il conclut avec elle lui permit de préparer l'éclatante revanche qu'il prit dix ans plus tard sur l'une des trois puissances intervenantes[1].

Cette action commune de la France et de l'Allemagne, même s'exerçant aussi loin, n'eut pas, il faut le reconnaître, l'approbation unanime de l'opinion française. Dès le 10 juin, c'est-à-dire au moment où l'escadre de l'amiral Beaumont reçut l'ordre de croiser, avec les escadres allemande et russe, dans les mers de Chine, en face du Japon, M. Millerand, développant à la Chambre des députés une interpellation qu'il avait déposée, exprima très nettement la crainte que les décisions prises par le gouvernement, en déterminant dans le pays des manifestations dont il serait impossible de se rendre maître, ne fournissent à « l'agitation nationaliste » des prétextes pour agir sur l'opinion.

L'intervention franco-germano-russe était encore soulignée par la participation de l'escadre française aux fêtes d'inauguration du canal de Kiel, qui furent données à peu près à la même époque[2]. M. Millerand ne manqua pas de le remarquer.

1. L'alliance anglo-japonaise fut signée en 1902 et renouvelée en 1905, puis en 1911.

2. Les fêtes de l'inauguration du canal de Kiel commencèrent le 19 juin à Hambourg. Cinquante-trois navires de guerre représentant les différentes nations maritimes d'Europe ainsi que les Etats-Unis y prirent part. L'escadre française était composée des cuirassés *Hoche* et *Dupuy-de-Lôme*, sous le commandement du contre-amiral Ménard. Elle quitta les eaux allemandes immédiatement après le dîner offert par l'empereur Guillaume

La réponse de M. Hanotaux fut caractéristique. Le ministre insista avec éloquence sur l'obligation qui s'imposait à la France de reprendre sa place dans le concert des puissances, afin de prouver « la nécessité de son existence et de sa force pour l'équilibre de l'Europe et du monde[1] ». Ne sauvegardait-il pas deux fois les intérêts de la France, en s'assurant pour eux un point d'appui nouveau et puissant en Extrême-Orient, et en apportant à son tour son concours effectif à l'alliée de la France, la Russie? Le plaidoyer de M. Hanotaux entraîna l'opinion de la Chambre et l'opinion publique elle-même l'approuva en somme sans trop de révolte. De savoir la Russie aux côtés de la France soit à Kiel, soit en Chine, elle s'en trouvait presque apaisée. Etonnée d'abord, elle avait fini par accepter une interprétation pacifique de l'alliance franco-russe.

« Ce qu'il y a de plus heureux, concluait un article qui traduisait manifestement la pensée gouvernementale, c'est qu'après tout l'empereur Nicolas et la France, en scellant ainsi publiquement dans les eaux de Kiel leur accord, ont trouvé le plus sûr moyen de travailler à la consolidation de la paix. Ce n'est pas le moindre des titres de l'alliance franco-russe au respect et à la bienveillance des amis sincères de la concorde européenne et du repos du monde[2]. »

Cette politique de concorde et d'apaisement sur le

le 21 au soir. Après le dîner, l'empereur avait tenu cercle sur la terrasse du *Niobé*, et s'était entretenu longuement avec l'amiral Ménard.

1. V. DESPAGNET, *loc. cit.*, p. 765 et suiv.

2. Bulletin de l'étranger du journal *le Temps* du 19 juin 1895.

vieux continent n'allait pas d'ailleurs sans quelques avantages positifs, encore que lointains.

Dans le même temps que l'escadre française évoluait en face des côtes japonaises, de concert avec les escadres russe et allemande, M. Gérard, ministre de France en Chine, prêtait un appui efficace à son collègue russe, le comte Cassini, et la Russie obtenait, à la fin de cette même année 1895, par un traité que l'on tint secret, la concession, accompagnée de certains droits souverains, de ce chemin de fer transmandchourien et de cette cession à bail de Port-Arthur, qui devaient la mettre en conflit, neuf ans plus tard, avec le Japon. De son côté, la France ne se retirait pas les mains nettes. Le traité qu'elle signa, le 20 juin, avec la Chine asseyait définitivement sa prépondérance économique dans la riche province du Yun-Nan, frontière du Tonkin, dont le principal marché, Shemao, lui était ouvert. Enfin, l'Allemagne elle-même n'était pas oubliée, puisqu'elle obtenait la promesse qu'aucun obstacle ne lui serait opposé plus tard, lorsqu'elle demanderait au Tsong-Li-Yamen des avantages plus tangibles que ceux habituellement inscrits dans les traités de commerce[1].

Telle se présente la première grande entente, sous les auspices de la Russie, entre la France et l'Allemagne. Elle fut à peine troublée par l'écho des fêtes bruyantes qui célébrèrent, de l'autre côté du Rhin, le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'Empire. Elle devait aller jusqu'à donner, pendant trois années, une direction nouvelle à la

1. On sait qu'en 1898, l'Allemagne obtint la cession à bail d'un territoire situé dans la baie de Kiao-Tchéou.

politique extérieure, et cette direction faillit devenir définitive. Une interruption, qu'elle subit pendant quelques mois, en fournit la démonstration frappante.

A la fin du mois d'octobre 1895, le ministère Ribot, où M. G. Hanotaux détenait le portefeuille des Affaires étrangères, tomba. Un ministère radical, présidé par M. L. Bourgeois, le remplaça. L'illustre chimiste Berthelot, à l'étonnement général, entra au quai d'Orsay.

Les affaires de Chine, entrées dans une période de calme relatif, deux questions traversaient alors à la fois une phase critique : celle du Transvaal et celle d'Egypte. La première passionnait l'Allemagne, l'autre intéressait particulièrement la France. L'agitation créée par les witlanders au Transvaal et dans l'Etat d'Orange, la situation périlleuse dans laquelle cette agitation plaçait dans ces deux pays la nationalité hollandaise, indignait l'opinion allemande, dont les velléités expansionnistes s'alarmaient aussi de la fermeture possible de ce marché. Le fameux raid du docteur Jameson, « cet acte de brigandage international » mit le comble à l'exaspération allemande[1]. La haine contre l'Angleterre ne connut plus de bornes. Pour contenir ses empiétements, l'union de toutes « les nations civilisées s'imposait ». L'empereur Guillaume II lui-même fut entraîné par le courant populaire. Le 2 janvier 1896, il traduisait publiquement les sentiments de son

1. C'est le 1er janvier 1896 que Jameson fut cerné près de Krugersdorp (à 35 kilomètres environ de Johannesburg) par un corps de troupes transvaaliennes et fait prisonnier.

peuple, en adressant au Président du Transvaal, le vénérable Krüger, un télégramme qui était une véhémente protestation contre les exagérations de la politique anglaise :

Je vous félicite sincèrement, disait-il à Krüger, *parce qu'avec votre peuple, sans recourir à l'aide des puissances amies, et en n'employant que vos propres forces contre les bandes armées qui avaient fait irruption sur votre territoire en perturbateurs de la paix, vous avez réussi à rétablir la situation pacifique et à protéger votre pays contre les attaques provenant du dehors.* GUILLAUME.

Ce télégramme eut un retentissement prodigieux dans toute l'Europe, mais surtout, cela va sans dire, en Angleterre, et l'on devine qu'il n'était pas fait pour améliorer les relations entre les deux cabinets de Londres et de Berlin. Mais était-il uniquement un avertissement aux ambitions et aux projets anglais? Un grand nombre de personnes, particulièrement informées des choses de la politique européenne, ne le pensent pas. Elles veulent y voir aussi, et surtout ce qu'on appelle en jargon d'escrime, *un appel du pied* de Guillaume II à la France. L'opinion anglaise réclamait depuis quelque temps la conquête du Soudan égyptien, abandonné depuis le désastre de Khartoum. Des bruits d'une expédition anglo-égyptienne commençaient à se propager. L'Angleterre allait définitivement exclure toutes les autres puissances, y compris la France, de toute la vallée du Nil. « Soyez avec moi, signifiait le télégramme à Krüger, et à nous deux nous mettrons un insurmontable obstacle à la marée britannique, moi au sud, vous au nord-ouest de l'Afrique. »

Quoi qu'il en soit de la valeur de cette interprétation, il n'est guère niable que les événements qui suivirent lui donnent une singulière vraisemblance. Que se passa-t-il, en effet, du mois de janvier à la fin de mai 1896?

Le cabinet radical de M. Léon Bourgeois, avec M. Berthelot au quai d'Orsay, dirigeait depuis quelques mois les destinées de la France. M. Bourgeois lui-même, en raison même du parti dont il était un des chefs les plus éminents, et son ministre des Affaires étrangères penchaient vers une politique favorable à l'Angleterre bien plutôt qu'à l'Allemagne. Alla-t-il, comme d'aucuns le prétendent, jusqu'à faire dire par M. de Courcel, ambassadeur, au cabinet de Saint-James : « Nos ennemis ne sont pas à Londres »? C'est ce qu'il est naturellement impossible de vérifier. Mais il n'en est pas moins acquis que le gouvernement impérial agit *comme si* cette réponse, ou une réponse équivalente, était parvenue à ses oreilles et qu'il prit immédiatement, dans une affaire où les intérêts français se trouvaient le plus directement engagés, une position nettement hostile à la France.

La nouvelle qu'une expédition anglaise-égyptienne s'organisait pour la conquête du Soudan s'était, en effet, confirmée au début de l'année 1896. Le gouvernement égyptien, sur les instructions de lord Cromer, fit connaître son intention de prélever 500 000 livres sterling, destinées à couvrir tout ou partie des frais de cette expédition, sur les fonds de réserve de la Caisse de la Dette. Le cabinet de Paris s'opposait à ce prélèvement, qui devait être approuvé par la Commission de la Dette. Mais cette

commission comprenait six membres : MM. Money (Grande-Bretagne), Georges Louis (France), baron de Richtofen (Allemagne), comte Zaluski (Autriche-Hongrie), Yonine (Russie) et Morani (Italie). La France était sûre de la voix russe. L'Angleterre pouvait compter sur l'Autriche et l'Italie. L'Allemagne, selon qu'elle se porterait d'un côté ou de l'autre, pouvait entraîner la décision de la Commission, le partage égal des voix équivalant à un refus de voter le prélèvement demandé. Elle était donc maîtresse de la situation. Les griefs qu'elle invoquait contre le cabinet Bourgeois déterminèrent son attitude. M. de Richtofen reçut l'ordre formel de donner sa voix à l'Angleterre[1].

On était alors à la fin de mars 1896[2]. Un mois après, le cabinet Bourgeois était obligé de se retirer devant l'hostilité du Sénat, en apparence sur la question des crédits pour l'expédition de Madagascar, en réalité pour des raisons de politique purement intérieure. M. G. Hanotaux reprit la direction du département des Affaires étrangères dans le cabinet Méline.

1. Cette attitude n'a d'ailleurs pas toujours été unanimement, depuis lors, approuvée en Allemagne. Quelques écrivains et publicistes l'ont représentée comme une faute. D'après eux, le vote du commissaire allemand équivalait à une reconnaissance formelle de la situation illégale de l'Angleterre en Egypte, et a autorisé cette puissance à disposer plus tard, au profit de la France, du « Maroc qui ne lui appartenait pas, contre l'abandon par la France de l'Egypte, qui n'était pas davantage à elle ».

2. Le vote de la Commission de la Dette eut lieu le 26 mars 1896. Les porteurs de la Dette déférèrent cette décision au tribunal mixte du Caire qui, le 8 juin, l'annula. Le 2 décembre suivant, la Cour mixte d'Alexandrie confirma ce jugement.

Immédiatement, les dispositions du cabinet de Berlin se modifièrent une seconde fois.

M. Jules Herbette quitta l'ambassade de Berlin, qu'il occupait depuis dix ans[1], et où il avait rendu, au cours de cette période hérissée de difficultés, coupée par l'affaire Schnœbélé, et par de multiples incidents de frontière, d'éminents services à la France[2]. Il y fut remplacé le 26 mai par un diplomate qui devait exercer sur les rapports franco-allemands une très grande influence personnelle : le marquis de Noailles. Cinq semaines ne s'étaient pas écoulées que le gouvernement allemand rendait publique la décision prise quelques mois plus tôt par lui d'accepter l'invitation qui lui avait été

1. Voici la liste des ambassadeurs de France auprès de l'Empire allemand, depuis 1871 :

M. le marquis de Gabriac, chargé d'affaires, 31 mai 1871;
M. le vicomte de Gontaut-Biron, ambassadeur, 1er juin 1873;
M. le comte de Saint-Vallier, ambassadeur, 24 décembre 1877;
M. le baron de Courcel, ambassadeur, 27 décembre 1881;
M. Herbette, ambassadeur, 8 septembre 1886;
M. le marquis de Noailles, ambassadeur, 26 mai 1896;
M. Bihourd, ambassadeur, 29 août 1902;
M. Jules Cambon, ambassadeur, 23 janvier 1907.

2. M. Herbette (Jules-Gabriel) est né le 5 août 1839. Il est mort le 17 décembre 1901. Il a été successivement : attaché à la direction des consulats le 18 juillet 1860, élève consul à Naples (1867), gérant du consulat de Stettin (1869), rédacteur à la direction politique (1871), délégué à la commission européenne (1876), ministre plénipotentiaire de 2e classe (1880), directeur du personnel et de la comptabilité (1880), directeur du personnel et des fonds, pour la deuxième fois (1882), ministre plénipotentiaire de 1re classe (1882), directeur du cabinet (1885), ambassadeur à Berlin (1886-1896), grand-croix de la Légion d'honneur (1896).

adressée de participer officiellement à l'Exposition universelle de 1900, à Paris. En même temps, l'horizon diplomatique se rassérénait dans toute l'Europe.

Crispi tombé, la France esquissait sa réconciliation avec l'Italie. A l'automne de la même année, le tsar Nicolas II faisait en France, puis en Allemagne, une visite dont le caractère pacifique était intentionnellement et vivement mis en lumière par les organes officieux des deux côtés du Rhin, et le 18 novembre, par une convention signée du marquis de Noailles et du baron de Marschall, l'Allemagne reconnaissait le protectorat de la France en Tunisie.

Au cours de l'année 1897, cette détente cordiale et ce rapprochement s'accentuèrent encore. La mission Marchand avait quitté la France depuis six mois et s'avançait peu à peu vers la vallée du Haut-Nil. La presse allemande suivait toujours avec attention les affaires du Transvaal. Plus que jamais, l'adversaire commun à combattre, celui qui devait faire taire toutes les haines, apaiser toutes les rancunes, apparaissait nettement : l'Angleterre. A la faveur de ce sentiment commun, les diplomaties allemande et française se prêtaient un mutuel appui, et l'Allemagne pouvait s'installer en Chine, dans la baie de Kiao-Tchéou. Quels résultats n'atteindraient pas les deux puissances voisines si cette union persistait, se faisait plus intime? Le moment n'était-il pas venu où elles pourraient imposer à l'Angleterre une redistribution du monde?

L'influence personnelle du marquis de Noailles

à la cour de Berlin grandissait tous les jours[1]. Entre tous les diplomates accrédités auprès de lui, l'empereur Guillaume II lui portait une affection toute particulière et dont il ne se cachait pas. La personnalité de l'ambassadeur expliquait cette prédilection. Elle représentait, au milieu de la moderne Allemagne, la vieille France d'autrefois. Gai, spirituel, ne reculant ni devant le mot ni devant le trait, négligé dans sa mise, ce diplomate de la République était grand seigneur jusqu'au bout des ongles, jusqu'à l'extrémité de ses bottines qu'il dédaignait de boutonner. Puis, n'avait-il pas rapporté, de son passage à Constantinople une anglophobie dont il ne se cachait pas? L'empereur lui pardonnait même, peut-être en souvenir de son aïeul Frédéric le Grand, un voltairianisme discret. Il en avait fait un de ses compagnons les plus assidus.

Mais l'amitié — en Allemagne comme partout — est-elle toujours exempte d'une arrière-pensée intéressée? Celle, en tout cas que l'empereur portait au marquis de Noailles n'oubliait pas les devoirs de la souveraineté ni les intérêts du peuple allemand. Puisque son intimité avec l'ambassadeur de France lui permettait d'envisager une entente pos-

1. Le marquis Emmanuel-Henri-Victurnien de Noailles est né au château de Maintenon le 15 septembre 1830. Il a été successivement ambassadeur à Rome, de 1875 à 1882; à Constantinople, de février 1882 à mars 1886; enfin, après être resté pendant dix ans dans la position de la disponibilité, il fut ambassadeur à Berlin de mai 1896 à juillet 1902. Le marquis de Noailles est mort à Paris le 16 février 1909. C'est pendant sa mission à Rome que fut, pour la première fois, loué le palais Farnèse, où est logée l'ambassade de France.

sible entre les deux pays, il fallait bien trouver un terrain où réaliser cette entente.

Et quel autre terrain d'entente s'offrait, en dehors de l'Afrique?

L'Afrique! La France y exploitait déjà un immense empire, des rives de la Méditerranée jusqu'à l'équateur, que l'obstacle anglais seul empêchait d'étendre de l'Atlantique à la mer Rouge, à travers le Soudan et la vallée du Haut-Nil! L'Afrique! L'Allemagne y occupait déjà trois grands territoires, disposés aux trois extrémités d'un triangle : l'Ouest et l'Est allemands, et le Cameroun. Elle aussi, l'Angleterre surveillait ses progrès avec méfiance, peu rassurée de la voir s'avancer jusque vers le Transvaal, encore indépendant, dans le sud, ou, au nord de l'équateur, dans la boucle du Niger.

Mais s'il restait peu de terres sans maîtres sur le continent noir, tous les maîtres n'exploitaient pas leurs terres. Les colonies portugaises dépérissaient, inutiles, sous la déplorable administration d'une métropole impuissante. Le gouvernement de don Carlos, aux abois, se débattait contre ses créanciers, cherchait de l'argent de tous côtés, et, comme les fils des nobles familles ruinées, parlait d'aliéner le vieux domaine d'au delà les mers que lui avaient légué de glorieux ancêtres. La Dette portugaise était presque en totalité aux mains des Français et des Allemands. Pourquoi l'Allemagne et la France ne s'entendraient-elles pas d'abord entre elles, puis avec le Portugal lui-même? Une combinaison financière n'était pas impossible à trouver, qui permettrait à l'Allemagne, en désintéressant les créanciers français, de s'installer, munie d'un titre quelconque —

de propriété ou de location — dans l'Angola et au Mozambique, au fond de cette magnifique baie de Delagoa, qui commande la route la plus rapide conduisant au Transvaal.

Le but précis des efforts réunis de la France et de l'Allemagne se dégageait ainsi de lui-même : l'Allemagne appuierait la France dans sa revendication de la vallée du Haut-Nil, dont l'expédition de Marchand constituait la première sommation. La question d'Egypte serait ensuite reposée devant l'Europe. Pour l'Allemagne, deux fois forte de sa propre puissance continentale et de l'expérience maritime et coloniale de la France, elle enfoncerait dans l'Empire africain de l'Angleterre un coin si résistant qu'elle empêcherait à jamais les tronçons écartés de cet empire de se réunir et de se souder. L'Angleterre serait maîtrisée.

A la fin de 1897, et au commencement de 1898, les conversations du marquis de Noailles et de l'empereur avaient tellement avancé l'élaboration de ce projet, que la nécessité apparut de transférer à Paris les pourparlers. M. G. Hanotaux se chargea de pousser, avec le comte de Munster[1], ambassadeur d'Allemagne, l'esquisse ébauchée à Berlin.

Quel était exactement ce projet d'accord franco-allemand sur le terrain africain? A quelle distri-

1. L'Empire allemand n'a eu que cinq ambassadeurs à Paris : le comte Harry Arnim, d'août 1871 à février 1874; le prince Clovis de Hohenlohe-Schillingsfürst, de mai 1874 à juillet 1885; le comte de Münster-Ledenburg, de juillet 1885 à novembre 1900; le prince Radolin-Radolinski, de novembre 1900 à juin 1910; enfin le baron de Schœn, qui a présenté ses lettres de créances le 9 octobre 1910 et qui est encore en fonctions.

bution procédait-il? Quels engagements réciproques comportait-il? Faisait-il même, comme on l'a dit[1] quelquefois dans certains milieux politiques, allusion, soit dans son contexte, soit dans ses annexes destinées à rester secrètes, à certaines satisfactions à accorder à la France en Europe? C'est ce que l'on n'a jamais pu savoir. Mais ce qui n'est pas niable, parce que tous ceux qui ont poursuivi une enquête personnelle sur la politique extérieure de la France depuis vingt ans l'ont appris et ont pu le vérifier, c'est que le projet Munster-Hanotaux visait les colonies portugaises, que l'Allemagne s'engageait à appuyer la France dans la question du Haut-Nil et de l'Egypte, et que la France prenait un engagement correspondant envers l'Allemagne pour l'Afrique méridionale.

Mais alors survint l'imprévu : l'affaire Dreyfus. Le ministère Méline mourut de l'avoir voulu ignorer et M. Delcassé, choisi par le nouveau Président du Conseil, M. Henri Brisson, entra au quai d'Orsay.

Le rêve de Guillaume II allait s'évanouir.

*
* *

Quelles conceptions apportait M. T. Delcassé en prenant possession de ce portefeuille des Affaires

1. En dehors d'une brève allusion contenue dans un ouvrage intitulé : *La situation internationale de l'Egypte et du Soudan*, par M. J. COCHERIS, il n'a jamais rien été imprimé sur ce point pourtant si intéressant de l'histoire contemporaine.

étrangères qu'il devait conserver sept années? Quel but allait-il s'efforcer de dégager, puis offrir à l'activité de la diplomatie française? Personne ne le soupçonnait encore, et peut-être lui-même, à quelqu'un qui l'eût interrogé, aurait-il judicieusement fait observer qu'il lui convenait d'attendre, de se reconnaître, pour ne choisir, entre les directions, qu'en parfaite connaissance de cause.

Ce que tout le monde pouvait deviner cependant, c'est que le nouvel hôte du quai d'Orsay ne suivrait pas les voies où s'était engagé son prédécesseur. Sans hostilité préconçue et systématique à l'égard de l'Allemagne, il semblait néanmoins, comme le parti radical auquel il appartenait, pencher vers une politique de réserve. Le projet élaboré ou esquissé par M. G. Hanotaux et le comte de Münster ne dut lui inspirer que de la méfiance.

On raconte que l'ambassadeur d'Allemagne lui ayant demandé, quelques jours après la constitution du cabinet Brisson, si le nouveau gouvernement tiendrait les promesses du ministère tombé, M. Delcassé aurait feint l'ignorance. De quelles promesses, de quel projet de traité lui parlait-on? Ce procédé dilatoire s'accorde assez mal avec le caractère de M. Delcassé et avec la courtoisie diplomatique. Il est donc plus vraisemblable de supposer que le nouveau ministre, devant la gravité des engagements à assumer, demanda à réfléchir, à en référer au Conseil des ministres, puis finit par donner une réponse polie et négative. C'est ce qu'à la Wilhelmstrasse on exprima, en disant que *M. Delcassé avait gardé le projet dans son tiroir.*

L'attention publique et les préoccupations gou-

vernementales devaient être d'ailleurs bientôt mises en face des risques de la politique d'expansion africaine. Le 10 juillet 1898, le capitaine Marchand arrivait à Fachoda. Il y attendait les ordres du gouvernement depuis deux mois, lorsque le 18 septembre il fut rejoint par les troupes du sirdar Kitchener, et sommé d'évacuer la position où il venait de planter le drapeau français. Autorisé cependant à demander des instructions nouvelles, il put faire parvenir à Paris son rapport. Sur ce document, M. Delcassé essaya d'entrer en discussion avec le cabinet de Londres. Mais le gouvernement de la reine déclara que « tous les territoires soumis au Khalifat passèrent après les événements de la semaine dernière (la prise d'Omdurman) aux gouvernements britannique et égyptien... et que ce droit n'admet pas de discussion »[1]. Le 4 novembre, une note officielle, publiée par l'Agence Havas, annonçait que le gouvernement avait résolu « de ne pas maintenir à Fachoda la mission Marchand ». Ceux qui ont gardé le souvenir de ces années déjà lointaines, peuvent dire ce que contiennent d'angoisses les quelques dates ainsi rapprochées.

Quant à l'empereur Guillaume II et au chancelier de Hohenlohe, adorant ce qu'ils avaient brûlé, en attendant de brûler ce qu'ils se proposaient de ne plus adorer, ils s'étaient retournés vers l'Angleterre, et, tandis que se déroulait le drame de Fachoda, avaient conclu avec elle, en octobre 1898, un traité qui n'a jamais été publié, mais qui vise

1. V. Blue Book, n° I, lord Salisbury à sir Edmond Monson.

également les colonies portugaises. D'après l'opinion la plus généralement accréditée, les deux contractants s'y sont mis d'accord pour un partage de ces colonies, dans l'hypothèse où le gouvernement portugais voudrait les aliéner. Mais l'Angleterre exerce sur le Portugal une sorte de protectorat de fait, qui répond à certains besoins stratégiques et de politique générale, et le gouvernement anglais a indiqué à plusieurs reprises, et nettement, qu'il ne permettrait pas qu'aucune pression fût exercée dans le but d'amener ce petit Etat à aliéner, même à titre onéreux, une partie de son empire colonial[1].

Il faut croire, d'ailleurs, que le souverain allemand, en se retournant ainsi brusquement vers l'Angleterre, avait obéi à un de ces mouvements soudains et spontanés dont on le dit coutumier, plutôt qu'à une pensée mûrement réfléchie. En tout cas, il put s'apercevoir rapidement que sa volte-face n'aurait pas été approuvée par l'opinion de son peuple s'il avait pu la connaître. L'agitation grandissait en effet en Allemagne contre les « agissements » anglais dans l'Afrique du Sud. Puis, dans un an à peine allait s'ouvrir l'Exposition universelle de Paris, et l'industrie et le commerce allemands travaillaient avec entrain à préparer une participation dont ils attendaient de pacifiques victoires. Les transactions de toutes natures entre les

1. Quelques télégrammes de presse ayant annoncé il y a quelque temps qu'il était de nouveau question de la vente d'une ou de plusieurs colonies portugaises, le nouveau gouvernement républicain de Lisbonne a fait démentir énergiquement cette information.

deux pays prenaient des proportions inattendues. Qui pouvait songer à transformer ce courant paisible et civilisateur en une invasion guerrière et dévastatrice?

Guillaume II eut-il vraiment à vaincre un ressentiment personnel? Fut-il, au contraire, satisfait d'avoir, une fois encore, à diriger son regard vers Paris? C'est son secret. Il est seulement connu aujourd'hui qu'en un an à peine, il fit proposer par deux fois au gouvernement français une nouvelle entente sur le terrain africain, et que sa seconde proposition était, sans ambiguïté, dirigée contre l'Angleterre. Voici succinctement dans quelles conditions.

Au mois de juillet 1899, M. de Bülow, secrétaire d'Etat à l'Office extérieur, posa nettement au marquis de Noailles la question d'une nouvelle entente africaine à élaborer. L'ambassadeur de France, instruit sans doute par l'expérience, hésita à en écrire à son gouvernement. Mais M. de Bülow revint à la charge, et M. de Noailles fut obligé de transmettre ces ouvertures à Paris. M. Delcassé, dès qu'il reçut le télégramme de l'ambassadeur, en donna connaissance à M. E. Loubet, Président de la République, puis à M. Waldeck-Rousseau, Président du Conseil. M. Delcassé fut autorisé à répondre brièvement, mais catégoriquement, qu'il était *prêt à examiner les propositions que le gouvernement allemand voudrait bien lui soumettre.* Le gouvernement allemand trouva-t-il la réponse peu encourageante? Son désir d'entente était-il, au fond, peu sincère? Ici encore, le mystère est difficile à percer. Les suites de ces premières ouvertures n'en

sont pas moins certaines : la conversation tomba[1].

Une deuxième tentative de rapprochement s'ébaucha au cours de l'année 1900, et échoua comme la précédente. Ses origines, son développement, les causes de son échec se perdent dans l'inextricable écheveau des combinaisons diplomatiques et des événements si complexes de cette époque.

Réduite à ses grandes lignes, elle semble pouvoir néanmoins se résumer ainsi : la guerre anglo-boer ayant éclaté au commencement du mois d'octobre 1899, l'hostilité de l'opinion allemande contre l'Angleterre s'était exaspérée d'abord à la nouvelle des premières défaites des armées anglaises, puis, plus encore, s'il est possible, à la nouvelle que ces défaites s'étaient, au bout de quelques mois, changées en succès. Journalistes, écrivains allemands demandaient au gouvernement impérial d'intervenir pour faire cesser les « horreurs » de cette guerre. Le gouvernement dut céder encore au courant populaire. Mais l'Allemagne ne pouvait intervenir seule, sans paraître justifier le soupçon d'agir par hostilité à l'égard de l'Angleterre. Elle s'adressa donc à la fois à la France et à la Russie, et il sembla un moment qu'on fût sur le point de voir les trois puissances continentales, invoquant, comme le

1. D'après ce qui a été rapporté à l'auteur, du côté allemand, on estima, à Berlin, que la réponse de M. Delcassé *manquait de précision.*

A notre connaissance, deux auteurs seulement ont fait allusion à ces curieux pourparlers. Ce sont M. André Mévil (v. plus haut, *loc. cit.*) et M. le sénateur Gervais, auquel ses études, ses relations personnelles et sa qualité d'ancien rapporteur du budget des Affaires étrangères donnent une autorité particulière (v. le journal *l'Information* du 21 juillet 1911).

proposait M. Delcassé, l'article 3 de la Convention de La Haye relatif aux bons offices et à la médiation, faire auprès du cabinet de Londres une démarche qu'on pourrait peut-être croire susceptible de conduire à une paix qui aurait garanti l'existence aux deux républiques boers.

Cette démarche ne fut pas faite. L'intervention à trois resta à l'état de projet. A qui la faute? Il est bien difficile de le deviner, plus difficile encore, ayant trouvé une explication, de l'établir. Le gouvernement allemand exigea-t-il, avant d'intervenir à Londres, que *la Russie et la France prissent, au préalable, l'engagement mutuel de se garantir, pour un temps à déterminer, l'intégrité de leurs territoires européens*? Faut-il croire que les difficultés de l'intervention se précisant à mesure qu'approchait le moment d'agir, les trois Puissances intervenantes sentaient en même temps leur volonté faiblir? Faut-il voir dans la demande préalable de l'Allemagne, à la supposer exacte, un simple procédé pour amener l'échec de l'entente? Les psychologues de la diplomatie contemporaine ou les historiens de l'avenir ont le champ libre. La seule conclusion qu'il soit permis aujourd'hui de tirer de cette expérience avortée, c'est qu'en 1900 l'hostilité de l'opinion allemande contre l'Angleterre était encore assez forte pour pousser la chancellerie impériale dans la voie d'une entente avec la France, mais qu'elle ne l'était pas assez pour contraindre cette chancellerie à vouloir les moyens suffisants et nécessaires pour en assurer la conclusion[1].

1. M. André Mévil (*loc. cit.*, p. 45 et suiv.) donne des détails intéressants sur ce projet d'intervention à trois

Mais pendant que les chancelleries poursuivaient dans l'ombre et le mystère leurs savantes combinaisons, l'opinion allemande manifestait publiquement des sentiments amicaux envers la France. L'Exposition universelle fut un triomphe pour l'industrie allemande. Les Allemands affluèrent à Paris durant tout le temps qu'elle dura, et cette affluence fut au moins aussi remarquée que l'abstention des Anglais, visiteurs pourtant fidèles de la France.

L'empereur Guillaume II conçut-il alors le projet de reprendre encore une fois l'œuvre que la chute de M. Hanotaux avait fait échouer? Cela n'est pas impossible. Les événements de Chine, l'insurrection des Boxers, la nécessité pour les puissances d'envoyer, après s'être mises rapidement d'accord, des troupes jusqu'à Pékin, lui avaient permis de faire jouer à l'Allemagne un rôle prépondérant dans cette intervention. On avait pu voir opérer, côte à côte, des troupes françaises et des troupes allemandes, sous la « présidence » commune du maréchal de Waldersée.

dans la querelle anglo-boer. L'auteur a manifestement recueilli ces détails de la bouche des personnes les mieux en mesure d'être renseignées. Le défaut de ce récit est pourtant grave : en une pareille matière, on ne peut porter de jugement que sur un *dossier diplomatique complet*. Or, il n'est au pouvoir de personne de se procurer ni de fournir ce dossier. Il reste néanmoins, du récit de M. A. Mévil, beaucoup de faits acquis ou vraisemblables, parce qu'ils concordent exactement avec d'autres faits ou avec certains mouvements de l'opinion connus ou que tout le monde peut vérifier, comme le voyage à Paris de M. Mouravief, ministre des Affaires étrangères de Russie, en novembre 1899, ou l'hostilité de l'opinion allemande contre l'Angleterre pendant la guerre anglo-boer.

Le 22 août 1900, l'obligation des passeports avait été supprimée en Alsace-Lorraine. L'apaisement semblait définitif entre les deux pays. M. de Münster avait été remplacé à l'ambassade de Paris par le prince Radolin[1] et celui-ci avait reçu pour instructions de diriger ses efforts, avec prudence et ténacité, dans le sens d'un rapprochement plus intime entre les deux pays. Au cours même de l'hiver 1901-1902, pendant une de ces crises financières qui raréfient le numéraire en Allemagne, la finance française était venue au secours des banques allemandes[2]. Rien, en apparence au moins, ne paraissait devoir faire obstacle à une réconciliation durable, qui semblait répondre aussi bien aux vœux de l'empereur qu'à ceux du nouveau chancelier, M. de Bülow[3].

Mais deux faits d'ordre bien différent survin-

1. Le prince Hugo Radolin-Radolinski est né en 1841. Il appartient, comme son nom l'indique, à une famille polonaise. Entré dans la diplomatie en 1865, il fut notamment : conseiller d'ambassade à Constantinople, maréchal de la cour du Kronprinz Frédéric (1884), grand maréchal de la cour pendant le court règne de ce dernier (1888), ambassadeur à Constantinople (1895). C'est de ce dernier poste qu'il vint à Paris. Par sa seconde femme, née d'Oppersdorf, le prince Radolin était apparenté aux Talleyrand-Périgord et à plusieurs familles françaises.

2. Les banques françaises avancèrent aux banques allemandes une somme de *un milliard deux cent millions*, en six tranches de 6 millions chacune. Il est juste d'ajouter que ce ne fut pas là un prêt gratuit. Les établissements français reçurent, sous forme d'intérêts ou de commissions, une large rétribution. M. A. Raffalovitch, dans son excellente *Année financière*, a exposé le détail de cette gigantesque opération financière.

3. C'est le 15 octobre 1900 que M. de Bülow succéda au prince de Hohenlohe. Le prince de Bülow est né en 1841. Ancien officier, il entra dans la diplomatie après la guerre franco-allemande. Nommé secrétaire d'Etat à

rent précisément en ce même temps, qui devaient une fois encore réduire à néant les espérances allemandes, si tant est que ces espérances aient été sérieuses : l'ouverture de la question marocaine, et la fin du règne plus qu'à moitié séculaire de la reine Victoria, coïncidant avec la fin de la guerre anglo-boer.

C'est M. Delcassé qui devait prendre l'initiative d'ouvrir la question marocaine.

Le Maroc confine à l'Algérie. La paisible possession de l'une par la France, et sa sécurité, ne pouvaient être garanties que si l'autre échappait à toute influence étrangère ou hostile. Il fallait donc, pour assurer la prépondérance de l'influence française dans l'empire chérifien, forger d'abord l'instrument qui lierait son sultan à la France, s'entendre ensuite avec les puissances qui avaient des titres à faire valoir, des intérêts importants à sauvegarder dans ce même empire.

La première partie de la tâche fut menée à bien en deux ans par la conclusion des accords franco-marocains des 20 juillet 1901, 20 avril et 7 mai 1902, qui réglèrent la question de la frontière algérienne, laissée en suspens par le traité de 1845[1].

l'Office extérieur en 1897, il devint chancelier et conserva ces fonctions jusqu'au mois de juin 1910, date à laquelle il fut remplacé par M. de Bethman-Hollwez. M. de Bülow, qui a épousé la princesse italienne de Camporeale vit depuis lors à l'écart des affaires et séjourne tantôt en Allemagne, tantôt en Italie.

1. Pour ces textes, v. PIERRE ALBIN, *Les grands traités politiques*, p. 295 et suiv.

L'entente avec les puissances intéressées fut singulièrement plus délicate à mener à bien.

Il y avait d'abord l'Italie. Ses intérêts économiques et commerciaux au Maroc se ramenaient, il est vrai, à de modestes proportions. Mais sa position dans la Méditerranée, les blessures à peine cicatrisées que l'affaire tunisienne avait faites à son amour-propre et à sa situation internationale, commandaient de ne pas risquer un pas en avant au Maroc sans son assentiment et, si possible, sans sa complicité. Deux accords, négociés par MM. Delcassé et Visconti Venosta, et signés en décembre 1900 et novembre 1902, la rassurèrent sur son avenir. La France s'engageait par l'un à se désintéresser de la Tripolitaine, lorsque cette province de l'empire turc deviendrait *vacante*; par l'autre, les deux puissances réglaient à l'avance la question des oasis situées à la frontière, mal délimitée jusque-là, de la Tunisie.

Mais deux puissances encore revendiquaient au Maroc, en même temps que la France, une situation privilégiée: l'Angleterre et l'Espagne. On ne pouvait s'entendre avec l'une sans s'entendre en même temps avec l'autre. L'Angleterre, en effet, en raison de ses intérêts stratégiques sur les deux rives du détroit de Gibraltar et sur toute la péninsule ibérique en général, entretenait avec l'Espagne d'intimes relations, qu'une alliance entre les familles souveraines des deux nations devait consacrer en 1905. Or, les rapports de la France avec chacune d'elles avaient été jusqu'ici caractérisés surtout par la méfiance!

Mais le 22 janvier 1901 la reine Victoria mourut, le 31 mars 1902 un traité solennel rétablit la paix

dans l'Afrique du Sud, et l'un des motifs les plus puissants de l'hostilité européenne contre l'Angleterre disparut du même coup. Edouard VII, dont l'amitié pour la France s'était affirmée même aux jours de malheur, put préparer, avec le concours du Président Loubet et de M. Delcassé, cette réconciliation dont les effets durent encore. Arrêtée dans ses grandes lignes en 1903, lors de la visite du Président de la République à Londres, l'entente franco-anglaise fut signée le 8 avril 1904[1]. Elle fut suivie, le 3 octobre de la même année, d'une convention franco-espagnole, demeurée secrète jusqu'à ces derniers mois, mais attestée par une déclaration qui ne laissait aucun doute sur la portée de l'engagement dont elle était l'expression publique[2].

Les accords franco-anglais et franco-espagnols de 1904[3] sont si connus, ils ont donné lieu, dans ces dernières années à tant de polémiques, qu'il est peut-être nécessaire, précisément pour les mieux apprécier à leur valeur, de n'en donner qu'une analyse très succincte.

Le premier s'est efforcé de *liquider*, une fois pour toutes, les litiges que la politique d'expansion avait fait naître entre la France et l'Angleterre. Le plus sérieux était né de la question d'Egypte. La solution la plus grave fut donc naturellement le désistement

1. V. André Tardieu : *Questions diplomatiques de l'année 1904*, p. 27.
2. V. le texte de ces conventions aux Appendices.
3. Le terme technique est *arrangements*. Mais la portée de ces instruments diplomatiques a fait adopter par l'usage le terme plus expressif d'accord. Ces confusions n'ont d'ailleurs, dans la conversation courante, qu'une importance toute relative.

de la France dans cette question. En retour, l'Angleterre se *désintéressa* politiquement du Maroc, sous la condition toutefois que le nord de l'empire chérifien reviendrait à l'Espagne, sauf à la France de s'entendre avec l'Espagne sur les conditions dans lesquelles l'une et l'autre *réaliseraient* leurs espérances.

La convention franco-espagnole donnait satisfaction à l'Angleterre et à l'Espagne à la fois. L'Angleterre n'acceptait pas de voir la France, déjà installée à Bizerte, à Alger, à Oran, fortifier encore sa position méditerranéenne en s'emparant de Tanger, d'où elle aurait pu un jour — l'Histoire a vu de ces revirements — menacer Gibraltar. Le nord du Maroc fut donc réservé à l'influence espagnole, en cas de partage éventuel. Mais l'Espagne s'engageait à n'agir dans sa zone qu'avec l'*assentiment préalable* de la France, tandis que la France conservait son entière liberté d'action.

Tel est, envisagé du point de vue de la question marocaine, l'essentiel de ce règlement général que constituent les accords de 1904. Les contractants agissaient comme si, seuls, ils eussent des titres à intervenir. Incontestablement, ils en avaient, ainsi que nous l'avons vu : à eux trois, ils représentaient à peu près tout l'ensemble du commerce marocain, et chacun d'eux basait, en outre, des intérêts politiques particuliers sur des raisons d'ordre stratégique ou général. Mais agissant ainsi, avaient-ils le droit pour eux, ou, si l'on veut, pouvaient-ils exclure les tiers, c'est-à-dire ceux avec lesquels chacun d'eux ne se serait entendu à son tour ?

L'Allemagne ne devait pas tarder à le contester.

Elle avait paru d'abord accepter sans émotion les accords qui venaient de se conclure. La presse allemande n'avait formulé que quelques réserves. Questionné au Reichstag quatre jours seulement après l'échange des signatures, le chancelier de Bülow avait déclaré n'avoir rien à leur objecter.

Mais l'opinion publique allemande ne tarda pas à considérer l'accord franco-anglais, quelques semaines à peine après sa publication, au point de vue des intérêts commerciaux, comme une exclusion de l'Allemagne du Maroc, au point de vue de la politique générale, comme un *encerclement* de l'Empire allemand.

La conclusion d'un emprunt fait par le Maghzen à des banques françaises, la volonté manifestée par le gouvernement français d'obtenir au Maroc des réformes qui missent fin à l'anarchie, furent représentées comme une *tunisification* de l'Empire marocain, comme une violation de la Convention de Madrid.

En dépit des assurances de M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, que l'accord franco-anglais ne menaçait en rien le principe de la porte ouverte, le gouvernement allemand donna pour instruction à ses agents diplomatiques et consulaires au Maroc, d'ignorer cet accord, et d'informer les fonctionnaires chérifiens et le sultan lui-même de cette ignorance voulue.

Dès lors, les événements devaient changer d'aspect et se précipiter.

A l'automne 1904, le Maghzen manifeste déjà sa résistance à mettre en application les réformes promises. Fort de l'appui du Parlement, le gouvernement français donne l'ordre à son ministre à Tanger de se rendre auprès du sultan pour l'amener à modifier son attitude. M. Saint-René Taillandier se met, le 11 janvier 1905, en route pour Fez, où il arrive le 26. Mais le sultan demande à recueillir l'avis des notables, puis, informé de la nouvelle position prise par l'Allemagne, accentue sa résistance, fait traîner les pourparlers en longueur, et, le 27 mai seulement, Ben Sliman, son ministre des Af-

faires étrangères, déclare en son nom qu'il ne pourra répondre aux propositions françaises « qu'après qu'une *conférence* des ministres des puissances se sera réunie à Tanger ». L'arrivée d'une mission allemande, conduite par M. de Tattenbach, avait amené le sultan à formuler cette réponse.

Quelques semaines plus tôt, à la fin du mois de mars, le bruit s'était répandu, bientôt confirmé, que l'empereur Guillaume II se rendait à Tanger. M. de Bülow, interpellé au Reichstag par MM. Bebel et de Kardorff, avait expliqué dans les termes suivants le changement d'attitude du gouvernement allemand :

Indépendamment de la question territoriale, dit-il, et indépendamment de la visite, il y a la question de savoir si nous avons à protéger au Maroc des intérêts économiques allemands. Or, nous en avons. Au Maroc comme en Chine, nous avons un intérêt primordial au maintien de la « porte ouverte », c'est-à-dire à l'égalité de traitement de tous les peuples faisant le commerce.

Bismarck a dit un jour : « On ne peut pas en vouloir à un État s'il intervient pour des intérêts qu'on peut prouver. On ne pourrait en vouloir qu'à celui qui, malicieusement, se mêle à une affaire sans intérêt qui puisse être prouvé. »

Ce n'est pas notre cas au Maroc.

On l'a dit, les intérêts allemands au Maroc sont très importants, et nous avons à veiller à ce qu'ils restent traités sur un pied égal à ceux de toutes les autres puissances.

Si M. Bebel pense que notre politique envers le Maroc a changé, je dois lui rappeler d'abord que le langage et l'attitude des diplomates et des politiciens se règlent d'après les circonstances. Or, rien n'a changé dans les tendances de la politique allemande.

Mais si l'on tente de modifier la situation internationale du Maroc et de contrarier la « porte ouverte » dans son développement économique, nous devons aussi veiller plus qu'auparavant à ce que nos intérêts économiques ne soient pas en danger.

Nous nous mettons là-dessus en relations tout d'abord avec le sultan du Maroc.

Le 31 mars, l'empereur Guillaume II débarque à

Tanger. Au représentant du sultan venu pour le saluer, il dit :

C'est au sultan du Maroc, souverain indépendant, que je fais une visite, et j'espère que, sous sa haute souveraineté, un Maroc libre sera ouvert à la concurrence pacifique de toutes les nations sans monopole ni exclusion d'aucune sorte.

Le même jour, à la tribune du Sénat, M. Delcassé s'explique une fois encore sur les raisons pour lesquelles la France maintenait son point de vue. Il renouvelle ces déclarations, le 7 avril à la Chambre des députés.

La presse allemande continue à réclamer que la question marocaine soit soumise « aux puissances signataires de la Convention de Madrid ». M. Delcassé persiste à refuser.

Mais, à ce moment, les dissensions s'élèvent dans le cabinet présidé par M. Rouvier, lequel trouvait, paraît-il, trop accentuée la politique du ministre des Affaires étrangères. Le 21 avril, M. Delcassé offre sa démission, qu'il retire après une entrevue avec M. Loubet, président de la République.

Le 30 mai, le sultan Adb-el-Azis, après avoir reçu en de nombreuses audiences, M. de Tattenbach, ministre d'Allemagne, fait remettre aux représentants des puissances à Tanger une invitation à une conférence internationale. Cette invitation est déclinée immédiatement par le ministre d'Angleterre, sir Gerard Lowther.

Cependant le désaccord entre M. Rouvier et M. Delcassé s'aggrave, le président du Conseil inclinant à accepter le principe de la conférence. Le 6 juin, le jour même où l'Allemagne fait une proposition officielle en ce sens, M. Delcassé donne sa démission au cours du Conseil des ministres.

Le principe de la conférence ayant été admis par la France après la retraite de M. Delcassé, il ne restait plus qu'à l'accepter officiellement. C'est ce qui fut fait le 8 juillet par un échange de lettres entre M. Rouvier, installé officiellement au ministère des Affaires étrangères depuis le 17 juin, et le prince Radolin, ambassadeur d'Allemagne.

On précisa dans une note circulaire le programme in-

diqué dans les lettres échangées entre le prince Radolin et M. Rouvier, et chacune des puissances signataires de la Convention de Madrid reçut une invitation[1].

Telle est, sectionnée en grandes étapes, la route qui conduisit la France à Algésiras. Le terme inévitable en devait être l'*internationalisation* du Maroc, et c'est en effet dans ce seul mot que tient tout le résultat de la conférence célèbre qui tint ses assises du 16 janvier au 6 avril 1906, dans la petite ville espagnole dont les maisons blanches somnolent entre le ciel bleu et la Méditerranée, en face de la forteresse anglaise de Gibraltar[2].

Le Maroc paraissait ne jamais plus pouvoir être à la France, ni à l'Espagne dans la limite de son accord avec la France. La souveraineté du sultan, l'intégrité de l'empire chérifien, étaient mises sous la tutelle et sous la surveillance de toutes les puissances. Une police française dans certains ports, espagnole dans d'autres, franco-espagnole ailleurs, était créée et placée sous la haute direction d'un colonel suisse[3]. Une banque d'Etat marocaine était

1. PIERRE ALBIN. *Les grands traités politiques.* Notice historique précédant l'Acte d'Algésiras.

2. Les délégués de l'Allemagne à la Conférence étaient : le prince de Radowitz et le comte de Tattenbach; ceux de la France: MM. Paul Révoil et Eugène Regnault; ceux de l'Espagne : le duc d'Almodovar et M. Perez Caballero; ceux de l'Italie : le marquis Visconti-Venosta (celui-là même qui avait signé les accords relatifs à la Tripolitaine), et M. Malmusi.

Sur les incidents qui survinrent au cours de la conférence, v. le livre de M. ANDRÉ TARDIEU: *La conférence d'Algésiras.* Paris, 1909, Félix Alcan, éditeur.

3. Art. 12 de l'Acte d'Algésiras : « Le cadre des instructeurs de la police chérifienne (officiers et sous-officiers) sera espagnol à Tetuan, mixte à Tanger, espagnol

organisée, mais tous les Etats étaient représentés à son conseil d'administration. Les nationaux de tous les pays pourraient et devraient concourir à toutes les adjudications de travaux publics. La justice consulaire subsistait, ce qui équivalait à la permanence, sur le sol marocain, de ce principe de l'exterritorialité qui est un prolongement anormal de la souveraineté des Etats hors de leurs frontières. Les Français seraient jugés par le consul français, les Allemands par le consul allemand, les Belges par le consul belge. Même, il y aurait toujours des *protégés*, c'est-à-dire des indigènes qui, en raison de leur qualité de serviteurs des consuls et agents consulaires, ou simplement parce qu'ils étaient les associés d'un colon européen, seraient soustraits à leurs juges naturels. Bref, à tous les points de sa périphérie où il était accessible aux étrangers, et en attendant *l'ouverture* d'autres ports ou places de commerce, le Maroc ne serait plus le Maroc, mais un pays où tous les pays auraient des droits égaux, sous la souveraineté intégrale mais lointaine d'un sultan, qui prendrait peu à peu la figure d'un président internationalisé à son tour.

à Laroche, français à Rabat, mixte à Casablanca et français dans les trois autres ports. » (Les trois autres ports sont Mazagan, Safi et Mogador.)

CHAPITRE III

D'ALGÉSIRAS A KISSINGEN

Lorsque fut connu et promulgué en France l'Acte d'Algésiras, il fut, selon la formule, *diversement* accueilli. Deux opinions se manifestèrent.

L'une acceptait le fait accompli, c'est-à-dire l'internationalisation du Maroc. On venait de traverser une crise où la guerre, disait-on, n'avait été évitée qu'au prix d'une reculade qu'on aurait pu éviter elle-même, en s'abstenant de la rechercher. Le temps des conquêtes était passé. Le plus sage, puisqu'on ne pouvait s'emparer du Maroc pour soi-même, était d'accepter un partage où, en somme, la France avait une part privilégiée, et d'attendre. Pour le moment, c'est surtout de repos et de calme que le pays avait besoin.

D'autres, au contraire, se refusaient au renoncement. Pour eux, l'action de la France au Maroc, une action énergique, continue, s'imposait toujours, d'elle-même. Elle était dans la nature des choses. Elle résultait de la situation géographique de la France et de l'Algérie par rapport au Maroc. Avoir

admis l'Allemagne au règlement d'une question méditerranéenne, ce n'était pas seulement une faute politique, c'était un contresens que les événements n'allaient pas tarder à mettre en évidence.

L'Allemagne ne l'avait-elle pas déjà, dans une certaine mesure, reconnu?

Lorsque le 8 juillet 1905, écrivant à M. Maurice Rouvier, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, le prince Radolin prenait acte de l'acceptation par la France de la conférence proposée par le gouvernement allemand, il était bien vrai et il était bien entendu que cette conférence devait d'abord s'en tenir aux principes de l'*indépendance* et de la *souveraineté* du sultan, de la *liberté économique*, sans *aucune inégalité* pour aucune nation, c'est-à-dire à l'internationalisation du Maroc. Mais immédiatement après, à la fin de sa lettre, l'ambassadeur ajoutait que l'Allemagne, à cette même conférence, ne poursuivrait de son côté aucun but qui fût contraire à « la situation faite à la France par la contiguïté, sur une vaste étendue, de l'Algérie et de l'empire chérifien, et par les relations particulières qui en résultent entre les deux pays limitrophes, ainsi que par l'intérêt spécial qui s'ensuit pour la France à ce que l'ordre règne dans l'empire chérifien ».

Cette simple phrase contenait, d'après les partisans de l'action énergique, le germe même d'événements qui entraîneraient la France contre son propre gré, et le désaveu des adversaires de la politique qui avait succombé avec M. Delcassé.

Tout prouvait que cette politique était la seule nationale.

En face du rivage méditerranéen de la France, à 600 kilomètres de Marseille, commence cet empire africain dont l'étendue, la position et la continuité font l'admiration et l'envie des autres nations. Il va du cap Bon aux confins marocains, d'Alger jusqu'au delà de l'équateur. Ses deux « provinces » septentrionales, Algérie et Tunisie, nourrissent plus de 5 millions d'habitants, dont plus de 700 000 colons d'origine européenne. La religion de l'immense majorité des indigènes est l'islamisme. Par la nature même des choses, le Maroc « tombe dans sa *sphère d'influence* ». Ses habitants sont musulmans, comme la presque unanimité des sujets africains de la France. Les frontières qui séparent les territoires algériens et l'empire chérifien ne sont pas tracées; l'état nomade des tribus qui les parcourent empêche qu'elles le soient. Des milliers de travailleurs marocains, à l'époque des moissons, accourent en Oranie gagner de quoi subsister pendant l'hiver, dans leurs rudes montagnes. Une pénétration réciproque et continue s'opère entre les deux pays.

Mais surtout la France est la seule puissance capable « d'ouvrir » le Maroc jusqu'ici fermé. Sans doute, elle ne dispose pas de cet excès de population qui donne leur force à l'Allemagne, à la Russie, à l'Italie même. Mais elle a pour elle une inépuisable réserve de capitaux, grâce auxquels elle a pu transformer en moins de quatre-vingts ans l'Algérie, en quelques années, la vieille et décrépite régence de Tunis. Son génie organisateur n'a pas faibli. En dépit d'injustes railleries, son administration, qu'il est de mode même en France de critiquer, peut servir encore de modèle aux autres admi-

nistrations du monde. *Elle est un centre de civilisation.* Pour la Méditerranée, Rome n'est plus dans Rome. Rome est désormais à Paris. L'erreur initiale de la Conférence d'Algésiras a été de méconnaître cette vérité. La faute de l'Europe a été de ne pas avaliser en 1906 le *mandat général* que l'histoire et la nature des choses avaient donné à la France au Maroc, et dont les traités de 1901-1902 et les arrangements de 1904, n'avaient été que l'expression diplomatique.

Mais ce démenti donné au bon sens, sur l'initiative de l'Allemagne, par les puissances, ne devait pas résister à l'évolution nécessaire des événements. L'Acte d'Algésiras, se superposant aux traités qui, avant lui, avaient réglé logiquement la question marocaine, n'apportait pas seulement d'injustes entraves à la mission de la France. Il était aussi contraire aux intérêts du Maroc lui-même, si l'on ne voulait pas laisser le Maroc sombrer dans l'anarchie, la misère chronique et la barbarie. En un mot, l'Acte d'Algésiras n'était pas viable, et l'histoire du régime qu'il avait institué devait être l'histoire de sa mort lente et continue.

*
* *

Ce statut international du Maroc était à peine promulgué que l'impossibilité de rien attendre du gouvernement marocain se trouvait démontrée par les

faits et que le makhzen d'Abd-el-Azis manifestait son impuissance [1].

Le 28 mai 1906, un Français établi à Tanger, M. Charbonnier, était tué d'un coup de feu au cours d'une promenade sur la plage de cette ville. La négligence ou même la complicité des autorités chérifiennes, permettaient ou favorisaient la contrebande des armes à laquelle se livraient les gens de Figuig ou du Tafilalelt. Les tribus soumises à la France vivaient sous le régime de la terreur, dans l'impossibilité de se livrer à leurs habituels travaux agricoles, ou à quelque transaction commerciale que ce fût [2]. Le fameux Raisouli, à la tête de gens sans aveu, pénétrait jusqu'au grand marché de Tanger, à quelques pas de la légation de France. De véritables combats se livraient entre ces bandits et des Andjeras, sur la plage. Dans le Sud, la situation n'était pas plus rassurante. Du cap Juby, des armes et des munitions étaient envoyées par Ould-Aïda, émir de l'Adrar, à destination de la Mauritanie et du sorcier Ma-El-Aïnin.

L'année 1907 ne débuta pas sous de meilleurs aus-

1. Moulay-Abd-el-Azis était le treizième souverain de la maison de Fillali. Il avait succédé à son père, Moulay-Hassan, mort le 7 juin 1894 à Todla, qui détenait le pouvoir suprême depuis 1873. Cette dévolution avait été faite contrairement aux lois musulmanes, en vertu desquelles c'est l'aîné de la famille qui recueille l'héritage. Abd-el-Azis n'avait, en effet, que seize ans à la mort de son père, et plusieurs de ses frères, parmi lesquels Moulay-Hafid, étaient beaucoup plus âgés que lui.

2. Rapport de M. le lieutenant colonel Pieron, commandant supérieur du cercle de Colomb. LIVRE JAUNE, *Affaires du Maroc*, t. III, p. 18.

pices. L'anarchie gagnait de proche en proche, de l'intérieur, tous les ports de la côte. A Casablanca, à Mogador, des tribus semi-indépendantes bafouaient l'autorité du sultan. La « Compagnie marocaine », qui avait obtenu la concession des ports de Casablanca et de Safi [1], ne parvenait qu'au prix des plus grandes difficultés à exécuter les travaux préliminaires. Sur les confins de la Chaouïa, aux portes de Rabat, les Zaër et les Oudaïa vidaient leurs querelles à coups de fusils, razziaient des troupeaux appartenant à des Européens, cependant que la police hybride et composite prévue par l'Acte d'Algésiras s'organisait avec lenteur. Le 8 mars, à Fez, un ingénieur-agronome français, M. de Gironcourt, était assailli par la populace et à moitié assommé. Enfin, le 19 du même mois, à Marrakech, le docteur Mauchamp, qui dirigeait un dispensaire où il soignait les indigènes, était attaqué dans sa maison même et lâchement assassiné, « victime de son devoir professionnel ».

Aucune réparation ne pouvait être obtenue de la mauvaise volonté du sultan. Il fallait agir. Le gouvernement français décida donc de faire porter son action précisément sur cette région où tous les traités, y compris l'Acte d'Algésiras, reconnaissaient à la France des droits spéciaux, sur la région frontière algéro-marocaine. Des ordres furent transmis aux autorités militaires algériennes pour occuper Oudjda. Et pour échapper par avance à tout reproche d'outrepasser ces droits, ces ordres prescrivaient de n'effectuer « aucune opération offensive au delà

1. L'acte de concession est du 2 février 1907.

d'Oudjda »[1]. Cinq navires de guerre furent, en outre, expédiés dans les eaux marocaines pour appuyer les demandes de réparations et de garanties pour l'avenir formulées par le ministre de France à la suite de ces attentats.

Mais les réparations n'étaient accordées qu'à demi ou au prix de démarches incessamment renouvelées. Quant aux garanties pour le rétablissement de l'ordre, comment le makhzen aurait-il pu les accorder? L'anarchie, au lieu de diminuer, gagnait en étendue et en gravité. « Tandis que le corps diplomatique élaborait à Tanger des règlements relatifs à la police, à l'expropriation, à l'importation des explosifs, au commerce des armes de chasse et de luxe, de graves événements se préparaient à Casablanca; le 30 juillet 1907, neuf Européens étaient massacrés dans cette ville[2], et le 5 août, le détachement de marins français mis à terre pour garder le consulat, avait son chef et cinq hommes blessés. Casablanca n'était dégagée que le 7 août par le corps de débarquement du général Drude, auquel se joignait, quelques jours plus tard, un contingent espagnol[3]. »

Ainsi, par deux côtés à la fois de l'empire chérifien, la France était obligée d'intervenir pour assurer l'ordre et la sécurité, et au moins sur un point, cette intervention constituait une extension indéniable, mais nécessaire, du mandat de police

1. Télégramme de M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, à M. Regnault, ministre de France à Tanger, du 25 mars 1907. LIVRE JAUNE, *loc. cit.*, p. 194, nº 219.
2. Ces Européens étaient employés aux travaux du port.
3. Rapport de M. Pierre Baudin, sénateur, au nom de la commission sénatoriale chargée d'examiner la convention franco-allemande du 4 novembre 1911, p. 16.

qui lui avait été confié. Aucune puissance d'ailleurs ne proteste. Non seulement lorsque M. Pichon le met au courant des mesures prises, l'ambassadeur d'Allemagne à Paris ne fait aucune observation, mais le chargé d'affaires allemand à Tanger ayant demandé et obtenu des mesures de protection pour ses nationaux à Mazagan, le secrétaire d'Etat allemand en remercie le chargé d'affaires de France à Berlin. « Devant de tels événements, dit-il, nous sommes tous solidaires, n'en doutez pas. » — « Soyez assuré, ajoute-t-il quelques jours après, à M. J. Cambon, que vous avez toutes nos sympathies. »

Dans le même temps, un péril redoutable venait s'ajouter à l'anarchie: la guerre civile. Moulay-Hafid, frère aîné d'Abd-el-Azis, se faisait proclamer sultan à Marrakech le 11 août 1907. Il asseyait d'abord son autorité dans cette ville, levait des troupes et se disposait à marcher sur Fez. Les opérations militaires françaises s'étendaient peu à peu et nécessairement dans toute la Chaouïa. Hafid prêchait la guerre sainte contre son frère « vendu » aux infidèles. Ses émissaires avaient réussi à le faire proclamer à Fez le 4 janvier 1908. Lorsqu'à la fin du mois de mai, il longea avec sa méhalla les confins de la Chaouïa, se rendant dans la capitale du Nord, il passa à 70 kilomètres des avant-postes français et il ne tint alors qu'au général d'Amade, qui avait succédé au général Drude, de mettre fin pour toujours à ses ambitions. Mais le gouvernement français avait décidé d'observer une stricte neutralité, et il l'observa en effet. Le général d'Amade laissa passer le nouveau sultan et sa fortune.

Dans la région frontière de l'Algérie, les troubles

persistaient. Le massif montagneux des Beni-Snassen en était le centre et le point de départ. Une expédition savamment organisée par le général Lyautey, et dont les deux colonnes, commandées l'une par le colonel Branlières, l'autre par le colonel Félineau, opérèrent avec une précision irrésistible, en eut raison en quelques mois. Au commencement de l'année 1908, toute la région était pacifiée, et les autorités algériennes pouvaient préparer, en exécution des accords de 1901-1902, l'ouverture des marchés mixtes de la région d'Oudjda, en commençant par celui de Bou Denib.

En résumé, s'il y avait quelque sécurité sur certains points du Maroc, au milieu de l'année 1908, c'était à l'intervention de la France que les résidants européens la devaient, à son expérience des affaires musulmanes et africaines, à la puissance de ses moyens d'action.

Le gouvernement allemand crut utile à cette époque de demander aux signataires de l'Acte d'Algésiras, de reconnaître Moulay-Hafid. Le rétablissement d'un pouvoir chérifien, capable de se faire obéir, devait, dans sa pensée, rétablir la paix dans tout l'empire et « permettre d'en revenir » *aux obligations assumées à Algésiras.* Après quelques hésitations, le gouvernement français se concertait avec le cabinet de Madrid et faisait accepter par Abd-el-Azis, sous certaines conditions, sa renonciation en faveur de son frère[1]. Mais l'autorité de Moulay-Hafid serait-elle assez forte pour assurer au

1. La note concertée reconnaissant Moulay-Hafid fut remise à celui-ci le 9 janvier 1909.

Maroc même ce minimum de sécurité nécessaire aux Européens dans les limites de l'Acte d'Algésiras? Un avenir prochain allait répondre à cette question.

*
* *

Que la situation intérieure du Maroc, sa position géographique par rapport à l'Algérie, les intérêts spéciaux que les traités y avaient reconnus à la France, aient impérieusement commandé les opérations exécutées dans les Chaouïas et dans le territoire d'Oudjda, personne ne pouvait donc le nier, et le gouvernement allemand s'était plu à le reconnaître. La presse française, à l'exception des journaux du parti socialiste unifié, les avait unanimement approuvées.

Mais l'opinion allemande conservait toujours une grande réserve. Les journaux pangermanistes, et même quelques journaux modérés, montraient la « tache d'huile » française s'élargissant chaque jour sur la carte du Maroc. Sans doute, la France protestait de son intention de respecter l'Acte d'Algésiras, et peut-être son intention était-elle sincère. Mais en fait, elle empiétait chaque jour sur le principe de l'intégrité de l'empire chérifien, et, d'instinct, elle soutenait Abd-el-Azis contre son frère, parce que, faible et sans ressources, il était nécessairement plus docile à ses desseins. Vraisemblablement, la note de la chancellerie impériale demandant la reconnaissance de

Moulay-Hafid et le retour aux « obligations assumées à Algésiras » n'était que l'expression gouvernementale de la mauvaise humeur de l'opinion allemande.

Cette mauvaise humeur ne devait pas tarder à se manifester une deuxième fois à l'occasion d'un incident simplement épisodique par rapport aux affaires marocaines, mais qui fut très près de dégénérer en un conflit beaucoup plus grave : l'incident « des déserteurs de Casablanca ».

Le 25 septembre de cette même année 1908, six soldats de la légion étrangère, qui faisaient partie du corps expéditionnaire français dans la Chaouïa, s'apprêtaient, sur le môle de Casablanca, à s'embarquer à bord d'un paquebot en partance pour l'Europe et qui se trouvait en rade sous pression. Cette désertion — car les six soldats étaient des déserteurs — s'effectuait sous la protection et avec le concours de deux agents du consulat allemand : M. Just, chancelier, et un mokhzani. Surviennent des officiers et des marins français qui, reconnaissant des légionnaires, leur mettent sans hésiter la main au collet. Les agents du consulat allemand protestent d'abord, puis essayent de dégager par la force ceux qu'ils réclament comme des compatriotes. Une brève lutte s'engage. Finalement, les déserteurs sont ramenés dans les lignes françaises et emprisonnés. Trois seulement de ces hommes sur six étaient, on devait l'apprendre un peu plus tard, de nationalité allemande.

Protestation du gouvernement allemand. La violation des prérogatives consulaires est, dit-il, flagrante. L'occupation des Chaouïas par les troupes

françaises n'affecte qu'un caractère « provisoire ». Le droit de protection du consul allemand sur ses nationaux, même faisant partie du corps expéditionnaire, reste entier et, en tout cas, les marins et officiers français auraient dû s'abstenir d'employer la force pour s'emparer des déserteurs.

Le gouvernement français conteste et le point de vue de droit auquel se place le cabinet de Berlin, et la version allemande concernant la matérialité des faits.

Durant la première quinzaine d'octobre, et en attendant les renseignements complémentaires demandés à Casablanca, la presse allemande soutient, mais avec courtoisie et mesure, son gouvernement. La nationaliste *Post* elle-même conseille « de ne pas traiter l'affaire *ab irato* ».

Le 14 octobre, le prince de Bülow propose un arbitrage, sans préciser sur quels points, dans sa pensée, doit porter cet arbitrage. M. J. Cambon, au nom du gouvernement français, s'empresse d'accepter, en ajoutant que la condition essentielle à laquelle il subordonne cette acceptation, c'est que le compromis à intervenir visera la question de fait aussi bien que la question de droit. La discussion se prolonge plusieurs jours, sans amener de solution et sans que l'Allemagne précise son attitude, prenne une décision ferme. Le 19 octobre, le dossier de l'affaire est expédié du quai d'Orsay à M. Cambon à Berlin. Une note officieuse indique que la France a accepté l'arbitrage portant sur tous les points en discussion, mais qu'il n'y a eu jusque-là que de simples conversations, des échanges de vue, et que rien n'autorise à croire que l'Allemagne n'acceptera

pas le point de vue français. Les conversations se poursuivent pendant encore quelques jours sur un ton très conciliant. Le 29, M. J. Cambon est reçu par M. de Schœn, secrétaire d'Etat, et tout permet encore de croire à une solution prochaine et satisfaisante pour les deux parties. En France et en Allemagne, l'opinion suit très distraitement ce qu'on lui laisse connaître des phrases diverses de l'affaire. Aucune polémique de presse ne vient envenimer le débat. Aucune inquiétude ne se manifeste dans le public.

Brusquement, à la fin du mois, un incident inattendu survient. Le 28, un journal anglais, le *Daily Telegraph*, publie de sensationnelles déclarations que l'empereur Guillaume II aurait fait, dit-il, à un diplomate, au sujet de ses sentiments envers l'Angleterre. Le souverain justifiait d'abord la politique allemande dans la question marocaine. Il protestait ensuite de son amitié pour l'Angleterre, mais reconnaissait que *ses sentiments n'étaient pas partagés* par l'opinion du peuple allemand. La lecture de l'interview impériale soulève en Allemagne une profonde émotion qui ne fait que s'accroître lorsque l'organe même de la chancellerie, la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, en publie, le lendemain, de larges extraits. Une longue protestation s'élève, non seulement contre le souverain lui-même, mais contre les ministres qui avaient laissé commettre une telle imprudence.

Coïncidence curieuse, à ce moment même, l'attitude du gouvernement allemand, dans l'affaire des déserteurs, se modifie du tout au tout. Cherche-t-il à dériver l'agitation qui secoue l'opinion allemande? On peut le nier, mais l'affirmative est si vraisem-

blable! Ce qui est certain, c'est que le 30 octobre au soir, des instructions nouvelles sont adressées à Paris, au prince Radolin, et que, dès le lendemain, celui-ci se présente au quai d'Orsay, porteur d'une véritable note comminatoire demandant la mise en liberté *sans retard* des déserteurs de nationalité allemande, et des réparations pour les atteintes portées à l'autorité consulaire. Le 2 novembre, à Berlin, le chancelier de Bülow reçoit M. J. Cambon, lui confirme les termes de la note remise par le prince Radolin et, lui rapportant une conversation qu'il vient d'avoir avec l'empereur, parle de rappeler son ambassadeur à Paris. La querelle menace de tourner au conflit.

Le lundi 3 seulement, la gravité de la situation est connue à Paris, avec quelques détails sur les négociations antérieures. L'émotion, très vive, ne s'aggrave pourtant d'aucune panique. Le gouvernement que préside M. Clemenceau, M. Pichon étant ministre des Affaires étrangères, ne parle pas de céder, et l'opinion l'appuie, unanime, dans sa résistance. Au moment où le Président du Conseil avait pris possession de ses fonctions, il avait, au cours de la visite d'usage à l'ambassadeur d'Allemagne, fait avec celui-ci une sorte de pacte de franchise et de confiance mutuelle. Le prince Radolin le vint donc mettre au courant de la menace de rappel qui était dans les intentions de son gouvernement. Mais M. Clemenceau ne s'émeut pas. On dit même que, revenant à la forme plaisante qui est dans sa manière, il fit le geste d'ouvrir un des tiroirs de son bureau et dit à l'ambassadeur : « Voulez-vous vos passeports? » On a prêté tant de mots à M. Clemenceau

que celui-là pourrait bien être exact. Sa résistance en tout cas est hors de toute discussion[1].

Le gouvernement allemand, étonné, abandonne une partie de ses prétentions. Dès le lundi 3, M. de Schœn avait déclaré à M. Cambon qu'il renonçait à demander la mise en liberté des déserteurs. Il insiste, par contre, pour que le compromis d'arbitrage contienne l'expression de « regrets réciproques » pour les violences commises de part et d'autre, et son insistance dure jusqu'au 6. Mais le 7, M. Cambon lui communique le rapport *in extenso* de M. Dordé, commissaire de police français à Casablanca, sur l'incident; et le 9, M. de Kiderlen-Waechter, alors ministre à Bucarest, mais qui remplaçait M. de Schœn, malade, annonce à l'ambassadeur de France que l'Allemagne acceptait de soumettre à l'arbitrage toutes les questions de fait et de droit soulevées par l'incident[2].

1. Dans son discours du 11 février 1912 au Sénat, au sujet des conventions du 4 novembre 1911, M. G. Clemenceau a confirmé l'attitude prise en novembre 1908 par le gouvernement allemand, en faisant allusion aux menaces adressées « à cinq reprises par l'Allemagne à la France depuis 1871 ». L'orateur visait manifestement l' « alerte de 1875 », l'affaire Schnœbelé, la crise de 1905, l'incident des déserteurs de Casablanca, et le « coup d'Agadir ». La menace de rappeler le prince Radolin est d'ailleurs très connue dans les milieux politiques. M. André Mévil la confirme dans l'ouvrage dont nous avons cité des passages précédemment (p. 324).

2. Le compromis fut signé le 24 novembre et le tribunal de La Haye rendit sa sentence le 22 mai 1909. Cette sentence partagea les torts entre les deux parties et, le 29 mai, les deux gouvernements s'exprimèrent réciproquement les regrets « que comportent les actes relevés à la charge de leurs agents ».

*
* *

Ainsi, trois ans après la crise que la démission de M. Delcassé semblait avoir dénouée, deux ans seulement après la Conférence d'Algésiras, et au moment même où l'annexion de la Bosnie-Herzégovine par l'Autriche-Hongrie rouvrait la périlleuse question d'Orient, le Maroc était encore, entre la France et l'Allemagne, un tel brandon de discorde qu'il avait pu faire craindre un conflit!

La faute en est imputable à la France, répétait la presse allemande. L'Allemagne se développe toutes les années, tous les jours. Sa population n'atteignait pas 53 000 000 d'habitants en 1895; elle a dépassé 60 millions en 1905. Son commerce et son industrie ont suivi une progression semblable. Elle éclate dans ses frontières. Comment admettrait-elle qu'on lui fermât les pays encore ouverts? Or l'action de la France au Maroc ne tend pas vers d'autres fins. Le devoir du gouvernement allemand se trouve tout tracé. Sa politique au Maroc doit être la même qu'en Chine, qu'en Orient, qu'en Perse. Il ne doit pas seulement briser toute tentative d'*encerclement* en Europe. Il ne saurait encore admettre, sans trahir sa mission, que, des marchés vacants, son activité économique ou commerciale fût exclue, que la France *tunisifiât* le Maroc.

Ainsi, entre la position prise par l'opinion et le gouvernement de l'Allemagne d'une part, et l'en-

semble de mesures que l'état anarchique du Maroc, et sa situation méditerranéenne et algérienne imposait, de l'autre, à la France, l'antagonisme subsistait. Les relations entre les deux pays, la paix de l'Europe, se trouvaient toujours à la merci du moindre incident.

Pourtant, la question marocaine tournait à l'obsession. L'opinion, les polémiques de presse trahissaient, de l'un et de l'autre côté, une lassitude grandissante. Un parti, peu nombreux il est vrai, se formait en Allemagne, qui prêchait ouvertement la politique du laisser-faire; un autre, en France, lui faisait écho, et reprochait au gouvernement soit, discrètement, « d'aller trop vite en besogne », soit de ne pas mettre ses actes d'accord avec ses déclarations et de violer indirectement, obliquement, cet Acte d'Algésiras, auquel il se proclamait en public si fermement attaché. Les polémiques languissaient ou se traînaient dans des redites. On était à un an des élections législatives. Un besoin d'apaisement confus, mais profond, se devinait.

En même temps, les transactions commerciales et financières entre la France et l'Allemagne se développaient. Elles dépassaient déjà le milliard pour l'ensemble des importations et des exportations[1]. Des relations se nouaient et se multipliaient entre commerçants et financiers allemands et commerçants et financiers français. Aux simples participations temporaires succédaient peu à peu des as-

1. « Le mouvement général de nos échanges s'est élevé à 12 milliards 500 millions en 1910. Dans cette somme, le total de nos transactions avec l'Allemagne entre pour 1 milliard et demi. » LUCIEN HUBERT. *Loc. cit.*, p. 160,

sociations d'un caractère plus permanent. Déjà, avant la crise de 1905, une coopération avait été ébauchée entre capitaux des deux pays pour la construction et l'exploitation du chemin de fer de Bagdad. Le gouvernement français seul l'avait empêchée de venir à bien, en lui fermant le marché officiel de la Bourse de Paris. Mais la bourrasque passée, les conversations reprenaient entre gens que l'hostilité latente des deux pays gênait, professionnellement enclins aux pactes, aux concessions réciproques, à l'association.

L'idée d'une collaboration économique entre Français et Allemands, peu à peu, se faisait jour. L'incident des déserteurs de Casablanca en avait à peine retardé l'éclosion. Une initiative privée devait lui trouver au Maroc un premier terrain d'application. Mais cette initiative elle-même a sa source dans une anecdote, presque une idylle, tant il est vrai que tout arrive en politique, et que sur les plus âpres discussions internationales s'épanouit la petite fleur bleue de Théocrite! Et l'anecdote vaut d'être contée.

A la fin de 1907, un jeune conseiller de la légation allemande à Tanger, M. de W..., avait épousé une Française. Ces choses-là ne sont pas prévues par les traités, mais elles peuvent avoir tout de même des conséquences. C'est ce qui arriva. M. de W... n'avait probablement pas plus de haine pour les Français en général que pour une Française en particulier, ou du moins il faut le croire, car le jeune ménage s'était lié avec un autre jeune ménage de diplomates français, *exilé* aussi sur la terre africaine. Visites, thés, dîners, l'in-

timité s'établit vite. N'était-on pas Européens, avant tout, au milieu des « sauvages ». Quel dommage que de regrettables querelles divisent les nations! Certes, la France a des droits au Maroc, et l'Allemagne, si vraiment elle ne désire pas de conflit, perd son temps et un peu de sa dignité à les lui chicaner. Mais l'Allemagne aussi n'est pas sans droits; elle a droit au moins à sa « place au soleil »[1], à la vie pour son commerce et son industrie. Pourquoi l'une et l'autre, se reconnaissant respectivement ce qu'elles n'entendaient pas, au fond, se contester sérieusement, ne se mettraient-elles pas d'accord, une fois pour toutes, sur leur action respective dans l'empire chérifien. Pourquoi même Allemands et Français ne « collaboreraient-ils » pas dans une même entreprise civilisatrice? Décidément, l'idée n'était point si mauvaise. M. de W... se chargea d'en parler à qui de droit, lors d'un de ses prochains voyages à Berlin, et effectivement, il en parla. Le terrain était préparé. Le Conseil, venu d'un « Marocain », d'un spécialiste, fut bien accueilli par tous ceux, et ils étaient relativement nombreux, qui, Allemands associés à des Français, ou Français intéressés dans des entreprises allemandes, pouvaient voir avec joie la fin de l'obsession marocaine.

Au mois de janvier 1909, les pourparlers s'engagèrent sous les auspices de financiers français déjà engagés au Maroc. Le gouvernement fut saisi. M. Pichon, naturellement conciliant et conciliateur, ac-

1. Le mot n'est pas de Guillaume II. Il a été prononcé pour la première fois au Reichstag, en 1897, par M. de Bülow.

quiesça, promit et apporta son concours. Le cabinet de Berlin, pressenti, montra des dispositions favorables. Les négociations s'engagèrent.

« Le ministère des Affaires étrangères eût désiré, à l'origine, que les négociations de 1909 conservassent le même caractère local que celles de 1907, afin de les dégager de toute connexion apparente avec les affaires d'Orient. Mais il ne parut pas possible de revenir à la procédure de 1907 et de laisser la négociation à Tanger; un premier entretien, destiné à préciser les questions, eut lieu entre M. de Berckheim[1] et M. de Erckert, chargé du Maroc à l'Office impérial des Affaires étrangères (21 janvier). Les négociations furent ensuite rouvertes par M. de Kiderlen, puis par M. de Schœn avec M. J. Cambon.

« Leur marche fut d'ailleurs très rapide. Les Allemands, par égard pour l'opinion publique de leur pays, désiraient éviter de trop souligner la formule de leur désintéressement politique au Maroc; mais c'était là précisément la satisfaction essentielle que nous devions rechercher auprès d'eux, et ils se rendirent rapidement à cette raison. M. J. Cambon eut à insister cependant pour que le gouvernement allemand se désintéressât de la nomination par le sultan de nos agents européens ayant un caractère politique. Entre temps, Moulay-Hafid, ayant demandé au gouvernement allemand de lui envoyer des instructeurs militaires, l'Office impérial avisa l'ambassade de France et de la demande qui lui avait été faite et du refus par lequel il y répondait.

1. Chargé d'affaires de France à Berlin.

« M. J. Cambon vint à Paris le 4 février porteur du projet de la formule d'accord; il ne fut apporté que de très légères modifications à ce texte qui fut signé à Berlin le 8 février »[1].

Le texte *in extenso* de la déclaration demande à être reproduit. Le voici :

Le gouvernement de la République française et le gouvernement impérial allemand, animés d'un égal désir de faciliter l'exécution de l'Acte d'Algésiras, sont convenus de préciser la portée qu'ils attachent à ses clauses, en vue d'éviter toute cause de malentendus entre eux, dans l'avenir;

En conséquence,

Le gouvernement de la République française, entièrement attaché au maintien de l'intégrité et de l'indépendance de l'empire chérifien, résolu à y sauvegarder l'égalité économique et, par suite, à ne pas y entraver les intérêts commerciaux et industriels allemands,

Et le gouvernement impérial allemand, ne poursuivant que des intérêts économiques au Maroc, reconnaissant d'autre part que les intérêts politiques particuliers de la France y sont étroitement liés à la consolidation de l'ordre et de la paix intérieure, et décidé à ne pas entraver ces intérêts,

Déclarent qu'ils ne poursuivront et n'encourageront aucune mesure de nature à créer en leur faveur ou en faveur d'une puissance quelconque un privilège économique et qu'ils chercheront à associer leurs nationaux dans les affaires dont ceux-ci pourront obtenir l'entreprise.

Les principes que consacre la déclaration sont intéressants à souligner. Ce sont :

1° Respect de l'Acte d'Algésiras; la déclaration

1. Rapport de M. Pierre Baudin, p. 22 et 23.

n'est destinée qu'à en préciser la portée *entre les signataires*;

2° L'Allemagne n'a que des *intérêts économiques* au Maroc, tandis que la France y a des *intérêts politiques particuliers*;

3° Les intérêts particuliers de la France lui donnent certains droits, dont le but doit être le maintien de l'ordre et de la paix intérieure;

4° Les deux gouvernements interviendront officiellement pour amener leurs nationaux à s'associer dans les entreprises qu'ils pourront obtenir au Maroc.

En réalité, les trois premiers principes auxquels l'Allemagne donnait son adhésion n'étaient pas nouveaux. Ils avaient été déjà consacrés dans les lettres échangées entre M. Rouvier et le prince Radolin, le 8 juillet 1905[1]. La seule innovation, mais elle était capitale, se trouvait contenue dans le dernier paragraphe. Pour la première fois, en effet, les diplomaties des deux pays s'engageaient à intervenir officiellement pour lier, dans des proportions à déterminer, les intérêts de leurs nationaux respectifs. Errement particulièrement curieux et qui pouvait passer même pour une hardiesse en ce qui concerne la France, la diplomatie française s'étant toujours appliquée à ne jamais protéger que des intérêts ou des entreprises déjà nés et existants[2].

On se tromperait cependant si l'on croyait que

1. V. p. 103.

2. A la vérité, ceci n'est pas tout à fait exact. Pour n'en citer que deux exemples, les membres du corps diplomatique, en Turquie et en Tunisie, sont souvent intervenus pour obtenir, en faveur de Français, des avantages tels que concessions de travaux publics, commandes de matériel de guerre, etc. Une des causes du mécontente-

l'accord du 8 février, rendu public, parût satisfaisant même aux deux gouvernements qui l'avaient signé. Eux aussi reconnaissaient que dans la trop grande généralité de ses termes, dans son imprécision, il laissait la porte encore ouverte à des divergences d'interprétation. Seulement, comme il l'avait dit à M. Cambon au cours des négociations du mois de janvier, le négociateur allemand, M. de Kiderlen-Waechter, avait à tenir compte de l'opinion allemande. Il voulait bien que la déclaration comportât le désistement politique de l'Allemagne, mais il ne voulait pas que « cela se vît trop ». Cependant, pour donner un témoignage de sa bonne foi, il était prêt à s'expliquer plus clairement dans une lettre qui ne serait pas livrée à la publicité.

Cette idée, reprise après la signature de l'accord, fut examinée et réalisée dans le courant même de février, à Berlin, par M. J. Cambon et par M. de Schœn qui avait repris la direction de l'Office extérieur, où M. de Kiderlen n'exerçait, depuis le commencement de novembre, qu'un simple intérim.

Une lettre fut échangée. Elle « constatait tout d'abord *que la conséquence de l'accord que les gouvernements de Paris et de Berlin venaient de signer était le désintéressement politique de l'Allemagne au Maroc*. En second lieu, elle stipulait que, *dans les affaires économiques qui comporteraient une association des intérêts français et allemands*, *il sera tenu compte autant que*

ment de l'Allemagne, en 1905, doit même, dit-on, être recherchée dans le fait suivant : les usines Krupp avaient obtenu, en Turquie, une très importante commande, lorsque, sur l'intervention de M. Constans, ambassadeur de France, une moitié de cette commande fut annulée et passée à une maison française dont tout le monde devine le nom.

possible du fait que les intérêts français au Maroc sont supérieurs aux intérêts allemands[1].

Même réduite à l'accord public, la déclaration du 8 février 1909 fut accueillie avec une grande satisfaction par l'opinion publique en France et en Allemagne. La presse officieuse des deux pays insista sur la fin de « l'obsession marocaine ». Les journaux indépendants allemands ne se trompèrent pas sur la portée des clauses de l'accord. « Cela signifie, en d'autres termes, écrivit la *Gazette de Francfort*, que dorénavant la France a au Maroc le mandat de veiller au maintien de l'ordre et de la paix et qu'elle est autorisée à prendre toutes les mesures qui lui paraîtront nécessaires à ce maintien de l'ordre et de la paix. »

La seule réserve qu'on faisait en France se rapportait à la politique générale. Toutes les notes officieuses, tous les articles inspirés insistaient avec précision sur ce point, c'est à savoir qu'il s'agissait uniquement d'un *règlement*, entre la France et l'Allemagne, de la *seule* question marocaine, et que rien n'était changé dans l'ordre des alliances et des ententes auxquelles la France était antérieurement liée et

1. *L'Echo de Paris* du 8 décembre 1911, sous la signature de M. André Mévil. L'auteur ajoute à son analyse de la dépêche Cambon-de Schœn une remarque intéressante : « On comprend dès lors, dit-il, que M. de Kiderlen-Waechter ait pu dire au Reichstag que l'Allemagne avait acquis par le traité de 1911 des avantages qu'elle ne possédait pas, attendu que ce traité est, lui, établi sur le principe de la liberté économique, sans aucune *inégalité*. » Tous les renseignements recueillis par l'auteur de la bouche des personnages les mieux placés, en février 1909, pour être informés directement, concordent avec l'analyse donnée par M. André Mévil.

auxquelles elle entendait rester fidèle dans l'avenir. On supprimait un point de friction entre les deux pays. Rien de moins, mais rien de plus.

Il ne restait donc qu'à mettre en pratique l'accord du 9 février au double point de vue des *intérêts particuliers* qu'il reconnaissait à la France et de l'association des Français et des Allemands dans les entreprises marocaines.

Les *intérêts particuliers* de la France se ramenaient pratiquement à certains droits d'intervention dans l'administration chérifienne, et dont le but était de consolider le pouvoir du sultan, et par là, de travailler au maintien de l'ordre et de la paix au Maroc.

La première condition de la force et du pouvoir d'un gouvernement, ce sont de bonnes finances. Or, à cet égard, une liquidation générale et un règlement de toutes les questions pendantes s'imposaient au Maghzen. M. Guiot, délégué des porteurs de l'emprunt marocain de 1904, organisateur de ce contrôle des douanes chérifiennes qui constituait un des plus puissants moyens d'action de la France au Maroc, se rendit à Berlin à la fin du mois de mars 1909, et se mit d'accord avec le gouvernement allemand sur les conditions et la répartition du produit d'un nouvel emprunt à émettre par la Banque d'Etat du Maroc, prévue et organisée par l'Acte d'Algésiras. Un groupe allemand put, sur les produits de cet emprunt, construire le port de Larache[1].

1. Sur les détails de la mission de M. Guiot à Berlin, v. le rapport de M. Pierre Baudin, p. 26. L'emprunt marocain ne fut conclu que le 17 mai 1910.

Sur la question des associations d'intérêts, l'entente, dès le début, n'alla pas sans quelques difficultés. « Il semble, constate M. Pierre Baudin, qu'on ait voulu ménager dès ce moment à la main-d'œuvre allemande des débouchés au Maroc. »

Sous quelle forme, par quelles entreprises allait pouvoir se réaliser cette association d'intérêts français et allemands? 1° Par la constitution de la « Société marocaine de travaux publics », sur l'initiative d'une société française de crédit et d'un entrepreneur allemand de Tanger. Des participations furent assurées aux différents pays dans des proportions qui assuraient la prépondérance aux groupes français et allemands[1]. 2° Par la création d'une société fermière[2] pour l'exploitation du mono-

1. La Société fut constituée le 17 février à Paris, au siège du Crédit foncier et agricole d'Algérie et de Tunisie. Le capital initial, de 2 000 000 de francs, était réparti à concurrence de 50 p. 100 à la France; 30 p. 100 à l'Allemagne (qui rétrocéda 4 p. 100 à l'Autriche); 7,50 p. 100 à l'Espagne; 7,50 p. 100 à l'Angleterre; 5 p. 100 à la Belgique et à la Suède. Le Conseil d'administration était formé de la manière suivante : MM. André Lebon, président du conseil; marquis de Frondeville, de Caqueray, de Freycinet, Georges Hersent et Jules Dollfus; l'Allemagne était représentée par MM. Renschausen, de Tanger; docteur Lauter, de la maison Holzmann, vice-président du conseil; Woerner, de la maison Sager et Woerner; Jahn, de la maison Jahn et Toledano; l'Angleterre par M. Carlton Levick, de la maison Harris et Dixon; l'Espagne par le marquis de Villamejor, vice-président du conseil.

2. Cette Société ne fut déclarée adjudicataire de ce monopole que le 3 décembre 1910. « La part française est de 36 3/4 p. 100; la part allemande est de 17 p. 100, égale à la part espagnole et supérieure à toutes les autres parts étrangères qui sont de 3 p. 100. Les Allemands ont un administrateur sur sept. » (Rapport de M. Pierre Baudin.)

pole des tabacs. 3° Par la construction d'un réseau marocain de chemins de fer, dont le plan ne devait toutefois être discuté que beaucoup plus tard, en janvier 1911[1].

Le gouvernement français donnait donc, dès le début, des gages de la bonne foi qu'il apportait dans l'exécution de l'accord du 8 février. Non seulement il soumettait au gouvernement impérial tout un plan d'entreprises dans lesquelles la collaboration prévue trouverait à se réaliser, mais encore il veillait lui-même à ce que cette collaboration, de la part de ses nationaux, fût effective. Les conférences entre intéressés des deux nationalités avaient lieu au quai d'Orsay, sous la direction de fonctionnaires du département, et en présence de M. de Lancken, chargé d'affaires d'Allemagne. Autour des traditionnelles tables administratives à tapis vert où ne s'étaient discutés jusque-là que des intérêts immédiats de l'Etat, entre diplomates, s'asseyaient des entrepreneurs cosmopolites. On entendait les mots : actions d'apport, dividendes, participations, tantièmes. On était tout à l'intimité, à la collaboration, à la poursuite en commun de bénéfices qu'il ne s'agirait plus que de distribuer, plus tard, suivant une certaine proportion.

Le vent de concorde soufflait même hors des limites du Maroc. Voici qu'on parlait à nouveau d'une vieille affaire, bien connue dans les milieux parlementaires sous le nom abrégé d'*Ouenza*, et à l'occasion de laquelle capitalistes français et allemands s'étaient déjà, par-dessus les frontières, tendu une

1. V. plus loin, p. 148.

main fraternelle. Le *Djebel-Ouenza*, massif de la Kabylie algérienne sur la frontière de Tunisie, recélait, disait-on, de féeriques gisements de fer qui devaient assurer à l'Algérie des revenus colossaux pour un temps illimité. Les métallurgistes allemands, qui consomment 35 p. 100 de la production mondiale du minerai de fer, avaient déjà jeté des regards de convoitise sur cette montagne enchantée et réussi à s'assurer une part dans son exploitation éventuelle. Une maison hollandaise, qui avait des ramifications en Allemagne et en Belgique, s'était agrégée à ces premiers prospecteurs. A tous, il ne manquait que de s'assurer, afin de mettre un drapeau sur l'entreprise, la collaboration d'industriels français, et d'organiser un de ces innombrables syndicats d'études qui naissent tous les jours, pour donner à l'affaire une physionomie bien parisienne. Et cela fut fait en effet. Après diverses vicissitudes, la question avait été portée devant le Parlement. Il fallait profiter de l'esprit d'association franco-allemande en faveur à ce moment-là, pour mener à bien le projet de contrat entre le gouvernement de l'Algérie et la Société d'études qui devait être indirectement sanctionné par les Chambres. Le projet fut donc remis à l'ordre du jour[1].

1. L'origine de l'affaire de l'Ouenza remonte à 1901. A cette époque, une société, dite *Société des mines d'Ouenza* obtint la concession d'une mine et d'une minière s'étendant sur le massif montagneux de ce nom. Cette concession n'est pas soumise à l'approbation du Parlement. Mais pour assurer son exploitation, la construction d'un chemin de fer partant de Bône pour aboutir au Djebel-Ouenza est indispensable, et l'intervention du

Mais ce n'était pas assez de prolonger la collaboration franco-allemande du Maroc en Algérie. L'idée paraissait tellement heureuse et féconde à quelques-uns, qu'on pensa bientôt tout naturellement à l'étendre beaucoup plus loin, jusqu'au Congo. Là aussi, des différends avaient surgi entre Français et Allemands, à cette frontière du Cameroun qui venait à peine d'être délimitée au mois d'avril 1908.

Sur ces terres lointaines, malgré l'avis et les avertissements du ministre des Affaires étrangères, le

Parlement est de droit pour la déclaration d'utilité publique de cette ligne. En compensation de cette déclaration, le gouvernement de l'Algérie a demandé à la Société concessionnaire l'abandon, au profit de la colonie, d'une part dans les bénéfices à venir de l'exploitation. La Société d'études (formée par la fusion de la Société concessionnaire et de la Société à constituer pour la construction de la voie ferrée) a accepté le principe et les modalités de ce versement par deux conventions en date l'une du 26 juin 1905, l'autre du 1er mars 1910. Plusieurs rapports ont été déposés et distribués sur cette question, à la Chambre, au nom de la commission des travaux publics. Deux des plus récents, dus à M. Périer, député de Saône-et-Loire, concluent à l'approbation des projets de convention entre la Société et le gouvernement de l'Algérie, et à la déclaration d'utilité publique de la ligne Bône-Ouenza. Mais le projet n'a jamais pu venir en discussion, par suite précisément du fait connu que des groupes allemands y étaient intéressés (la maison Krupp, cependant, s'est retirée), et par suite de l'opposition du parti socialiste unifié qui ne veut pas laisser « aliéner une pareille richesse au profit d'intérêts privés » sans assurer une large part de bénéfices à l'élément ouvrier appelé à en assurer l'exploitation. En outre, sur des réclamations venues de Tunisie, le gouvernement a manifesté l'intention d'imposer à la Société concessionnaire l'obligation d'exporter une partie du minerai par Bizerte, afin d'assurer un fret de retour aux navires qui approvisionnent ce port en charbon. Ce projet a rencontré une vive résistance en Algérie.

Département des colonies avait installé en 1899 le régime des concessions. La plus grande partie du territoire du Moyen-Congo avait été découpée et distribuée entre un certain nombre de sociétés qui avaient reçu, contrairement aux dispositions de l'Acte de Berlin de 1885, des monopoles d'exploitation commerciale [1].

Les agents d'une de ces sociétés, la *N'Goko-Sangha*, avaient eu des démêlés avec des colons allemands du Cameroun, qu'ils accusaient d'empiéter sur le territoire français. Les Allemands ripostaient en invoquant la liberté du commerce garantie par l'Acte de Berlin. La *N'Goko-Sangha* déposait au ministère des Affaires étrangères des plaintes tendant à ce que des réclamations fussent transmises à Berlin par la voie diplomatique. Elle demandait même — ceci se passait en 1908 — pour les dommages qu'elle prétendait avoir subis, une indemnité au gouvernement français. La Commission des affaires extérieures de la Chambre, saisie de sa demande, estimait qu'en droit strict, aucune indemnité n'était due, mais « que l'équité commandait d'indemniser une victime de l'incurie, de l'apathie, de l'impuissance gouvernemen-

1. La violation de l'article 1er de l'Acte de Berlin du 26 février 1885 par les décrets de concession, n'est pas douteuse. Dans tout le bassin conventionnel du Congo, la liberté du commerce doit être complète. Mais il est juste de reconnaître que c'est là un principe trop absolu et qui, si on l'appliquait dans toute sa rigueur, priverait les régions équatoriales de toute exploitation. Les capitaux, les capitalistes et leurs agents qui consentent à défricher la terre africaine, ne le font pas pour obtenir 5 p. 100 des sommes engagées ou pour y gagner des salaires identiques à ceux d'Europe, et on ne peut légitimement leur demander de le faire.

tale ». Le ministre des Colonies refusait de se rendre à cette invitation, et la réclamation de la *N'Goko-Sangha* aurait pu ainsi errer longtemps de commissions en ministères[1], lorsqu'au printemps de 1909 les administrateurs, les conseillers de la société demanderesse eurent une idée ingénieuse.

L'accord du 8 février « avait créé entre les deux pays une atmosphère particulièrement favorable à des ententes spéciales ayant pour objet de concilier les intérêts privés rivaux et de fractionner la somme des difficultés diplomatiques qui avaient depuis longtemps entretenu la tension des rapports franco-allemands ». Pourquoi n'associerait-on pas, comme au Maroc, les intérêts français et allemands, au lieu de les opposer. Si l'idée ne vint pas du ministre des Affaires étrangères lui-même, au moins elle lui sourit. Quand elle lui eut souri, il l'adopta. Des pourparlers furent engagés à Berlin sous les auspices de l'ambassade de France, à Paris sous les auspices de l'ambassade d'Allemagne. Ils aboutirent à un accord qui vaut d'être rappelé dans ses détails, car il devait avoir des conséquences importantes. M. Pierre Baudin l'a exposé avec clarté :

« L'accord définitif, dit-il, tendait à la formation d'une société constituée sous le régime de la loi française, ayant son siège social en France, dirigée par un conseil d'administration comportant

1. L'affaire de la *N'Goko-Sangha* a fait l'objet, les 5 et 6 avril 1911, à la Chambre des députés, d'importants débats au cours desquels plusieurs députés et le ministre des Colonies, M. Messimy, fournirent les renseignements les plus circonstanciés.

une majorité de Français, et exploitant une concession territoriale en territoire français. L'apport du groupe français est exclusivement territorial. L'apport du groupe allemand est exclusivement en numéraire... On voulait éviter ainsi l'exploitation d'un territoire colonial, s'étendant de part et d'autre de la frontière, qui aurait soulevé des questions extrêmement délicates au point de vue du régime légal, des conflits possibles de souveraineté et des complications qu'entraînerait le contrôle financier de l'Etat français sur la gestion d'une compagnie à monopole, et enfin des questions douanières[1]. »

L'accord fut conclu le 18 juin 1910 à Paris, entre les représentants français de la *N'Goko-Sangha* et M. Semler, député au Reichstag, représentant de la Société allemande du Sud-Cameroun. Le ministre des Colonies le ratifiait en constatant que les négociations avaient été conduites « conformément aux directions du gouvernement, en vue de la formation du consortium franco-allemand ». Tout s'arrangeait.

Tout s'arrangeait d'autant mieux que le ministre des Colonies du précédent cabinet[2], modifiant, sur les instances de M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, et dans le but précisément de favoriser la politique de collaboration prévue par l'accord du 8 février, son attitude première vis-à-vis de la *N'Goko-Sangha*, avait accepté, dès le mois d'avril 1909, le principe de l'indemnité à accorder

1. Rapport de M. Pierre Baudin, p. 42.
2. M. Trouillot avait remplacé M. Milliès-Lacroix à la constitution du premier cabinet Briand au mois de juillet 1909.

à cette société. M. Milliès-Lacroix avait seulement exigé que cette indemnité fût fixée par une commission, qui s'étant réunie peu de temps après, sous la présidence de M. Hérault, premier président de la Cour des comptes, avait, statuant sur un compromis approuvé par le gouvernement, fixé à 2 335 000 francs l'indemnité due à la *N'Goko-Sangha.*

Il n'y avait donc plus, après la conclusion du consortium franco-allemand, qu'à assurer le payement de cette somme à la Société française par l'inscription au budget d'une somme correspondante, et le consortium allait pouvoir fonctionner. La collaboration des Français et des Allemands sur le terrain économique, au Maroc, en Algérie, au Congo, en France même peut-être — ne parlait-on pas aussi des mines de Meurthe-et-Moselle? — devait assurer une longue période de paix, à la faveur de laquelle, lentement, sans rien brusquer, la France pourrait réaliser ses desseins, tous ses desseins sur l'Afrique du Nord. Tous les intérêts se conciliaient. M. de Bülow lui-même n'avait-il pas dit, à peu près à cette époque, à M. J. Cambon : « Le Maroc, mais il est à vous. Vous le prendrez un jour et nous n'y ferons pas d'objection. Mais avancez avec prudence, car nous avons, ici, à compter avec notre opinion. »

Or, voici qu'au moment où toutes les difficultés paraissaient réglées définitivement, tout allait être remis en question.

*
* *

Les nuages vinrent de tous les points de l'horizon.

D'abord du Parlement.

Une année s'était écoulée depuis la formation du ministère Briand. C'était beaucoup pour un gouvernement qui entendait gouverner. Son chef disait aux membres de la Chambre : « Ce qu'exigent les idées de justice et de liberté, c'est que dès qu'il est investi de votre confiance, le gouvernement, tout en gouvernant avec vous, ne gouverne pas seulement pour vous[1]. » Il n'essayait pas de diviser pour régner; il recommandait l'union : « Nous voulons gouverner pour la France. Nous voulons faire aimer la République, la rendre agréable à habiter[2]. » Cette formule de l'apaisement soulevait des tempêtes à l'extrême-gauche. Les radicaux se cabraient. Les uns installèrent le régime de l'obstruction et de la violence dans les séances publiques. Les autres organisèrent le sabotage méthodique du mécanisme parlementaire. La grève des employés de chemins de fer fut l'occasion de scènes dont on ne se souvenait pas, depuis le boulangisme, avoir vu les semblables. Le rema-

1. Discours prononcé à la Chambre le 27 juin 1910.
2. Discours prononcé à Périgueux le 12 octobre 1909.

niement du cabinet, à la fin d'octobre 1910, ne fit qu'exaspérer les colères accrues du dépit de ceux qu'il priva de leur portefeuille[1].

Le projet relatif à l'Ouenza n'arrivait pas à être discuté, malgré les efforts de M. Jonnart, gouverneur de l'Algérie, et ceux du cabinet. Le parti socialiste, chaque fois que son inscription à l'ordre du jour était proposée, se livrait à une obstruction systématique et victorieuse. Pour lui, le gouvernement ne devait plus accorder aucune concession avant d'avoir, par une revision profonde de la loi minière de 1810, garanti et organisé la part du travail dans les exploitations à venir. D'autres députés, épars un peu sur toutes les autres cases du damier parlementaire, manifestaient une invincible répugnance pour une affaire dans laquelle se trouvaient si intimement confondus des intérêts allemands et des intérêts français. Ils voyaient, dans cette première collaboration économique, le point de départ de toute une politique nouvelle dans laquelle on allait glisser peu à peu, qui aurait pour but l'invasion de la Bourse de Paris par les valeurs allemandes, et dont on n'apercevrait les dangers que lorsqu'il serait trop tard pour les conjurer. Une immense majorité, faisant abstraction du point de vue politique de l'affaire, reculait néanmoins de-

1. Le deuxième cabinet Briand fut formé le 3 novembre 1910. M. Barthou fut remplacé à la Justice par M. T. Girard; M. Cochery, aux Finances, par M. Klotz; M. Millerand, aux Travaux publics, par M. Puech; M. Doumergue, à l'Instruction publique, par M. Maurice Faure; M. Viviani, au Travail, par M. Lafferre; M. Trouillot, aux Colonies, par M. Morel; et M. Ruau, à l'Agriculture, par M. Raynaud.

vant la responsabilité d'un vote, pour la seule raison qu'il s'agissait d'une affaire et que le soupçon d'y être intéressé pouvait effleurer ceux qui l'aideraient à venir bien. Rien ne presse, concluaient ces irrésolus; le minerai ne s'envolera pas.

Le minerai ne s'envolait certes pas. Mais l'opinion allemande s'étonnait que la question nationale tînt une si grande place dans une affaire qui n'était, après tout, qu'une affaire, bien que des Allemands y eussent une participation. De grands organes de la presse d'outre-Rhin, dans des articles dont on n'a pas assez, en France, remarqué le nombre et la violence, s'indignaient de cette attitude du Parlement français [1]. Ils la rapprochaient de l'affaire de la « Bagdadbahn », d'une campagne déjà ancienne, menée en France contre des achats de locomotives allemandes par des compagnies de chemins de fer françaises, et concluaient, comme M. de Holstein : « Il n'y a rien à faire avec ces gens-là! »

La naissance et l'organisation du consortium franco-allemand se trouvaient, d'autre part, singulièrement compromises. La *N'Goko-Sangha* avait bien accepté d'entrer dans le consortium, sous la con-

1. On ne saurait trop souligner la portée de cette observation. En France, où on ne lit pas ou presque pas la presse étrangère, et où les quotidiens ne reproduisent jamais, pour des raisons de publicité, les informations relatives à des affaires financières, si importantes qu'elles soient, cette indignation est passée absolument inaperçue. Il est hors de contestation, cependant, que l'affaire de l'Ouenza a été une des principales raisons du mécontentement de l'opinion publique allemande à la fin de 1910 et au commencement de 1911.

dition qu'on lui payerait l'indemnité fixée par la commission arbitrale, et le gouvernement à son tour, faisant sienne la décision de cette commission, avait bien accepté d'assurer le paiement de l'indemnité. Mais, administrativement, pour payer, il faut mandater. Quel budget allait supporter cette charge? Le ministère des Colonies avait décidé que ce serait la colonie du Gabon [1]. Le paiement devait avoir lieu sous forme d'annuités, la première échéant le 10 novembre 1910. Mais devant la campagne menée par une partie de la presse, le gouvernement, à l'échéance, n'avait pas payé. Pris de scrupules sur ses droits et sur ceux de la *N'Goko-Sangha*, il avait demandé une consultation à M. Louis Renault, jurisconsulte du Département des Affaires étrangères.

L'éminent professeur avait conclu, « en premier lieu, que l'arbitrage et toute la procédure engagée en conséquence est nulle; en second lieu, qu'il est intervenu un contrat entre la compagnie et l'Etat par le compromis d'arbitrage et par la lettre qui avait été envoyée à la compagnie et qui précédait ce compromis d'arbitrage [2]. » Le gouvernement avait alors déclaré qu'il adoptait les conclusions de M. Louis Renault. En conséquence, il avait fait inscrire au budget spécial du Gabon le crédit nécessaire au paiement de l'annuité qui aurait dû être payée à la *N'Goko-Sangha* le 10 no-

1. Déclarations de M. J. Caillaux, ministre des Finances, à la séance de la Chambre des députés du 5 avril 1911. (*Journal officiel* du 6 avril 1911, débats parlementaires p. 1768, 1re colonne.)
2. Déclarations de M. J. Caillaux, *ibid.*

vembre, et avait saisi la commission du budget de cette inscription.

Mais la commission du budget manifesta une irréductible hostilité aux desseins du gouvernement. MM. Berteaux, Caillaux, Messimy, dont l'influence s'y exerçait avec autorité, montraient et soulignaient l'impopularité de l'affaire, le danger d'autoriser le paiement d'une somme aussi considérable, dont une grande partie devait rester aux mains des intermédiaires qui l'avaient escomptée à la société demanderesse. La commission ouvrit une enquête. Elle entendit les intéressés, puis le gouvernement. M. Pichon mit les commissaires au courant de l'état de l'opinion allemande, qui s'irritait de voir retarder la réalisation d'un consortium stipulé et arrêté dans ses grandes lignes à la suite de négociations diplomatiques, dont le caractère officiel n'était pas niable. Dans le courant du mois de janvier, cette irritation se manifestait ouvertement et violemment dans la presse. Le 25 janvier 1911, le gouvernement déclara enfin, catégoriquement, à la commission, qu'il entendrait déposer sans délai le projet de consortium lui-même sur le bureau de la Chambre[1]. C'était lier les deux questions du consortium et de l'indemnité à la *N'Goko-Sangha*, puisque l'existence de l'un était subordonnée au paiement de l'autre.

Cependant, les semaines s'écoulaient, le gouvernement se lassait. M. Briand avait à soutenir devant d'autres commissions des luttes au moins aussi vives

1. Le journal *le Temps* du 11 janvier 1912, 6e page, 3e colonne.

que celles qu'il soutenait à la commission du budget depuis près de trois mois. M. Pichon, dont la combativité politique était loin d'égaler la clairvoyance, pressentait de nouvelles complications avec l'Allemagne. Après l'Ouenza, après le consortium congolais, allait venir la redoutable question des chemins de fer marocains. On ne sortirait jamais de l'imbroglio. Et le ministre des Affaires étrangères pressait le Président du Conseil de s'en aller, de quitter le pouvoir, de laisser à d'autres la responsabilité des événements qui allaient se dérouler. M. Briand, découragé à son tour, las des attaques personnelles dont il était l'objet, l'écoutait d'une oreille complaisante. A la fin de février, sa décision était prise. Il partirait dès qu'un vote douteux de la Chambre lui en fournirait l'occasion. L'occasion se présenta. Le 24 février, à la suite d'une interpellation sur la politique religieuse, la majorité du cabinet descendit à quatre voix. Trois jours après, M. Briand adressait sa démission au Président de la République. « Ils veulent le pouvoir, dit-il à ses amis, en parlant des organisateurs de la campagne de violence qui le poursuivait, eh bien! qu'ils le prennent! Ils verront bientôt à quelles difficultés ils vont se heurter[1]! »

1. M. Aristide Briand est né à Nantes le 28 mars 1852. Avocat, M. Briand a aussi été publiciste et rédacteur en chef du journal *la Lanterne*. Au cours de l'affaire Dreyfus, il combattit l'opinion de M. Jules Guesde, qui soutenait que les socialistes devaient s'en désintéresser. Il appuya la participation des socialistes au pouvoir au moment de l'entrée de M. Millerand dans le cabinet Waldeck-Rousseau. Elu député de Saint-Etienne en 1902, il fut rapporteur de la loi sur la séparation des Eglises et

Le cabinet Monis, qui se constitua trois jours plus tard devait éprouver la justesse de cette prédiction!

*
* *

Le nouveau ministère français, dont la nomination parut le 3 mars à *l'Officiel*, ne différait pas sensiblement de la majorité des quarante-deux ministères qui l'avaient précédé depuis 1871. M. Monis, son chef, passait, dans les milieux politiques, pour un honnête homme autant que pour un honnête radical, qui, loyalement, s'était attaché à former un gouvernement où prédominât son parti[1]. Le seul de ses choix qui avait attiré l'attention était celui de M. Delcassé, à qui, en raison des sympathies dont il jouissait au Parlement, avait été attribué le portefeuille de la Marine, et auquel l'opinion

de l'Etat. En 1906, il entra dans le cabinet Sarrien avec le portefeuille de l'Instruction publique, qu'il conserva dans le cabinet Clemenceau, mais qu'il échangea pour celui de la Justice à la mort de M. Guyot-Dessaigne. A la chute de M. Clemenceau, il forma, le 24 juillet 1909, son premier cabinet, où il prit le portefeuille de l'Intérieur. Il remania ce cabinet le 4 novembre 1910, dans les conditions que nous avons expliquées.

1. M. Monis est né le 23 mai 1846 à Châteauneuf (Charente). Il fut élu sénateur pour la première fois le 23 octobre 1891, en remplacement de M. de Lur-Saluces, décédé, par le collège sénatorial de la Gironde. Toujours réélu depuis, il fit partie, comme ministre de la Justice, du cabinet Waldeck-Rousseau. M. Monis est vice-président du Sénat.

générale devait prêter, en souvenir de son passé, une influence personnelle sur les décisions à prendre dans les questions extérieures. Quant à M. Cruppi, le nouveau ministre des Affaires étrangères, tout ce qu'on en savait, ou plutôt tout ce qu'on en racontait, c'est que sa désignation était un peu le fait du hasard, mais qu'il avait néanmoins manifesté le désir de se mettre « résolument au travail[1], » et qu'il avait choisi pour le seconder directement un agent de carrière, déjà au courant des grandes affaires politiques et connaissant l'opinion publique: M. Maurice Herbette[2].

Les premières journées de l'existence ministérielle s'écoulèrent dans le calme. Aux mugissements de la tempête parlementaire qui avait entraîné la chute de M. Briand, une période de recueillement et de travail semblait vouloir succéder. Même à l'étranger, même du côté de l'Allemagne, le gouvernement ne

1. M. Jean Cruppi est né à Toulouse le 22 mai 1855. Avocat à la cour d'appel de Paris, conseiller général, ancien avocat général à la Cour de cassation, il fut déjà ministre du Commerce dans le cabinet Clemenceau. Il fut élu en 1898 député de la 3e circonscription de Toulouse. Réélu depuis constamment en 1902, 1906 et 1910.

2. M. Maurice Herbette, fils de l'ancien ambassadeur à Berlin, est né le 11 décembre 1871. Entré dans la carrière comme attaché d'ambassade à Berlin, il a pris part aux travaux d'un grand nombre de commissions internationales. Chef du bureau des communications depuis le mois de décembre 1907, il fut nommé chef du cabinet et du personnel le 6 mars 1911 et maintenu dans ces fonctions par M. de Selves. Ministre plénipotentiaire depuis le mois de janvier 1912, M. Herbette est sous-directeur des unions internationales et des affaires consulaires au département. On doit à M. Herbette quelques travaux historiques, notamment : *Une ambassade turque sous le Directoire*, *Une ambassade persane sous Louis XIV*.

distinguait rien de menaçant. Une note officieuse exprimait tranquillement cette confiance, à propos de la notification à Berlin « de la prise de direction du ministère des Affaires étrangères par M. Cruppi ». « Il a été répondu, disait la note, au nom du gouvernement allemand, que M. Cruppi peut être assuré de trouver du côté de l'Allemagne des sentiments amicaux; et qu'on souhaite et espère qu'on pourra conserver avec M. Cruppi d'aussi bons rapports que ceux qu'on a eus avec M. Pichon[1]. »

Cependant, la question marocaine ne tarda pas à appeler d'importantes décisions gouvernementales. Une tribu voisine des Chaouïas, la tribu des Zaer, avait, au début de janvier, attiré un petit détachement français, commandé par le lieutenant Marchand, dans un guet-apens. Le lieutenant et ses hommes avaient été massacrés. L'impunité dans laquelle on avait, depuis lors, laissé les agresseurs, créait, sur les confins de la région occupée par les troupes françaises, une agitation dangereuse qui s'étendait chaque jour davantage. L'opinion publique, en France et dans les Chaouïas mêmes exigeait qu'on ne différât pas plus longtemps l'exemplaire leçon nécessaire au retour de l'ordre et de la sécurité.

Le général Moinier, commandant du corps expéditionnaire dans les Chaouïas, rendait compte à ce moment, à Paris, de sa mission. Le gouvernement, s'étant résolu à l'action, s'entendit avec lui sur les modalités d'une répression aussi limitée

1. *Le Temps* du 1 mars 1911.

que possible, et dont l'exécution serait laissée au sultan lui-même. Son départ fut ensuite décidé pour la fin du mois, les opérations devant commencer les premiers jours d'avril.

Les décisions prises par le gouvernement français furent portées, le 14 mars, à la connaissance du gouvernement allemand, au cours d'une visite que M. J. Cambon fit, à la Wilhelmstrasse, à M. de Kiderlen-Waechter.

La réponse que reçut l'ambassadeur de France était empreinte de la plus grande réserve. Sans doute le gouvernement impérial n'avait voulu faire aucune objection précise lorsque lui avaient été notifiés les accords franco-marocains relatifs à l'occupation des Chaouïas et du territoire d'Oudjda, parce que le caractère temporaire de cette occupation y était publiquement attesté. Mais aujourd'hui le gouvernement français parlait d'étendre son action en dehors même des limites des Chaouïas. Où s'arrêterait-il? Pourrait-il s'arrêter? « La tache d'huile » française s'élargissait toujours sur le Maroc[1]. L'Acte d'Algésiras, peu à peu, s'effritait. Et M. de Kiderlen-Waechter insistait à plusieurs reprises sur ce point : le respect de l'Acte d'Algésiras.

1. Ce sont les expressions mêmes du ministre allemand. Les deux accords relatifs aux Chaouïas et à la région d'Oudjda ont été signés le 4 mars 1910 à Paris, par M. S. Pichon, et par El Mokri, ministre des Affaires étrangères du sultan. Ils prévoyaient l'évacuation de ces deux régions, sous certaines conditions différentes pour chacune d'elles, et sous la réserve de certaines satisfactions à accorder à la France. V. LIVRE JAUNE, *Affaires marocaines*, V, 1908-1910, p. 343.

Le gouvernement se gardait, d'ailleurs, de rien laisser transpirer de cet entretien. Les nouvelles qu'il laissait filtrer accusaient toujours la même confiance. Deux jours après l'entrevue de MM. J. Cambon et de Kiderlen-Waechter, une note évidemment inspirée affirmait tranquillement : « Le gouvernement français a notifié aux puissances signataires de la Convention d'Algésiras les décisions qu'il a prises au sujet de la question marocaine. On a déjà reçu, au quai d'Orsay, la réponse de l'Allemagne et de l'Italie, qui remercient de la communication qui leur a été faite[1]. » Le général Moinier devait partir quelques jours après. Les instructions qu'il emportait sont importantes à souligner, d'abord parce qu'elles décèlent le souci du gouvernement de limiter le plus possible les opérations militaires dans les Chaouïas, de manière à éviter toutes complications internationales, ensuite et surtout parce qu'elles font apparaître pour la première fois, presque officiellement, le pacte conclu avec le sultan du Maroc aux abois financièrement et militairement, pacte qui sera invoqué auprès des puissances pour conserver aux mesures arrêtées ou à arrêter ultérieurement, un *caractère chérifien* en harmonie avec l'Acte d'Algésiras.

L'esprit de ces instructions a été défini par M. Cruppi lui-même à la tribune de la Chambre des députés, le 24 mars :

Il ne saurait être question d'une opération militaire, mais simplement d'obtenir les réparations auxquelles nous avons droit.

1. *Le Temps* du 17 mars 1911.

Le sultan nous a demandé de procéder lui-même au châtiment des auteurs de l'attentat. Nous avons accepté. Mais il est entendu que nous exigeons l'exécution dans le plus bref délai de ces engagements.

Grâce aux moyens militaires et politiques dont il dispose à Rabat, le sultan est en mesure de les tenir. Dès le 17 mars, il nous faisait connaître, par voie diplomatique, les mesures préparatoires destinées à acheminer la répression vers le but réclamé par la France.

Le gouvernement, à la fin de février, a approuvé un projet d'accord avec le gouvernement chérifien.

Ce projet a pour but de permettre au makhzen de se procurer les ressources nécessaires à l'organisation d'une force militaire marocaine, destinée à maintenir l'autorité du sultan dans les tribus.

L'œuvre en question est poursuivie sous la direction d'un officier particulièrement remarquable, et aux qualités duquel je suis heureux de rendre hommage, le commandant Mangin, devenu aujourd'hui même le lieutenant-colonel Mangin.

Le projet d'accord financier a également pour objet l'entretien de la police des ports pendant l'année 1912.

L'accord en question permettra encore l'exécution de travaux publics urgents pour le développement économique du pays et la prospérité indigène, tels les ports de Casablanca et de Tanger, et les voies ferrées de Tanger à El-Kzar et de Lalla-Marnia à la Moulouya.

En dernier lieu, il procurera au makhzen le moyen de tenir des engagements pris par lui antérieurement au 30 juin 1909.

Des commissions où figuraient des représentants de tout le corps diplomatique, des magistrats français, des compétences diverses, ont étudié les revendications soumises au makhzen. Veut-on savoir quelles réductions elle leur a fait subir? La moyenne a été de près de 50 p. 100.

Telles sont les conséquences de l'accord entre le gouvernement français et le makhzen[1].

1. Compte rendu analytique du journal *le Petit Temps* du 25 mars 1911.

Mais de graves nouvelles parvenaient bientôt du Maroc à Paris. Ce n'était plus seulement sur les confins des Chaouïas que la révolte menaçait la sécurité. L'incendie gagnait les environs de Fez. Une tribu berbère, les Beni-M'tir, narguant le sultan jusque sous les murs de sa capitale, venait dévaster et brûler des villages situés aux portes mêmes de la ville. A Meknès, plus au sud encore, la situation n'était pas beaucoup plus rassurante.

De nouvelles décisions s'imposaient. M. Cruppi, à la séance du Sénat du 31 mars, les fait pressentir. Le 2 avril, les nouvelles se font plus alarmantes (elles sont datées de Fez, 26 mars). Le 3, une importante conférence réunit, au ministère de l'Intérieur, MM. Monis, Cruppi, Berteaux, ministre de la Guerre, Caillaux, ministre des Finances, et Jules Cambon. Certaines opérations militaires sont envisagées. Mais pour les maintenir dans les limites de l'Acte d'Algésiras, on s'efforcera de leur conserver un « caractère chérifien », en leur donnant la forme d'un simple concours prêté aux troupes du sultan, en encadrant les méhallas chérifiennes d'officiers et de sous-officiers français.

M. J. Cambon repart pour Berlin le soir même, voit M. de Kiderlen-Waechter le 5 avril, et, selon ses instructions, lui laisse entrevoir la possibilité de mesures militaires prochaines. Mais le secrétaire d'Etat allemand accentue encore la réserve qu'il avait montrée le 14 mars. Il laisse même paraître une certaine gêne et, finalement, revient à l'Acte d'Algésiras. Il ne nie pas formellement que la situation au Maroc ne soit sérieuse. Il ne le reconnaît pas non plus expressément. En tout cas, les

mesures qu'annonce, avec plus ou moins de restrictions, le gouvernement français, si elles sont justifiées, démontrent que l'Acte d'Algésiras est devenu insuffisant; ces mesures débordent le cadre de cet instrument diplomatique. Bref, M. de Kiderlen-Waechter conclut qu'il faudrait songer à modifier l'Acte d'Algésiras.

La conclusion de cet entretien, à cette date, est importante à retenir[1].

Ainsi au commencement d'avril, la mauvaise humeur évidente de l'Allemagne s'ajoutait aux embarras du gouvernement français, et ces embarras ne se limitaient pas à la question des mesures militaires à arrêter pour ramener l'ordre au Maroc. Pour permettre au sultan de renforcer son autorité — et le gouvernement français insistait sur la fermeté de ses intentions à cet égard — il fallait lui donner les ressources pécuniaires qu'il réclamait et que réclamait avec lui la mission militaire française pour la réorganisation des troupes chérifiennes. Or, l'emprunt projeté pour la liquidation des dettes du maghzen et l'exécution des travaux publics n'était pas près de se conclure.

Le gouvernement allemand, en effet, sur la question des chemins de fer marocains, présentait un projet qui différait essentiellement du projet français. Les négociations sur ce sujet avaient été enga-

1. Le rapport de M. Pierre Baudin, qui contient une chronologie assez détaillée des entretiens de M. Cambon avec M. de Kiderlen-Waechter à cette époque, présente néanmoins un grand nombre de lacunes. C'est ainsi qu'il omet ce qu'il y a précisément de caractéristique dans les réponses du secrétaire d'Etat allemand.

gées au mois de janvier. Le gouvernement français avait résolu, « à la fin de décembre 1910, de faire construire, sur les crédits du ministère de la Guerre, deux lignes d'intérêt militaire, dans la région frontière et dans la Chaouïa[1] ». Il proposait au gouvernement allemand « de traiter pour la construction de ces lignes avec la Société marocaine de travaux publics, où les Allemands ont une participation de 30 p. 100, et si, ultérieurement la ligne de la région frontière devait être prolongée, la construction de ces prolongements serait soumise à l'adjudication, conformément aux prescriptions de l'Acte d'Algésiras[2] ». Mais dès la fin de février, le gouvernement allemand opposait à ce projet un vaste programme de chemins de fer au Maroc.

« Le gouvernement français se prêta de bonne grâce à cette nouvelle tentative de mettre en pratique l'accord de 1909. La construction ultérieure des chemins de fer marocains fut examinée dans le détail: types du matériel à employer qui, même pour nos lignes militaires, devait être tel que l'industrie allemande pût le fournir; ordre des constructions, qui devaient sauvegarder la priorité de la ligne de Tanger à Fez; participation, enfin, des capitaux français et allemands[3]. » Enfin, le gouvernement allemand avait demandé qu'un certain nombre d'emplois fût réservé à ses nationaux. C'eût été empiéter sur les droits que l'Acte d'Algésiras reconnaissait au Maghzen en matière de services publics. On se heurtait à des obstacles presque infranchis-

1. Rapport de M. Pierre Baudin, p. 37 et suiv.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

sables. Le gouvernement français refusa. Les pourparlers se ralentirent, trainèrent en longueur, se diluèrent dans des discussions sans fin.

Entre temps, le projet de consortium franco-allemand au Congo suivait son tragique destin. A peine pensait-il avoir échappé à l'enlizement parlementaire, qu'il tombait sous la guillotine gouvernementale. MM. Caillaux, Berteaux, Messimy, qui l'avaient si violemment combattu à la commission du budget, n'avaient pas modifié leur attitude première. Opposants même au pouvoir, ils persistaient à manifester leur hostilité aux idées du défunt ministère Briand. Ils exprimaient leur opinion sous une forme familière, et l'on colportait leurs propos dans les couloirs de la Chambre. « Nous ne pouvons pas, auraient-ils dit, monter en épingle l'œuvre de nos prédécesseurs. » M. Cruppi, cependant, les avertissait du mauvais effet que produirait sur l'opinion publique allemande l'échec du projet de consortium[1]. M. Messimy restait sourd à ces avertissements et, le 30 mars, informait la commission du budget et les administrateurs de la *N'Goko-Sangha* que « le gouvernement avait été amené à renoncer à la constitution d'un consortium franco-allemand ».

On se trouvait donc au commencement du mois d'avril, en l'état de deux échecs subis par la poli-

1. « A la date du 13 mars 1911, à la suite de renseignements divers, les services des Affaires étrangères émettaient l'opinion que l'élément allemand du consortium serait assez puissant pour agiter l'opinion publique, et qu'il pourrait résulter de l'échec des négociations un mécontentement si vif à l'égard de la France, que le gouvernement de Berlin ne puisse y demeurer indifférent. » (*Ibid.*, p. 44.)

tique de collaboration économique franco-allemande: l'un au Maroc, où le gouvernement allemand désirait un programme de chemins de fer difficilement acceptable par la France; l'autre au Congo, où le ministère Monis abandonnait un projet élaboré et poursuivi par le ministère Briand[1], d'accord avec le gouvernement allemand.

Y a-t-il, entre ces échecs et la réserve de M. de Kiderlen-Waechter au cours de ses entretiens du mois de mars et des premiers jours d'avril avec M. J. Cambon, une relation de cause à effet? La publication d'une correspondance diplomatique complète peut seule permettre de répondre à cette question. A tout le moins il y a coïncidence, et cette coïncidence est à retenir.

En fait, cependant, les événements qui se précipitaient au Maroc justement à cette époque, ramenèrent ces deux questions au second plan des préoccupations gouvernementales.

Au 2 avril, toutes les tribus des environs de Fez étaient en état d'insurrection. En réalité, la capitale se trouvait complètement bloquée et les courriers ne parvenaient plus à la côte qu'au prix des

1. *Le Temps* du 11 janvier 1912.
Il est juste d'ajouter que « l'engagement du gouvernement français (engagement envers le gouvernement allemand d'intervenir officiellement en faveur de l'établissement du consortium) était contracté sous la réserve expresse de l'approbation du Parlement ». (Rapport de M. Pierre Baudin, p. 43.) Mais il est vrai, pouvait-on soutenir du côté allemand, que cette réserve ne donnait pas au gouvernement français le droit de renoncer à intervenir auprès du Parlement. Elle ne donnait au gouvernement que le droit de se retrancher derrière une *décision prise* par le Parlement.

plus grands dangers. Le lieutenant-colonel Mangin, chef de la mission militaire des instructeurs français, que le sultan avait rappelé de chez les Cherarda révoltés également, inflige bien aux Berbères quelques défaites partielles. Mais chaque jour, le nombre des rebelles augmente. La situation des colonies européennes devient de plus en plus périlleuse. Le sultan, qui avait déjà sollicité l'appui des goums français, apprend que les notables de Fez songent, pour garantir leurs biens, à nommer un chef de l'insurrection. Effrayé, il insiste pour que l'appui militaire de la France soit largement étendu[1]. Ces nouvelles, connues à Paris avec huit jours de retard, soulèvent une vive émotion dans les milieux gouvernementaux. M. Cruppi, ministre des Affaires étrangères, renonce à accompagner le Président Fallières dans son voyage en Tunisie[2]. La veille du départ, on avait appris que Meknès était au pouvoir des rebelles.

Le 17 avril, le gouvernement décide de mettre 2 400 hommes de renfort à la disposition du général Moinier. M. J. Cambon se rend à la Wilhelmstrasse pour en informer le cabinet de Berlin. Mais le secrétaire d'Etat est absent et aucune réponse n'est faite à sa communication.

Le 19, M. J. Cambon voit M. de Kiderlen-Waechter. Il lui notifie la formation d'une méhalla chérifienne avec des cadres français, et lui expose la situa-

1. V. le rapport de M. Gaillard, consul de France à Fez, dans le numéro de décembre du *Bulletin du Comité de l'Afrique française*.

2. Le Président de la République quitta Paris le 15 avril et ne rentra qu'à la fin du mois.

tion à Fez, d'après les rapports officiels parvenus à Paris. Il lui laisse entrevoir comme possible l'envoi d'une colonne française à Fez, destinée à débloquer la capitale, et à se porter au secours des colonies européennes. Le secrétaire d'Etat allemand reste sur la réserve : *Je ne vous dis pas non*, répond-il, *mais je ne vous encourage pas non plus. Le chancelier n'est pas content. L'accord de* 1909 *n'est que le prolongement de l'Acte d'Algésiras. Vous nous dites : si nous allons à Fez ce ne sera qu'à titre temporaire, pour rétablir l'autorité du sultan, et prévenir l'anarchie. Mais une fois que vous serez à Fez, pourrez-vous en sortir ? Je ne mets pas en doute votre bonne foi, mais les événements peuvent être plus forts que votre volonté.* »

Deux jours après, on apprend à Paris que le blocus de Fez était complet depuis le 13. « Le général Moinier recevait, en conséquence, l'ordre de « faciliter la levée de la harka » et « d'étudier « la formation d'une colonne légère qui pourrait « être poussée jusqu'à Kasbah Kenitra, mais seule- « ment sur un nouvel ordre d'exécution[1]. »

La progression des mesures militaires s'accentue. Les envois de renfort continuent.

Le 23, le général Moinier est invité à « constituer une base de concentration à Salé et à porter immédiatement la colonne de secours, sous le commandement du colonel Brulard par la Kasbah Kenifra, Lalla Ito et Sidi Djaber sur Dar Dzari, où elle recevra de nouveaux ordres[2] » c'est-à-dire

1. Télégramme n° 9/11 cité par M. PIERRE BAUDIN (*loc. cit.*, p. 65).
2. *Ibid.*

à une petite distance de Fez. Le 26, cette dernière restriction est supprimée. Le même jour, d'ailleurs, le sultan Moulay-Hafid demande lui-même qu'on presse l'envoi de la colonne de secours.

La situation dans Fez devient de plus en plus critique. Depuis le 30 avril, la ville est complètement bloquée, et le commandant Brémond n'a pu y pénétrer et s'y réfugier qu'au prix des plus grandes difficultés. Le général Moinier est invité à avancer avec le plus de hâte possible. Du 5 au 10 mai, cette invitation est renouvelée presque tous les jours. Le 11, une attaque générale de Fez par les tribus rebelles est repoussée.

Mais la colonne française avançait. Elle repoussait l'ennemi aux combats de Sidi Ayech (11 mai), de Lalla Ito (13 mai), de Daïet el Aïcha (15 mai), et le 21 mai, à quatre heures du soir, elle arrivait sous les murs de Fez.

Telle est l'histoire synoptique de cette expédition de Fez, dont la nécessité et la légitimité ont été discutées avec tant de passion. A l'origine, il ne s'agit que de châtier les Zaer, et encore ce soin est-il laissé au sultan, le gouvernement français se bornant à envoyer quelques renforts au général Moinier pour parer à toute éventualité, mais dans les limites de la Chaouïa. Puis le sultan demande que les autorités françaises aident à la formation d'une harka. Puis c'est une méhalla avec des goums qu'il réclame. Enfin, c'est à une colonne française qu'il fait appel. La gravité des mesures militaires suit strictement la gravité et l'extension de la révolte.

Mais le gouvernement français ne poursuit aucune conquête. Il l'affirme et il s'efforce de prouver

sa sincérité. Il entend rétablir l'autorité du sultan, et cela seulement. Il aurait pu peut-être plus facilement débloquer et gagner Fez en prenant le territoire d'Oudjda comme base d'opérations. Mais il entend conserver à l'expédition son *caractère chérifien.* Il choisit la route de l'ouest[1]. Le général Moinier est chargé de le proclamer aux tribus: « ... La marche en avant de nos troupes n'a pas pour but d'occuper de nouveaux territoires, mais d'appuyer la harka chérifienne, de venir au secours des colonies européennes menacées, et de rétablir l'ordre sous l'autorité du sultan, en s'opposant aux exactions et aux violences[2]. » M. Monis, Président du Conseil, demande leur avis aux hommes politiques auxquels leur connaissance des affaires extérieures donne une autorité reconnue par tous. Leur opinion est unanime. Ceux-là même qui, comme M. Ribot, conseillaient de n'agir qu'avec la plus extrême prudence, avouent, à la lecture des rapports venus du Maroc, que l'expédition est inévitable[3].

L'opinion des journaux allemands, à mesure que se développe l'action militaire française, reflète exactement l'opinion de M. de Kiderlen-Waechter, au cours de son entretien du 19 avril avec M. J. Cambon. La situation au Maroc pourrait bien être grave, mais alors que deviendra l'Acte d'Algésiras? « Une catastrophe est imminente au Maroc, avoue la

1. Déclarations de M. Cruppi à la commission des Affaires extérieures.
2. Rapport Baudin, p. 66.
3. Discours de M. Ribot à la séance du Sénat du 9 février 1912.

Deutsche Tageszeitung. » Mais elle ajoute : « Par catastrophe, nous entendons l'écroulement définitif de ce qui fut la base de l'Acte d'Algésiras, la fin de la fiction de l'indépendance du sultan. » M. de Kiderlen-Waechter ne dit point autre chose à l'ambassadeur de France, à la fin d'avril et au commencement de mai. Il insiste seulement sur l'idée qu'il a déjà indiquée, à savoir que l'Acte d'Algésiras est insuffisant. L'officieuse *Gazette de l'Allemagne du Nord* précise ce point de vue et contient un avertissement :

« On doit espérer, dit-elle, que les événements permettront au gouvernement français d'observer son programme. S'il le dépassait, il cesserait d'être en accord avec l'Acte d'Algésiras, dont un des éléments essentiels est l'existence d'un souverain du Maroc indépendant. Une infraction à une des clauses essentielles de l'Acte d'Algésiras, même si elle était provoquée par la contrainte de circonstances extérieures et contraires à la volonté de la puissance qui agirait ainsi, *rendrait à toutes les autres puissances leur pleine liberté d'action et pourrait avoir des conséquences qu'on ne saurait prévoir pour le moment.* Nous pouvons d'ailleurs répéter que, pour l'instant, étant donnée l'attitude prudente observée jusqu'à maintenant par le gouvernement français, il n'y a pas de raison de penser que la situation actuelle prenne une telle tournure. »

En d'autres termes, dès cette époque, l'Allemagne disait à la France : « Vous m'affirmez que l'expédition de Fez a pour but de rétablir l'autorité du sultan, que votre occupation sera temporaire. Je n'ai aucune raison de ne pas croire à votre parole.

Mais prenez garde! Si les événements vous contraignaient à rester à Fez, je pourrais changer d'attitude, prendre de nouvelles décisions[1]. »

1. M. Pierre Baudin, dans son rapport, donne des démarches de M. J. Cambon à Berlin un récit qui, ainsi qu'il a été dit plus haut, présente de grandes lacunes relativement aux réserves faites par la chancellerie allemande (nécessité de modifier l'Acte d'Algésiras), mais qu'il est cependant intéressant de reproduire. Le voici :

« Le cabinet Monis, peu après son arrivée au pouvoir, se montra préoccupé de ce que les Zaer n'avaient pas été châtiés pour l'attentat du 14 janvier. Une mesure préventive s'imposait, et pour éviter toute fausse interprétation, le gouvernement chargea M. Jules Cambon d'en avertir le gouvernement allemand ainsi que les autres puissances signataires de l'Acte d'Algésiras.

« Cette communication, attendue par l'Allemagne, fut faite le 14 mars. M. Jules Cambon déclara que la France ne voulait pas étendre ses postes et qu'elle surveillerait l'engagement pris par le sultan de punir les Zaer.

« Le 5 avril, M. Cambon, exécutant ses instructions faisait savoir à M. de Kiderlen qu'en raison des mauvaises nouvelles reçues de Fez, le gouvernement de la République estimait qu'il devait prendre des précautions pour débloquer éventuellement les Européens si Fez était investi par les tribus révoltées.

« M. Jules Cambon faisait prévoir aussi la nécessité d'occuper Rabat puisque le sultan ne châtiait pas les Zaer et que ceux-ci se ravitaillaient à Rabat. Sur la demande qui lui en fut faite, M. Cambon exprima l'espoir que cette nécessité nous serait épargnée.

« Il ne semble pas qu'aucune objection ait été faite à cette communication. On faisait cependant les réserves que comportait l'opinion publique en Allemagne. Nous pouvions aller à Rabat en cas de nécessité ; la possibilité d'une action française sur Fez dans l'intérêt des colonies européennes était reconnue, action sur laquelle, en cas de besoin, le gouvernement allemand échangerait ses vues avec nous. On ne faisait pas allusion aux Zaer.

« Le 17 avril, le gouvernement allemand, par l'intermédiaire de M. Zimmermann, directeur aux Affaires étran-

*
* *

L'échec du projet de consortium franco-allemand au Congo — ou plutôt la décision prise par le cabinet Monis de ne plus en poursuivre la réalisation — n'avait pas seulement mécontenté l'opinion allemande. L'ambassade d'Allemagne à Paris, qui avait naturellement le désir de conclure avec la France

gères, était avisé par nous de l'envoi de quatre bataillons au Maroc. Aucune observation n'est faite.

« Le 19 avril, le gouvernement français faisait notifier à Berlin la formation d'une mahalla chérifienne qui se porterait éventuellement sur Fez, ainsi que la formation éventuelle d'une colonne française et exprime le désir à ce sujet d'échanger des vues avec le gouvernement impérial.

« Dans tous les entretiens que M. Cambon eut, pendant les mois d'avril, mai et juin, soit avec M. de Kiderlen, soit avec M. Zimmermann, il ne cessa de les tenir très exactement au courant des mouvements de nos troupes, d'en indiquer les motifs, de déclarer que nous étions fermement attachés à l'Acte d'Algésiras et à l'Accord de 1909, qu'il n'y serait porté, de notre part, aucune atteinte, et que nous n'avions nullement le désir d'occuper de nouveaux territoires. Mais l'opinion allemande se montrait susceptible, et le 19 avril, le gouvernement impérial exprimait la crainte que si nous allions à Fez nous n'en puissions sortir. Il ne s'opposait pas à notre marche en avant, mais il ne nous y encourageait pas, et il le disait.

« Il se demandait ce que serait l'indépendance du sultan après notre entrée à Fez ; il redoutait de voir mettre en question tout l'Acte d'Algésiras.

« M. Jules Cambon affirmait dans ses réponses que notre action était conforme à l'Acte d'Algésiras, que nos troupes évacueraient Fez aussitôt que leur tâche serait accomplie. Le 13 juin, à l'appui de ses assertions, il annonçait que nous avions commencé à réduire nos postes de la Moulouya. »

une affaire qu'elle présenterait ensuite comme un succès, partageait cette déconvenue. M. de Schœn lui-même ne s'en cacha pas aux membres du gouvernement avec lesquels il eut l'occasion de se rencontrer.

Les auteurs les plus directement responsables de cet échec, c'est-à-dire MM. Berteaux, Caillaux, Messimy, s'émurent-ils alors des conséquences possibles de ce mécontentement, coïncidant avec la réserve peu encourageante de la chancellerie allemande à l'égard de l'expédition de Fez? Une initiative privée intervint-elle pour ramener à nouveau sur le terrain congolais, mais sous d'autres formes, la politique de collaboration économique franco-allemande? Est-ce, au contraire, à une suggestion directe de l'ambassadeur d'Allemagne, ainsi qu'on l'a raconté, qu'est due la reprise, sur d'autres bases, des négociations ayant cette collaboration pour objet? En l'état des documents officiels connus, des intérêts privés en jeu et des passions politiques qui s'agitent autour de cette question, dont l'intérêt historique est d'ailleurs bien réduit, le seul fait qu'il convienne de retenir, c'est qu'immédiatement après l'abandon par le gouvernement du projet de consortium, des pourparlers s'engagèrent pour la constitution d'un nouveau consortium, qui aurait pour but, non plus de grouper des sociétés concessionnaires du Congo français et des commerçants allemands du Cameroun, mais la construction d'une voie ferrée partant de la côte allemande du Cameroun, traversant le Congo français et atteignant le Congo belge[1].

1. Le rapport de M. Pierre Baudin s'exprime à ce sujet en ces termes : « Il ressort des déclarations de M. Caillaux,

La conversation s'engagea entre trois personnages officiels : M. le baron de Lancken-Wakenitz, du côté allemand, MM. Caillaux, ministre des Finances, et Messimy, ministre des Colonies, du côté français.

Le désir de mettre en pratique le principe de la collaboration franco-allemande, « de faire quelque chose » s'expliquait tout naturellement chez M. de Lancken [1].

Très Allemand, très imbu de la supériorité politique de l'Allemagne, le premier conseiller de l'ambassade allemande ne laissait cependant pas, parce que jeune, riche et actif, d'être partisan d'une entente de son pays avec la France, sur le terrain économique et africain. En 1909 et 1910, au temps

président du Conseil, faites à la commission que c'est en tant que ministre des Finances du cabinet Monis, qu'il a eu connaissance, le 25 mai 1911, d'un projet de chemin de fer Congo-Cameroun, présenté par un consortium franco-allemand, et qui a donné lieu à un échange de notes entre les ministres des Affaires étrangères, des Finances et des Colonies, sans avoir, toutefois, fait l'objet d'une délibération du cabinet Monis.

« La commission a estimé qu'elle n'avait pas à porter son examen sur cette affaire, qui n'a pas fait l'objet de négociations officielles entre les gouvernements français et allemand. » (P. 44.) Cette affirmation de M. P. Baudin que le projet de chemin de fer Congo-Cameroun n'a pas fait l'objet de négociations officielles, est contredite par les faits qui sont exposés plus loin.

1. M. le baron de Lancken-Wakenitz est né le 15 octobre 1867. Ancien officier du régiment des gardes du corps, il entra dans la diplomatie et fut successivement : secrétaire de légation à Paris (1896) et à Rome (1900); premier secrétaire d'ambassade à Madrid (1906) et à Paris (1907); ministre plénipotentiaire (*Gesandter*) depuis 1911. M. de Lancken a épousé la fille de l'ancien ministre de la Justice prussien Friedenthal.

du prince Radolin, dont on affirmait la répulsion pour les questions commerciales, il avait déjà, personnellement, conduit de délicates négociations lorsque s'était débattue devant le Parlement français la revision de ce tarif des douanes dont s'effrayaient si vivement l'industrie et le commerce de l'Allemagne. Il avait l'usage et le maniement des bureaux, hors même du département des Affaires étrangères avec lequel seul les diplomates étrangers sont officiellement en rapport. Les questions africaines lui étaient familières. Il avait suivi les négociations de 1908 pour la délimitation du Congo et du Cameroun, celles de 1909 pour le règlement de la question libérienne[1], et tout ce qui touchait au Congo et au Cameroun, au projet de consortium échoué, lui était connu dans les plus petits détails.

Il devait rencontrer d'ailleurs en MM. Caillaux et Messimy des « partners » disposés à « causer ». Le ministre des Finances était l'homme par excellence des constructions savantes et complexes, des participations, des accords, des groupements d'intérêts dosés et distribués suivant d'harmonieuses proportions. Il avait le goût, on pourrait dire la passion des chiffres. Il apportait à les manier, à jongler avec

1. Ces négociations aboutirent à un arrangement entre l'Allemagne, les Etats-Unis, la France et la Grande-Bretagne, en vertu duquel ces quatre puissances s'entendirent pour venir financièrement, et sous le contrôle des Etats-Unis, au secours de la République noire du Libéria. Le gouvernement allemand s'intéressait de très près à cette question, comme à toutes les questions africaines, qu'il avait donné l'ordre à tous ses agents diplomatiques et consulaires, par une circulaire confidentielle, de suivre attentivement en lui signalant tout ce qui pourrait parvenir à leur connaissance à ce sujet.

eux, un esprit d'analyse, une imagination extraordinaire qui se doublaient d'une connaissance réelle et pratique des affaires. Transporter un problème international sur le terrain financier, présider, aider à la constitution d'une société où Allemands et Français feraient taire leur querelle autour du tapis vert d'un conseil d'administration, séduisait, charmait cet esprit où il n'y avait pas moins de dilettantisme que de sentiment des réalités.

Quant à M. Messimy auquel était échu, un peu par surprise, à la formation du cabinet Monis, le portefeuille des Colonies, il envisageait l'œuvre coloniale de la France sous un angle spécial. Pour lui, les possessions françaises étaient trop disséminées — il aurait dit volontiers, peut-être, s'il avait osé — qu'elles étaient trop étendues. Il ne suffit pas d'avoir des colonies, il faut les mettre en valeur, et avant tout, à l'occasion, pouvoir les défendre. La France devrait faire porter son effort principal sur l'Afrique nord-occidentale. Les trois grandes provinces du nord : Algérie, Tunisie, Maroc, venant se joindre au Sénégal, au Soudan, au Dahomey, à la Côte d'Ivoire, quel plus bel empire, et plus à portée de la métropole, pouvait-on offrir à l'activité nationale? Malheureusement, dans cet empire, il y a des « coins étrangers », surtout au sud : Sierra-Leone aux Anglais, le Togo aux Allemands... Pourquoi ne s'entendrait-on pas avec les possesseurs de ces « coins »? La France est si riche en possessions, répandues sur le globe entier, que des échanges semblent s'imposer, à l'avantage des uns et des autres. Le Ouadaï, par exemple, dépend plutôt géographiquement du Soudan nilotique que

du Soudan français. On pourrait le troquer contre Sierra-Leone. Et ainsi des autres « coins », jusqu'à ce que la France fût la seule maîtresse et propriétaire légitime de cet immense renflement nord-occidental de l'Afrique qui forme le prolongement naturel de la métropole.

Ces idées n'étaient pas restées à l'état d'idées. Leur réalisation avait été mise à l'étude par « les services compétents ». Des conversations avaient même été engagées, en dehors du ministère des Affaires étrangères, avec certaines personnalités du monde colonial anglais, qui n'avaient pas opposé de refus de principe à ces ouvertures préliminaires. De vastes projets de remaniement s'ébauchaient. La « fièvre de l'atlas » sévissait de nouveau. Seulement, on ne cherchait plus, comme au temps de M. Hanotaux et du parti colonial, à joindre Saint-Louis à Obock par une ligne dont tout le nord serait français. On se « contentait » de prendre toute « l'oreillette » du « cœur africain » située à l'ouest d'une ligne partant de Gabès pour aboutir au golfe de Guinée.

Le projet de chemin de fer Congo-Cameroun pourrait, dans ce vaste plan, servir à amorcer une « affaire », un troc, un marché avec l'Allemagne. L'Allemagne avait une hypothèque sur le Maroc. Pourquoi ne lui en payerait-on pas la main-levée par un morceau, dont la dimension serait à débattre, du Congo français? Et l'idée prend corps au moment même où l'attitude de la chancellerie allemande, quant aux conséquences éventuelles de l'expédition de Fez, se fait plus réservée, presque hostile. Le 14 mai, un hebdomadaire très parisien et souvent

bien informé, publie un article si précis que manifestement, la source, connue ou clandestine, n'en peut être qu'au ministère des Colonies ou dans l'entourage de M. Caillaux :

Nous avons annoncé, dit cet article, que dans certains milieux diplomatiques officiels on envisageait la cession, à l'Allemagne, de notre colonie du Congo; et que nous recevrions en échange, de nos bons voisins, la permission de faire au Maroc la pluie et le beau temps, — surtout la pluie.

Quelques personnes, qui se croient de bon sens, ont trouvé cette combinaison absurde par la raison que ce serait accepter, en échange d'une chose qui est bien à nous, la simple permission de prendre, si nous le pouvons, le Maroc qui n'est pas à l'Allemagne. Mais si ces personnes veulent bien y réfléchir, ce ne serait pas la première fois que notre diplomatie se livrerait à cet exercice. Est-ce autrement qu'agit M. Delcassé lui-même? En échange de cette même permission d'aller au Maroc à nos risques et périls, il abandonna à l'Angleterre, non seulement ce qui nous restait d'influence en Egypte, mais nos pêcheries de Terre-Neuve.

D'ailleurs nous croyons savoir qu'il y a quelques années, lorsque fut soulevée en Belgique la question de la reprise du Congo « Léopoldien », notre ministère des Affaires étrangères examina très sérieusement si la France ne devait pas utiliser le droit de préemption qu'elle avait sur cette partie de l'Afrique. Nous eussions donc repris cet immense territoire; mais nous n'en aurions gardé qu'une assez faible partie : le Katanga eût été cédé à l'Angleterre; le Portugal aurait eu lui-même une petite tranche du gâteau; et l'Allemagne, privilégiée, eût reçu les magnifiques territoires de l'équateur, le cœur même du bassin du Congo. Elle nous eût autorisé, par compensation, à livrer d'héroïques combats au Maroc. On voit que l'idée d'échanger le Maroc contre quelque chose date de loin.

Il faut ajouter que, très habilement, l'Allemagne es-

saye de tirer parti du système des concessions que nous avons adopté au Congo.

Grâce aux cloisons étanches qui séparent nos différents ministères, le ministre des Colonies a toujours pris des décisions sans se soucier des engagements signés par son collègue du quai d'Orsay. Pour être agréable à ses amis, il leur a accordé volontiers des monopoles au Congo. Or, l'Allemagne soutient que ces monopoles sont absolument contraires au traité qui régit les droits commerciaux des puissances européennes dans le bassin conventionnel du Congo.

M. Pichon espérait arriver à une solution satisfaisante par son consortium franco-allemand. Cette solution a été écartée. Il faut en trouver une autre aujourd'hui.

Le problème n'est pas facile à résoudre, mais on peut être certain que l'Allemagne cherchera *à lier toutes les questions africaines* et à les régler toutes en même temps.

Huit jours après, le même journal précise :

Le gouvernement français voudrait limiter nos sacrifices à une tranche respectable du Congo qui *arrondirait* considérablement le Cameroun[1].

Ainsi, le projet de chemin de fer Congo-Cameroun est envisagé avec faveur, par les ministres des Finances et des Colonies causant avec M. le baron de Lancken. Qui sait, il aura l'avantage, peut-être, d'écar-

1. Il ne saurait y avoir de doute sur les sources où ont été puisés les éléments de ces deux articles du *Cri de Paris*. Il n'y a que dans les bureaux des ministères ou dans l'entourage direct des ministres que l'on soit en mesure de donner, sur une affaire présentant un intérêt politique, des renseignements aussi précis et aussi techniques. C'est un préjugé qui ne résiste pas à l'examen, que celui de la croyance au « règne des incompétences ». Il est possible que les ministères ne soient pas toujours *parfaitement renseignés.* Mais il n'est pas douteux que ce sont les organismes *les mieux renseignés.*

ter, au moins pour un temps, la mauvaise humeur de l'Allemagne, et à l'instant où les troupes françaises sont sur le chemin de Fez, ce n'en est pas le plus mince avantage. Il s'harmonise même avec les projets vagues encore, mais qui pourront se préciser plus tard, de vastes remaniements territoriaux en Afrique. Personne ne se dissimule d'ailleurs que « celui qui détient la côte, voit nécessairement, dans un laps de temps plus ou moins long, l'*hinterland* tomber dans sa sphère d'influence politique » surtout lorsque cet hinterland « est desservi par un chemin de fer qui aboutit à cette côte[1] ». La ligne projetée, quand elle sera construite, soulèvera naturellement des problèmes dont la solution sera rendue d'autant plus facile, entre la France et l'Allemagne, que l'une et l'autre auront soit au Maroc, soit au Congo, des intérêts plus enchevêtrés et plus complexes, offrant par suite plus d'éléments d'échanges ou de transaction.

On se met donc à l'œuvre. De nouveau on fait

1. Ces expressions sont celles mêmes dont M. Caillaux s'est servi. A propos de la valeur des territoires à céder, M. Caillaux disait : « D'ailleurs, l'hinterland revient fatalement à celui qui possède la côte, surtout si une voie ferrée relie la côte à l'hinterland. C'est l'avis de Messimy, avec qui j'en causais il y a quelque temps, oh! bien avant les négociations actuelles. »

Cette phrase ne prouve d'ailleurs nullement que M. Caillaux, au mois de mai 1911, ait, au cours des négociations occultes, directement ou par intermédiaire, promis une « tranche » du Congo à l'Allemagne. Aussi bien ne s'agit-il que de montrer, ici, comment est né le projet de chemin de fer Congo-Cameroun, et, simplement, que M. Caillaux ou M. Messimy, ou les deux à la fois, ont pu envisager l'éventualité d'un « marché » dont un morceau du Congo formerait la contre-partie de la mainlevée de l'hypothèque allemande sur le Maroc.

appel aux hommes d'affaires intéressés dans le défunt consortium. Et l'on trouve encore, du côté allemand: M. Semler, homme poiltique et homme d'affaires; du côté français, un ancien explorateur et administrateur colonial : M. Fondère, spécialiste des questions congolaises, et Président de la Compagnie des messageries fluviales du Congo. L'un et l'autre sont prévenus, rapprochés[1]. Le ministre des Affaires étrangères, mis au courant, lorsque les pourparlers sont déjà très poussés, se montre préoccupé des conséquences de la tractation. Il n'accepte finalement que la formation d'une société d'études franco-allemande, et sa proposition est adoptée.

1. Le projet était accompagné des deux notes suivantes, destinées à rester confidentielles, mais qui ont été publiées le 12 janvier 1912 par le *Journal des Débats*.

A

« Un groupe allemand, représenté par le docteur Semler, de Hambourg, et un groupe français représenté par M. Fondère, de Paris, se proposent de construire un chemin de fer desservant le Sud-Cameroun allemand et le Congo français.

« Le projet est établi de telle manière que les intérêts privés allemands et les intérêts privés français engagés dans l'affaire se balancent. Il convient d'examiner les avantages que l'opération peut présenter pour les deux puissances en question.

I

AVANTAGES POUR L'ALLEMAGNE

« *a*) La construction du chemin de fer donnera au Cameroun un arrière-pays économique constitué par les bassins de la Sangha, de l'Oubanghi et du Haut Chari. Ces pays, en effet, seront, après la construction de la voie ferrée, à quelques jours seulement des ports du Came-

Au commencement de mai, M. Fondère se rend à Berlin, se met d'accord avec M. Semler. Le 24 mai, M. Semler arrive à Paris et un avant-projet est immé-

roun, alors qu'ils sont à plusieurs semaines des ports de l'Afrique équatoriale française. Economiquement, l'Afrique équatoriale s'arrêterait à la Sangha. La zone d'influence économique que le Cameroun s'annexerait serait égale à deux fois environ la superficie de cette colonie. Il n'est pas inutile de remarquer que, dès maintenant, le commerce de la Sangha et de l'Oubanghi (importations et exportations) représente plus de 20 millions et le pays est à peine occupé. Le sacrifice est donc considérable.

b) *On peut prévoir d'ailleurs que, suivant la loi habituelle, l'influence politique suivra l'influence économique. Dix ans après, à l'achèvement du chemin de fer, l'action des autorités françaises dans les zones dépendant économiquement du Cameroun sera des plus difficiles. Cette perspective doit être envisagée.*

II

AVANTAGES POUR LA FRANCE

« *a*) Il est certain que la construction du chemin de fer donnera des facilités d'exploitation aux entreprises françaises situées dans les bassins de la Sangha et de l'Oubangui. Comme la colonie participe aux bénéfices réalisés par ces entreprises dans une proportion de 15 p. 100, cette considération est à retenir.

« *b*) D'autre part, et en admettant que la France se propose de poursuivre son action politique au nord de Bangui, elle trouvera dans le nouveau chemin de fer une voie de communication rapide vers le Haut Pays.

III

RÉSUMÉ

En résumé, l'opération est incontestablement très avantageuse pour l'Allemagne. La construction de cette voie ferrée assurerait définitivement un brillant avenir au Cameroun, qui deviendrait ainsi la base d'une des principales voies de pénétration vers l'Afrique centrale. Les avantages qu'en retirerait la France sont moins évidents. L'espoir qu'elle

diatement rédigé et transmis le soir même au ministre des Affaires étrangères par son collègue des Colonies.

pouvait légitimement avoir de drainer les produits du Centre africain pour le Congo et l'Oubangui devrait être définitivement abandonné.

B

« Un groupe allemand représenté par le docteur Semler, de Hambourg, et un groupe français représenté par M. Fondère, de Paris, se proposent de construire un chemin de fer desservant le Sud-Cameroun allemand et le Congo français.

« Le projet est établi de telle manière que les intérêts privés allemands et les intérêts privés français engagés se balancent. Il reste à examiner les avantages que présente la combinaison pour les deux pays intéressés.

I

AVANTAGES POUR LA FRANCE

« *a*) Dans un avenir plus ou moins éloigné, toute la partie de l'Afrique équatoriale française située au nord de la Sangha nous échappera. Il convient, en effet, de ne pas perdre de vue qu'en amont d'Ouesso (sur la Sangha) et en amont d'Impfondo (sur l'Oubangui) la navigation sera toujours difficile, quels que soient les travaux d'aménagement effectués. Le pays, au nord d'Ouesso, dépend économiquement du Cameroun, de la Nigéria ou même du Soudan égyptien. Rien ne peut empêcher la réalisation de cet avenir. C'est une nécessité que nous devons subir, et il ne peut y avoir que des avantages à la subir immédiatement, avant que nous ayons fait, dans cette partie de la colonie, des sacrifices qui nous en rendraient l'abandon pénible.

b) *La construction du chemin de fer donnera des facilités d'exploitation appréciables aux entreprises françaises de la contrée et notamment à la « Forestière ». Cette Société est au capital de* 12 *millions et abandonne* 15 *p.* 100 *de ses bénéfices (soit, au minimum, de* 3 *à* 500 000 *francs par an) à*

Les organisateurs du nouveau consortium se proposent « de mettre en communication le point terminus du chemin de fer allemand en construction (Cameroun-Mittellandbahn) avec un point de la frontière franco-belge sur l'Oubangui ». Une société d'études, sous le régime allemand, au capital de 1 million de marks, souscrits moitié par le groupe allemand, moitié par le groupe français « entreprendra ses travaux simultanément sur le territoire français et sur le territoire allemand, et cela par

la colonie. Quand le chemin de fer sera construit, la « Forestière » sera en plein épanouissement.

II

AVANTAGES POUR L'ALLEMAGNE

« *a*) L'Allemagne a évidemment de très grands avantages à régler dès maintenant et à un moment où les éléments du problème sont les plus simples, une difficulté qui se présentera également dans l'avenir, difficulté qui sera alors des plus épineuses, parce que la France aura fait des sacrifices importants dans la région.

b) *Si la construction du chemin de fer est autorisée, l'Allemagne a la quasi-certitude que, dans un délai plus ou moins prochain, le Cameroun pourra annexer les bassins de la Sangha, de l'Oubangui et du Chari. La prépondérance économique de l'Allemagne dans ces pays entraînera, en effet, pour conséquence inéluctable, sa prépondérance politique.*

III

RÉSUMÉ

« En résumé, l'opération semble avantageuse parce qu'elle règle une difficulté qui se présentera nécessairement dans l'avenir, qui nécessairement se résoudra contre nous et dont la solution nous sera alors plus pénible qu'à l'heure actuelle, parce qu'à ce moment, les sacrifices faits seront considérables, alors qu'aujourd'hui ils sont des plus restreints. »

des commissions mixtes qui trouveront auprès des deux gouvernements tout le concours désirable ». « Le siège de la société définitive sera tiré au sort et déterminera en même temps le régime légal qui régira la société. » Enfin, « les deux gouvernements garantiront solidairement au capital nécessaire pour la construction, un intérêt de 3 p. 100[1] »

Le 21 mai, trois jours avant la transmission de cet avant-projet au ministre des Affaires étrangères, M. Maurice Berteaux, ministre de la Guerre, avait été tué par un aéroplane au départ d'une course Paris-Madrid[2]. M. Monis, gravement blessé, présidait, dans sa chambre même, les conseils de cabinet. Le gouvernement sans prestige, sans autorité, ne vivait que de l'indulgence de la Chambre envers son chef malade qui tenait cependant pour un devoir de rester à son poste. Le conseil des ministres, saisi du nouveau projet de consortium, ne se sentit vraisemblablement pas assez solide sur le terrain parlementaire pour l'accepter dans la forme et sous les conditions où il était proposé. Il estima que des modifications devaient lui être apportées, et chargea le ministre des Affaires étrangères de faire connaître cette décision à l'ambassadeur d'Allemagne.

M. Cruppi s'acquitta de sa mission le 7 juin. Mais il n'envisageait pas sans appréhension l'ensemble des rapports franco-allemands à cette date. Tout y était matière à discussion. Aucune affaire n'apparaissait susceptible de recevoir une solution

1. V. le texte *in extenso* de cet avant-projet dans le journal *le Temps* du 11 janvier 1912.

2. Il fut remplacé huit jours plus tard par le général Goiran.

prochaine. Les conséquences de l'expédition de Fez, du point de vue allemand, restaient une énigme troublante. La question des chemins de fer marocains était inextricable, les propositions de Paris et celles de Berlin présentant un écart trop considérable pour arriver jamais à coïncider. Même un projet de règlement relatif aux difficultés douanières à la frontière continentale franco-allemande, soumis par M. Cruppi au gouvernement allemand à la fin de mai, demeurait en suspens[1], la chancellerie impériale laissant sans réponse la proposition française. La résistance de l'Allemagne était générale.

Effrayé par cette situation, redoutant de graves complications, M. Cruppi écrit à M. Jules Cambon de voir le chancelier de l'empire lui-même. L'ambassadeur de France fait donc demander un entretien à M. de Bethmann-Hollweg.

Une première entrevue a lieu le 10 juin. M. J. Cambon expose l'état des affaires en souffrance entre les deux gouvernements, le désir de la France de se mettre d'accord, définitivement, avec l'Allemagne, au sujet de la question marocaine. Le lendemain 11,

1. M. Cruppi était ministre du Commerce lorsque fut votée en 1910 la revision du tarif des douanes. Succédant à M. Jean Dupuy, protectionniste intransigeant, il s'était employé à adoucir, surtout en vue de donner satisfaction dans une juste mesure aux désirs de l'Allemagne, ce que les tarifications et les *spécifications* établies par le nouveau tarif présentaient d'exagéré et de vexatoire. Il put ainsi obtenir une amélioration au régime des bières, des jouets et de quelques autres articles. Mais le gouvernement allemand, qui a pourtant lui-même, avec le concours du Reichstag, élevé dans de grandes proportions le tarif des douanes impériales, gardait un certain ressentiment à la France du tarif de 1910. D'où vexations réciproques à la frontière.

nouvelle entrevue. M. Cambon revient à la charge. Le Maroc ne peut pas rester, toujours, une cause de dissentiment entre les deux pays. Il faut que l'Allemagne dise si, oui ou non, elle approuve l'expédition de Fez, trouver un terrain d'entente: « Faisons quelque chose, conclut-il. » Mais le chancelier se récuse. Il ne connaît pas assez l'affaire marocaine pour trouver, avec l'ambassadeur, une solution. « Voyez Kiderlen, conclut-il. à son tour. »

M. J. Cambon rend compte à Paris de sa démarche et de son insuccès. L'énigme allemande se fait plus troublante. Il faut qu'elle cesse. Des instructions plus précises sont adressées à l'ambassadeur. Puisqu'on l'a renvoyé à M. de Kiderlen-Waechter, qu'il aille le voir. Il faut qu'on sache si l'Allemagne approuve l'expédition de Fez, si l'on veut, à Berlin, donner une solution à toutes les questions non résolues.

M. J. Cambon se met en route pour Kissingen, et là, au cours de deux entrevues avec M. de Kiderlen, les 21 et 22 juin, il essaye d'amener son interlocuteur à des réponses précises.

Mais le secrétaire d'Etat, sans se dérober absolument, refuse de prendre aucun engagement. La France était allée trop vite. Le gouvernement impérial avait à tenir compte de l'opinion publique allemande. L'accord de 1909 n'autorisait pas l'expédition de Fez. *Il reconnaissait à la France son influence politique particulière, mais il ne lui donnait pas les moyens de la mettre en œuvre.*

M. Cambon proteste de la volonté du gouvernement français de sortir de cette situation équivoque. Il désirait avant tout causer. L'essentiel était que

l'Allemagne renonçât à toute prétention territoriale au Maroc.

— Causons donc, dit M. de Kiderlen.

— *Vous renoncez à un port au Maroc?*

— Oui. *Mais il y a autre chose que le Maroc.*

— Où?

— *Cherchez. Puisque vous allez à Paris, rapportez-nous quelque chose.*

Et il fut convenu que M. J. Cambon « demanderait des instructions précises pour une négociation qui ne devait pas seulement s'appliquer au Maroc, *mais chercher ailleurs, au besoin, les éléments d'une transaction plus ample*[1] ».

Ainsi, au 22 juin, l'Allemagne avait annoncé son intention de vendre à la France le droit d'établir son protectorat sur le Maroc. Quel prix entendait-elle demander? Où était la monnaie de cet échange? Peut-être y avait-il, en France même, des gens capables de répondre à cette question, sinon qu'auraient voulu dire ces mots du secrétaire d'Etat : *rapportez-nous* quelque chose. Ne *rapporte*-t-on pas, à la chasse, seulement un gibier qui est déjà tué? En tout cas, on n'allait pas tarder à être fixé.

Le 23 juin, M. J. Cambon arrivait à Paris. Le samedi 25, le cabinet Monis était démissionnaire. Le 28, le *Journal officiel* annonçait la formation du ministère Caillaux. Le 1er juillet, M. de Schœn remettait à M. de Selves la note verbale annonçant l'envoi d'un navire allemand à Agadir.

1. Rapport de M. Pierre Baudin, p. 78. Cette citation a une portée capitale. L'honorable rapporteur a eu, en effet, en mains, le rapport de M. Cambon sur les entretiens de Kissingen.

CHAPITRE IV

L'ÉNIGME ALLEMANDE

Le premier sentiment dans lequel on avait accueilli en France la notification de l'envoi d'un bateau allemand à Agadir avait été la surprise. Sauf une centaine de parlementaires ou de spécialistes, tout le monde ignorait et la politique de collaboration prévue par l'accord de 1909, et les échecs successifs de cette politique. Les informations relatives aux questions économiques marocaines s'étaient, depuis deux ans, dispersées sans ordre dans des notes souvent incomplètes que lisaient les seuls intéressés. Les vicissitudes du consortium congolais des sociétés concessionnaires n'avaient pas dépassé les couloirs de la Chambre, et seul, l'usage bruyant qui en avait été fait pour abattre le cabinet Briand, en vue de fins personnelles, avaient attiré sur l'affaire de la *N'Goko-Sangha* l'attention du monde politique. Quant au projet d'un chemin de fer franco-allemand du Cameroun au Congo belge, rien n'en avait transpiré, et les conversations de

M. Jules Cambon, au mois de juin, avec le chancelier et le secrétaire d'Etat allemands, étaient vraiment comme si elles n'étaient pas.

On se rendait compte seulement de deux choses: c'est, qu'en 1909, la France et l'Allemagne avaient signé un accord particulier relatif au Maroc et que les uns en faisaient état pour engager et pousser le gouvernement à accélérer la prise de possession de l'empire chérifien, tandis que d'autres, estimant les termes de l'accord insuffisamment explicites, conseillaient la prudence, désapprouvaient l'expédition de Fez, regrettaient en un mot qu'on « fût sorti du terrain solide de l'Acte d'Algésiras ».

La moyenne de l'opinion générale était cependant plutôt favorable à ce qu'on appelait l'action française au Maroc. Elle avait l'instinct, à défaut de la connaissance précise, des nécessités de la politique nord-africaine, et sans être belliqueuse, revenue de l'affaissement de 1905, elle tenait pour d'injustes chicanes les manifestations de la résistance allemande.

L'opinion allemande éprouvait de son côté, à l'égard de la France, des sentiments analogues. Très pénétrée et très fière de la puissance de l'Allemagne, elle avait approuvé le voyage de Tanger, la conférence d'Algésiras et les garanties que lui apportait le régime international du Maroc. Elle n'avait pas seulement compris avec son gouvernement le danger de l'entente franco-anglaise, et senti l'atteinte morale portée à la grandeur de l'empire, par un règlement, en dehors de l'Allemagne, de la question marocaine. Les mobiles d'ordre idéal et politique qui l'agitaient, s'accompagnaient aussi de con-

sidérations plus pratiques, que M. de Bülow, réclamant au Reichstag, en 1897, une « place au soleil » pour son pays, avait résumées d'un mot entendu par tous les Allemands. Les groupements industriels, commerciaux, financiers, tamisant la doctrine pangermaniste, exigeaient du gouvernement impérial qu'il veillât avec un soin de plus en plus jaloux, à ce qu'aucun pays encore ouvert dans le monde, ne se fermât à l'expansion économique allemande. Le cabinet de Berlin, plus docile qu'il ne semblait compatible avec un régime militaire et aristocratique, n'avait pas eu d'autre raison d'intervenir en Chine, en Perse, en Orient. Partout il prêtait main-forte à ses nationaux, et, souvent, leur frayait des voies nouvelles. L'indépendance et la souveraineté du sultan marocain consacrées par l'Acte d'Algésiras, la *tunisification* en bloc de l'empire chérifien ainsi évitée, il devait nécessairement veiller à ce qu'une *tunisification déguisée et par petites étapes* ne vînt pas lui fermer un marché, et qui sait? peut-être même un exutoire au trop-plein de la population allemande.

Or, à ce point de vue, l'opinion allemande exprimait depuis quelque temps des craintes qui, en France, avaient passé à peu près inaperçues. Les pangermanistes n'étaient plus les seuls à accuser la France de violer progressivement la parole donnée. Les insuccès de la politique de collaboration franco-allemande avaient été remarqués, discutés et commentés non sans passion par les journaux allemands, alors que la presse française, pour des raisons diverses, mais surtout parce que le public français se désintéresse généralement des affaires

proprement dites, faisait autour d'eux un silence presque absolu. Les groupes financiers d'outre-Rhin avaient ainsi noté et retenu l'échec de l'*Ouenza* et l'effondrement successif des deux consortiums congolais. Ils oubliaient ou ignoraient les efforts du gouvernement français pour arriver à une application pratique de la partie économique de l'accord de 1909. Ils n'apercevaient plus qu'une chose — et les journaux la signalaient avec insistance — c'était cette « tache d'huile » française s'élargissant au Maroc, dont, au mois de juin, M. de Kiderlen-Waechter avait parlé à M. Jules Cambon. L'occupation du territoire d'Oudjda et des Chaouïas avait déjà mis leur méfiance en éveil. L'expédition de Fez avait comblé la mesure. Les raisons invoquées par le gouvernement français, ils les tenaient pour insuffisantes. Ignorant la portée véritable de l'accord de 1909 et de la lettre explicative secrète qui y était annexée, ils n'étaient pas loin de taxer de duplicité l'interprétation donnée par la France aux traités et le parti qu'en tirait le gouvernement français.

Pacifique au moins autant que l'opinion française, lasse aussi de l'interminable affaire marocaine, l'opinion allemande, dans sa moyenne générale, n'en approuvait donc pas moins l'initiative du gouvernement impérial, et confiante dans la puissance de l'empire, en attendait impatiemment les résultats concrets et apparents.

De cette opinion générale répandue à travers l'empire, le gouvernement allemand était d'abord obligé de tenir d'autant plus de compte, que les élections générales étaient proches et que la ques-

tion marocaine risquait de devenir une plate-forme commune à tous les partis, et le point de départ d'une agitation nationale dont il ne serait plus maître dans la suite. Mais par-dessus tout, le Maroc gênait toutes les manœuvres, paralysait toutes les initiatives de la diplomatie allemande, parce qu'il formait le lien le plus solide entre la France et la Grande-Bretagne.

Sans doute, les partisans anglais et français de l'*Entente cordiale* étaient, chacun dans leur pays respectif, les maîtres de l'heure. Mais sur le cadran sans fin des années, l'aiguille tourne sans s'arrêter. Qui sait si dans deux ans, dans dix, dans vingt ans, l'état des esprits, ici ou là, n'aurait pas changé avec la situation des partis ou simplement avec les personnes? Un nouveau Fachoda pourrait surgir. Alors l'Allemagne redeviendrait l'arbitre de l'Europe occidentale. Son armée encore accrue, sa flotte mise en harmonie avec ses besoins politiques pourraient décider sur terre ou sur mer, en se portant au secours de l'un ou de l'autre et, suivant les intérêts de la patrie allemande, des destinées du monde. L'essentiel, pour le moment, c'était, à tout prix, d'enlever sa raison d'être particulière, pratique, à l'entente franco-anglaise.

Sur ce point, les dirigeants responsables de la politique allemande étaient d'accord. L'empereur, à plusieurs reprises, avait exprimé la lassitude qu'il ressentait de l'affaire marocaine. C'est lui qui, en novembre 1908, avait exigé que, coûte que coûte, les légistes penchés sur les textes et les talmudistes du droit international public, liquidassent l'incident

des déserteurs. « J'en ai plein le nez », disait-il à ses familiers en parlant du Maroc. Le chancelier de Bethmann-Hollweg, peu enclin à admirer l'œuvre du prince de Bülow, son prédécesseur, n'avait point une autre opinion, et M. de Kiderlen-Waechter lui-même s'efforçait de maintenir l'équilibre de sa situation personnelle entre les exigences de l'opinion et les instructions de ses supérieurs hiérarchiques. Tous entendaient d'ailleurs que l'opération à laquelle il allait être procédé, et dont la note du 1er juillet constituait le point de départ, répondît à ce triple but d'assurer à l'Allemagne le plus d'avantages possible, de ruiner définitivement la base marocaine de l'entente franco-anglaise, et de conserver à l'industrie et à l'expansion allemandes au moins une porte entre-bâillée sur l'empire chérifien.

Cette psychologie des dirigeants de l'Allemagne transparaissait, se devinait même de France, où les questions internationales sont si peu suivies et étudiées, et où l'on avait d'autant plus de confiance dans l'amitié anglaise qu'on distinguait plus nettement l'effort de l'Allemagne pour atteindre ce résultat : ne plus voir, toujours, partout, l'Angleterre derrière la France. Mais ce que personne ne pouvait dire, c'est le plan adopté en vue de ce but, et le point au delà duquel empereur, chancelier, ministre, s'étaient interdits d'aller.

Aussi n'est-ce pas sans une certaine anxiété que M. Jules Cambon dut rentrer à Berlin le samedi 8 juillet, pour se mesurer de nouveau avec son interlocuteur de Kissingen, le secrétaire d'Etat de Kiderlen-Waechter.

Les deux adversaires pourtant, chacun avec des qualités propres, se valaient.

M. J. Cambon était entré assez tard dans la carrière diplomatique, mais dès ses débuts, le prestige et les succès de son frère Paul avaient attiré sur lui l'attention et aplani les premières difficultés de sa route[1]. « Grand préfet », comme l'autre, le maniement des hommes au moins autant que l'intelligence des situations, avait été, comme pour l'autre, le secret de sa rapide fortune. Fils de magistrat, subtil comme un juriste, précis comme un administrateur, très bourgeoisement attaché au développement de sa carrière, il joignait l'effort d'une

1. M. Jules-Martin Cambon est né à Paris le 5 avril 1845. Voici ses états de service d'après l'Annuaire diplomatique et consulaire : licencié en droit; attaché au cabinet du ministre de l'Instruction publique, 20 mars 1871; auditeur au Conseil d'Etat, avril 1871; chef du cabinet du ministre de l'Instruction publique, 14 mai 1873; attaché au gouvernement général d'Algérie, novembre 1874; sous-chef de bureau au gouvernement général de l'Algérie, septembre 1875; chef de bureau, novembre 1876; préfet de Constantine, 13 juin 1878; délégué du gouverneur général de l'Algérie à la commission chargée de l'étude de l'organisation de l'Algérie, octobre 1878; chevalier de la Légion d'honneur, 6 février 1879; secrétaire général de la préfecture de police, 19 février 1879; préfet du Nord, 28 février 1882; officier de la Légion d'honneur, 9 juillet 1883; préfet du Rhône, 8 janvier 1887; commandeur de la Légion d'honneur, 31 octobre 1889; gouverneur général de l'Algérie, 18 avril 1891; gouverneur général honoraire de l'Algérie, 29 septembre 1897; ambassadeur à Washington, 14 octobre 1897; a signé pour l'Espagne en qualité de plénipotentiaire, les préliminaires de paix entre les Etats-Unis et l'Espagne, le 17 août 1898; ambassadeur à Madrid, 29 août 1902; grand officier de la Légion d'honneur, 31 décembre 1904; ambassadeur à Berlin, 23 janvier 1907; grand-croix de la Légion d'honneur, 13 juillet 1908.

séduction voulue et enveloppante à une prudence toujours en éveil. Dans tous les postes élevés et délicats qu'il avait occupés, les difficultés s'étaient résolues comme d'elles-mêmes, les hostilités apaisées. Il était avant tout un conciliateur, que servaient ses connaissances et sa perspicacité. Aux préfectures du Nord et du Rhône, qu'il avait traversées après son frère, au gouvernement de l'Algérie, son aménité était restée proverbiale. Dans les milieux politiques, les vieux parlementaires se rappelaient avec plaisir ce petit homme grisonnant, au regard brillant derrière les verres d'un pince-nez, accueillant, souriant, qui, en 1893, avait prononcé à la Chambre, sur les affaires algériennes, un discours précis, nourri autant qu'ordonné, et dont le débit aurait fait honneur à plus d'un vieil habitué de la tribune. La diplomatie ne lui avait pas été moins favorable. Pour ses débuts, il avait été appelé à préparer le terrain à la réconciliation des Etats-Unis et de l'Espagne, et pour apaiser cette querelle de peuples, il lui avait suffi d'user des mêmes qualités qui s'étaient autrefois exercées dans des sphères plus modestes. Il avait même fait mieux. Transféré de Washington à Madrid, il avait, dans la capitale même de ce pays où son nom ne devait pourtant éveiller que des souvenirs douloureux, réussi à s'attacher de nombreuses amitiés et la confiance de tous.

A Berlin, M. J. Cambon était arrivé au lendemain même de la crise de 1905 et de la Conférence d'Algésiras. Ce poste, déjà périlleux, était devenu redoutable. Le souvenir du passé lointain et proche, l'incertitude de l'avenir, faisaient le terrain si mouvant, qu'il fallait presque de l'audace pour risquer

le moindre pas en avant. Après quelques hésitations — certains disent quelques fausses manœuvres — le nouvel ambassadeur prit un parti. Il admira. Il admira l'empereur, les ministres, le personnel gouvernemental. Mais surtout il admira le colosse germain, l'énorme et délicat organisme politique, administratif et militaire, dans lequel s'affirme, avec la méthode et l'esprit de discipline de l'Allemagne, cette double qualité de l'âme allemande : l'idéalisme allié à l'esprit pratique. Des fenêtres de l'ambassade[1], en regardant défiler au pas de parade les régiments précis et automatiques, il prenait contact avec la manifestation extérieure la plus éloquente de la puissance allemande et il pouvait mesurer, dans toutes ses conséquences sociales et individuelles, au développement de Berlin, la croissance de tout l'empire. L'impression qu'il en recevait, il ne la traduisait d'ailleurs pas seulement à Berlin, il ne s'en cachait pas à Paris. Un conflit entre ce peuple et son pays lui apparaissait redoutable.

M. de Kiderlen-Waechter était peu connu à Paris[2]. Tout au plus se rappelait-on sommairement le rôle

1. L'ambassade de France, située sur le Pariserplatz, dans un des plus beaux quartiers de Berlin, a été achetée sous le second Empire, pour une somme d'environ 300 000 francs. Dans les états dressés par le ministère des Affaires étrangères, l'immeuble est estimé aujourd'hui à 3 millions. Il est vrai que Berlin qui comptait à peine 500 000 habitants en 1865, en a actuellement plus de 2 millions.

2. M. Louis de Kiderlen-Waechter est né à Stuttgart en 1852. Il débuta en 1875 dans la diplomatie, en Orient. Il fut ensuite secrétaire d'ambassade à Paris de 1884 à 1886, conseiller rapporteur de la section politique des

qu'il avait joué en 1908, lorsque, secrétaire d'Etat par intérim, il avait réglé l'incident des déserteurs de Casablanca en donnant satisfaction à la France. Dans les milieux diplomatiques, on disait seulement que c'était un « balkanique », c'est-à-dire qu'il avait fait la plus grande partie de sa carrière en Orient, et on lui prêtait une franchise un peu rude de Souabe, voire une certaine brutalité. Et de fait, ce qu'en racontait ceux qui avaient eu, par intervalles, l'occasion de le rencontrer, justifiait un peu cette réputation. M. de Kiderlen-Waechter, intelligent et énergique, avait été l'un des amis et des élèves favoris de feu M. de Holstein, de son vivant directeur politique à la Wilhelmstrasse, et qui ne passait pour rien moins que pour un partisan de la manière douce. Obligé de quitter Copenhague, où il était ministre, à la suite d'une scène violente avec un dignitaire de la cour danoise, il avait passé de longues années à Bucarest; là, sans perdre de vue les directions de la politique allemande dans les Balkans, spécialement dans ce pays roumain soumis à l'influence de la Triple Alliance, il avait pu à loisir cultiver et allier la *gemüthlichkeit* germanique et le doux laisser-aller de l'Orient. Puis à la suite de la crise qui avait emporté le prince de Bülow, il avait pris la succession de M. de Schœn, nommé à Paris, et depuis, disait-on, la confiance de l'empereur ne l'avait pas abandonné.

En somme, les deux diplomates qui allaient en-

Affaires étrangères de 1888 à 1894; ministre à Hambourg en 1894; ministre à Copenhague de 1895 à 1900; ministre à Bucarest de 1900 à 1910; secrétaire d'Etat à l'Office extérieur depuis juin 1910.

gager la dramatique conversation dont l'Europe attentive se préparait à suivre les phases, représentaient bien chacun le type caractéristique de leur race. La vieille querelle franco-allemande allait se vider entre deux champions dignes d'elle.

*
* *

Le premier contact eut lieu le dimanche 9 juillet, à six heures du soir, au domicile particulier du secrétaire d'Etat, dans la Kœniggrætzerstrasse.

A l'issue de l'entretien, qui dura plus d'une heure, un communiqué allemand assura qu'on n'avait « aucune raison de concevoir des inquiétudes; on a bien plutôt des deux côtés un sincère désir de s'entendre sur les points où des divergences de vue peuvent exister ». La vérité était tout autre. Une grande partie de l'entrevue s'était écoulée en mutuels reproches. M. J. Cambon avait rappelé d'abord les entretiens de Kissingen, les espérances de conciliation qu'ils avaient permis d'entrevoir. Il avait ensuite vivement reproché à son interlocuteur l'envoi du navire de guerre à Agadir qui n'était pas précisément de nature à faciliter les négociations, de quelque côté qu'on les dirigeât.

M. de Kiderlen-Waechter avait répliqué sur le même ton. Affectée ou sincère, sa mauvaise humeur était l'exagération de celle qu'il avait déjà manifestée à Kissingen. Des assurances que lui avait

données l'ambassadeur de France, touchant l'évacuation de Fez et de la région, il ne voulait tenir aucun compte. L'eût-il voulu, disait-il, qu'il ne l'aurait pas pu. L'extension de l'occupation militaire française au Maroc était plus forte que la volonté des gouvernants. En fait, la souveraineté et l'indépendance du sultan disparaissaient peu à peu. L'Acte d'Algésiras s'effritait, et l'accord de 1909, prolongement, interprétation à l'usage de l'Allemagne et de la France, de l'Acte d'Algésiras, se trouvait déformé dans son application. Il reconnaissait bien à la France des *intérêts particuliers* et une prépondérance politique de la France au Maroc. Il ne lui donnait pas le droit d'occuper militairement l'empire chérifien, ni d'y installer peu à peu un protectorat déguisé. Quant aux tentatives de collaboration économique entre Français et Allemands, on savait à quoi s'en tenir, maintenant, en Allemagne, sur les résultats qu'on en pouvait attendre. Aucune n'avait réussi, aucune ne pouvait réussir.

Le secrétaire d'Etat avait ensuite élevé le débat. Il reconnaissait qu'il était difficile, impossible presque que les choses fussent autres qu'elles étaient. La France, insensiblement, s'emparait du Maroc, parce que cela était dans la loi de son évolution. Or, en principe, comme il l'avait déjà dit à Kissingen, l'Allemagne n'y faisait pas d'objection. Mais l'incorporation de l'empire chérifien dans le domaine français du nord de l'Afrique était un fait considérable, dont l'Allemagne ne pouvait pas se dissimuler les conséquences immédiates et lointaines. Le Maroc soudé à l'Algérie, qui déjà avait entraîné l'occupation de la Tunisie, la France était maî-

tresse de toute l'Afrique nord-occidentale. Elle prenait une figure nouvelle. *Elle accroissait sa puissance.* L'Allemagne devait prendre en considération ce point de vue dans les pourparlers qui allaient s'engager.

— En somme, conclut M. de Kiderlen-Waechter, *vous voulez que nous fassions « notre deuil du Maroc ». Soit. Nous y consentons. Mais alors donnez-nous une compensation.*

— Où, interrogea M. J. Cambon?

— Au Congo, répondit le secrétaire d'Etat.

Cette première conversation, lorsque, le lendemain, elle fut connue au quai d'Orsay, n'y causa naturellement à peu près aucune surprise. Les considérations générales développées par M. de Kiderlen-Waechter n'étaient pas nouvelles. Elles avaient été abordées dans les conversations antérieures, et maint journal allemand, notamment la *Gazette de Cologne*, dans des notes officieuses, les avait abondamment développées.

Quant au Congo, personne ne s'étonna non plus que le secrétaire d'Etat allemand en eût lancé le nom en matière de conclusion, et l'eût désigné comme pouvant faire la base des pourparlers. Au demeurant, deux jours plus tôt, M. de Schœn y avait déjà fait allusion, à titre d'indication personnelle, cela va sans dire, mais enfin non sans y avoir été au moins tacitement autorisé[1].

M. de Selves mit le Président du Conseil au courant. On délibéra. Des instructions furent élaborées

1. V. p. 48.

pour M. J. Cambon. Elles touchaient au fond et à la forme des pourparlers.

D'abord, le gouvernement allemand devait préciser la nature et l'étendue de la compensation dont il entendait faire le prix de son désistement. Que voulait-il dire en parlant du Congo? Etait-ce à une rectification de la frontière du Cameroun qu'il faisait allusion?

M. J. Cambon devait expliquer ensuite les conditions dans lesquelles le gouvernement français acceptait de poursuivre la conversation. Le cabinet de Berlin avait fait connaître, le 1er juillet, qu'à cette conversation pourraient prendre part l'Espagne et l'Angleterre. Ce point de vue paraissait illogique. Ou l'objet du débat était le Maroc international, et alors il fallait y appeler tous les signataires de l'Acte d'Algésiras. Ou il ne s'agissait que du Maroc considéré dans ses rapports avec la France et l'Allemagne, et, dans ce cas, n'était-il pas préférable de n'être que deux à causer? La deuxième solution était donc seule acceptable. Elle comportait, cela allait de soi, l'acceptation par le gouvernement français du secret des négociations.

Mais la France avait une alliée, la Russie, avec laquelle ses rapports étaient si étroits qu'elle ne pouvait pas au moins la tenir au courant, et une amie, l'Angleterre, qui, intéressée elle aussi au Maroc, ne pouvait être éliminée complètement. Pour celle-ci, la question n'était pas de pure forme. M. de Selves avait eu, dans cette même journée du 10, une longue conversation avec l'ambassadeur d'Angleterre, sir Francis Bertie, et une solution avait été adoptée. Comme la Russie, l'Angleterre serait tenue au cou-

rant. Mais étant donnés ses intérêts spéciaux, elle ne se bornerait pas au rôle d'auditeur désintéressé. Tant que le débat resterait entre la France et l'Allemagne, elle se bornerait à l'écouter. Mais elle interviendrait s'il glissait sur le terrain international. En d'autres termes, elle resterait impassible ou interviendrait suivant qu'il s'agirait ou, simplement, de discuter le prix de la main-levée de l'hypothèque allemande, ou de jeter les bases d'un nouveau statut international du Maroc qui pourrait affecter ses intérêts.

L'élimination de l'Espagne avait été arrêtée par le gouvernement français sans hésitation. On estimait, en effet, à Paris, malgré le traité du 3 octobre 1904[1] qui lui attribuait deux zones d'influence au Maroc, que ce traité resté secret, l'Acte d'Algésiras était, vis-à-vis de l'Espagne, le seul terrain sur lequel elle se pût placer et que, par conséquent, il n'y avait pas plus de raisons de l'admettre à la conversation qu'il y en avait d'y appeler les autres signataires de cet Acte. On tenait enfin pour des violations du traité du 3 octobre 1904, l'occupation par les forces espagnoles d'El Kzar et de Larache, sans le *consentement préalable* de la France, et dès lors que l'Espagne avait repris sa liberté d'action, ou une certaine liberté, on estimait avoir le droit d'agir seul, sans entraves et sans poids mort.

Ces premières dispositions arrêtées, le gouvernement insista auprès du Parlement pour que le silence dans lequel les négociations devaient se poursuivre ne fût pas rompu. Le mardi 11 juillet, répon-

1. V. aux Appendices le texte de ce traité.

dant à une question de M. de Pourquery de Boisserin, le ministre des Affaires étrangères fit appel au patriotisme de la Chambre.

Je comprends, dit M. de Selves, le désir de la Chambre d'être, aussitôt que possible, renseignée sur les incidents qui ont marqué l'envoi d'un navire allemand à Agadir. Mais je connais l'esprit de sagesse et de patriotisme de la Chambre et c'est à lui que je viens faire appel en ce moment.

A l'heure où je parle, des pourparlers ont commencé, une conversation est engagée. Je vous demande, Messieurs, de permettre que cette conversation se poursuive dans le calme, la haute tenue, la dignité qui conviennent à deux grandes puissances qui causent entre elles. (*Applaudissements.*)

Lorsque l'heure sera venue, soyez assurés que nous serons les premiers à venir devant vous, vous dire ce que nous avons fait, comment nous avons agi.

Ce sera alors à vous, Messieurs, d'apprécier et de juger, de dire si nous avons été à la hauteur de notre tâche.

Pour le moment, je descends de cette tribune en vous demandant de nous faire crédit.

Ayez le sentiment que la conversation qui est engagée sera conduite avec le souci persistant, inébranlable de ce que commandent les intérêts et la dignité de ce pays... avec le souci encore de maintenir avec la puissance avec laquelle nous causons des rapports de bonne entente et de haute loyauté [1].

1. La Chambre approuva les déclarations de M. de Selves par 476 voix contre 77, malgré l'intervention de M. Jaurès.

Ce discours fut très bien accueilli en Allemagne. Le *Berliner Tageblatt*, notamment, en souligna l'esprit conciliant :

« En Allemagne, dit-il, la déclaration de M. de Selves recevra probablement une approbation tout aussi vive que celle que lui a faite hier la Chambre. Le ministre

Les déclarations de M. de Selves furent presque unanimement applaudies et approuvées, et le lendemain, le budget de 1911 ayant été enfin voté après sept douzièmes provisoires, la clôture de la session ordinaire était prononcée. Le gouvernement allait pouvoir conduire les négociations sans le souci constant d'avoir à répondre à d'insidieuses et gênantes questions.

La deuxième conversation entre M. J. Cambon avec M. de Kiderlen-Waechter eut lieu le lendemain 13, dans la matinée. L'ambassadeur de France fit part à son interlocuteur des instructions qu'il avait reçues de Paris. L'Allemagne devait préciser ce qu'elle n'avait fait jusque-là que sommairement indiquer.

M. de Kiderlen-Waechter s'expliqua donc. Une conversation antérieure qu'il avait eue avec M. de Lindequist l'avait mis en mesure de serrer de près le côté colonial du problème. Il renonçait à l'idée qu'il avait eue tout d'abord, et à laquelle il avait fait brièvement allusion dans le précédent entretien, de demander, à titre de compensation, la ces-

n'a rien communiqué au sujet des négociations actuellement en cours, mais ce qu'il a dit sur la manière dont la négociation sera conduite nous paraît très satisfaisant et très précis. Il nous a fait savoir tout ce que nous pouvions désirer connaître pour le moment. Si le souci de défendre les intérêts et la dignité de la France et celui de maintenir avec la puissance avec laquelle elle négocie des rapports de bonne amitié et de haute loyauté restent un des principes directeurs de l'action diplomatique engagée, on ne doit pas douter du succès de ces conversations, quelles que soient les difficultés auxquelles elles se heurtent. On doit supposer évidemment qu'il existe dans le cabinet allemand des sentiments analogues. »

sion d'une ou plusieurs îles du Pacifique. Le Congo seul intéressait l'Allemagne. C'est là, dans une cession territoriale dont l'étendue restait à déterminer, qu'il voyait le terrain d'entente possible. Mais il ne pouvait préciser encore le sacrifice qu'il comptait demander à la France. Il était prêt seulement à lui donner la forme d'un échange en cédant de son côté cette partie de la colonie allemande qui avoisine le Tchad et que les géographes appellent le « Bec de canard ». Quant au Maroc, la France aurait la faculté d'y établir son autorité comme elle l'entendrait, sous la réserve toutefois de *garanties à débattre en faveur de l'industrie et du commerce allemands.*

Cette conversation, transmise et connue à Paris le soir même, n'y fut pas tenue pour satisfaisante. L'Allemagne ne répondait pas à la demande de précision qui lui était adressée. On était prêt à accorder une rectification de la frontière sud du Cameroun. Encore fallait-il savoir comment l'Allemagne comprenait cette rectification. M. de Selves, recevant M. de Schœn le 14, lui exprima, en y insistant, le désir du gouvernement français. On renouvela, en les accentuant, les instructions adressées à M. Cambon dès le 10.

Le 15 juillet, nouvel entretien entre l'ambassadeur de France et le secrétaire d'Etat allemand. Ce fut un des plus importants de toute la négociation. Le gouvernement allemand, pour la première fois, indiqua l'étendue de la *compensation.* Elle n'était pas négligeable.

Pour prix de la main-levée de son hypothèque sur le Maroc, l'Allemagne demandait *tout le terri-*

toire français compris entre la Sangha et l'Océan.

En retour, M. de Kiderlen-Waechter croyait pouvoir dire, *mais à titre privé seulement*, par conséquent sans engager son gouvernement sur ce point, que la cession du Togoland à la France lui paraissait possible, si elle était nécessaire pour faciliter un échange[1]. Mais il insistait sur la nécessité pour la France d'admettre la demande qu'il formulait. Et il développait sans réticences les arguments de fait à l'appui de cette demande. L'Allemagne était la plus grande nation de l'Europe occidentale. Elle comptait aujourd'hui 65 millions d'habitants. Son armée était *la première du monde*. Son commerce et son industrie rivalisaient avec ceux de la Grande-Bretagne. Les besoins de son expansion se développaient tous les jours. Et, cependant, l'Allemagne n'avait pas un empire colonial proportionné avec sa situation et sa valeur continentales. Elle ne pouvait donc admettre, sans une compensation suffi-

1. Voici comment M. de Selves, à la séance de la Chambre du 14 décembre 1911, a fait allusion à cet entretien :

« Au moment où l'Allemagne a eu prononcé le mot de « Congo », et où M. Cambon, regardant une carte avec M. de Kiderlen-Waechter, le secrétaire d'Etat, lui dit : « Eh bien! nous pouvons arriver à des échanges. « Nous vous abandonnerons le Togoland, nous vous fe- « rons des cessions territoriales dans le haut Cameroun. « Mais voici ce que nous demandons, » et M. de Kiderlen-Waechter indique sur la carte tout le Gabon, tout le Congo qui se trouve entre l'Océan et la Sangha (*mouvement*), — Messieurs, je raconte les faits, — à ce moment-là, nous déclarâmes tous sans hésitation qu'ainsi engagée, dans des conditions pareilles, la conversation ne pourrait pas se continuer. » (*Journal officiel* du 15 décembre 1911, débats parlementaires, p. 3975.)

sante, en rapport avec cette situation, que la France s'installât définitivement, en maîtresse, dans un pays, le Maroc, sur lequel elle avait, elle, Allemagne, au moins un droit de servitude.

Le soir même, M. Cambon était prié de déclarer au secrétaire d'Etat allemand « qu'engagée sur ce terrain et dans ces conditions », la conversation acceptée par le gouvernement français ne pourrait pas se poursuivre. On avait admis à Paris, et on continuerait à admettre le principe d'une compensation. Mais on n'acceptait pas, et on ne pouvait faire accepter à l'opinion publique, comme contre-partie au désistement de l'Allemagne au Maroc, un prix aussi exorbitant et, pour tout dire d'un d'un mot, humiliant. Du moment qu'intervenait la question de dignité, on ne pouvait plus tenir compte de la question de puissance (*Machtfrage*).

Cinq jours s'écoulèrent sans que la conversation fût reprise. La situation se tendait. Malgré des démentis officieux parus dans la presse allemande, on craignit à Paris un débarquement de forces allemandes à Agadir. L'énormité de la demande semblait autoriser cette crainte. Envisageant l'hypothèse d'une rupture définitive des pourparlers, le gouvernement français s'arrêta un moment à l'idée de soumettre le différend à une nouvelle conférence des signataires de l'Acte d'Algésiras. Mais il n'y persista pas. La conférence aurait certainement voulu connaître aussi de l'occupation des Chaouïas par les troupes françaises, juger cette occupation, la condamner peut-être. Décidément, cette solution était impraticable. Mieux valait encore poursuivre la conversation avec l'Allemagne, essayer de faire entendre

raison à M. de Kiderlen-Waechter, et en attendant le prochain entretien, se mettre d'accord avec le gouvernement anglais.

En Angleterre, en effet, dès que les exigences allemandes avaient été connues, elles avaient soulevé dans les milieux gouvernementaux une émotion profonde[1], et le public lui-même, dans l'ignorance de ce qui se passait, n'était rien moins que rassuré par les déclarations embarrassées du gouvernement. Le 18, lord Morley, interrogé à la Chambre des lords, avait refusé de s'expliquer: « Quant à la tournure que prennent les affaires marocaines, avait-il dit, c'est une chose bien délicate, et on m'excusera, je pense, de ne pas répondre sur ce point. Toute déclaration faite en ce moment serait, ou pourrait être extrêmement gênante. » De l'inquiétude, le *Times* n'hésitait pas à passer à la menace. Commentant les brèves et énigmatiques paroles de lord Morley, il écrivait: « Si nous n'apprenons pas par ailleurs ce qui se passe à Agadir, le public pourrait bien estimer que le mieux est d'y aller voir nous-mêmes. »

Le lendemain, ce public anglais pouvait apprendre, comme le public français, par une sensationnelle révélation du journal *le Matin*, ce que cachait le silence des chancelleries et l'étendue du sacrifice

1. « Sur ces entrefaites, nous apprîmes l'étendue des compensations réclamées par l'Allemagne : la plus grande partie du Congo français. Sur cette base, les négociations devaient fatalement échouer et de nouveau la question du partage du Maroc allait se poser. » Déclarations de sir E. Grey à la séance de la Chambre des Communes du 27 novembre 1911, traduction du journal *le Temps* du 29 novembre 1911, p. 2.

que l'Allemagne demandait à la France de s'imposer. L'émotion fit place à l'indignation. Le Congo français devenu allemand, c'était le Congo belge menacé et « l'accès de l'Afrique centrale fermé à l'Afrique du Sud anglaise ». De plus en plus énergique, le *Times* demandait des mesures immédiates : « Nous ne pouvons croire que les compensations demandées par l'Allemagne, à savoir la cession du Congo français et des droits sur le Congo belge, soient autre chose qu'un bluff plus audacieux qu'habile et inspiré sans doute par des considérations électorales. Mais nous croyons que l'Allemagne n'a pas encore dit tout ce qu'elle pense. Il est temps de l'inviter à le faire. Comme nous le suggérions hier, l'envoi d'un ou deux croiseurs anglais à Agadir précipiterait sans doute les événements. »

L'offensive que reprenaient les journaux allemands n'était pas de nature à calmer les inquiétudes de l'opinion anglaise ou française. Le 19, c'est-à-dire trois jours après la date à laquelle fut connue de la chancellerie impériale le refus opposé par la France à la demande de cession du Congo, de la Sangha à la mer, des notes évidemment inspirées remettaient sur le tapis la question des droits de l'Allemagne au Maroc. « Nous ne songeons pas, disait la *Deutsche Tageszeitung*, à abandonner le Maroc à la France politiquement et économiquement. Il s'agit, à notre avis, d'assurer les intérêts de l'Allemagne au Maroc par des *garanties effectives* qui tiennent compte de leurs *facultés d'extension future.* » La *Gazette de Cologne*, moins précise, n'en laissait que davantage le champ ouvert à toutes les suppositions : « Le fait est qu'aujourd'hui, écrivait-elle,

l'Acte d'Algésiras et l'accord de 1909 n'ont plus aucun sens. Ils ne contiennent plus, dans la situation actuelle, les données qui les rendaient valables au point de vue du droit international et leur conféraient leur valeur pratique. »

En même temps, un autre parti, en Allemagne, disposant d'autres organes, déplaçait et disait élever la discussion. Celui-là ne voulait pas d'un morceau plus ou moins mesquinement découpé dans le domaine colonial de la France. Il entendait que le désistement de l'Allemagne au Maroc fût le prélude et la condition d'une nouvelle collaboration économique franco-allemande, mais d'une collaboration sincère, complète, sans arrière-pensée et *jouant* aussi bien sur le continent qu'au Maroc ou au Congo[1]. On voyait réapparaître à l'horizon diplomatique toute une série de consortiums auprès desquels les anciens, ceux qui avaient si misérablement avorté, ne seraient plus que des jeux d'enfants.

La nervosité s'accroissait en France en raison des difficultés qui surgissaient de tous côtés. Trois jours plus tôt, le 16 juillet, M. Boisset, agent consulaire français à El-Ksar, avait été victime des mau-

1. Un article paru le 19 juillet dans la *Gazette de Francfort*, le grand organe des industriels et des commerçants rhénans, est significatif à cet égard :

« Nous pouvons imaginer une situation où nous accorderions le Maroc à la France au prix d'une petite concession coloniale, ou même sans concession du tout : ce serait au cas où la France renoncerait à son hostilité secrète contre l'Allemagne, prendrait la main que depuis longtemps nous lui tendons et accepterait l'idée d'une sincère collaboration avec nous.

« Le capital français et le travail allemand produiraient alors des miracles pour le bien des deux pays, et pour

vais procédés des autorités militaires espagnoles. L'opinion publique, qui exigeait des réparations immédiates de l'Espagne, faisait tête également aux menaces plus ou moins dissimulées de la presse allemande, protestait contre les exigences enfin divulguées du gouvernement impérial, et M. de Selves en traduisit sans hésiter la conclusion, dans cette même journée du 19, à l'ambassadeur d'Allemagne : « *La discussion est devenue impossible.* »

Elle devait pourtant reprendre et continuer. Pas avant, toutefois, que le gouvernement anglais eût fait connaître son sentiment sur la situation, et la position qu'il entendait prendre.

Le 21 juillet, sir Edward Grey fit prier l'ambassadeur d'Allemagne à Londres, le comte Wolff-Metternich, de venir le voir[1]. « Il lui fit remarquer que si les négociations avec la France échouaient. il en résulterait une situation très embarrassante. Que faisaient les Allemands à Agadir? Le bruit courait qu'ils avaient débarqué, acheté des concessions;

l'humanité tout entière, et le conflit marocain disparaîtrait comme une ombre devant le soleil.

« Mais cela est-il possible? Le Parlement et le peuple y consentiraient-ils?

« C'est la grosse question que posent ces négociations.

« Nous devons être avant tout convaincus d'une chose : c'est que si on évite cet objet essentiel, si on se plaît à marchander, il ne sortira des pourparlers actuels qu'une œuvre imparfaite, faite de pièces et de morceaux, qui ne résoudra pas plus le problème marocain que toutes les tentatives précédentes. »

1. Le comte de Wolff-Metternich est né le 5 décembre 1853. Ami et élève de Bismarck il a été successivement Consul général au Caire, ministre de Prusse à Hambourg, enfin ambassadeur à Londres depuis la mort du comte de Hatzfeld.

en sorte qu'il était maintenant possible de croire qu'ils y avaient hissé le pavillon allemand. Or, Agadir est le port le plus convenable de toute la côte à l'installation d'une base navale[1]. » A cette question, l'ambassadeur d'Allemagne « ne put donner de réponse précise. Il se contenta d'assurer le ministre anglais que le gouvernement allemand n'avait aucune intention de porter atteinte aux intérêts anglais[2] ».

Le soir même, au banquet offert par le lord-maire de Londres aux directeurs de la Banque d'Angleterre, M. Lloyd George, chancelier de l'Echiquier, devait prononcer un important discours sur la politique intérieure. Sir E. Grey convint avec lui que ne pas faire allusion à la question marocaine, « c'eût été égarer l'opinion publique en Angleterre et ailleurs[3] ». « Si jamais venait un temps où un ministre, dans la position où se trouvait le chancelier de l'Echiquier ne puisse dire » ce qu'il fallait qu'il dît, « l'Angleterre aurait cessé d'être une grande nation[4] ».

M. Lloyd George[5] parla donc, et ce qu'il dit ne laissa place à aucun doute sur l'attitude actuelle ou éventuelle de l'Angleterre :

1. Déclarations de sir E. Grey à la Chambre des Communes le 27 novembre 1911.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

5. M. Lloyd George est né à Manchester en 1863. Sollicitor, il est député aux Communes depuis 1890 (Grand Lodge Carnarvon.) Il a été ministre pour la première fois dans le cabinet Campbell Bannerman (décembre 1905).

Je ferais, dit-il, de grands sacrifices pour préserver la paix. Je ne puis rien concevoir qui pourrait justifier une perturbation, si ce n'est des questions de l'intérêt national le plus grand; mais si, à notre corps défendant, nous étions mis en face d'une situation où la paix ne pourrait être préservée que par la reddition des positions grandes et bienfaisantes que la Grande-Bretagne a gagnées par des siècles d'héroïsme et d'exploits; qu'en laissant traiter la Grande-Bretagne, là où ses intérêts vitaux sont engagés, comme si elle ne comptait plus dans le concert des nations, alors, je le déclare avec toute la force dont je suis capable, la paix achetée à ce prix serait, pour un grand pays tel que le nôtre, une intolérable humiliation à endurer. L'honneur national n'est pas une question de parti, la sécurité de notre commerce international n'est pas une question de parti.

L'avertissement fut approuvé par l'unanimité de l'opinion anglaise. Il était d'autant plus significatif que celui qui l'avait laissé tomber de ses lèvres passait pour l'un des partisans les plus actifs du rapprochement anglo-allemand. N'était-ce pas lui, en effet, qui, en août 1908, était allé, un peu sans instruction et en dehors de sir E. Grey lui-même, préparer les voies à un arrangement, qui d'ailleurs avait été échoué, et dont les affaires d'Orient devaient fournir le terrain? L'organe principal de ce parti, ou, si l'on veut, de cet état d'esprit, le radical *Daily News*, fut lui-même élogieux sans réticences. Pour la première fois peut-être, les engagements pris en 1904 par l'Angleterre lui semblèrent répondre à un besoin national, et il osa le dire. Si les demandes de l'Allemagne, derrière leur exagération, cachaient le secret dessein d'imposer à la

France une contrainte, l'Angleterre ne pouvait demeurer indifférente : « Il faut, ajoutait le *Daily Mail*, faire comprendre au gouvernement allemand que ses intentions réelles sont reconnues et qu'il court à l'insuccès le plus absolu. Ni en Angleterre ni en France il ne peut y avoir le moindre doute que les deux gouvernements, comme les deux peuples, soient prêts à résister contre des empiétements qu'ils n'ont pas provoqués. »

L'initiative de l'Allemagne, ses demandes de compensations, avaient donc trouvé l'entente franco-anglaise plus résistante que jamais.

L'attitude de la presse allemande fut significative. Son irritation se manifesta en termes non équivoques. Elle montra qu'on caressait peut-être, à Berlin, l'idée d'une réconciliation prochaine et sans réticences avec la Grande-Bretagne. On y avait fondé les plus grandes espérances sur le roi Georges, moins anti-allemand que le roi Edouard; on comptait sur l'influence de certains radicaux anglais aux tendances pacifistes et germanophiles. Certains symptômes extérieurs avaient paru donner corps à ces espérances. L'empereur Guillaume, venu à Londres au printemps pour assister, comme membre de la famille royale, à l'inauguration de la statue de la reine Victoria, y avait reçu un accueil très cordial. Le prince impérial d'Allemagne, assistant aux fêtes du couronnement au mois de juin, avait été acclamé par l'aristocratie britannique sous les voûtes de l'abbaye de Westminster et par le peuple dans les rues de Londres.

Enfin, l'ambassadeur d'Allemagne à Londres, impressionné par les assurances optimistes de son en-

tourage, n'avait pas osé mettre en garde son gouvernement contre ce qu'il était assez porté lui-même à considérer comme une illusion.

Si tel avait bien été le calcul du cabinet de Berlin, il avait la preuve, maintenant, que ce calcul était faux.

*
* *

Cependant, le jour même où le chancelier de l'Echiquier prenait la parole à Mansion-House, la conversation franco-allemande recommençait. M. J. Cambon se rencontrait pour la quatrième fois avec M. de Kiderlen-Waechter. Le secrétaire d'Etat allemand se borna, cependant, ce jour-là, à reprocher vivement à l'ambassadeur les indiscrétions qu'il imputait au gouvernement français, et ce n'est que le surlendemain, 23 juillet, qu'on revint à la question elle-même.

Mais on ne fit pas un pas en avant. M. de Kiderlen-Waechter maintint les demandes qu'il avait formulées le 15 : tout le Congo français, de la Sangha à la mer. *Il offrit seulement, mais non plus à titre personnel, et sous condition cette fois, et le Togoland et le « Bec de canard »*. « C'est l'empire de l'Afrique du Nord que vous voulez. Eh bien! Soit! Mais il nous faut l'accès au Congo belge, dit-il en concluant cette première partie de l'entretien. *Il se défendit* d'ailleurs énergiquement de

demander la cession du droit de préemption de la France.

Il maintenait, bien entendu, les demandes générales de garanties en faveur du commerce et de l'industrie allemands au Maroc. Il apportait même quelques précisions à ce sujet. *Pour la première fois il souleva la question des droits de sortie sur les minerais de fer.* L'Allemagne en consomme une énorme quantité : 35 p. 100 environ de la production mondiale. Depuis la réglementation de la production suédoise, les prix étaient à la merci d'un petit groupe d'intéressés. Si les mines du Sous réalisaient seulement la moitié des espérances qu'on fondait sur elles, la production marocaine pourrait servir de régulateur au marché Le gouvernement allemand entendait que le maghzen, sous la protection française, ne pût adopter, notamment par l'établissement de droits de sortie, des mesures analogues à celles qui restreignaient l'exportation suédoise.

Il n'y avait décidément pas moyen d'aboutir. L'opinion en France, surexcitée par les premières révélations, s'aiguillait de plus en plus vers la résistance. Le secret des négociations commençait à l'exaspérer.

Pour la deuxième fois, le 25 juillet, le gouvernement français refusa de céder sa « place au soleil de l'Afrique équatoriale ». Il offrait toujours, cependant, une rectification de la frontière du Cameroun aussi avantageuse qu'il pourrait, mais sans égard pour le ton comminatoire de la presse allemande[1], qui s'efforçait cependant de rassurer

1 V. *la Gazette de Cologne* du 26 juillet 1911.

l'Angleterre en protestant que les intérêts de l'Allemagne au Maroc étaient seulement économiques, il n'admettait toujours pas que « la compensation », par son énormité, devînt une humiliation.

Cette réponse, connue du gouvernement anglais et soupçonnée à Londres, dans le public, y accrut l'anxiété.

Le 24, cependant, le comte Wolff-Metternich était revenu voir sir E. Grey et, pour la première fois, l'avait assuré « qu'aucun débarquement n'avait eu lieu à Agadir et que l'Allemagne n'avait jamais eu l'intention d'y établir une base navale[1] ». Mais cette communication s'accompagnait d'une demande qui donnait à réfléchir au gouvernement anglais. L'ambassadeur allemand ajoutait immédiatement après, et il revint le lendemain en insistant sur ce point, que ces indications devaient avoir un « caractère strictement confidentiel, et que le gouvernement allemand ne pouvait consentir, après le discours du chancelier de l'Echiquier, à ce qu'elles fissent l'objet d'une déclaration à la Chambre[2] ». Il apparaissait donc que tout en donnant au gou-

1. Déclarations de sir E. Grey à la Chambre des Communes, le 27 novembre 1911.

2. Déclarations de sir E. Grey à la Chambre des Communes, le 27 novembre 1911.

Ces visites du comte Wolff-Metternich à sir E. Grey ont fait également l'objet d'une longue communication de M. de Kiderlen-Waechter à la séance secrète du 17 novembre 1911 de la commission du budjet du Reichstag. Les explications du secrétaire d'Etat allemand différant sensiblement de celles du ministre anglais sur ce point particulièrement délicat des assurances données par l'Allemagne relativement à un débarquement à Agadir, il est utile de les reproduire. Le voici donc, in extenso,

vernement anglais des assurances tranquillisantes sur ses intentions relativement au Maroc lui-même, le gouvernement allemand, dans le but de ménager

d'après la *Gazette de Cologne* du 22 novembre 1911, traduction du journal *Le Temps* :

« Sir Edward Grey avait exprimé le vœu de causer avec l'ambassadeur en forme non officielle au sujet de la question marocaine, car depuis la première démarche de l'ambassadeur il n'en avait plus eu de nouvelles. Il craignait qu'il pût s'établir une situation dans laquelle il eût à prendre parti dans la question marocaine, avec une portée plus sérieuse que n'aurait une explication préliminaire dans l'état actuel des choses.

« Le secrétaire d'Etat anglais ne laissa tout d'abord aucun doute sur ce fait que, dans un règlement de l'affaire marocaine, l'Angleterre aussi devait être considérée comme partie, étant donné ses grands intérêts économiques dans ce pays. Il avait attendu dans l'espoir d'une entente de l'Allemagne avec la France, mais comme il apprenait maintenant que les réclamations de l'Allemagne allaient tellement loin que visiblement le gouvernement français ne pourrait les accepter, le risque se présentait que les négociations n'aboutissent à aucun résultat, et alors la question s'imposerait de nouveau : que fait donc l'Allemagne dans le port fermé d'Agadir et dans son hinterland? Il n'avait aucune nouvelle de ce qui se passait là, si les troupes allemandes avaient débarqué, ou si des traités avaient été conclus, de nature à gêner éventuellement les intérêts économiques des tiers. Il pouvait avoir à répondre au Parlement à des questions de ce genre, et il n'était pas en situation de donner des explications nettes. Si les négociations franco-allemandes étaient rompues, ce qui était fort possible, vu les exigences allemandes, immédiatement la question d'Agadir reparaissait au premier plan et les intérêts anglais y étaient engagés. Il croyait en conséquence que le moment était venu où l'Angleterre elle aussi devait être admise à participer aux négociations franco-allemandes. Aussi longtemps que l'espérance était fondée d'une entente franco-allemande en dehors du Maroc, le gouvernement anglais s'était tenu à l'écart, car cela ne touchait pas sa politique si l'Allemagne et la France cherchaient un ac-

l'opinion publique allemande, demandait que ces assurances restassent secrètes. C'est donc qu'à un certain moment, M. de Kiderlen-Waechter avait laissé

cord colonial tel qu'un règlement de la frontière du Cameroun, comme il en avait été d'abord question. Mais comme la France ne semblait pas pouvoir accepter les demandes allemandes, il paraissait très vraisemblable que la négociation se tournerait de nouveau vers le Maroc proprement dit, auquel l'intérêt anglais était mêlé à un haut degré et que la question deviendrait brûlante de savoir quelles étaient les intentions allemandes par rapport au port fermé d'Agadir et à son arrière-pays.

« Le secrétaire d'Etat anglais désirait encore une fois marquer qu'il n'avait amené cette conversation que dans le désir de ne pas être finalement placé devant des faits accomplis qui auraient exigé de sa part une attitude qui, dans la situation politique déjà assez compliquée, aurait été notablement plus grave et plus sérieuse.

« Dans sa réponse à sir Edward Grey, l'ambassadeur allemand ne put cacher au ministre qu'il paraissait employer des mesures différentes, suivant qu'il s'agissait de la France ou de l'Allemagne. S'il tenait tellement à l'inviolabilité du territoire marocain, il l'engageait à s'adresser d'abord et avant tout à la France.

« Le ministre répondit à M. Wolff-Metternich qu'il ne s'opposait nullement à un agrandissement de l'empire colonial de l'Allemagne au centre de l'Afrique, mais qu'il ne pouvait dissimuler que dans la question marocaine proprement dite les intérêts de l'Angleterre pourraient être atteints de la façon la plus sérieuse; c'est pourquoi il avait espéré voir aboutir avant tout une entente entre l'Allemagne et la France. Seulement, pour le cas où cette entente échouerait, il avait dit maintenant déjà clairement que la démarche d'Agadir provoquerait une explication entre l'Allemagne et l'Angleterre. A son avis, la situation perdrait toute son acuité si une explication pouvait survenir entre les deux puissances avant que de nouveaux faits exigent, de la part de l'Angleterre, une nouvelle attitude.

« La dépêche relatant cet entretien est arrivée le 22 juillet à Berlin et la réponse est repartie aussitôt après. L'ambassadeur d'Allemagne fut chargé par le gouverne-

entendre à cette opinion que l'Allemagne aussi pourrait avoir sa part du Maroc? La crainte d'un débarquement, qu'on avait eu quelques jours plus tôt, était donc justifiée? De là à supposer qu'elle pouvait l'être encore, il n'y avait qu'un pas. La conclusion qui se dégageait de l'attitude du cabinet de Berlin, c'était, toujours, que la situation demeurait grosse d'imprévu.

*
* *

Une première détente survint pourtant assez rapidement.

Le 27 juillet, le comte Wolff-Metternich revint voir sir Edward Grey; sa communication présenta un « caractère beaucoup plus amical » :

Nous (gouvernement allemand) espérons que sir Edward Grey, vu notre communication franche et sans détours, a acquis la conviction que nos pourparlers avec

ment allemand de dire au ministre que le gouvernement allemand regrettait de voir le gouvernement britannique paraître ajouter foi à des insinuations concernant les intentions de l'Allemagne provenant des ennemis de l'Allemagne; que l'Allemagne n'avait jamais songé à l'installation d'un port de guerre sur la côte marocaine et n'y songerait jamais, qu'elle n'avait aucune visée sur le territoire marocain, mais qu'elle devait exiger de la France qu'elle observât rigoureusement l'acte d'Algésiras ou bien qu'elle s'expliquât avec l'Allemagne. »

la France n'affectent véritablement pas les intérêts britanniques.

Nous avons confiance dans la grande loyauté dont si souvent fit preuve le ministre, et nous espérons qu'il trouvera possible d'exposer le fait au Parlement sans cependant donner aucun détail sur notre communication officielle.

Nous voyons avec plaisir que le ministre a manifesté le désir de voir se conclure un accord entre l'Allemagne et la France, et nous sommes tout à fait convaincus que ce désir aidera beaucoup au progrès des négociations.

Mais tout en tenant compte du désir exprimé par sir Edward Grey, nous ne pouvons pas bien voir, dans l'état actuel des pourparlers, comment il peut considérer nos demandes comme manifestement inacceptables, sans savoir ce que, de notre côté, nous avons l'intention d'offrir à la France, tant au point de vue politique que colonial. Nous sommes liés par le secret, et ne pouvons entrer dans des détails sur ce point [1].

Le soir même, sur le désir exprimé par l'ambassadeur allemand, M. Asquith, premier ministre, prit la parole aux Communes [2]. Il ne cacha pas que la question du Maroc en était arrivée à un point où elle allait devenir de « plus en plus difficile ». L'Angleterre n'avait jamais pensé à se soustraire à ses engagements. A cet égard, aucun doute n'était possible :

1. Déclarations de sir E. Grey à la Chambre des Communes, le 27 novembre 1911.

2. Asquith (Rt. Hon. Herbert, Henry), né à Morley (Yorkshire), le 12 septembre 1852, membre du Parlement depuis 1886, secrétaire d'Etat pour l'Intérieur (1892-1895), chancelier de l'Echiquier (1905), premier ministre depuis le mois d'avril 1908. M. Asquith est docteur en droit (docteur of civil Law) du Balliol College Oxford.

Nous avons pensé qu'il était juste de faire nettement savoir, dès le début, que si l'on n'aboutissait pas à une solution répondant aux desiderata que j'ai indiqués, il nous faudrait prendre une part active à la discussion de la situation. Ce sera notre devoir comme signataires de l'acte d'Algésiras, et ce pourrait être notre obligation en conformité de l'accord de 1904 avec la France; ce pourrait être aussi notre devoir pour la défense des intérêts britanniques qui seraient immédiatement affectés par les événements subséquents.

Mais s'il était fâcheux qu'on parût ne pas avoir compris, dès le début, la position naturellement prise par l'Angleterre, M. Asquith se hâtait d'ajouter que l'état des esprits s'était heureusement modifié ailleurs, c'est-à-dire à Berlin :

A certains moments, nous n'étions pas sûrs qu'on eût bien compris cela, mais je suis heureux de le dire, nous savons pertinemment aujourd'hui qu'il n'en est plus ainsi. La déclaration que j'ai faite ici même, il y a plus de trois semaines, le discours que prononça ensuite ailleurs le chancelier de l'Echiquier ont, je l'espère, et je le crois, établi d'une façon tout à fait claire que nous ne revendiquons ni prédominance, ni prééminence, mais que nous réclamons la position d'une partie intéressée aux événements qui peuvent se produire, une partie intéressée à voir se résoudre les difficultés actuelles.

A notre sens, ce serait une grande erreur (et c'eût été une grave faute) que de laisser aller les événements à la dérive et de permettre que l'affirmation des intérêts que nous y avons pût, survenant après notre silence, causer de la surprise et du ressentiment, au moment même où cette affirmation serait devenue on ne peut plus impérieusement nécessaire.

J'ai confiance que nous avons suffisamment paré à cela par les déclarations déjà faites.

Nous désirons vivement, je le répète, voir arriver à une fin heureuse les conversations actuellement en cours,

et dans l'intérêt général je conjure la Chambre de ne pas entrer dans d'autres détails à l'heure actuelle, et de ne pas entreprendre la discussion des points restant en controverse.

L'accueil que les membres de la Chambre des Communes firent aux déclarations de M. Asquith est à retenir. Non seulement le premier ministre fut applaudi sur les bancs de la majorité gouvernementale, mais M. Balfour, chef de l'opposition, se leva pour l'approuver : « Si quelqu'un, ajouta-t-il, suppose que nous soyons effacés de la carte de l'Europe parce que nous avons des difficultés chez nous, il se trompe complètement à l'égard du sentiment du peuple anglais et de l'opposition à la Chambre. » Et M. Ramsay Macdonald, leader du Labour Party, tout en affirmant que les socialistes anglais « collaboreraient jusqu'au dernier moment avec les partis ouvriers d'Allemagne et de France pour le maintien de la paix », ajouta aux applaudissements émus de toute la Chambre : « Je fais des vœux pour qu'aucune nation européenne ne puisse croire un seul instant que nos divisions intestines soient susceptibles d'affaiblir l'esprit britannique ou notre unité nationale. »

L'unanimité du Parlement anglais ne produisit pas seulement en France une impression favorable. Rapprochée du ton ferme, mais modéré des déclarations de M. Asquith, elle fut acceptée en Allemagne comme un gage du désintéressement de l'Angleterre dans le développement futur des négociations, pour autant que la base de l'entente franco-allemande serait cherchée en dehors du Maroc. « L'Angleterre, dit M. Théodor Wolff dans le *Berliner Tageblatt*,

déclare qu'elle n'entrera pas dans les négociations de conventions concernant l'Afrique occidentale, à l'exclusion du Maroc. C'est tout ce que du point de vue allemand nous demandons et désirons pour le moment. »

Le rédacteur en chef du grand journal berlinois n'écrivait certainement pas cette phrase sans s'être renseigné à bonne source sur les intentions de la diplomatie allemande. Les demandes d'explications de sir E. Grey au comte Wolff-Metternich, les déclarations successives du gouvernement anglais au Parlement avaient donc eu au moins un effet, et cet effet n'était pas négligeable : à la date du 27 juillet, mais à cette date seulement, on eut la certitude que l'Allemagne n'élèverait, dans l'avenir, aucune prétention territoriale au Maroc. Mais entre le 1er et le 27 juillet, avait-elle toujours eu des intentions aussi pures? M. de Kiderlen-Waechter l'a affirmé depuis au Reichstag, mais en ajoutant sur un ton plaisant qui n'était pas destiné à lui aliéner les sympathies des partisans d'une installation à Agadir ou dans le Sous : « Je l'ai dit à un pangermaniste connu; malheureusement il ne m'a pas cru! »

*

* *

La conversation de Berlin allait donc reprendre sur un terrain plus solide, ou, au moins, dégagé des appréhensions du début. Les difficultés n'étaient

cependant pas devenues négligeables. On se trouvait toujours en présence de deux questions capitales sur lesquelles les vues respectives de la France et de l'Allemagne étaient loin de coïncider. C'était, d'une part, la nature et les modalités du désistement de l'Allemagne au Maroc, et les demandes de garanties pour l'industrie et le commerce allemands formulées antérieurement permettaient d'entrevoir une discussion épineuse et ardue; c'était, d'autre part, la compensation territoriale réclamée par l'Allemagne, et la distance entre la demande allemande et l'offre française était si grande qu'aucun espoir de la combler n'apparaissait encore.

Pourtant, le 29 juillet, M. J. Cambon reprit le chemin de la Wilhelmstrasse, muni des instructions rédigées à Paris quatre jours plus tôt[1]. Il trouva M. de Kiderlen-Waechter revêche. Le secrétaire d'Etat estimait tout à fait insuffisante l'offre faite par la France d'une simple rectification de frontière. « Nous chercherons ailleurs, conclut-il, une autre base d'entente. » Mais il ne cacha pas son découragement et qu'il *fallait envisager un échec des pourparlers.* M. Cambon n'avait pas les pouvoirs suffisants pour modifier les offres françaises. Chacun resta sur ses positions. On piétinait.

Il fallait pourtant avancer. A Paris, deux courants commençaient à se dessiner. L'un prêchait la résistance. Il présentait les demandes de l'Allemagne comme une sorte de « chantage ». L'Allemagne, en somme, voulait vendre le Maroc, qui ne lui appartenait pas, contre le Congo, qui était bien à la

1. V. p. 203.

France. L'autre insistait sur la nécessité pratique d'en finir, de « liquider » une fois pour toutes par un « marché » l'interminable affaire marocaine. A la vérité, le Maroc n'appartenait pas à l'Allemagne. Mais l'Allemagne n'en avait pas moins certains droits sur le Maroc, quelque chose comme une hypothèque, dont l'Acte d'Algésiras avait constaté l'inscription. Pourquoi ne lui en payerait-on pas la mainlevée? Après tout, le Congo était loin de constituer le fleuron de l'empire colonial français, et l'on pouvait, sans humiliation, en découper une tranche assez large pour satisfaire l'appétit germanique. La liquidation de juillet approchait. L'argent se « resserrait ». Les gens d'affaires se plaignaient. Une crise pouvait survenir. Bref, il fallait conclure à tout prix.

Entre ces deux opinions extrêmes, le gouvernement français fit ce que font tous les gouvernements : une moyenne. M. Caillaux penchait pour la générosité, M. de Selves pour la résistance. Les instructions qu'on décida, le 30 juillet, d'envoyer à M. Cambon départagèrent le Président du Conseil et son ministre des Affaires étrangères. Leur résumé tient en quelques phrases.

La France offrait :

1° D'examiner l'idée d'une compensation dans le Pacifique : à Tahiti ou dans une île du même archipel;

2° Une augmentation de la rectification de frontière antérieurement proposée, à prendre sur les territoires de l'Oubangui et du Chari;

Elle demandait principalement :

1° Le Togo;

2° Le « Bec de Canard »;

3° Le désistement politique définitif de l'Allemagne au Maroc;

4° La disparition, au Maroc, du régime des protégés[1].

M. J. Cambon avait pour instructions formelles de ne formuler aucune autre proposition, et de faire des demandes françaises la condition sine qua non *de l'accord.*

M. de Kiderlen-Waechter devait voir à bref délai l'empereur et le chancelier. De fait, Guillaume II était revenu de sa croisière dans la mer du Nord, et faisait escale, à bord du *Hohenzollern*, à Swinemunde. Dès le 29 au matin, immédiatement après son entrevue avec M. Cambon, le secrétaire d'Etat allemand était parti. Il arriva, en compagnie de M. de Bethmann-Hollweg à quatre heures de l'après-midi. Les deux hommes d'Etat furent les hôtes de Guillaume II à bord du yacht impérial. Ils eurent, avec l'empereur, deux longues conversations, l'une le jour de leur arrivée, l'autre le lendemain. Mais rien n'en transpira et ils repartirent le 30 juillet à quatre heures de l'après-midi, M. de Kiderlen-Waechter pour Berlin, le chancelier pour sa propriété de Hohenfinow, à 45 kilomètres au nord de la capitale allemande, où il passait l'été.

Pour le public, l'énigme continuait donc, et l'on était toujours en l'état des révélations du *Matin*, parues le 19 juillet. Même, pour dépister l'opinion, la *Gazette de Cologne* publia, le 1er août, une note officieuse qui qualifiait ces révélations d'« hypo-

1. C'est la première fois que fut posée la question des protégés dont il sera parlé plus loin.

thèses hasardeuses ». Ce ne devait pas être la dernière fois, au cours de ces négociations, que des notes semblables donneraient de pareilles entorses à la vérité[1]!

Ainsi se terminèrent, avec le mois de juillet, ces trois premières semaines de négociations. Malgré le voile qui, selon la formule, cachait aux profanes l'œuvre de la diplomatie, on avait appris à peu près en même temps où voulait en venir le gouvernement allemand, la mesure dans laquelle l'Angleterre était prête à intervenir dans la conversation de Berlin, et les assurances données par l'Allemagne qu'elle ne revendiquait au Maroc aucun avantage territorial. *Le problème n'était donc plus international.* Il se résolvait en une discussion franco-allemande, en un *marché* à débattre. On pouvait, certes, arriver à conclure le marché. Seulement les deux nations

1. Les déclarations de M. de Selves à la Chambre des députés, le 14 décembre 1911, ont montré le bien-fondé des révélations du *Matin*. Voici d'ailleurs le texte de la *Gazette de Cologne* :

« La conférence que M. de Bethmann-Hollweg et M. de Kiderlen-Wæchter ont eue avec l'empereur à Swinemunde, au sujet de la question marocaine, a accusé une parfaite harmonie de vues entre l'empereur et le chancelier. Il n'a pas été pris de décisions nouvelles. Les négociations entre M. de Kiderlen et M. Cambon se poursuivent.

« Les informations d'après lesquelles on pourrait s'attendre à voir ces negociations aboutir incessamment ou très prochainement sont prématurées. Il est par conséquent inexact que le chancelier ait été en état de soumettre à l'empereur une convention réglant les points essentiels et relative à une entente qui aurait abouti entre la France et l'Allemagne.

« Les informations si complètes que les journaux français publient au sujet du détail des négociations ne reposent que sur des hypothèses hasardeuses. »

en présence n'étaient pas deux nations quelconques, deux entités, séparées par la géographie, impénétrables l'une à l'autre. C'était l'Allemagne et la France, voisines rivales depuis vingt siècles, ennemies depuis quarante ans et que les retours de l'histoire contraignaient à un tête-à-tête périlleux. Quand l'Allemagne et la France causent, les autres nations tendent l'oreille, attentives et anxieuses.

L'opinion publique, dans les deux pays, bien que vivement émue, ne se laissa pourtant pas aller jusqu'à la panique. Le baromètre habituel de ses impressions, la Bourse, ne marqua pas une baisse aussi forte qu'on aurait pu le supposer. A Paris, le marché résista honorablement; la spéculation, seule, par suite d'un grand nombre de liquidations, fut atteinte et le dit, les manque-à-gagner étant, comme il est naturel, beaucoup plus bruyants que les pertes. Quant à Berlin, l'argent, disent les chroniques financières de l'époque, y resta « très abondant ». Seule la Bourse de Londres, plus impressionnable peut-être, laissa tomber de deux huitièmes de point la valeur nationale par excellence, les Consolidés [1].

1. Voici, d'après la cote officielle, les cours, au comptant, de six grandes valeurs, à la Bourse de Paris, à la fin des mois de juin et de juillet 1911 :

	30 juin.		31 juillet.	
	Fr.	c.	Fr.	c.
3 p. 100 français........	95	25	94	65
Banque de France.......	3 965		4 000	
Chemins de fer du Nord...	1 640		1 575	
Russe 4 1/2 p. 100 1909...	103	80	100	25
Extérieure espagnole.....	96	40	94	05
Rio-Tinto...............	1 768		1 715	

*
* *

L'attitude de l'Angleterre, les conversations de Swinemunde entre l'empereur Guillaume II, le chancelier et M. de Kiderlen-Waechter eurent une conséquence qui ne tarda pas à se manifester.

M. J. Cambon revit le secrétaire d'Etat allemand dans l'après-midi du 1er août.

M. de Kiderlen-Waechter faisait un pas en avant vers la conciliation :

L'Allemagne renonçait à l'idée de prendre tout le Congo.

Mais elle mettait deux conditions à la conclusion de l'accord, c'est qu'on lui donnerait : 1° un accès à la mer entre Libreville et la Guinée espagnole, de manière à ce qu'elle pût entourer cette colonie ; 2° un accès territorial au fleuve Congo.

Elle payerait ses deux concessions d'une liberté complète pour la France au Maroc :

— Vous voulez établir votre protectorat au Maroc, asseoir définitivement les bases d'un empire du nord de l'Afrique? Soit! dit M. de Kiderlen-Waechter. Vous rédigerez vous-même la partie de l'accord relative au Maroc.

Mais le premier terme du marché était la condition *sine qua non* du second. Le secrétaire d'Etat insistait sur ce point, qui ne devrait même pas être discuté.

Il le fut cependant. L'accès à la mer au nord

de Libreville pouvait encore être accepté. Mais l'accès au fleuve Congo coupait en deux l'Afrique équatoriale française. Cette *coupure* paraissait à M. de Selves impossible à imposer à l'opinion publique et surtout aux coloniaux. Le ministre vit M. de Schœn le 3 août, s'en expliqua, exposa les difficultés matérielles insurmontables auxquelles on allait se heurter, la longueur des négociations si l'Allemagne persistait à formuler de pareilles exigences : « Il faudrait pourtant aboutir. Voulez-vous continuer à entretenir avec nous des rapports amicaux? » M. de Schœn protesta de ses bonnes intentions. Mais il n'avait pas d'instructions. Il était officiellement tenu à l'écart des pourparlers. Il ne pouvait rien ajouter de plus.

M. Cambon reçut néanmoins l'ordre de continuer les négociations. Il devait demander à M. de Kiderlen-Waechter de préciser sa demande sur la carte, et indiquer que si on consentait à descendre jusqu'à la Sangha, on donnerait moins au nord. Cependant, si l'Allemagne cédait le Togo, on augmenterait naturellement la part qui lui serait donnée en retour.

Pour éclairer et renseigner M. Cambon dans la discussion ainsi placée sur ce terrain de cessions réciproques, le gouvernement français avait décidé d'envoyer à Berlin M. Van Vollenhoven, gouverneur des colonies, ancien secrétaire général de l'Afrique équatoriale et chef du cabinet de M. Lebrun, qui partit le 1er août.

Le 4, M. Cambon revit M. de Kiderlen-Waechter. *Les demandes de l'Allemagne se précisaient, augmentaient même, mais l'offre semblait diminuer.*

M. de Kiderlen-Waechter demandait plus de la moitié

du Gabon et du Moyen Congo, c'est-à-dire toute la portion comprise entre l'Alima et l'Ogooué jusqu'à la mer.

La France devait lui céder le droit de préemption sur la Guinée espagnole qu'elle tenait d'un accord conclu avec l'Espagne le 27 juin 1900, et se mettre d'accord avec l'Allemagne en prévision de la disparition du Congo belge.

L'offre du Togo paraissait maintenue, mais avec des réserves et des réticences, ainsi que celle du Bec de Canard.

Ces réserves étaient la conséquence d'une campagne des milieux pangermanistes et des coloniaux. Les déclarations de M. Asquith, l'assurance désormais officielle que l'Allemagne ne prétendait à aucun avantage territorial au Maroc avaient amené dans ces milieux une déception profonde qui se traduisait par de violentes attaques contre M. de Kiderlen-Waechter, représenté comme l'« homme de toutes les capitulations » et qu'on ne craignait pas d'opposer à l'empereur, avec lequel, en dépit des démentis officieux, on soutenait qu'il était loin de se trouver d'accord. La Société coloniale allemande, présidée par le duc Jean-Albert de Mecklembourg, avait même, le 2, voté un ordre du jour protestant contre toute cession éventuelle de territoires et réclamant « l'hinterland d'Agadir ».

On était loin encore, comme on le voit, de l'entente. Le gouvernement allemand, tout en gardant le secret sur les détails, se montrait, la veille de l'entretien, dans l'ensemble, et ostensiblement, optimiste. « Les conversations entre M. Cambon et M. de Kiderlen-Waechter, disait une note communiquée par la chancellerie, ont abouti à un rapprochement sur la question des compensations. La

rédaction des détails exige cependant un travail approfondi. Les départements de l'administration de l'empire qui y sont intéressés en ont été saisis. Le résultat des pourparlers devra être soumis par le chancelier à l'empereur. » On voit que cette rédaction des « détails » équivalait, en réalité, à des divergences essentielles sur le fond. On ne s'y trompait pas à Paris. « Dans les dernières entrevues, disait prudemment une note communiquée le 5 août par le ministère des Affaires étrangères, les vues de principe des deux gouvernements ont été mises en présence et comparées. Les combinaisons envisagées de part et d'autre et les solutions possibles sont actuellement l'objet d'un examen approfondi de la part du gouvernement de la République. » La *Gazette de Cologne*, à la même date, donnait également de la situation véritable une impression assez juste : « On a trouvé, disait-elle, les préliminaires de l'accord et rien de plus. C'est un grand pas de fait, mais il reste beaucoup à faire. »

Le 9 août, nouvel entretien de MM. Cambon et de Kiderlen-Waechter :

L'Allemagne maintenait toutes ses demandes et retirait définitivement son offre du Togo.

M. Van Vollenhoven était rentré à Paris ce même jour.

Le 12, la conversation reprend.

M. de Kiderlen-Waechter renouvelle les assurances de complet désintéressement au Maroc qu'il a données antérieurement. « Vous pouvez être tranquille à ce sujet », dit-il.

Mais il réclame toujours, comme frontière, au sud, l'Alima et l'Ogooué. Il prend seulement acte, pour le cas

où l'empereur et le chancelier renonceraient à insister pour la portion du Gabon-Congo, de la proposition de M. J. Cambon de céder à l'Allemagne un triangle au sud du Cameroun partant d'un point situé au-dessus de Libreville et aboutissant à Ouesso.

En ce cas, il y aurait lieu d'envisager, disait M. de Kiderlen-Waechter, une compensation du côté des territoires situés entre le Cameroun et l'Oubangui jusqu'au Logoné.

L'idée en venait de M. de Puttkamer, ancien gouverneur du Cameroun. M. de Puttkamer estimait que les territoires demandés par l'Allemagne au sud de la Sangha, ou même les territoires du lac Tchad, Baghirmi, Ouadaï, etc..., étaient sans valeur pratique pour l'Allemagne, les premiers parce qu'ils étaient découpés « en trente-quatre concessions jouissant des droits les plus étendus pour des périodes de temps exagérées », les seconds parce qu'ils forment en réalité « une région désolée, dans laquelle dominent les mahométans fanatiques et où il n'y a à récolter que des tapes[1] ». Et le colonial allemand demandait : « Qu'on prolonge cette frontière (celle formée par le cours du Chari jusqu'à la pointe du Bec de Canard) par exemple par le fort Archambault jusqu'au fort Crampel ; que, de là, en suivant autant que possible le cours d'eau, on trace une ligne jusqu'à Carnot, et que la frontière se continue ensuite de la rivière Sangha à Quonesso (c'est-à-dire Ouesso, à la pointe sud-est du Cameroun) ; cela serait un arrangement raisonnable et avantageux pour le Cameroun. »

Le projet Puttkamer aurait offert, pour la France,

1 *Taeglische Rundschau* du 20 août 1911.

l'avantage de ne pas *couper* ses possessions de l'Afrique orientale; l'Allemagne aurait acquis des territoires libres de concessions et riches en produits tropicaux. Mais ce projet ne donnait pas satisfaction aux vues politiques du gouvernement allemand : accès au fleuve et accès à la mer.

Le sacrifice demandé à la France ne diminuait pas d'ampleur. Il était possible qu'il se déplaçât. Ce ne serait plus sur l'Océan que se trouverait sa base. L'Allemagne ne réclamerait plus en cette hypothèse, le Congo, de la Sangha à la mer; mais elle s'installerait sur un territoire dont un axe, allant du nord-ouest au sud-est aurait été formé par la Sangha, et l'autre par une ligne allant à peu près de Fort-Crampel à l'Alima.

Le 14 août, nouvelle entrevue de l'ambassadeur de France et de M. de Kiderlen-Waechter. Le secrétaire d'Etat allemand a sans doute réfléchi que sa demande précédente était exagérée, que son exagération pouvait faire échouer la négociation en mettant l'Allemagne en fâcheuse posture. *Il accepte le triangle au sud du Cameroun. Mais il réclame la Likouala comme nouvelle frontière du Cameroun, rejoignant ainsi le triangle au nord, englobant Ouesso, tout le bassin de la Sangha. Vers l'est et le nord, le Cameroun s'étendrait jusqu'à l'Oubangui et s'agrandirait au nord du bassin conventionnel jusqu'au Bec de Canard qui resterait possession allemande.*

Le 17 août, maintenant énergiquement ce programme, le secrétaire d'État semblait même vouloir le développer en repartant de l'Alima !

— Les offres de la France sont vraiment insuffisantes, conclut-il.

Sur ce mot, M. Cambon se retira. M. de Kiderlen-Waechter devait se rendre à Wilhelmshœhe, avec le chancelier, arrivé la veille à Berlin, et le baron Marschall de Bieberstein, ambassadeur d'Allemagne en Turquie, puis de là à Marienbad. M. Cambon en profiterait pour aller à Paris mettre le gouvernement français au courant des pourparlers.

A Paris, on n'était rien moins qu'optimiste. On remarquait que, au commencement d'août, le secrétaire d'Etat allemand semblait vouloir faire preuve de conciliation, qu'il avait abandonné alors l'idée d'obtenir tout le Congo et que, maintenant, il déplaçait seulement sa demande première vers l'est, en l'aggravant même du projet Puttkamer. On constatait l'incertitude de la situation : « L'entretien qui a eu lieu hier (17), disait une note *Havas*, entre MM. Jules Cambon et de Kiderlen-Waechter n'a rien changé à la situation. Aucune modification appréciable des deux points de vue ne s'est produite. » On rapprochait la raideur finale et les exigences accrues du Cabinet de Berlin de la formidable grève des employés de chemins de fer anglais qui venait d'éclater. Des bruits de guerre dont l'origine était inconnue, fantaisiste peut-être, mais que l'on accueillait sans les vérifier, circulaient dans les milieux politiques et financiers. Une longue conférence qui se tint le 18 au matin, au ministère de l'Intérieur, entre MM. Caillaux, président du Conseil, de Selves, Delcassé et Messimy, semblait donner raison aux alarmistes et prouvait au moins que le gouvernement jugeait la situation assez grave [1].

1. « Messieurs, à ce moment, les difficultés s'accusent encore, et, il vous en souvient, une interruption se produit dans la conversation. M. de Kiderlen-Waechter part

L'opinion publique, cependant, se partageait entre deux sentiments : la lassitude de ce qu'elle appelait les « lenteurs de la diplomatie », et une tendance de plus en plus marquée à résister à toute prétention exagérée de l'Allemagne.

Six semaines s'étaient écoulées depuis que s'était engagée la conversation de Berlin. On ne constatait qu'un résultat, c'est qu'aucun résultat positif n'avait été atteint, et le silence dont on entourait les pourparlers donnait de la vraisemblance aux hypothèses les plus pessimistes. Un été de plomb pesait sur la France, interminable comme une négociation diplomatique. La querelle franco-allemande alimentait toutes les discussions. Les jeunes apprenaient l'histoire, les vieux racontaient leurs souvenirs. Dans la mise en pages des journaux, les télégrammes de Berlin, les moindres détails, présentés comme d'alléchantes indiscrétions, prenaient, dans l'ensemble, la figure d'un énorme fait divers, dont la suite était attendue avec une impatience fébrile. Mais, phénomène curieux et qu'on n'avait pas constaté depuis longtemps : l'opinion française s'habituait rapidement à l'idée d'un conflit armé avec l'Allemagne. « On ne pourra jamais être tranquille » était une expression populaire qui résumait l'état d'esprit public. Autant valait « en finir tout de suite », en donnait la conclusion pratique. Aucune note discordante ne se faisait entendre. Les querelles de parti semblaient s'apaiser. Bref, personne ne désirait la guerre, mais

en voyage et M. Cambon, notre ambassadeur, vient à Paris. Et ceci nous amène au 30 août. » (Discours de M. de Selves à la séance de la Chambre des députés du 14 décembre 1911.)

tout le monde l'acceptait. Un discours de M. Ernest Lavisse, sur la question d'Alsace, prononcé à la distribution des prix d'une humble école communale de l'Aisne, fit le tour de la presse, réveilla des sentiments endormis : « L'Alsace n'est plus française, disait-il, parce que nous n'avons pas su la défendre et la garder; détourner nos regards de la victime expiatoire de notre défaite, cela est défendu par l'honneur. » On était prêt à tout ce que l'honneur commanderait, et lorsque, le soir du 21 août, M. J. Cambon rentrant de Berlin fut applaudi par la foule anonyme que les hasards de la vie moderne réunissaient à cette heure dans le hall de la gare du Nord, ce que cette foule manifestait surtout, au début de « l'entr'acte » qui s'ouvrait, c'était sa foi dans la force de résistance du pays.

CHAPITRE V

LE ROCHER DE SISYPHE

Lorsque M. Jules Cambon arriva à Paris[1], le bilan des négociations se présentait sous un aspect aussi peu rassurant que les perspectives de l'avenir.

1. Il est à remarquer que le dernier entretien, au mois d'août, entre M. J. Cambon et M. de Kiderlen-Waechter, eut lieu le 17, et que l'ambassadeur de France ne quitta Berlin que le 20, à onze heures du soir. Quelle est la raison de ce retard ? M. Cambon n'a certainement pas employé ces trois jours à mettre de l'ordre dans ses notes et à faire ses préparatifs de départ; quelques heures auraient suffi à cette double besogne. Il devait être, d'autre part, trop pressé de venir renseigner son gouvernement pour n'avoir pas de bonnes raisons de rentrer à Paris le plus tôt possible. L'explication la plus plausible paraît être la suivante : M. J. Cambon est resté à Berlin parce qu'il devait ou désirait voir un personnage dont l'opinion, les renseignements ou l'action dans les négociations en cours avaient une importance particulière. Si ce personnage (ou ces personnages) n'était pas un informateur ou un intermédiaire officieux, il est vraisemblable que c'était le chancelier lui-même avec lequel M. J. Cambon souhaitait de se rencontrer. Et, en effet, le 18 août, le chancelier et M. de Kiderlen-Waechter s'étaient rendus à Wilhelmshœhe, où ils avaient eu avec l'empereur Guillaume II un

Six semaines écoulées et treize conversations entre l'ambassadeur de France et le secrétaire d'Etat allemand n'avaient, en somme, abouti qu'à un seul résultat : l'Allemagne, si jamais elle avait eu pareille pensée, renonçait à tout avantage territorial

entretien dont le correspondant du *Temps* à Berlin rend compte en ces termes :

« M. de Kiderlen-Waechter est arrivé hier matin à Wilhelmshœhe et s'est fait aussitôt annoncer chez l'empereur. L'empereur, le chancelier et le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères sont sortis alors ensemble et se sont promenés pendant une heure et demie dans l'immense parc en terrasse des anciens landgraves de Hesse. La conversation s'est poursuivie durant toute cette promenade, selon le *Berliner Tageblatt*. Au début, l'empereur et le chancelier causèrent seuls. M. de Kiderlen-Waechter les suivait à quelque distance. Un peu plus tard, il les rejoignit. L'empereur eut encore avant le déjeuner un entretien avec l'ambassadeur d'Allemagne à Constantinople.

« Le grand déjeuner donné en l'honneur de l'anniversaire de François-Joseph a eu lieu à deux heures. L'ambassadeur d'Autriche-Hongrie y assistait et était assis à la droite de l'empereur. Après le déjeuner, dit le *Lokal-Anzeiger*, l'empereur et ses hôtes allèrent prendre le café sur la terrasse du château. L'empereur prit alors à l'écart le chancelier et eut avec lui une nouvelle conversation d'une demi-heure. L'entretien paraissait fort animé. L'empereur, à plusieurs reprises, frappa sur l'épaule du chancelier.

« Dans la soirée, le chancelier et l'ambassadeur d'Allemagne à Constantinople sont rentrés à Berlin, et M. de Kiderlen-Waechter est parti pour Badenweiler où il visitera l'ancien sous-secrétaire d'Etat à l'Office impérial des Affaires étrangères, le baron de Stemrich. Il se rendra ensuite à Fribourg, en Souabe, et à Stuttgart, pour y régler des affaires personnelles. Son absence de Berlin durera une dizaine de jours, dit-on. »

Mais M. J. Cambon ne vit pas le chancelier. et si quelque chose lui parvint de ce qui s'était dit à Wilhelmshœhe entre l'empereur, le chancelier et le secrétaire d'Etat, ce ne put être qu'indirectement.

au Maroc. Mais elle ne renonçait pas à tout avantage économique. Sans doute, M. de Kiderlen-Waechter avait dit à M. Cambon : « En ce qui concerne le Maroc, vous pouvez être tranquille; vous rédigerez l'accord vous-même. » Mais il avait ensuite formulé quelque réserves qui risquaient d'être suivies d'autres réserves plus gênantes. Sur l'étendue de la *compensation* congolaise la demande paraissait ne pouvoir jamais coïncider avec l'offre de la France, qui n'admettait pas la mutilation de son empire équatorial africain. Même au cours des conversations, le négociateur allemand, après avoir montré quelque disposition à ramener ses exigences à des proportions plus modestes, changeant soudain d'attitude, avait, en la déplaçant, singulièrement accru sa demande primitive. Il ne voulait plus tout le Congo, de la Sangha à la mer. Mais, sur la carte, son doigt avait tracé un périmètre de territoires à céder, dont la Sangha formait l'axe, et dont la surface totale dépassait considérablement la surface de la demande primitive.

Enfin et surtout rien n'était conclu et rien ne permettait de dire que l'accord était réalisable. Aucune précision n'avait été fournie, aucune assurance non plus qu'à la reprise des pourparlers la demande de l'Allemagne ne se serait pas accrue. En un mot, M. de Kiderlen-Waechter pouvait dire d'un jour à l'autre : « Il me faut tout le Moyen-Congo et 800 kilomètres de la rive du fleuve, ou tout est rompu et je vous somme d'évacuer le Maroc ». Suivant la formule adoptée au moment où commençait cet entr'acte, on ouvrait bien la fenêtre pour faire entrer de l'air, mais on risquait encore de voir s'appro-

cher quelque sinistre présage d'une rupture définitive.

Les manifestations de l'opinion allemande laissaient entrevoir les dangers d'une campagne pangermaniste, pour laquelle « l'entr'acte » était une aubaine, parce que l'attention de la foule se détournait de la scène elle-même sur laquelle le rideau venait de s'abaisser.

« Cette interruption, écrivait un journal catholique de Berlin, aura, entre autres conséquences, celle de donner libre jeu à la presse chauvine. Cette presse, assurément, ne représente pas la majorité des deux peuples, mais elle peut cependant réussir à créer des dispositions hostiles qu'il serait préférable d'éviter [1]. » Or, il n'était pas douteux que, depuis quelques jours, la campagne pangermaniste *portait* sur la masse du public allemand. Elle avait adopté une tactique qui, d'abord sans effet, commençait à donner des fruits, et qui consistait à opposer la « faiblesse » de l'empereur à l'énergie nécessaire alors pour la défense des intérêts de l'empire. Des assurances données le 21 juillet à l'Angleterre que l'Allemagne ne poursuivait aucun établissement au Maroc, elle se refusait à tenir compte; ce qu'elle réclamait nettement de son gouvernement c'est qu'il « profitât de l'occasion favorable pour assurer à l'Allemagne dans le nord de l'Afrique une part de valeur équivalente à celle que prend la France ». Sur les modalités de ces avantages, elle s'exprimait d'ailleurs avec une imprécision qui était peut-être voulue et que d'aucuns disaient inspirée : « Cette part pourra

1. La *Germania* du 20 août.

être obtenue soit par la création d'une colonie, soit par des privilèges commerciaux. » Peu importait la forme du partage. L'essentiel était qu'on partageât avec la France[1].

L'état d'esprit des coloniaux allemands nétait pas moins inquiétant. Appuyés par les missions protestantes, ils avaient contraint M. de Kiderlen-Waechter à retirer définitivement l'offre de cession du Togoland, faite d'abord pour donner à la *compensation* française l'aspect d'un échange de territoires. Ils ne parlaient plus seulement de rectifications de frontières; ils exigeaient que l'on arrachât à la France une étendue suffisante de sa colonie de l'Afrique équatoriale, pour en former, en la joignant au Cameroun, la base très large d'un futur empire colonial allemand, dont le rêve les hantait, et où ils ne

1. Ces citations sont extraites de la conservatrice *Gazette de la Croix*. Tout l'article est d'ailleurs à citer, car il est curieux de le rapprocher du développement ultérieur des négociations et des demandes de partage économique du Maroc que devait formuler M. de Kiderlen-Waechter :

« Il n'est pas aisé, en somme, de combattre le pessimisme que les pangermanistes ont fait naître un peu partout et qui pourrait, comme dans une circonstance précédente, provoquer une crise même au sein des partis réputés modérés. On parle d'un conflit à l'intérieur du parti conservateur libre parce que le prince Hatzfeld a blâmé l'article de la *Post*. Ce conflit, dans un parti monarchiste, laisse entrevoir des conséquences plus redoutables ailleurs. On doit penser qu'il ne s'agit que d'un mauvais moment qui passera vite. Il n'y a aucune raison de supposer, en effet, que le gouvernement se mettra en contradiction avec les désirs presque unanimes manifestés par le peuple allemand. Quels sont ces désirs? Le peuple veut qu'on profite de l'occasion favorable pour assurer à l'Allemagne dans le nord de l'Afrique une part de valeur équivalente à celle que prend la

craignaient pas de faire entrer le Congo belge et les colonies portugaises. Même derrière leurs réticences et leurs sous-entendus, on devinait qu'ils n'abandonnaient pas tout espoir d'obtenir au Maroc quelque chose qui ne fût pas le simple régime de la porte ouverte ou le traitement de la nation la plus favorisée dans les entreprises économiques. M. de Lindequist, secrétaire d'Etat à l'Office colonial, sans être entièrement à leur merci, les suivait plutôt qu'il ne les dirigeait, et enclin par la nature même de ses fonctions à souhaiter un accroissement du domaine colonial de l'Allemagne, pouvait prendre sur les pourparlers et les décisions ultérieures du gouvernement allemand une influence qui ne rendrait pas plus facile la conclusion de l'accord.

Dans la masse de la nation allemande, seul, le parti socialiste osait lutter contre le courant qui se

France. Cette part pourra être obtenue soit par la création d'une colonie, soit par des privilèges commerciaux. Il s'agit d'examiner si cela est possible, parce que la France, comme puissance méditerranéenne, tirera toujours de plus grands bénéfices que l'Allemagne de ses établissements dans l'Afrique du Nord. Ceux qui considèrent que cette chose est possible tiennent compte du fait que le rapport des forces entre les puissances européennes n'est pas éternel. Nous ne savons pas si on peut dire que des cultures dans le Sous permettront un jour de favoriser l'émigration. Pour le moment, on ne s'occupe que des richesses minières. Indépendamment de toute question de savoir si nous pouvons nous établir au Maroc même, tout le monde pense qu'un accroissement de territoires doit être pour nous le résultat des négociations. Les socialistes et les libéraux de gauche font peut-être bande à part, mais les conservateurs, les libéraux et le centre sont absolument unanimes. Partout on déclare que l'honneur du pays est engagé et qu'un recul n'est plus possible. Une démonstration de députés de tous les partis principaux le prouvera bientôt à Berlin. »

dessinait. A Berlin, à Leipzig, dans tout l'empire, ils avaient organisé des réunions pour « protester contre l'attitude observée par le gouvernement dans la crise marocaine ». Ils combattaient toute idée d'acquisitions territoriales nouvelles, non pas seulement parce qu'ils repoussaient les tendances belliqueuses de l'aristocratie et de certains partis bourgeois, mais aussi parce que ces acquisitions devaient, à leur avis, avoir pour conséquence un nouveau renchérissement de la vie, et parce qu'ils refusaient de remettre le sort de la nation « aux mains de quelques diplomates[1] ». Mais il n'est pas douteux que leur voix ne trouvait d'écho que chez un certain nombre d'industriels et de commerçants en relations d'affaires avec la France et pour lesquels, plus encore que pour les autres sujets de l'empire, la

1. Voici le texte de l'ordre du jour voté dans une réunion tenue à Berlin le 21 août par neuf cents délégués des unions électorales socialistes :

« L'assemblée générale de l'association des unions électorales socialistes de Berlin et de la banlieue proteste vivement contre le nouveau cours de la politique allemande. Elle est opposée à un établissement de l'Allemagne au Maroc ainsi qu'à un agrandissement de son empire colonial. L'assemblée a la conviction que de nouvelles acquisitions coloniales ne profiteront ni au prolétariat allemand ni à l'économie générale de l'empire. Elles alourdiront, au contraire, les charges du peuple et créeront d'incontestables dangers de conflits. Certains journaux veulent engager l'Allemagne dans une guerre européenne. De telles manœuvres remplissent l'assemblée de la plus vive indignation. L'assemblée éprouve aussi un très vif mécontentement en constatant que le gouvernement allemand remet entre les mains de quelques diplomates le soin de résoudre des problèmes politiques graves et lourds de conséquences, et refuse d'en appeler à la représentation autorisée du peuple allemand au Reichstag. »

tension des rapports diplomatiques était une cause de pertes croissantes[1].

Cet état de l'opinion allemande avait naturellement produit en France une certaine impression. Mais le public français ne se laissait pas aller au découragement. La presse de Paris et des départements, sauf quelques rares exceptions, faisait tête à la polémique pangermaniste. L'esprit de résistance qui s'était affirmé lors des dernières conversations de Berlin s'accentuait encore. De plus en plus, on envisageait avec calme une rupture des pourparlers et même la perspective d'un conflit armé.

Parmi les membres du gouvernement, les opinions offraient moins de cohésion. Les responsabilités du pouvoir, le désir peut-être de donner enfin une solution à l'affaire marocaine amenaient quelques-uns des ministres à envisager largement la *compensation* à accorder à l'Allemagne. On avait pu craindre un moment que l'Angleterre ne prît ombrage d'une cession de territoires congolais qui aurait apporté à la carte de l'Afrique équatoriale de trop profonds changements. Mais depuis la fin de juillet, le Cabinet de Londres, rassuré sur les intentions de l'Allemagne au Maroc, avait renoncé à toute intervention directe et donnait aux deux parties en pourparlers des conseils de conciliation, où n'apparaissait nulle préoccupation de l'étendue des sacrifices à consentir par

1. D'après certaines informations, après le départ de Berlin de M. J. Cambon, quelques représentants de l'industrie et de la finance seraient allés exposer à M. de Kiderlen-Waechter le préjudice que faisaient subir à l'Allemagne les négociations en cours, et les graves périls, au point de vue économique, d'une guerre avec la France.

la France. « Arrangez-vous, faites chacun un effort qui rende l'entente possible », tel était le fond des articles officieux ou inspirés publiés par les journaux anglais, plus occupés d'ailleurs des difficultés d'ordre intérieur — grève des employés de chemins de fer, fin de la crise constitutionnelle — au milieu desquelles se débattait l'Angleterre, que de la querelle franco-allemande.

Le gouvernement russe, d'autre part, venait de signer avec l'Allemagne ce fameux accord relatif à la Perse, dans lequel on avait voulu voir et surtout montrer la base d'un accord plus étendu relatif à l'Orient européen lui-même[1]. Personne, certes, ne prétendait en tirer cette conclusion que l'alliance russe fût amoindrie, et le Cabinet de Saint-Pétersbourg avait pris soin de faire publiquement déclarer que « cette entente (l'accord relatif à la Perse) n'influençait pas le groupement actuel des puissances » et que « l'alliance franco-russe et l'amitié franco-anglaise resteraient toujours la base de la politique de la Russie ». Mais une vague inquiétude en restait que l'Allemagne, rassurée du côté de l'Orient,

1. L'accord relatif à la Perse avait été préparé à Potsdam au début du mois de novembre 1910. Le 11 décembre suivant le chancelier de Bethmann-Hollweg, prenant la parole au Reichstag, en exposa les lignes générales et la portée qu'il avait voulu lui donner, à l'égard des relations entre l'Allemagne et la Russie, produisit une vive émotion en France, en Angleterre et même en Russie. C'est vraisemblablement autant pour laisser s'apaiser cette émotion et souligner le caractère spécial de l'accord — qui ne s'applique qu'à la Perse et au chemin de fer de Bagdad — que par suite de la maladie de M. Sasonof, ministre des Affaires de Russie, que l'accord fut signé seulement le 19 août 1911.

ne bénéficiât d'une plus complète liberté d'allure vis-à-vis de la France.

A Paris même, à côté de la majorité de l'opinion favorable à la résistance, un parti qui se recrutait surtout dans le monde des affaires et de la finance, se reprenait à soutenir la thèse d'une entente définitive sans arrière-pensée avec l'Allemagne[1]. Comme les coloniaux du temps de M. Hanotaux, ils acceptaient « l'irrévocable », regrettaient les échecs successifs de la politique de collaboration franco-allemande. L'attitude du Parlement dans les affaires de l'Ouenza et des deux consortiums congolais était par eux taxée de faute. Leurs rapports d'affaires avec l'Allemagne ou même avec des Allemands habitant

1. M. Manchez, chroniqueur financier du *Temps*, soutenait dès le 29 juillet, dans ce journal, la thèse d'une entente entre le capital français et les entreprises allemandes :

« Comme il n'y a aucune raison pour que la France donne à l'Allemagne, sans recevoir d'elle, assurons-la, du moins — s'il est permis de disposer du bien de ses nationaux et puisque nos banquiers y trouvent aussi leur compte — que l'argent que ceux-ci prêtent temporairement à ses banques ne leur sera pas retiré aux échéances, et ouvrons le marché de Paris aux titres de ses sociétés industrielles.

« Si l'Allemagne est gênée par l'excès de sa richesse humaine, elle souffre aussi d'un excès de richesse industrielle. Certes, elle a montré à la France dans des circonstances qu'il est inutile de rappeler, qu'elle pouvait à la rigueur, souscrire concurremment avec elle, à des emprunts étrangers, sans être trop gênée dans ses autres affaires. Mais il convient de prendre des précautions pour l'avenir. L'Allemagne industrielle n'est pas à la veille de ralentir son mouvement d'expansion; il arrivera un moment où elle ne sera peut-être pas fâchée de trouver un auxiliaire financier dans l'épargne française. Lui rendre ce service qui ne va pas d'ailleurs sans réciprocité, ouvrir la Bourse de Paris aux valeurs

Paris les poussaient à souhaiter avant tout la « sécurité du lendemain », à le dire, et à essayer de réaliser cette sécurité. Comme en 1905, on signalait la présence en France de financiers allemands travaillant à entretenir et à propager cet état d'esprit.

A tout ce monde agissant, remuant, mais au fond très localisé, comme on devait bientôt le constater[1], les perspectives attrayantes des fructueuses collaborations paraissaient d'autant plus tentantes que la situation actuelle était plus incertaine. Les affaires, ou ce qu'on nomme ainsi dans ces milieux, stagnaient. Toute spéculation était arrêtée. Il fallait sortir de « cette impasse ».

Ce parti trouvait dans le Président du Conseil un

allemandes — nous ne disons pas aux fonds d'Etat allemands — sont des conditions qui n'ont rien de blessant pour notre amour-propre. Nous consommons des produits allemands, nous donnons l'hospitalité à un grand nombre d'Allemands; quand on négocierait à Paris des valeurs allemandes qui sont de véritables marchandises, où serait le mal? Cela impliquerait-il d'ailleurs l'obligation pour nous d'en acheter?

« Au contraire, nous professons que cette mesure qui, pour certains esprits timorés, constituerait sinon une humiliation, du moins une imprudence, serait une assurance de plus pour le maintien de la paix. Plus les intérêts des peuples seront combinés, plus la pénétration des produits des uns chez les autres sera active, plus les chances de conflit armé seront écartées.

« La Bourse de Paris verrait donc sans appréhension l'introduction chez elle des valeurs allemandes. Au surplus, ne serait-ce pas pour elle un nouvel élément d'affaires? Et ne serait-ce pas pour les capitaux, dont une partie ne se prive pas d'y recourir depuis longtemps par des voies détournées, des occasions de placements en valeurs dont quelques-unes sont de premier ordre et fort rémunératrices? »

1. V. ch. suiv. les manifestations des conseils généraux et du parti radical et radical-socialiste.

appui inespéré. M. Caillaux avait fait avorter le consortium franco-allemand des sociétés congolaises et, pour le remplacer, mis sur pied la Société d'Etudes des chemins de fer du Congo-Cameroun[1], étranglée à son tour par MM. Monis et Cruppi. Arrivé au pouvoir, il avait subi les conséquences de ces deux échecs, et souhaitant naturellement une issue à la situation au milieu de laquelle il se débattait, la cherchait non moins naturellement dans le sens d'une satisfaction large donnée à la demande de l'Allemagne. Les inspirations qui partaient de son Cabinet ou de son entourage étaient donc empreintes de conciliation, exprimaient la confiance que deux « grandes nations qui débattaient loyalement un marché ne pouvaient pas ne pas s'entendre ».

M. Caillaux allait même jusqu'à critiquer les bases générales de la politique extérieure de la France. Très impressionnable, hypnotisé par le péril allemand en face duquel la destinée l'avait placé, il adressait à l'entente cordiale avec l'Angleterre le reproche de *ligoter* le pays sans lui donner en retour la sécurité. Sans doute, il ne le disait pas en public; mais il ne s'en cachait pas aux visiteurs de la place Beauvau. La nécessité de conclure avec l'Allemagne, à tout prix, et pourvu qu'il pût en retirer une liberté d'action complète au Maroc, s'imposait chaque jour davantage à son esprit. Alla-t-il jusqu'à poursuivre, parallèlement au ministre des Affaires étrangères, et à son insu, des négociations personnelles avec des représentants officieux ou officiels du gouvernement allemand? On l'a soutenu avec

1. V. p. 158.

une certaine vraisemblance. Le 19 août, dans une conversation qu'il eut avec un haut fonctionnaire du quai d'Orsay, au sujet de l'étendue de la compensation, le baron de Lancken s'étonnait que l'on offrît alors à l'Allemagne moins qu'on ne lui avait offert précédemment. Et comme son interlocuteur niait que quelqu'un d'autorisé ait pu faire de pareilles offres, le diplomate allemand répliqua :

— Il s'agit d'une personne *hautement autorisée*[1].

Ces mots s'appliquaient-ils au Président du Conseil? Se rapportaient-ils aux conversations qui s'étaient poursuivies sous le ministère Monis entre M. de Lancken d'une part, et MM. Caillaux et Messimy, membres de ce cabinet d'autre part, et au cours desquelles il aurait déjà été fait allusion à une compensation à accorder à l'Allemagne? Contenaient-ils une allusion à des négociations secrètes plus récentes, postérieures au 1er juillet, dont on parlait déjà à mots couverts? Certains affirment que par l'intermédiaire des mêmes personnages officieux mêlés à la constitution de la Société d'études du chemin de fer Congo-Cameroun, des offres, plus

1. Cet incident a été raconté d'abord dans un grand nombre de journaux le lendemain de la chute du cabinet Caillaux, provoquée par la démission de M. de Selves après la séance de la commission sénatoriale chargée d'examiner l'accord franco-allemand. Il était consigné dans un post-scriptum à un aide-mémoire rédigé par le haut fonctionnaire en question après sa conversation avec M. de Lancken. Certains journaux ayant prétendu que le post-scriptum avait été rédigé après coup, d'autres ripostèrent le lendemain que tout permettait d'affirmer qu'il était bien de la même date que l'aide-mémoire lui-même et, qu'en tout cas, l'authenticité et la véracité en étaient indiscutables.

M. Jenouvrier, sénateur, a, d'autre part, dans son

élevées que celles que M. Cambon était chargé de transmettre officiellement, auraient, en effet, été faites au gouvernement allemand. Beaucoup de présomptions sont en faveur de cette dernière hypothèse. Mais ce qui n'est plus douteux, et ce qu'il convient de retenir, c'est qu'au moment où M. Cambon revint de Berlin, le gouvernement allemand se croyait en droit de réclamer de la France un sacrifice beaucoup plus étendu que celui qu'avait offert, officiellement, son ambassadeur[1].

*
* *

Au milieu des incertitudes de la situation extérieure, en dépit des divergences de vue profondes entre ses membres dans une ambiance surchauffée et surexcitée par la chaleur accablante d'un été qui faisait de Paris une étuve, le gouvernement allait donc avoir à délibérer sur l'importance de

discours du 5 février 1912 au Sénat, fait allusion à cet incident. Mais l'honorable sénateur, parlant de ce qu'on a appelé « les négociations officieuses de M. Caillaux », a porté contre l'ancien président du Conseil des accusations d'une précision peut-être excessive. M. Jenouvrier a prétendu que M. Caillaux avait préparé un projet d'entente générale avec l'Allemagne et il en a cité toutes les stipulations, article par article. Il semble qu'il y ait dans le discours de M. Jenouvrier une synthèse exagérée et quelque peu tendancieuse de faits difficiles à établir, mais qui ne seraient pas tous sans fondement.

1. V. p. 203.

la satisfaction à accorder à l'Allemagne, et sur l'étendue des droits qu'on lui demanderait en revanche de reconnaître à la France, au Maroc.

Les délibérations commencèrent le lendemain même de l'arrivée de M. Jules Cambon. Elles s'ouvrirent par une longue conférence qui se tint au domicile de M. Caillaux dans la matinée du 22 août, et à laquelle assistaient, avec le Président du Conseil, MM. de Selves, ministre des Affaires étrangères; Delcassé, ministre de la Marine; Messimy, ministre de la Guerre; Cruppi, ministre de la Justice; Lebrun, ministre des Colonies; Paul Cambon, ambassadeur à Londres; Barrère, ambassadeur à Rome, et Jules Cambon. Le même imposant aréopage se réunit au même endroit, l'après-midi. Les deux séances durèrent chacune plusieurs heures. Seulement, à la seconde, M. Paul Cambon n'assistait plus, rappelé à Londres par les obsèques de son attaché naval.

La matinée fut consacrée à l'examen général de la situation diplomatique et au problème marocain lui-même. L'après-midi fut réservée à la question coloniale proprement dite, c'est-à-dire au Congo. On était tombé d'accord que, malgré les difficultés et les incertitudes, on ne pouvait pas ne pas poursuivre les négociations. On avait accepté, au mois de juillet, le principe d'un marché. On devait en continuer la discussion jusqu'au bout, comme s'il n'était pas permis de douter que, finalement, on le conclurait. Paris valait plus qu'une messe et le Maroc plus qu'un effort de six semaines. Puisqu'on avait demandé le protectorat marocain, il n'était plus possible de se récuser. Seulement il importait de savoir quel serait ce protectorat et la

somme de facultés dont on ferait, vis-à-vis de l'Allemagne, condition du marché. Autrement dit, il convenait de fixer d'abord la valeur de ce que l'on achèterait pour établir ensuite le prix à payer.

Sur certaines bases précises qui furent arrêtées, — droit d'occupation militaire, appui à donner par l'Allemagne pour l'acquiescement des autres puissances au futur protectorat, disparition du régime des protégés, etc., — le ministre des Affaires étrangères fut chargé de rédiger un projet de programme à soumettre à l'approbation du Conseil des ministres. Sa ténacité avait eu raison de la tendance à l'imprécision des formules qui caractérisait les idées de M. Jules Cambon et celles de M. Paul Cambon.

L'après-midi fut orageuse. La question à débattre était épineuse. Quel prix accepterait-on de payer le protectorat marocain? Quelle tranche du Congo donnerait-on contre la « mainlevée de l'hypothèque allemande sur le Maroc[1] »? Taillerait-on cette tranche, comme le demandait l'Allemagne, de manière qu'elle *coupât* en deux tronçons les possessions françaises de l'Afrique équatoriale, ou se contenterait-on d'offrir à l'Allemagne une très large

1. Il va de soi que l'expression « mainlevée de l'hypothèque allemande » est employée ici, comme dans tout le cours de ce livre, à titre de citation. C'est, en effet, une question fort discutable que celle de savoir si le droit que l'Allemagne tenait de l'Acte d'Algésiras peut se comparer à un droit d'hypothèque ou à une servitude. Et la question n'est pas de mince importance, puisque, si on la résolvait par l'affirmative, le *marché* se justifiait, tandis que si on la résolvait par la négative, c'est-à-dire

rectification de frontière, de manière à former, sous la gorge du « Bec de Canard », comme un énorme renflement de territoires destinés à accroître, aux dépens du Moyen Congo et de l'Oubangui-Chari, la colonie allemande du Cameroun?

Deux opinions se manifestèrent.

MM. de Selves et Barrère, nettement, sans hésiter, se prononcèrent contre la *coupure*. Pour eux, il n'y avait qu'un parti, celui de la résistance. Si l'on s'y tenait avec fermeté, l'Allemagne qui, devant l'attitude de l'Angleterre, avait affirmé qu'elle renonçait à tout avantage territorial au Maroc, céderait, et préférerait prendre ce qu'on lui offrirait, que s'exposer à ne rien avoir et, finalement, aboutir à un échec des pourparlers. Et si même l'Allemagne ne cédait pas, on en serait quitte pour attendre, de pied ferme, la position qu'elle prendrait. La France, à qui allait l'approbation de l'Europe, pouvait avoir confiance en elle-même.

M. de Selves était doux et tenace, M. Barrère, ferme et autoritaire. L'ambassadeur de France à Rome semblait d'autant plus attaché à ces principes qui font les nations fortes et les gouvernements respectés, qu'il avait été, dans sa jeunesse, moins nationaliste et moins gouvernemental. Ancien jour-

si, en réalité, l'Allemagne n'avait aucun droit sur le Maroc à vendre à la France, la *compensation* se ramenait à une sorte de taxe ou d'impôt dont la France payait sa simple liberté d'action. Dans le premier cas, on calculait un prix dû, dans le second « on achetait la paix », le mot a d'ailleurs été prononcé. Mais après tout, le langage du droit n'est-il peut-être pas celui de la politique, et les questions qui se posent entre les nations ne peuvent-elles pas se comparer aux litiges entre particuliers?

naliste, entré dans la carrière diplomatique sous M. Waddington, qui l'avait emmené avec lui, comme secrétaire, au Congrès de Berlin, en raison de sa connaissance de la langue anglaise, il avait encore, à soixante ans, l'ardeur et l'impétuosité de la jeunesse. L'œil étincelant, enfoncé sous le sourcil broussailleux, le menton volontaire, il parlait avec feu, discutait, s'emportait, luttait jusqu'au bout pour s'imposer[1]. Il était le plus ferme appui du ministre des Affaires étrangères.

M. Jules Cambon joignait sa voix à celles de MM. Caillaux, Delcassé, Cruppi, Augagneur et Messimy, en faveur d'une « solution large ». Qu'avait-on voulu, en acceptant, dès le principe, le marché

1. M. Barrère a collaboré, en 1872, à *l'Illustration*, puis à des revues anglaises. Il a été ensuite correspondant à Londres de *la République française*, dont il devint rédacteur, chargé de la politique extérieure. Ranc le signala à M. Waddington qui l'emmena à Berlin.

Voici, d'après l'*Annuaire diplomatique et consulaire*, les états de service de M. Barrère (Pierre-Eugène-Camille): né le 23 octobre 1851; délégué à la commission européenne du Danube, 1er février 1880; secrétaire d'ambassade de première classe hors cadre, 18 septembre 1880; chevalier de la Légion d'honneur, 11 janvier 1882; ministre plénipotentiaire de seconde classe, 27 avril 1882; a signé, le 28 mai 1882, à Galatz, l'acte additionnel à l'acte de navigation de 1865; second plénipotentiaire de France à la conférence de Londres du 5 janvier 1883; a signé, en cette qualité, le traité de Londres du 10 mars 1883, concernant la navigation du bas Danube; officier de la Légion d'honneur, 11 juillet 1883; chargé de l'agence et consulat général en Egypte, 29 septembre 1883; premier délégué de France à la commission judiciaire internationale réunie au Caire (avril-mai 1884); a siégé à la conférence de Londres de 1884, concernant les affaires financières de l'Egypte comme premier conseiller financier français; délégué à la commission internationale du canal

proposé par l'Allemagne? *Liquider* la question marocaine, une fois pour toutes. Or, pour atteindre ce résultat, on savait maintenant ce qu'il fallait, sous peine d'échec, offrir à l'Allemagne : l'accès à la mer, au-dessus de Libreville, et l'accès au fleuve Congo. On ne pouvait tout avoir et tout garder. Pour qu'un marché fût bon, pour qu'il ne laissât ni d'un côté ni de l'autre, de ressentiment ou d'aigreur, il fallait qu'il fût avantageux pour les deux parties. La France ne devait pas marchander quelques kilomètres carrés d'un territoire qui, après tout, était sans grande valeur. Puis, la question marocaine dominait tout, et surtout dominait la question congolaise. L'avenir de l'expansion fran-

de Suez en avril 1885 et président de la sous-commission chargée de préparer un projet de traité pour le libre usage du canal de Suez; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Stockholm, 17 novembre 1885; ministre plénipotentiaire de première classe, 1er novembre 1886; chargé d'affaires à Munich, 14 novembre 1888; premier plénipotentiaire de France à la conférence de Venise et aux conférences anglo-austro-françaises qui l'ont suivie à Paris, a signé, en cette qualité, la convention de Venise du 31 janvier 1891, concernant le régime sanitaire d'Egypte et du canal de Suez, décembre 1891-janvier 1892; président de la conférence de Paris de 1892 et signataire de la convention sanitaire de Paris, 1892; premier délégué à la conférence sanitaire internationale de Dresde, a signé en qualité de plénipotentiaire français la convention de Dresde du 15 avril 1893; ambassadeur à Berne, 19 avril 1894; a négocié et signé l'accord commercial du 25 juin 1895 avec la Suisse; commandeur de la Légion d'honneur, 16 juillet 1895; chef de la délégation française à la conférence de Venise et signataire de la convention sanitaire de Venise, 1897; ambassadeur à Rome (Quirinal), 29 décembre 1897; grand-officier de la Légion d'honneur, 7 août 1901; grand-croix de la Légion d'honneur, 13 juillet 1904.

çaise était dans le nord de l'Afrique, non sous l'équateur. Le bénéfice de plus de dix ans d'activité diplomatique risquait d'être perdu en cas d'échec des pourparlers. M. Caillaux avait hâte de voir le marché conclu, M. Delcassé voulait le Maroc pour la France, MM. Cruppi et Messimy désiraient « passer l'éponge sur le passé », en finir, et M. J. Cambon, redoutant une rupture, prévoyait que l'Allemagne pourrait exiger l'évacuation du Maroc.

M. Lebrun, ministre des Colonies, sollicité entre ces deux partis exprimés et défendus avec autant de force et de conviction l'un que l'autre, hésitait, ne se prononçait pas.

Finalement, le second l'emporta. L'Allemagne aurait les deux accès à l'Atlantique et au fleuve qu'elle réclamait. Mais, en retour, on lui demanderait une complète liberté d'action au Maroc, la faculté d'y établir un protectorat, dans des conditions et sous une forme qui ne laisserait place à aucune ambiguïté. Son désistement se formulerait dans un texte précis, complet et elle devrait donner à la France son appui pour le faire accepter par toutes les puissances signataires de l'Acte d'Algésiras.

Les journées du 23 et du 24 août furent employées à préciser ce programme. Elles se passèrent en conférences entre le Président du Conseil, les ministres des Affaires étrangères et des Colonies, et M. J. Cambon. Le 25, un conseil de cabinet sanctionna la solution arrêtée trois jours plus tôt au domicile de M. Caillaux, et cette approbation fut soumise à son tour le 26 à l'approbation du Président de la République, alors en villégiature à Rambouillet.

Entre temps, les 23 et 24, M. de Selves avait eu deux longues entrevues avec l'ambassadeur d'Allemagne, auquel il avait communiqué les grandes lignes des décisions prises par le gouvernement français. M. de Schœn, qui avait reçu l'ordre de ne pas quitter son poste, mais qui, officiellement ne participait pas aux négociations, croyait pouvoir indiquer cependant que le gouvernement allemand, non seulement s'en tiendrait à sa demande d'accès au Congo, mais qu'il s'étonnait encore des réductions que la France faisait subir au périmètre des territoires offerts. Il invoquait certaines promesses antérieures, ou, au moins, certaines indications qui avaient permis d'espérer une plus large *coupure.* Il prenait à témoin M. Caillaux, qui s'était trouvé présent à l'une de ces conférences. Il laissait prévoir le mécontentement de l'Allemagne, de nouvelles difficultés.

Pour lui, personnellement, il était prêt à conseiller la modération, comprenait et appréciait la nécessité où était le cabinet de Paris de tenir compte de l'opinion publique. Mais il n'avait même pas voix consultative, et son rôle se bornait à celui d'un agent de transmission.

De son côté, au cours de ces délicates conférences, M. de Selves faisait également appel à la modération de l'Allemagne. On l'accusait dans certains milieux de se raidir dans une attitude intransigeante. Rien n'était plus faux. Rien n'était plus odieux non plus que le bruit qu'on faisait courir qu'il désirait et recherchait un prétexte à conflit armé. *La conception qu'il avait du futur accord s'expliquait au contraire par les intentions pacifiques qui*

l'animaient. Ce qu'il recherchait et demandait à l'Allemagne de rechercher avec lui, ce n'était pas seulement de faire disparaître un point de friction entre les deux pays, c'était encore d'élaborer un accord qui ne laissât pas plus de regrets ou de ressentiments en France qu'en Allemagne. N'était-ce pas précisément tourner le dos à ce but que de demander à la France des sacrifices territoriaux tels que, de cette mutilation de son empire colonial de l'Afrique équatoriale elle garderait un souvenir et une rancune qu'il serait impossible d'apaiser[1]?

Le gouvernement s'en tint donc à ses décisions. Il entendait que les négociations se poursuivissent désormais d'une manière plus méthodique que pendant les six premières semaines. La discussion orale, entre M. J. Cambon et M. de Kiderlen-Waechter, du 9 juillet au 17 août, avait déblayé le terrain. L'entr'acte qui avait suivi avait fait « entrer de l'air » dans la pièce où l'on causait. Il fallait à tout prix ne plus avancer qu'avec sûreté. On devait

1. Cette attitude de M. de Selves, les raisons qui l'ont déterminée et qu'il exposa à M. de Schœn, ont été trop ignorées ou volontairement méconnues. Elles ont pourtant la plus grande importance, non seulement parce qu'elles répondent à l'absurde accusation portée contre lui d'avoir *voulu la guerre*, mais encore parce qu'elles traduisent exactement l'opinion d'un parti raisonnable et moyen qui, en France comme en Allemagne, souhaitait et voulait avec sincérité un apaisement non exempt de dignité. M. de Schœn avait d'ailleurs si bien apprécié la valeur morale et politique des arguments de M. de Selves que le gouvernement français espéra pendant quelques jours que le chancelier de Bethmann-Hollweg, au retour de M. Cambon à Berlin, prendrait, au lieu et place de M. de Kiderlen-Waechter, la direction des négociations.

donc : 1° fixer d'abord la quantité et la qualité de l'objet à acheter, c'est-à-dire la nature et l'étendue du désistement de l'Allemagne au Maroc; 2° déterminer l'étendue de la *compensation* dont on paierait ce désistement, c'est-à-dire les limites de la cession territoriale à accorder à l'Allemagne aux dépens de l'Afrique équatoriale française; 3° abandonner la discussion orale pour une discussion s'appuyant et se développant sur des bases écrites.

Les instructions que devait emporter M. J. Cambon ne laissaient donc place à aucun flottement.

Elles comportaient d'abord un projet de traité visant le Maroc. L'Allemagne se désistait de toute revendication politique sur l'empire chérifien. La France était libre d'occuper militairement, à sa convenance, telle ou telle étendue du territoire ou des eaux territoriales du Maroc. Elle aurait la faculté d'y établir son protectorat. Le régime des protégés y disparaîtrait en même temps que la justice consulaire et tout ce qui, dans l'acte d'Algésiras, serait incompatible avec l'exercice du protectorat. Les garanties économiques demandées par l'Allemagne étaient accordées sous la réserve des droits souverains du sultan, qui resterait maître des grands services et travaux publics, routes, chemins de fer, postes, télégraphes, etc. L'Allemagne devait s'engager à ne pas intervenir dans les négociations ultérieures entre la France et l'Espagne. Enfin, et par contre, la France acceptait le principe de l'égalité économique.

La question des « échanges » territoriaux, autrement dit de la compensation était ensuite abordée.

M. J. Cambon, en échange d'un désistement politique de l'Allemagne, signé dans les termes qui lui étaient indiqués, avait pouvoir d'offrir deux secteurs de terri-

toires à prendre sur l'Afrique équatoriale française et approximativement compris, le premier, entre les limites suivantes : au sud, la Sangha depuis Ouesso jusqu'à son confluent avec l'Oubangui ; à l'est, l'Oubangui depuis ce confluent jusqu'aux environs de Mongoumba, et une ligne partant de ce point pour aller, par Laï, rejoindre le « Bec de Canard » ; le second, partant de la côte, au nord de Libreville, et rejoignant la Sangha au nord d'Ouesso, de manière à former un triangle le long de la frontière sud du Cameroun.

Le gouvernement français avait donc, en principe, *accepté une* coupure *de l'Afrique équatoriale française s'étendant sur une longueur de 400 kilomètres.*

Il demandait toutefois à l'Allemagne de céder à son tour tout le « Bec de Canard », c'est-à-dire, une surface d'environ 25 millions d'hectares, et de réserver aux troupes françaises certains droits de passage qui lui permissent, par la côte congolaise, et à travers les territoires qui seraient cédés, de ravitailler les régions de l'Oubangui-Chari et du Tchad.

M. Cambon devait enfin insister pour obtenir la cession à la France de la colonie du Togoland. Mais cette cession ne faisait pas l'objet d'une condition sine qua non.

Tel était, dans ses grandes lignes, le mandat du négociateur français.

Tandis que le gouvernement le précisait non sans difficultés et non sans discussions, l'atmosphère s'éclaircissait et s'assombrissait tour à tour. La presse allemande, au début de l'entr'acte, s'était calmée. M. de Kiderlen-Waechter, après un court séjour en Westphalie et en Suisse, était venu passer vingt-quatre heures en Savoie, à Chamonix, où il

était arrivé le 25. Il avait donné là, à un rédacteur du journal *Excelsior*, une interview rassurante qui avait produit, en Allemagne et en France, une impression apaisante. L'opinion, d'autre part, ignorant l'objet précis des entretiens de M. de Selves avec M. de Schœn, leur attribuait un sens favorable. Le *Berliner Tageblatt* écrivait qu'on pouvait « considérer comme fort probable que les négociations aboutissent ». « Sans aucun doute, disait à son tour la *Gazette de Francfort*, la majorité de la population de l'empire est d'accord avec le gouvernement pour désirer une entente raisonnable avec la France. »

Mais, vers la fin du mois, le ton changeait. Des articles manifestement inspirés indiquaient quelles seraient, en regard des offres françaises, les demandes de l'Allemagne.

Ces demandes n'avaient pas diminué depuis le dernier entretien de MM. Cambon et de Kiderlen-Waechter.

En ce qui concerne les compensations territoriales, *elles étaient ainsi conçues : « La cession du territoire de Binder et de Laï, à l'est du Cameroun. La côte s'étendrait jusqu'à la baie de Korisco, y compris la cession du Rio-Muni. L'Hinterland serait formé par le bassin de l'Ogooué. La frontière rencontrerait la ligne de l'Ogooué et rejoindrait le Congo à Brazzaville. La Sangha serait située à peu près au milieu du territoire concédé*[1] ».

Quant au statut marocain, il n'était plus question, pour la France, d'une liberté d'action politique complète. « L'Allemagne reconnaîtrait la prépondérance

1. Le *Lokal-Anzeiger* du 26 août 1911.

politique *de la France au Maroc, à condition que ses intérêts commerciaux soient respectés, et qu'on lui reconnaisse dans le sud du Maroc une* influence politico-commerciale particulière[1] ».

Et comme pour souligner ces avertissements officieux, l'empereur Guillaume II, prononça, le lendemain même du jour où ils paraissaient, à un banquet que lui offrait le Sénat de Hambourg, un discours où il mettait en significative opposition le caractère pacifique de la concurrence commerciale et la nécessité d'une flotte puissante :

« Nous avons vu aujourd'hui, dit-il, des officiers de mon armée disputer la victoire sur le champ de courses devant des milliers de bourgeois et de jolies Hambourgeoises. Souvent un cavalier qui pense déjà avoir gagné le premier prix est serré de près à droite ou à gauche par deux autres coureurs. La lutte entre les trois devient sérieuse. Celui qui était en tête prend alors sa cravache. Ce n'est point, n'est-ce pas? pour frapper ses concurrents, c'est pour stimuler son cheval. Il l'excite en même temps de l'éperon. La question de la concurrence entre les nations peut être résolue de la même manière en pleine paix.

« Dans les dernières vingt années, la protection du commerce et de la navigation a été assurée par une flotte puissante et disciplinée; c'est elle qui représente la volonté du peuple allemand de jouer un rôle sur les mers. Cette jeune flotte est particulièrement chère aux Hambourgeois. Je crois avoir bien compris leur

1. Comme on le verra plus loin, cet article du *Lokal-Anzeiger* reproduisait fidèlement la pensée et les intentions du gouvernement allemand.

enthousiasme. Je pense pouvoir affirmer que les Hambourgeois estiment que notre flotte doit continuer à se développer, afin d'être sûrs que personne ne *viendra nous contester notre place au soleil.* C'est à la prospérité des villes hanséatiques, à celle de la plus grande d'entre elles, à Hambourg, que je veux maintenant vider ce verre. »

Naturellement, les paroles impériales trouvaient chez les pangermanistes et les chauvins des glossateurs complaisants et même des commentateurs sans scrupules et sans respect du texte. On entendait à nouveau, à l'égard des Français, le vieux qualificatif d'*ennemis héréditaires.* Des brochures répandues par milliers disaient les dangers de toute nature, même militaires, d'une extension de la puissance française (*Machtzuwachs*) dans l'Afrique du Nord. « Des experts, y lisait-on, ont calculé que la France pourra mettre sur pied 90 000 nègres et 400 000 Arabes quand elle aura appliqué le service militaire obligatoire dans l'Afrique du Nord... Allons-nous attendre sans bouger que la France ait constitué six corps d'armée africains? D'innombrables sauvages africains envahiront et mettront à feu et à sang notre pays[1]. »

La majorité du peuple allemand restait peut-être insensible à ces exagérations, mais n'en était pas moins prête à approuver une action plus raisonnable, mais énergique du gouvernement de Berlin. Surtout, elle manifestait contre l'Angleterre, en souvenir de l'attitude du cabinet de Londres un mois

1. Il est juste d'ajouter qu'un grand nombre de journaux allemands condamnèrent ce langage.

plus tôt, un ressentiment dont on pouvait, tous les jours, trouver les échos sonores dans la presse. Un diplomate anglais, en qui l'on crut voir sir Fairfax Cartwright, ambassadeur à Vienne, ayant déclaré à un rédacteur de la *Neue Freie Presse* que l'Allemagne, dans le différend actuel, était la « provocatrice », ses déclarations furent accueillies en Allemagne par de violentes attaques contre l'Angleterre « Il faut y voir, dit la *Gazette de Cologne*, un mélange de haine, d'ignorance et d'irréflexion ». L'officieux *Lokal-Anzeiger* tirait de l'incident sa conclusion logique: « La politique hostile de l'Angleterre, qui nous barre le chemin partout, et qui ne manque aucune occasion de nous nuire et de paralyser nos progrès, est pour nous le véritable danger[1]. »

L'opinion française, cependant, persistait de son côté, dans l'attitude calme dont, le premier moment de surprise passée, elle avait fait preuve depuis le début de la crise. La plupart des journaux faisaient tête aux polémiques allemandes, encourageaient le gouvernement à la résistance. On voyait une chose dont on avait perdu l'habitude: l'union de tous les Français dans un même sentiment. Les conseils généraux, réunis pour leur grande session estivale, applaudissaient aux paroles patriotiques de leurs présidents.

Dans la Gironde, M. Monis affirmait à la fois sa

1. Sir Fairfax Cartwright a déclaré ultérieurement que l'interview de la *Neue Freie Presse* ne lui était pas imputable et le gouvernement anglais a confirmé officiellement ce démenti.

confiance dans le gouvernement et son amour de la paix. « Mais pour que la paix soit durable, ajoutait-il, il faut qu'elle s'accomplisse dans le droit, sans aucune injustice. » L'assemblée départementale du Pas-de-Calais, sur la proposition de M. Boudenoot, exprimait son espérance dans la conclusion d'un accord « sincère, loyal et durable, et qui, par conséquent, soit basé sur une juste réciprocité d'avantages, sauvegardant à la fois les droits, les intérêts et la dignité du pays ». Dans le Puy-de-Dôme, M. Clémentel, plus ferme encore, disait : « L'effort commun de tout le peuple français a atteint de tels résultats qu'aujourd'hui, tout en s'efforçant de parvenir à une transaction honorable pour les deux pays, le gouvernement de la République peut parler haut, comme quelqu'un qui ne s'effraye plus de la grosse voix et du ton menaçant de son adversaire. » Dans Saône-et-Loire, M. Sarrien, ancien Président du Conseil, encore que pacifique, ne pensait pas moins à la « dignité » du pays. Dans la Haute-Saône, M. Jeanneney attestait la « foi patriotique » et le « sang-froid raisonné des populations ».

Sur tous les points du territoire, mais notamment dans les départements voisins de la frontière, les conseils généraux exprimaient le même attachement à *une paix qui fût inséparable de l'honneur.*

L'attitude des amis et de l'alliée de la France se conformait toujours aux engagements pris. M. Iswolsky, ambassadeur de Russie, et sir Francis Bertie, ambassadeur d'Angleterre, firent, à la fin du mois d'août et au commencement de septembre, plusieurs visites à M. de Selves. Sir Francis, particulièrement, donnait de son amitié pour la France, des

témoignages répétés[1]. Tantôt à Londres, par des explications verbales à sir Edward Grey, tantôt de Paris dans de nombreuses dépêches à son gouvernement, il assurait entre les deux pays un contact permanent et étroit. Et lorsqu'une parole venue d'Angleterre, exprimait soit à Berlin soit à Paris son avis sur ces longues négociations, c'était pour donner aux deux parties en présence des conseils de modération et de conciliation : « Arrangez-vous, faites toutes les concessions que vous pourrez, disait-on à Paris, pour affirmer votre esprit pacifique. — « Ne demandez rien, disait-on à Berlin, qui soit contraire à la dignité de la France[2]. »

Ainsi, confiante en elle-même, réconfortée et soutenue par les amitiés et les appuis sur lesquels elle était en droit de compter, la France pouvait attendre avec calme que son ambassadeur reprît la route de cette capitale allemande où bouillonnaient les impatiences du grand Empire du Nord, dont la crise de croissance agitait et secouait l'Europe et le monde.

1. Sir Francis Bertie, second fils du sixième comte d'Abingdon, est né le 17 août 1844. Il est entré au Foreign Office en 1863 et a été notamment : attaché à la mission diplomatique anglaise pour le Congrès de Berlin (1878); sous-secrétaire d'Etat adjoint pour les Affaires étrangères (1894); ambassadeur à Rome (1903) enfin ambassadeur à Paris depuis le 16 janvier 1905.

2. « En ce qui concerne le cours ultérieur des négociations, le gouvernement français nous a consultés sur tous les points susceptibles d'affecter les intérêts anglais... Nous avons tout fait dans nos communications avec la France pour aider à un règlement. » (Discours prononcé le 27 novembre 1911, à la Chambre des communes, par sir E. Grey).

*
* *

A la fin du mois d'août, les acteurs du drame qui se déroulait étaient rentrés à Berlin. M. de Kiderlen-Waechter était arrivé le 29, l'empereur Guillaume II, le chancelier de Bethmann-Hollweg et M. J. Cambon le 31. Un télégramme Havas, du 31, exprimait assez justement l'opinion dominante dans les milieux officiels : « Le chancelier de l'empire, disait le correspondant berlinois, est arrivé ce matin à dix heures; il aura un entretien dans le courant de la journée avec M. de Kiderlen-Waechter. Les grandes lignes des propositions françaises, telles qu'elles sont connues jusqu'ici par les communications préalables faites par M. de Schœn, ont laissé, dans les milieux autorisés, une impression favorable, qui permet d'entretenir l'espoir d'un heureux développement des négociations prochaines. »

On paraissait même accepter la procédure proposée par le gouvernement français : « Les Français, disait l'officieux *Lokal-Anzeiger*, estiment que l'Allemagne considérant l'accord de 1909 comme caduc, ils doivent préciser aussi minutieusement que possible dans le nouveau traité, les rapports entre les deux pays au Maroc. Nous autres, Allemands, nous ne pouvons que partager cette manière de voir, car nous aussi nous voulons empêcher que dans l'avenir on méconnaisse les droits économiques de nos marchands et de nos protégés au Maroc. »

M. Cambon cependant, qui n'était pas rétabli d'une légère indisposition dont il avait souffert à Paris, ne put voir le secrétaire d'Etat dès le lendemain de son arrivée. Ce prolongement de l'entr'acte permit à diverses manifestations de se produire en Allemagne. Les pangermanistes, dans un meeting auquel assistaient plusieurs députés au Reichstag ou au Landtag de Prusse, des professeurs et anciens diplomates, et le plus fougueux, le général Keim, protestèrent contre l'occupation du Maroc par la France.

« Au cas, disait l'ordre du jour qu'ils votèrent, où la pénétration française continuerait, le devoir du gouvernement est d'occuper l'ouest du Maroc où l'Allemagne possède de si grands intérêts. » A la fin de l'ordre du jour, la vieille hostilité contre l'Angleterre montrait une pointe menaçante : « Le gouvernement doit s'opposer en outre à toute immixtion étrangère dans les négociations en cours[1]. »

Les socialistes, par contre, à Strasbourg, à Berlin, dans plusieurs grandes villes, condamnaient « la politique de l'impérialisme allemand ». Le 3 septembre, à Berlin, un grand meeting en plein air, réunit près de deux cent mille militants. Les protestations contre l'éventualité d'une guerre affectèrent une violence inconnue jusque-là. M. Ledebour, député au Reichstag, fit appel à la grève : « S'il le faut, dit-il, nous aurons recours à toutes les armes politiques et économiques, et même éven-

1. Ordre du jour voté le 30 août 1911 à la fin du meeting pangermaniste tenu à Berlin dans la salle de la Nouvelle Harmonie.

tuellement à la grève générale politique. » Le meeting, toutefois, composé d'une foule un peu hétéroclite, où les « amateurs » en grand nombre, peut-être en majorité, coudoyaient les « syndiqués », était loin de traduire l'opinion officielle de la *Sozial-Democratie*, qui, dans tous ses congrès, tout en affirmant son attachement à la paix, reconnaissait, pour les socialistes, le devoir de « défendre la patrie allemande ».

Entre ces deux excitations des pangermanistes et des socialistes, le monde financier allemand, les petits épargnants, la foule sage et laborieuse, inquiets, énervés, insensibles au ton plutôt rassurant des notes officieuses, commençaient à s'affoler. Le 3 septembre, l'inquiétude s'empara de la Bourse de Berlin. Les ordres de vente affluèrent. Les rentes d'empire baissèrent d'un demi-point, les rentes russes d'un point [1], les actions des sociétés industrielles de plusieurs points. Les retraits de fonds étrangers en « pension » en Allemagne se multiplièrent. Les déposants des caisses d'épargne, dont les dépôts s'élèvent dans l'ensemble à 15 milliards environ, manifestèrent des craintes.

1. A la Bourse de Berlin, un point représente 1 mark. Il convient de rappeler, à propos de ces paniques financières, que la loi allemande interdisant les ventes à découvert, la spéculation ne se fait pas, en Allemagne, dans les mêmes conditions qu'en France. Le spéculateur dépose son titre, sur lequel une certaine somme lui est avancée par le banquier dépositaire. Avec cette somme, le déposant achète un titre d'une autre nature, dont il escompte la hausse. Mais si le cours du titre déposé vient à baisser, le banquier dépositaire et prêteur le vend dès que la baisse menace d'en faire descendre le prix au-dessous de la somme prêtée.

Les négociations diplomatiques, cependant, recommencèrent normalement. Le 4 septembre, M. J. Cambon refit, pour la quinzième fois, depuis le 9 juillet, le chemin qui sépare le Pariserplatz de la Wilhelmstrasse, et à onze heures du matin, reprit le contact avec M. de Kiderlen-Waechter. La conversation d'ailleurs ne dura pas, ce jour-là, plus d'une demi-heure. M. Cambon se borna à exposer la procédure que le gouvernement français demandait au gouvernement impérial d'adopter pour assurer et affermir la marche des pourparlers, et à remettre à son interlocuteur, en l'accompagnant d'un commentaire général, le projet de statut marocain délibéré en conseil dis ministres pendant l'entr'acte. Quant à la *compensation* congolaise, bien qu'il ne dût en être question que plus tard, l'ambassadeur, pour prouver la bonne volonté du gouvernement français, fit rapidement passer sous les yeux du secrétaire d'Etat la carte où étaient tracées les limites entre lesquelles il avait pouvoir de traiter, dans la mesure où le gouvernement allemand donnerait satisfaction aux demandes françaises relatives au Maroc.

M. de Kiderlen-Waechter s'empressa d'accepter la méthode de discussion proposée par la France : statut marocain d'abord, compensation congolaise ensuite, ainsi que la procédure écrite qui devait permettre de marquer les points successivement acquis. Pour le projet de statut marocain lui-même, il l'examinerait et donnerait sa réponse ultérieurement. Il croyait cependant pouvoir indiquer, d'ores et déjà, qu'il demanderait que certaines modifications lui fussent apportées, notamment en ce qui concernait le droit de représentation diplomatique de

l'Allemagne au Maroc, et le régime judiciaire et celui des protégés.

Ces restrictions et ces réserves annonçaient suffisamment une âpre discussion, et ne l'eussent-elles pas annoncée que, pendant les trois jours qui suivirent l'entretien de la Wilhelmstrasse, les informations de presse n'auraient permis aucun doute sur les intentions du gouvernement impérial. La haute finance berlinoise, nécessairement bien renseignée ou en mesure, à la suite de certaines filtrations, de pressentir le caractère aléatoire de la situation, continuait à exprimer ou à laisser deviner des craintes dont les échos se propageaient en s'amplifiant, et, semblables aux ondes sonores qui s'échappèrent jadis des trompettes de Jéricho, ébranlaient le crédit public et accumulaient les ruines. A Stettin, à Randow, en Poméranie, les déposants assaillirent les caisses d'épargne. A Metz, la rentrée inopinée de régiments partis en manœuvres amena un *rush* tel qu'on n'en avait jamais vu. « La caisse (d'épargne) fut vidée en un instant, de sorte que la recette municipale dut lui avancer tous les fonds dont elle disposait. Mais cela ne suffisait pas encore, et il fallut emprunter 175 000 francs à une banque de la place[1]. »

Le gouvernement allemand, impressionné, fit publier le 5 septembre dans la soirée une note officieuse : « Les conversations au sujet des négociations touchant le Maroc, dit la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, ont été reprises hier entre M. de Kiderlen-Waechter et M. Cambon. Les circonstances

1. *Le Temps* du 7 septembre 1911.

font croire que les négociations suivront un cours plus aisé qu'avant leur interruption. » Pour un moment, le calme se rétablit. Mais l'éclaircie ne dura pas.

Le 6, l'inquiétude reparut. Le chancelier avait eu, dans la soirée, un long entretien avec M. de Kiderlen-Waechter, entretien qui devait reprendre et reprit en effet dans la matinée du lendemain.

On savait dans les milieux bien informés de Berlin que le projet français ne serait pas accepté dans sa rédaction par le gouvernement allemand, que l'écart s'accentuerait encore entre les demandes de Paris et celles de Berlin. En quoi consistait cet écart, on ne pouvait le préciser; mais personne ne doutait qu'il existât, et l'opinion, désorientée, oscillait comme un pendule entre cette certitude des complications du lendemain, et son ignorance des bases réelles de la discussion. La *Gazette de Cologne*, seule, apportait quelque lueur, bien faible encore, dans ces ténèbres : « Il s'agit, disait-elle en termes empreints d'une obscure technicité, d'intérêts économiques importants, et le gouvernement a dû faire appel à des experts et préciser même sur certains points d'une manière très minutieuse les demandes allemandes [1]. »

Minutieuses, certes! devaient être les formules nouvelles proposées par le secrétaire d'Etat allemand. L'ambassadeur de France n'allait pas tarder à s'en apercevoir. « Vous pouvez être tranquille au sujet du Maroc, lui disait-on un mois plus tôt; vous rédigerez vous-même l'accord. » La pièce était donc reçue d'avance... mais c'était *à corrections*.

1. La *Gazette de Cologne* du 7 septembre 1911.

Le 7 septembre, dans l'après-midi, M. Cambon retournait à la Wilhelmstrasse. M. de Kiderlen-Waechter lui remit le contre-projet qu'il avait élaboré, d'accord avec le chancelier.

Ce n'était pas seulement la rédaction française qui était modifiée. Tout était remis en question.

Le protectorat que la France aurait le droit d'établir n'était plus qu'une ombre de protectorat. Elle perdait la faculté de conseiller *des réformes au sultan et même de décider elle-même l'occupation militaire de tel ou tel point du territoire marocain. Elle devait, dans l'un ou l'autre cas, n'intervenir* qu'à la demande *du sultan.*

L'Allemagne se réservait le droit de s'entendre directement avec le sultan, réclamait l'établissement de tribunaux mixtes *dont l'organisation serait calquée sur celle des tribunaux mixtes égyptiens, c'est-à-dire dont certains membres pourraient n'être ni français ni marocains, et, supprimant purement et simplement du projet français toutes les dispositions qui abrogeaient le régime des protégés, revendiquait intégralement le droit de protection au Maroc tel que l'avait organisé la convention de Madrid.*

Au point de vue économique, les modifications apportées au projet français étaient aussi profondes, mais plus étendues encore[1].

1. Dans son discours du 14 décembre 1911 à la Chambre des députés, M. de Selves a excellemment résumé le contre-projet allemand du 7 septembre : « Ce contre-projet, non seulement apportait certaines modifications aux précisions que nous avions formulées pour tout ce qui nous paraissait se rattacher à l'action politique au Maroc, mais il formulait, au point de vue économique, des demandes que nous avons jugées absolument inadmissibles. Ce projet consistait à diviser

Le contre-projet allemand précisait de minutieuses et strictes obligations destinées à assurer l'égalité de traitement entre les marchandises étrangères, faisait intervenir la Banque d'État, c'est-à-dire un organe international dans la commission des valeurs douanières, dans le Comité permanent des douanes, dans la Commission générale des adjudications et marchés, dans le Comité spécial des travaux publics, et lui assurait un rôle prépondérant dans les services de transport. Enfin le droit de construire des chemins de fer particuliers prenait une telle extension qu'il équivalait à peu près à donner aux étrangers la faculté de construire des voies ferrées d'intérêt général. L'État protecteur ne partageait plus seulement son droit de protection avec toutes les nations installées au Maroc. L'État protégé, dépouillé de tous droits souverains, ne conservait plus qu'une ombre d'individualité, et perdait toutes les ressources susceptibles d'assurer son existence.

Mais cette internationalisation économique ne suffisait pas. Impressionné sans doute par la campagne des coloniaux qui réclamaient un établissement territorial au Maroc, M. de Kiderlen-Waechter s'efforçait de leur donner satisfaction par un décou-

le Maroc, au point de vue économique, en deux zones: une zone qui comprenait le Sud, et dans laquelle il devait se produire, comme dans l'accord de 1909, des associations d'intérêts entre les Allemands et les Français, associations d'intérêts dans lesquelles les Allemands figureraient à concurrence de 70 p. 100 et les Français de 30 p. 100; l'autre zone comprenant la partie plus au nord et dans laquelle c'était le contraire, les Allemands figurant à concurrence de 30 p. 100 dans les associations d'intérêts qui se formeraient, et les Français à concurrence de 70 p. 100. » (*Journal officiel* du 15 décembre 1911, p. 3975, 3e colonne).

page économique et savant de l'empire chérifien.

Deux zones étaient créées, l'une au nord, l'autre au sud de l'Oued Tensift[1]. *Dans l'une et l'autre, les Allemands devaient être* assurés *d'avoir une part dans toutes les adjudications. Dans la zone nord, cette part serait de* 30 *p.* 100, *dans la zone sud de* 70 *p.* 100. *La même proportion devait être observée dans la répartition des emplois du service des chemins de fer dans chacune de ces zones.*

Enfin la question du minerai de fer était également l'objet d'une demande de situation privilégiée analogue.

Tel était, dans ses grandes lignes, ce contre-projet allemand du 7 septembre qui devait marquer le début d'une des plus dures étapes de la négociation. M. Cambon en télégraphia dans la soirée même une analyse sommaire et une personnalité financière française de passage à Berlin, M. Dorizon, en apporta le texte à Paris, le samedi 9 septembre.

*
* *

Tandis que le cabinet de Berlin posait ainsi, dès le début de la reprise des pourparlers, des conditions

1. L'Oued Tensift se jette dans l'Atlantique, entre Mogador et Safi. Ce détail est significatif, car il montre que le contre-projet rédigé par M. de Kiderlen-Waechter avait, dans la mesure strictement nécessaire pour qu'il ne faillît pas à l'engagement pris antérieurement de n'élever aucune revendication territoriale, tenu compte des vœux des pangermanistes et des milieux coloniaux allemands. L'intervention de M. de Linquedist, comme on le verra par la suite, n'était certainement pas étrangère à cette disposition du contre-projet.

nouvelles et inattendues au marché qu'il acceptait de débattre, l'opinion publique dans les deux pays, sourde aux plaintes de la finance, appuyait les demandes ou les résistances des gouvernements. A vingt-quatre heures d'intervalle, deux manifestations significatives soulignèrent en France et en Allemagne, le réveil des instincts belliqueux. Le 4 septembre, le Président Fallières passait à Toulon, la revue de l'imposante escadre constituée d'après le programme naval à la réalisation duquel M. Delcassé, ministre de la Marine, apportait sa ténacité et sa méthodique intelligence. Le lendemain, une cérémonie analogue se déroulait dans cette rade de Kiel ou avaient flotté, en 1895, à côté des couleurs russes, les couleurs de la marine française.

De part et d'autre, chacun affirmait sa foi dans les destinées de la nation, sa confiance dans la force militaire et navale du pays. Ici l'on voulait assurer à la vieille Allemagne, unie et modernisée, sa place au soleil dans le monde élargi et renouvelé[1]. Là, on se préparait à la lutte pour la défense du « patrimoine menacé », contre ceux qui tenteraient de s'opposer à la libre expansion de la France se donnant carrière dans la limite de son

1. Dans un article du 10 septembre 1911, intitulé: « Pourquoi la guerre? », la *Gazette de Cologne*, malgré ce titre pacifique, mettait encore le public allemand en garde contre une *tunisification* du Maroc :

« Nous ne croyons pas que même en considérant le point d'honneur de la façon la plus pointilleuse, il y ait nécessité de tirer l'épée. Si les pourparlers en cours échouaient, il ne resterait à l'Allemagne qu'à se retrancher derrière l'Acte d'Algésiras, à s'opposer par tous les moyens diplomatiques à la continuation de l'œuvre de tunisification du Maroc et à faire valoir en toute

droit et de la justice. Du fond des départements lointains, des ordres du jour des conseils généraux encore en session parvenaient à Paris, encourageaient, stimulaient le gouvernement. Personne ne souhaitait un conflit armé, mais, plus encore qu'au mois d'août, le bruit s'étant répandu que l'Allemagne formulait d' « inacceptables exigences », la guerre était envisagée avec calme, comme une éventualité qu'il faudrait subir. On entendait dire souvent, dans ce langage populaire qui exprime si bien et si pittoresquement toutes les situations: « Un peu plus tôt, un peu plus tard, mieux vaut tout de suite. » En un mot, on était las des tergiversations, las des négociations diplomatiques poursuivies dans le mystère, et dont on ne savait qu'une chose, c'est que personne ne pouvait dire à quel moment elles finiraient. Il y avait plus de deux mois qu'on vivait dans la curiosité angoissante et jamais satisfaite d'un drame se déroulant derrière un rideau baissé. Il fallait aboutir ou rompre!

C'est dans ces conditions, au milieu de cette ambiance, que le ministre Caillaux fut appelé à délibérer sur le contre-projet allemand.

Comme pendant « l'entr'acte » du mois d'août, deux

occasion, de la façon la plus énergique, ses intérêts économiques. Cette solution serait, il est vrai, une menace continuelle pour la paix et personne ne prendrait sur soi de garantir qu'une guerre pourrait finalement être évitée.

« Si donc en l'état actuel des choses on dit d'un côté ou de l'autre que les deux peuples sont arrivés à un moment où il faut une solution définitive et où ils seront obligés de tirer l'épée, ce ne sont là que des discours de gens irresponsables, qui ne peuvent que nuire à la situation mondiale. »

courants se dessinèrent immédiatement, au moins quant à la première partie des modifications proposées par M. de Kiderlen-Waechter. M. de Selves estimait inacceptable l'ensemble de ces modifications. L'ombre de protectorat offert à la France était un leurre, ou plutôt le protectorat s'évanouissait entièrement, puisqu'on enlevait à la nation protectrice les moyens de l'exercer. Toutes les dispositions de nature politique du contre-projet ne valaient même pas la discussion. Quant aux stipulations économiques, elles s'analysaient en un véritable privilège au profit de l'Allemagne, placée dans une situation au moins aussi favorable que la France, l'Angleterre et l'Espagne, et par conséquent supérieure à celle des autres puissances signataires de l'Acte d'Algésiras.

M. Caillaux, déçu par les obstacles inattendus qui surgissaient sur la route de l'accord, reconnaissait que le partage économique du Maroc était inadmissible. Il était libre-échangiste. La concurrence sur le pied d'égalité de toutes les nations tant au point de vue commercial que pour les travaux publics, les marchés, les adjudications, n'avait rien qui pût le choquer[1]. Le découpage du Maroc en deux zones où les privilèges des Allemands et des Français subiraient, au détriment des autres étrangers, le dosage proposé, lui paraissait donc d'autant plus absurde,

1. M. Caillaux, dans le discours qu'il prononça le 18 décembre 1911 à la Chambre des députés pour défendre l'accord du 4 novembre, s'exprimait ainsi : « Me permettrez-vous d'aller jusqu'au bout de ma pensée ? Je vous dirai en ce cas que le régime de la porte ouverte — qui est la seule concession véritable que vous fassiez — est un régime auquel, maintenant, on ne pourra plus échapper dans tous les pays nouveaux qui

et, en tout cas, impossible à faire accepter aux signataires de l'Acte d'Algésiras. Il repoussait également la demande de l'Allemagne relative à l'exercice du droit de représentation diplomatique auprès du sultan. Ce qu'il voulait, c'était que l'accord lui permît de négocier un traité de protectorat, et cette dernière disposition du contre-projet y mettait un empêchement absolu.

Mais sur la question des protégés et des tribunaux mixtes, le Président du Conseil se séparait du ministre des Affaires étrangères.

Le contre-projet allemand était muet sur le premier de ces deux points; l'Allemagne avait donc la faculté, si le texte qu'elle proposait était admis, de conserver au Maroc ses protégés, supprimés par le projet français. M. Caillaux, soutenu par MM. Paul et Jules Cambon, penchait pour accepter la formule allemande. Peut-être ne connaissait-il pas très bien cette question?

C'était là pourtant deux questions d'une importance capitale pour l'avenir du protectorat marocain, ou plutôt, avec des protégés et des tribunaux mixtes, il n'y avait pas de protectorat possible.

M. de Selves insistait énergiquement pour le maintien du texte français, qui comportait la suppression des protégés. Cette institution s'expliquait et

s'ouvrirent. Il faut bien, en effet, vous persuader qu'on devra renoncer aux méthodes d'exclusivisme qui ligotaient jadis à leur métropole les colonies d'autrefois et les fermaient à la concurrence étrangère. Les exigences de la vie moderne, qui iront en s'accusant de jour en jour, ne se prêtent plus à des solutions aussi simplistes ». (*Journal officiel* du 19 décembre 1911, débats parlementaires, p. 4007, 3e colonne).

se justifiait dans les pays musulmans indépendants. Elle avait la même origine que les capitulations. Les agents diplomatiques et consulaires dans ces pays, pour trouver des interprètes et serviteurs musulmans, devaient nécessairement les soustraire aux vexations des autorités locales et des tribunaux religieux, trop enclins à voir des traîtres en ces auxiliaires des *infidèles* [1]. Même situation pour les chrétiens qui commerçaient en pays musulmans. Leurs courtiers, associés ou agents avaient aussi besoin d'être protégés, soustraits à la juridiction territoriale.

La conférence de Madrid de 1880 n'avait donc fait que réglementer pour le Maroc un droit existant déjà. Mais elle avait en vue un Maroc barbare, non soumis au contrôle d'une puissance civilisée. L'institution des protégés pouvait devenir un danger. On l'avait bien vu en Tunisie, aux premiers temps de l'occupation [2]. Quelques méchantes langues ne disaient-elles pas, même, que les consuls de certains petits pays vendaient des patentes de protégés, soustrayant ainsi à la justice beylicale *et au fisc* un nombre sans cesse grandissant de sujets et de contribuables ?

La formule allemande relative au régime judiciaire

1. Lettres du 23 mai 1740 (Capitulations), article 47 : « Des domestiques, *raïas* ou sujets de ma Sublime Porte, qui seront au service de l'ambassadeur dans son palais, quinze seulement seront exempts des impositions et ne seront point inquiétés à ce sujet. »

2. Les inconvénients du régime des protégés sont remarquablement exposés dans l'ouvrage de M. d'Estournelles de Constant : *La politique française en Tunisie, le protectorat et ses origines* (1851-1891).

n'était pas moins inacceptable. L'institution de tribunaux mixtes, calqués sur le modèle de ceux qui fonctionnent en Egypte, était en contradiction avec l'idée même du protectorat. De quoi s'agissait-il en effet, dans la discussion engagée avec l'Allemagne? De substituer au régime international organisé par l'Acte d'Algésiras, des institutions purement françaises, jouant à côté des institutions indigènes. L'établissement de tribunaux mixtes où siégeraient des juges de toutes les nationalités, ne constituerait pas seulement une aggravation du principe de l'exterritorialité; il déformerait même le principe de la juridiction consulaire, puisqu'il aboutirait à ce résultat de soumettre à des juges italiens des conflits entre Allemands, ou inversement. Puisque la juridiction consulaire devait disparaître au Maroc, il n'y avait plus place que pour deux justices : une justice chérifienne applicable aux litiges entre indigènes, et une justice française fonctionnant, comme en Tunisie, dans les procès entre étrangers, Français et ressortissants des autres nations, ou entre indigènes et étrangers[1].

La divergence de vue entre M. Caillaux et M. de Selves sur ces deux questions capitales persista longtemps. Le ministre des Affaires étrangères avait demandé leur avis motivé tour à tour à M. Louis Renault[2], jurisconsulte du Département et à M. Re-

1. Il y a bien, en Tunisie, un tribunal mixte. Mais ce tribunal n'est composé que de juges français et musulmans et sa compétence exceptionnelle se limite aux seules instances en immatriculation des immeubles.

2. M. Louis Renault est né à Autun en 1843. Il a débuté dans l'enseignement supérieur comme professeur à la Faculté de droit de Dijon. Il est actuellement pro-

gnault[1], ministre de France à Tanger. La compétence juridique du premier et l'expérience marocaine du second s'accordaient pour conseiller le rejet de la formule allemande. M. Caillaux tenait bon. Un conseil de cabinet qui se tint le 12 donna raison, à peu près sur tous les points, à M. de Selves. Une réponse au contre-projet allemand fut rédigée et expédiée à Berlin par un courrier spécial qui quitta Paris le 13. Le texte du projet français que M. J. Cambon avait emporté le 30 août était maintenu dans ses principes; seules quelques retouches dans la rédaction y étaient apportées. En somme, la France demandait toujours que, si on lui reconnaissait la faculté d'établir son protectorat sur le Maroc, on lui en laissât également les moyens. L'écart était toujours grand entre les deux points de vue. On était loin encore de l'entente définitive.

L'attente de la réponse française, les informations qui continuaient à filtrer sur l'étendue des demandes

fesseur à la Faculté de droit de Paris et à l'Ecole des Sciences politiques, et jurisconsulte du département des Affaires étrangères avec le titre de ministre plénipotentiaire honoraire. Il a représenté la France aux deux conférences de La Haye de 1899 et de 1907.

1. M. Regnault (Eugène-Louis-Georges), actuellement ministre de France à Tanger depuis le 9 juin 1906, est né le 28 décembre 1857. Après avoir occupé différentes fonctions à la Résidence générale de France à Tunis (1884-1891), il a été successivement consul au Pirée (1891), à Salonique (1892); chargé d'une mission en Orient (1895), chef adjoint du cabinet de M. Hanotaux (1896) qu'il a accompagné dans son voyage à Saint-Pétersbourg avec le Président Faure (18-31 août 1897); consul général à Genève (1898); second plénipotentiaire et délégué technique du gouvernement français à la Conférence d'Algésiras (1er décembre 1905-1er avril 1906).

allemandes aggravaient, en Allemagne, la panique qui, malgré des notes officieuses rassurantes, affolait le monde financier. Le 10 septembre, le découragement amena un effondrement des cours à la Bourse de Berlin. La *Deutsche Bank* perdit neuf points, la *Disconto Bank* six points, la *Dresdner Bank* sept points, la *Handelsgesellschaft* huit points. A Aix-la-Chapelle, à Essen, les caisses d'épargne furent de nouveau assaillies par les déposants. « Ce fut, dit le *Lokal-Anzeiger*, un sinistre samedi. Les ordres de vente venus de province dépassèrent en nombre tout ce qu'on avait vu depuis le début de la crise marocaine. » La nécessité d'aboutir s'imposait chaque jour davantage.

Le 15, M. J. Cambon remit à M. de Kiderlen-Waechter le texte de la réponse française. L'attitude du secrétaire d'Etat allemand laissa percer des intentions plus conciliantes. Mais il devait en référer au chancelier, et il ne pouvait, avant que les propositions qui lui étaient soumises eussent été examinées, donner une indication précise.

Le 20 seulement la conversation reprit. Mais si l'on fit un pas en avant, ce pas fut bien menu : « Les négociations, dit une note officieuse du bureau Wolff, mettent encore en question certaines demandes allemandes qui représentent le principe de l'accord, et auxquelles l'Allemagne ne peut renoncer. Ceci a été exprimé dans une lettre du secrétaire d'Etat adressée à M. Cambon en réponse à une lettre de l'ambassadeur. Les deux négociateurs ont jugé pratique de s'entretenir oralement des différences de points de vue encore existantes et de chercher une rédaction des divers points qui soit de nature à

rapprocher les deux thèses qui, partiellement, ne diffèrent que dans la forme. Toute une série de propositions transactionnelles ont été faites. Les négociateurs les ont soumises à leurs gouvernements. »
On n'avançait toujours pas. Pour ne pas figer les propositions transactionnelles dans les notes écrites, les deux négociateurs convinrent d'abandonner provisoirement la procédure écrite, quitte à en référer chacun à leur gouvernement.

Chaque article des projet et contre-projet fit ainsi l'objet de rédactions transactionnelles successivement examinées dans les entrevues des 20, 21 et 26 septembre. Peu à peu, le gouvernement allemand arrivait à adopter sinon le texte même proposé par la France, au moins l'essentiel de ce texte. On ne marchait que lentement vers l'accord, mais enfin on ne restait pas stationnaire, et c'était ce qui importait.

M. de Selves continuait à lutter pour le maintien de sa formule relative au régime judiciaire et aux protégés, télégraphiait à M. Cambon de ne pas lâcher pied, *s'efforçait de limiter autant que possible le système des lettres explicatives secrètes que M. de Kiderlen-Waechter, dans le but évident de ménager les pangermanistes, demandait d'adopter pour y insérer successivement les questions les plus importantes : régime judiciaire, disparition du droit de protection, engagement à prendre par l'Allemagne de ne pas intervenir dans les négociations ultérieures de la France avec l'Espagne et jusqu'à la délimitation géographique du Maroc.*

Ce fut pendant huit jours un incessant échange de

télégrammes entre Paris et Berlin[1]. Quand l'accord était fait sur le principe même d'un article, les difficultés renaissaient sur la rédaction, M. de Selves exigeant des formules aussi précises que possible pour éviter des divergences ultérieures d'interprétation. Peu à peu, M. Cambon qui, au début, et en particulier sur les deux questions des protégés et des tribunaux, dont il était le défenseur presque malgré lui, avait paru faiblir et trop disposé à des concessions, reprenait courage, tenait tête à son adversaire. L'esprit français et la dialectique du juriste l'emportaient sous l'aiguillon d'instructions répétées. Le Germain habitué à donner du poing sur la table, ayant commencé à écouter, était obligé d'écouter jusqu'au bout. Par petites étapes, on avançait, c'est-à-dire que l'Allemagne, peu à peu, reculait. Dès le 23, la *Gazette de Cologne* annonçait que l'entente était imminente, se disait même en mesure d'annoncer que la France et l'Allemagne stipulaient que les « deux gouvernements s'engageront à obtenir le consentement des autres puissances ».

Le 26, sur des instructions délibérées à Paris, trois jours avant, en conseil des ministres, M. Cambon avait un entretien avec M. de Kiderlen-Waechter, et tout permettait de croire à l'imminence de l'accord final, complet[2]. M. Cambon, le 23, avait dîné chez le secré-

1. La somme dépensée du 9 juillet au 4 novembre par le ministère des Affaires étrangères et l'ambassade de France à Berlin s'est élevée à environ 40 000 francs, somme considérable si l'on se rappelle que le crédit alloué au Département pour frais de correspondance télégraphique est de 500 000 francs seulement.

2. L'officieux *Lokal Anzeiger* écrivait le 24 septembre : « Les négociations concernant le Maroc peuvent être considérées comme achevées. Il ne s'agit plus que de quel-

taire d'Etat. M. Caillaux avait prononcé le lendemain, à Alençon, un discours très conciliant. Du moment que les négociateurs s'asseyaient à la même table et que les gouvernements se parlaient presque amicalement par-dessus les frontières, il n'y avait plus de raison de douter du succès des pourparlers.

On était pourtant encore loin du but. Le 27 septembre, dans la matinée, M. Cambon, pour la septième fois depuis le commencement du mois, reprenait le chemin de la Wilhelmstrasse. Là, une surprise l'attendait.

Le gouvernement impérial avait apporté au texte sur lequel on pensait déjà être d'accord de telles modifications, qu'elles constituaient en réalité des propositions nouvelles :

ques modifications de rédaction. Si le gouvernement français n'avait pas montré une opiniâtreté inattendue sur certains détails peu importants, ces pourparlers auraient déjà pris fin dans les derniers jours de la semaine, comme on s'y était attendu dans les cercles bien informés. Il faut maintenant aborder la question des compensations. Les négociations pourront durer une semaine. On ne croit pas qu'elles donnent lieu à de véritables difficultés. Selon certaines informations de Paris, l'Allemagne aurait à racheter de nouveau les droits des sociétés concessionnaires françaises au prix de bien des millions. C'est là un ballon d'essai. L'Allemagne prendra le territoire congolais tel quel, avec les droits et les obligations qu'il comporte. Les sociétés françaises se trouveront vis-à-vis du gouvernement allemand dans la situation où elles se trouvaient vis-à-vis du gouvernement français. Il va de soi que l'accord marocain, le « statut nouveau », comme disent les Français, n'entrera en vigueur que lorsque la question des compensations sera réglée d'une manière satisfaisante. C'est pour rendre la négociation plus simple et plus claire qu'on l'a divisée en deux parties. Ces deux parties sont, en fait, inséparables. »

Il y avait des formules nouvelles pour des dispositions dont le principe était déjà accepté, par exemple pour la disposition de l'article relatif à la représentation du Maroc par la France auprès des puissances[1].

Il y avait aussi des demandes supplémentaires d'ordre économique et qui n'avaient pas été présentées jusque-là. La France avait admis qu'aucune taxe, de quelque nature que ce fût, ne frapperait l'exportation des minerais de fer. L'Allemagne, maintenant, réclamait en outre l'assurance qu'aucun impôt spécial n'atteindrait les produits et les moyens de travail des exploitations sidérurgiques. La France avait admis qu'un des administrateurs de la Banque de l'État marocain fît tous les ans un rapport sur l'administration des chemins de fer. L'Allemagne réclamait maintenant pour les censeurs de cette Banque le droit de recevoir les plaintes contre l'exploitation de ces chemins de fer[2].

Le gouvernement allemand revenait aussi sur des concessions faites par lui antérieurement. C'est ainsi que, contrairement au principe de l'égalité économique, il reprenait sa prétention du 7 septembre, de faire confier exclusivement à l'Allemagne, à la France, à l'Espagne et à la Grande-Bretagne, un des postes de délégué chérifien au Comité spécial des Travaux publics. Ainsi encore, dans la question des chemins de fer, il présentait une formule qui enlevait au gouvernement marocain le droit de refuser *à des exploitations privées la faculté d'établir des lignes particulières*[3].

1. La nouvelle formule allemande fut acceptée par la France au commencement d'octobre.

2. C'est la formule française qui a fini par être adoptée (article 8 du traité du 4 novembre 1911).

3. Ici encore c'est la proposition française qui a été

Enfin les deux grosses questions du régime judiciaire et des protégés revenaient encore sur le tapis. D'après la nouvelle formule allemande, la procédure d'arbitrage restait en vigueur jusqu'au jour où aurait été constitué, avec le consentement des puissances, un régime judiciaire destiné à remplacer les tribunaux consulaires. Du principe de la suppression de ces tribunaux, il n'était plus question[1]. *Même solution, ou solution pire, en ce qui concernait les protégés. L'abrogation de la convention de Madrid n'était pas explicitement formulée*[2].

*
* *

Une partie du terrain conquis au 26 septembre était donc perdu le 27. Il allait falloir recommencer une discussion au moins aussi serrée que celle qui avait duré depuis le retour de M. Cambon à Berlin. Au quai d'Orsay, le découragement se manifesta le 28 :

adoptée et qu'on retrouvera dans l'article 7 de l'accord marocain du 4 novembre 1911.

1. V. article 9 de l'accord marocain.

2. V. article 12 de l'accord marocain. M. de Selves, dans son discours du 14 décembre 1911, a fait allusion dans les termes suivants à la position prise par l'Allemagne à la fin de septembre : « Les choses n'allèrent pas sans difficulté. Le temps s'écoula. Et le 28 septembre encore (c'est la date à laquelle les propositions allemandes parvinrent à Paris) l'Allemagne reprit un certain nombre des propositions qu'elle nous semblait avoir abandonnées. Elle formula quelques demandes nouvelles et ce n'est que dans les premiers jours d'octobre que, sur les diverses parties de l'accord marocain, nous pûmes penser que les conversations étaient suffisamment avancées. »

« Les observations présentées par le gouvernement allemand, dit une note aux agences, sur le dernier projet français relatif au Maroc sont arrivées à Paris ce matin. Elles comportent des demandes nouvelles et maintiennent des réserves qui ont besoin d'être sérieusement examinées. »

A la veille de la liquidation de septembre, l'atmosphère, de nouveau, se chargeait d'électricité. Malgré des notes officielles explicatives, le bruit courait en France du maintien de la classe libérable sous les drapeaux[1]. Le 25, le cuirassé *Liberté* avait sauté.

1. Le 22, le gouvernement français fit publier la note suivante, reproduite dans le journal *le Temps* :

« La libération de la classe doit s'effectuer les 24 et 26 septembre pour les 6e et 20e corps;

« A partir du 24 pour les 7e et 2e corps;

« A partir du 26 pour les 1er, 9e et 14e corps;

« Pour tous les autres corps d'armée, le 24 septembre.

« En Allemagne, la libération de la classe doit, aux termes de l'ordre du cabinet no 65 du 17 mars 1911, s'effectuer en principe deux jours (exceptionnellement trois jours) après le retour dans les garnisons des troupes ayant pris part aux manœuvres d'automne.

« Les hommes appartenant aux formations du train, aux commandements des districts, les ouvriers des corps, les infirmiers, etc., qui sont la minorité, doivent être renvoyés le 30 septembre.

« En résumé, toute la classe doit être libérée le 30 septembre au plus tard.

« Les manœuvres allemandes ont pris fin ou doivent prendre fin pour les corps frontière aux dates suivantes :

« 8e corps (Coblentz), le 20 septembre

« 14e corps (Carlsruhe), le 22 septembre, sauf la 29e division qui a terminé le 13 septembre.

« 15e corps (Strasbourg), le 23 septembre.

« 16e corps (Metz), le 20 septembre.

« 17e corps (Francfort-sur-le-Mein), le 20 septembre.

« A la date d'hier, la classe a été libérée normale-

et l'empereur Guillaume II avait eu beau, le jour même, envoyer un chaleureux télégramme de condoléances au président Fallières [1], de sinistres rumeurs couraient dans le monde financier. La situation n'apparaissait pas meilleure en Allemagne: l'Office extérieur fut obligé, le 29, de donner aux directeurs des grandes banques des assurances optimistes sur la marche des négociations, tandis qu'à Paris des notes rassurantes émanant de la présidence du Conseil, des déclarations verbales même de M. Caillaux aux représentants officiels du Parquet s'efforçaient de ramener un peu de sang-froid dans les milieux financiers désorientés par les complications extérieures auxquelles venait s'ajouter maintenant le grave conflit italo-turc [2].

Grâce à ces efforts concomitants, la liquidation de septembre dans les capitales allemande et fran-

ment dans les garnisons suivantes : Metz (65e, 66e et 67e brigades, la brigade bavaroise et le 20e bataillon de pionniers); la brigade bavaroise et le 20e bataillon

1. Le télégramme de l'empereur était ainsi conçu :

Les paroles me manquent pour trouver une expression de ma profonde sympathie en rapport avec le deuil national de toute la France.

Les familles si terriblement éprouvées pourront se consoler de savoir que l'infortuné équipage de la Liberté *mourut en remplissant son devoir envers sa patrie.*

GUILLAUME I. R.

2. L'ultimatum italien au gouvernement turc fut remis à la Porte par l'ambassadeur d'Italie à Constantinople le jeudi 28 septembre, à deux heures de l'après-midi.

A propos de ces interventions officielles destinées à éviter des paniques financières à Berlin et à Paris, on a souvent raconté que les principaux établissements de crédit français et, à leur tête, la Banque de France, auraient prêté aux banques allemandes une somme considérable, 900 000 000 de francs, précisent certains. C'est

çaise fut moins pénible qu'elle aurait pu l'être si la nature des nouvelles demandes du cabinet de Berlin avait été connue avec précision. Sans doute, ici et là, les cours avaient fléchi, mais ce qu'on appelle le « ton général du marché » était meilleur le 30 que la veille. « Heureusement, dit un grand organe financier, *toutes les précautions ont été prises* cette fois, et l'on n'a pas laissé les choses aller comme à la dernière liquidation de quinzaine[1]. »

Ce cap dangereux de la fin septembre une fois franchi, les négociations semblèrent entrer dans une phase sans doute encore très laborieuse, mais plus féconde en résultats. Par petites étapes on avançait.

Le 30, le conseil de cabinet français avait ou repoussé les nouvelles modifications allemandes ou adopté les rédactions maintenant le fond et les lignes essentielles de l'ancien projet du 30 août. Le même jour, la conversation avait repris entre M. J. Cambon et M. de Kiderlen-Waechter, et une note communiquée à l'issue d'un nouveau conseil de cabinet constatait deux jours après que les négociations « progressaient dans des conditions satisfaisantes ». Le secrétaire d'Etat allemand, plus conciliant, écoutait, discutait, et, peu à peu, cédait sur les points essentiels.

Le 4 et le 6 octobre, nouveaux entretiens à Berlin, même impression optimiste : « Le ministre des Affaires étrangères, dit une seconde note, a mis le

ce qu'on a appelé à Paris « le sixième milliard ». Naturellement, en pareille matière, on en est réduit aux hypothèses. Mais le fait en lui-même n'a rien d'invraisemblable. Il est déjà survenu au moins une fois antérieurement. (V. plus haut, chap. II, p. 92.)

1. *L'Information* du 1er octobre.

conseil au courant des négociations, qui se poursuivent dans des conditions favorables. » C'est le 6, en effet, que M. de Kiderlen-Waechter accepta les formules françaises relatives aux lignes de chemins de fer privées, au délégué chérifien au Comité des Travaux publics...

Les 8 et 9 octobre, les négociations firent un pas décisif. Quelques divergences subsistaient encore, notamment sur la grave question des protégés; elles furent réglées le 9, et le 11; les textes coïncidant, les deux négociateurs y apposèrent leur paraphe[1].

Etait-ce la fin?

Pas encore.

Deux points tenaient à cœur à M. de Selves et au gouvernement français, en dehors de quelques autres de moindre importance. La faculté pour la France d'établir son protectorat au Maroc n'était pas *explicitement* stipulée dans le texte même de l'accord. Sans doute la chose y était. Mais il y a des cas où les mots ont une valeur propre. Enfin, l'occasion n'était-elle pas favorable d'obliger les deux nations à recourir à l'arbitrage pour tous les différends qui naitraient de la question marocaine? L'Allemagne et ses dirigeants attestaient souvent leurs intentions pacifiques, ils avaient une occasion inespérée de prouver leur sincérité[2].

Plusieurs entretiens du 10 au 14 octobre furent encore consacrés à préciser et à clarifier, en des

1. Nous croyons inutile de donner une analyse détaillée de l'accord, dont on trouvera le texte aux Appendices.

2. « Certains peuvent n'attacher aucune importance à cette précision. En ce qui nous concerne, nous avons considéré comme un point important, comme un point

lettres explicatives, les dispositions incomplètes ou obscures de l'accord. Le 14, enfin, la question marocaine était « liquidée ». La France obtenait le droit d'établir son protectorat sur le Maroc, de l'occuper militairement, de le représenter auprès des puissances étrangères. L'Allemagne y conservait simplement le bénéfice de l'égalité économique, au même titre que les autres pays. « sans privilège d'aucune sorte[1] ».

Il restait maintenant à doser la compensation que la France accorderait à l'Allemagne pour prix de son désintéressement politique au Maroc. Œuvre singulièrement délicate, épineuse, à laquelle le réveil du sentiment national, le souvenir soudainement surgi d'une glorieuse expansion coloniale, allaient susciter de redoutables difficultés!

de premier ordre, cette affirmation que, si des difficultés survenaient, il fût précisé qu'elles seraient résolues par ce moyen pacifique et d'avenir, je me plais à le penser malgré tout, qu'est la cour de La Haye. » (Discours de M. de Selves, à la Chambre des députés, le 14 décembre 1911).

1. V. aux Appendices le texte des lettres explicatives.

CHAPITRE VI

LA COMPENSATION ET L'ACCORD

En 1849, un ancien croiseur français saisit dans le golfe de Guinée un brick qui faisait ce qu'on appelait alors le trafic du « bois d'ébène ». Les Africains destinés aux durs travaux de quelques plantations espagnoles du nouveau monde furent transférés à bord du croiseur et débarqués au fond du magnifique estuaire que forment, en se jetant à la mer, les deux fleuves Nkomo et Remboué. Ils s'y établirent et la ville qui se fonda peu de temps après autour de leurs humbles cabanes prit, en souvenir de leur délivrance, le nom de Libreville. Le territoire en avait été occupé un an plutôt, au nom de la France, par le capitaine de vaisseau Bouët-Wuillaumez. Telle est l'origine de l'Afrique équatoriale française et de sa capitale[1].

Les étapes de sa merveilleuse extension s'associent à des noms glorieux : Foureau, Grampel, Lamy, de Béhagle, Bretonnet, Gentil, Lamy, et à celui du plus

1. Le Gabon a été découvert au quinzième siècle par les Portugais.

glorieux et du plus noble des coloniaux français : Savorgnan de Brazzà. En cinquante années, le domaine de la France dans la partie centrale du continent noir avait atteint une superficie de 300 millions d'hectares. Il s'étendait du Congo et de l'Oubangui au sud-est, à l'Atlantique à l'ouest ; à la Guinée espagnole et au Cameroun allemand au nord, pour aller se confondre, à l'est et au nord de cette colonie, avec les territoires français du Tchad et s'arrêter au nord-est aux provinces nilotiques du Soudan égyptien.

Groupées administrativement en une seule colonie : l'Afrique-Équatoriale française, les différentes régions de cette nouvelle France voyaient leur commerce grandir peu à peu, quoique lentement, et, en somme, leur prospérité s'accentuer d'année en année [1]. Des produits riches, l'ivoire, le caoutchouc, les essences précieuses, formaient l'élément principal de cette prospérité. « Le mouvement commercial qui était de 10 millions de francs en 1898, de 28 573 000 francs en 1909, a dépassé 41 millons en 1911 [2]. »

Sans doute, tous les procédés de colonisation mis en œuvre pour l'exploitation de cet immense territoire n'échappaient pas à la critique. Le système des concessions auquel on s'était arrêté en 1899 avait donné lieu à de vives attaques. « Les dix-neuf vingtièmes du Congo

1. « Les budgets locaux, à l'exception de celui du Gabon qui est en déficit de 27 000 francs, présentent des excédents de 12 934 fr. 20 pour le Moyen-Congo, de 15 000 francs pour l'Oubanghi-Chari et de 105 000 francs pour le Tchad. Le budget général (de l'Afrique équatoriale) de 1911 était arrêté à la somme totale de 5 millions 542 345 francs ; celui de 1912, à 6 138 000 francs. » (*Rapport de M. Pierre Baudin*, p. 191).

2. Rapport de M. Pierre Baudin, p. 191.

français sont, à partir de 1900, concédés à quarante sociétés dont le domaine varie de 200 000 hectares à 14 millions d'hectares. Ces sociétés reçoivent, pour trente ans, « tous droits de jouissance et d'exploitation, « sauf en ce qui concerne les mines ». Elles sont seules désormais à pouvoir exploiter le caoutchouc, l'ivoire, les bois précieux [1]. »

Malgré les précautions oratoires des décrets de concession, ce monopole était manifestement en contradiction avec l'Acte de Berlin de 1885, qui avait établi le régime de la liberté commerciale dans le bassin conventionnel du Congo [2]. Les sociétés concession-

1. FÉLICIEN CHALLAYE. *L'Accord franco-allemand sur le Congo* (*Revue de Paris* du 15 janvier 1912).

2. V. p. 131. — L'article 1er de l'Acte général de Berlin. du 26 février 1885 est ainsi conçu :

Le commerce de toutes les nations jouira d'une complète liberté :

1° Dans tous les territoires constituant le bassin du Congo et de ses affluents. Ce bassin est délimité par les crêtes des bassins contigus, à savoir, notamment, les bassins du Niari, de l'Ogooué, du Chari et du Nil, au nord ; par la ligne de faîte orientale des affluents du lac Tanganyika, à l'est ; par les crêtes des bassins du Zambèze et de la Logé, au sud. Il embrasse, en conséquence, tous les territoires drainés par le Congo et ses affluents, y compris le lac Tanganyika et ses tributaires orientaux ;

2° Dans la zone maritime s'étendant sur l'océan Atlantique depuis le parallèle situé par 2°30' de latitude sud jusqu'à l'embouchure de la Logé.

La limite septentrionale suivra le parallèle situé par 2°30', depuis la côte jusqu'au point où il rencontre le bassin géographique du Congo, en évitant le bassin de l'Ogooué, auquel ne s'appliquent pas les stipulations du présent Acte.

La limite méridionale suivra le cours de la Logé jusqu'à la source de cette rivière et se dirigera de là vers l'est jusqu'à la jonction avec le bassin géographique du Congo ;

3° Dans la zone se prolongeant à l'est du bassin du Congo,

naires connurent d'ailleurs des fortunes diverses et, en général, peu brillantes. Les abus de la surcapitalisation présidèrent à leur naissance, des procédés d'exploitation défectueux caractérisèrent leur fonctionnement dans la colonie même. Les agents de l'une d'elles avaient eu en 1905, à Missoum-Missoum, un conflit sanglant avec des forces de police allemandes, et cet incident avait été la cause originelle du consor-

tel qu'il est délimité ci-dessus jusqu'à l'Océan Indien, depuis le cinquième degré de latitude nord jusqu'à l'embouchure du Zambèze, au sud; de ce point la ligne de démarcation suivra le Zambèze jusqu'à cinq milles en amont du confluent du Shiré et continuera par la ligne de faîte séparant les eaux qui coulent vers le lac Nyassa des eaux tributaires du Zambèze, pour rejoindre enfin la ligne de partage des eaux du Zambèze et du Congo.

Il est expressément entendu qu'en étendant à cette zone orientale le principe de la liberté commerciale, les Puissances représentées à la Conférence ne s'engagent que pour elles-mêmes et que ce principe ne s'appliquera aux territoires appartenant actuellement à quelque Etat indépendant et souverain qu'autant que celui-ci y donnera son consentement. Les Puissances conviennent d'employer leurs bons offices auprès des Gouvernements établis sur le littoral africain de la mer des Indes afin d'obtenir ledit consentement et, en tout cas, d'assurer au transit de toutes les nations les conditions les plus favorables.

L'article 5 de cet Acte est plus intéressant encore à rappeler. Le voici :

Toute Puissance qui exerce ou exercera des droits de souveraineté dans les territoires susvisés ne pourra y concéder ni monopole ni privilège d'aucune espèce en matière commerciale.

Les étrangers y jouiront indistinctement, pour la protection de leurs personnes et de leurs biens, l'acquisition et la transmission de leurs propriétés mobilières et immobilières et pour l'exercice des professions, du même traitement et des mêmes droits que les nationaux.

tium franco-allemand[1], et de l'application au Congo de la politique de collaboration limitée au Maroc par l'accord du 8 février 1909. Mais, réduites au nombre de trente-deux en 1910[2], leur exploitation valait en somme mieux qu'une absence totale d'exploitation et « du moment que la liberté du commerce avait été supprimée au Congo au profit des compagnies concessionnaires, c'était encore par la prospérité de celles-ci, qu'il était, dans une certaine mesure, possible d'assurer la prospérité de la colonie[3] ».

La valeur économique du Congo t de l'Afrique Équatoriale française, en dépit des défauts de leur organisation et du système d'exploitation auquel l'ensemble de la colonie était soumis, était donc considérable et, mieux encore, susceptible d'amélioration, même d'un brillant avenir.

Sa valeur politique était plus grande encore. Par sa position géographique, elle assurait à la France une situation et une influence prépondérantes dans toutes les questions touchant au bassin du Congo. La France jouissait d'un droit de préemption sur le Congo belge, et si elle n'avait pas jusqu'ici exercé ce droit, du moins en avait-elle fait état, en 1894, pour s'opposer à la prise à bail, par l'Angleterre, d'une bande de territoire le long des grands lacs, et retarder ainsi ou gêner l'exécution du dessein britannique de relier l'Égypte à l'Afrique du Sud par une ligne télégraphique en territoire exclusivement anglais[4].

1. V. p. 130.
2. Rapport de M. P. Baudin, p. 192.
3. Rapport de M. Messimy pour le budget du département des Colonies de 1910, p. 238.
4. V. p. 71. La convention anglo-congolaise du

En demandant à la France, au mois de juillet, de lui céder le Congo, et même quelques jours plus tard, en déployant cette demande vers l'est[1], ce n'était donc pas seulement une acquisition de territoires que visait le gouvernement allemand. Certes, il ne dédaignait pas d'étendre sa colonie du Cameroun de quelques milliers de kilomètres carrés, et si la carte que lui avait entrevoir M. J. Cambon au commencement de septembre[2] ne lui paraissait encore qu'un minimum, au moins valait-elle, à ses yeux, comme base de discussion, pour lui permettre de demander davantage encore. *Fragen kann mann immer*, dit un proverbe allemand qui a cours aussi chez de nombreux peuples. On peut toujours demander. Mais à côté de la demande extensible ou compressible, suivant les nécessités de la discussion, il y a le but essentiel à atteindre, coûte que coûte.

La France entendait rester politiquement seule maîtresse au Maroc Eh bien! Il fallait qu'elle payât la renonciation allemande d'une compensation suffisante. Et cette compensation, ce ne pouvait être, sans parler de l'étendue des territoires à céder, sur

12 mai 1894 comprenait deux stipulations principales: par l'une, prévue à l'article 4, la Grande-Bretagne donnait à bail à l'Etat indépendant du Congo certains territoires au nord du lac Albert-Nyanza; par l'autre, prévue à l'article 5, l'Angleterre acquérait les droits nécessaires « pour la construction d'une ligne télégraphique reliant les territoires anglais de l'Afrique du Sud à la sphère d'influence anglaise du Nil ». C'est contre cette dernière stipulation que la France invoquait son droit de préemption sur les territoires qui formaient alors l'Etat indépendant du Congo.

1. V. p. 192 et 217.

2. V. p. 259.

laquelle il était possible de s'entendre, qu'une cession qui permît à la colonie du Cameroun d'atteindre le Congo belge. En dehors du droit de préemption de la France — il n'y avait même pas été fait allusion avant le 17 août — en acquérant un morceau de la rive droite du grand fleuve africain sur une longueur à débattre, l'Allemagne acquerrait, évidemment, une sorte de *droit de regard* sur l'ancien État indépendant.

Un rapide coup d'œil sur l'ensemble de la carte d'Afrique fait encore apparaître les autres *possibilités* que devait autoriser la compensation ainsi comprise et réalisée. Le Cameroun, l'Est-Africain et l'Ouest-Africain allemands se rapprochaient du même coup. Lorsque seraient achevées, d'une part, la construction du chemin de fer qui doit relier Dar-es-Salaam, sur la côte orientale d'Afrique, au lac Tanganyika, et, d'autre part, la construction d'une ligne partant du Cameroun central pour se diriger vers la région de Njong, il ne resterait plus, si l'Allemagne obtenait le morceau du territoire français qu'elle demandait, qu'à traiter avec la compagnie belge des chemins de fer dit des Grands Lacs, pour relier le Cameroun à l'Ouest-Africain. Le transéquatorial africain serait créé[1].

Quant à la colonie de l'Est-Africain allemand, sans doute elle serait encore loin de rejoindre le Cameroun élargi. Mais qui connaît le secret de l'avenir ? L'Allemagne n'avait-elle pas avec l'Angleterre, depuis 1898,

1. La ligne de Dar-es-Salaam sera achevée à très bref délai. La ligne du Cameroun à la région de Njong est en construction sur une partie du tracé. V. *le Temps* des 17 et 18 août 1911.

un traité qui lui assurait certains droits éventuels sur l'Angola? Il n'y aurait plus qu'à laisser le temps faire son œuvre. Et le temps ne travaille-t-il pas pour l'Allemagne?

Obtenir le plus possible de la rive droite du Congo ou de l'Oubangui, ou de ces fleuves, tel était donc l'objectif.

En d'autres termes, au lendemain du 14 octobre, le statut du Maroc réglé, la question qui restait à résoudre, c'était celle de la *coupure*, en deux tronçons, de l'Afrique-Équatoriale française. Le gouvernement français en avait, à la fin d'août, admis le principe. Il avait même précisé, dans ses instructions à M. J. Cambon, les limites dans lesquelles cette coupure pourrait être *taillée*[1]. Il ne restait donc plus à M. de Kiderlen-Waechter, au moins dans sa pensée, qu'à écraser son pouce, largement, sur la carte, des deux côtés de la Sangha. Peut-être le but était-il lointain? Mais c'était une raison de plus pour avancer résolument, et, au surplus, le ministre allemand l'aurait-il perdu de vue, que les coloniaux et les pangermanistes l'auraient remis dans la bonne voie.

***

L'accord marocain paraphé, les lettres explicatives arrêtées dans leur texte, la conversation de Berlin reprit donc le 15 octobre sur la *compensation congolaise.*

1. V. p. 248, le programme du 30 août.

Mais elle reprit sur des bases différentes de celles qui avaient été adoptées par le gouvernement français à la fin du mois d'août.

Que s'était-il donc passé depuis le moment où M. J. Cambon avait emporté et montré à M. de Kiderlen-Waechter la fameuse carte qui l'autorisait à consentir une *coupure* de 400 kilomètres le long du Congo et l'Oubangui?

Simplement un réveil et des protestations répétées de l'opinion publique française, ainsi que le marchandage allemand au sujet du Maroc.

Le « coup » d'Agadir, les négociations laborieuses et l'incertitude des mois de juillet et d'août, la croyance qui se répandait de plus en plus à « la guerre inévitable », avaient soulevé la France contre ce qu'on appelait les « exigences allemandes ». Ce navire de guerre, là-bas, devant le petit port d'Agadir, montant la faction pangermaniste, prenait l'apparence d'une fantomatique et intolérable menace. Sous cette menace, céder un morceau de l'empire colonial de la France, ce n'était pas seulement capituler dans le présent, c'était aussi compromettre la sécurité de l'avenir. Que ne réclamerait-on pas demain comme prix du libre et légitime développement de la France sur un autre point du monde? On allait presque jusqu'à oublier le Maroc, les avantages matériels qu'apporterait l'établissement d'un protectorat français sur ce pays de huit millions au moins d'habitants, presque aussi vaste que la métropole, et qui prolongerait si heureusement l'Algérie jusqu'à l'Atlantique. On ne voyait plus qu'un fait brutal : tandis que l'un des causeurs, l'Allemagne, posait son pistolet sur la table, à l'autre bout, l'autre causeur, la France, se dépouillerait d'une

partie de sa fortune. Un mot résumait tout, et d'aucuns le prononçaient : on refusait de *chanter*.

Le souvenir de la glorieuse histoire de l'expansion coloniale française revenait en même temps à tous les esprits. Le nom seul du Congo acquérait une popularité qu'il n'avait peut-être jamais connue. Brazza, Crampel, Lamy, tous les héros et tous les martyrs du continent noir, revivaient dans l'imagination populaire. L'Afrique équatoriale française n'était plus la terre de marécages et de mort dont on avait parlé un moment comme prix d'un marché à débattre, grâce auquel on devait duper l'adversaire. C'était un morceau même de la patrie prolongée, conquis sur la nature et sur les hommes, et qu'on n'avait pas le droit d'abandonner.

Dès le commencement de septembre, les milieux coloniaux s'étaient émus. Et il ne s'agissait pas d'une émotion factice, soulevée par des financiers concessionnaires inquiets pour l'avenir de leur monopole ou avides d'indemnités. C'étaient les meilleurs qui, déjà, protestaient contre des cessions territoriales, ceux que leur situation et leur fortune préservaient du soupçon. Le 14 septembre, la veuve du créateur de l'Afrique équatoriale française, Mme la comtesse de Brazza, adressait au président de la République une lettre émouvante qui a sa place naturelle dans l'histoire de ces mois d'été 1911 :

Monsieur le Président,

Je voudrais, pour traduire mon intime pensée, trouver des mots dignes de faire partager au chef de la nation les sentiments que je tiens à lui exposer.

Le jour où doit s'assembler le conseil des ministres qui

décidera du sort du Congo français, est l'anniversaire du jour où Brazza est mort, afin que ce même Congo vive.

La vie morale de la colonie était alors seule en péril: de graves sévices dont souffrait la population indigène avaient justement ému la France.

Aujourd'hui, il s'agit de savoir si l'on fera de cette magnifique conquête un don gratuit à une nation étrangère. Le nom que je porte m'oblige à vous dire ce que vous aurait dit celui qui ne peut plus faire entendre sa voix. Lorsqu'en 1891, *M. de Brazza partit pour la Haute-Sangha, il avait en vue d'ouvrir à notre expansion africaine et de barrer à l'Allemagne une route encore inexplorée. Il passa quatre ans dans cette région. Pendant une maladie grave, il dit à ses compagnons ces mots qu'ils n'ont pas oubliés:*

— Quand vous m'aurez enterré ici, on n'osera pas donner ce pays aux Allemands!

Si l'Afrique française doit être mutilée, n'avons-nous pas le droit de demander pourquoi le gouvernement, depuis plus d'un quart de siècle, n'a cessé d'encourager les efforts des explorateurs et de vanter l'expansion coloniale?

Mon mari aurait-il renoncé à sa noble patrie d'origine pour adopter la nationalité française, ses compagnons incomparables d'héroïque simplicité auraient-ils pénétré l'Afrique, faisant de rudes marches, souffrant souvent de la faim, désaltérant leur soif à l'eau terreuse du marigot, couchant dans la case indigène ou sur un sol malsain pendant les délires de la fièvre, et tous ceux dont les tombes marquent les étapes de la marche en avant auraient-ils fait cela s'ils avaient cru travailler pour un pays qui ne serait pas la France?

Tout en traçant ces lignes, je me sens l'interprète des

meilleurs Africains dont l'affection sincère est un noble héritage.

Peut-être le suis-je aussi de beaucoup de ces noirs dont le sort ne nous préoccupe pas assez.

Et tous ces miliciens du Sénégal que j'ai vus à l'aurore hisser le pavillon dans les postes de la brousse et lui faire le salut à la tombée du jour, comment pourra-t-on leur expliquer que le drapeau a changé de couleur ?

Monsieur le Président,

La France est la nation qui a poursuivi le plus haut idéal dans sa mission coloniale civilisatrice.

Vous avez connu ceux qui se sont dévoués pour accomplir cette mission, vous avez apprécié la valeur de leur sacrifice.

Je vous adresse avec confiance cet appel que j'ai l'intention de rendre public, en vous priant d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

« Chambrun-Brazza. »

Des coloniaux d'une sentimentalité pourtant moins vive s'émouvaient à leur tour. Le 26 septembre, le bulletin du *Comité de l'Afrique française* examinait la question de la compensation. Cette Association comprenait de nombreux « Marocains », c'est-à-dire des membres ayant des raisons spéciales, matérielles ou morales, de s'intéresser au Maroc. C'est assez dire que l'idée elle-même d'un marché à conclure avec l'Allemagne lui paraissait naturelle, presque légitime. Mais l'étendue des cessions exigées ou offertes l'effrayait. « Où la résignation déjà pénible, disait le bulletin, a fait place à une douleur plus vive, qui se révolte même contre le fait, hélas! acquis dans son principe, c'est quand on

a appris qu'il n'était plus question de nous donner la compensation du Togo et que non seulement les prétentions allemandes, mais aussi les concessions françaises détruiraient en fait la colonie du Moyen-Congo et couperaient la communication entre notre Gabon et les territoires de l'Oubangui-Chari-Tchad. Nous savons bien que les traités assurent la liberté des communications fluviales, mais nous savons aussi par l'histoire des affaires du Niger, de la Bénoué et du Logoné même qu'une telle liberté est en réalité un leurre et une source de conflits et d'incidents locaux. C'est donc, sur l'une de ses bases, l'écroulement de la grande œuvre africaine, pour laquelle le comité de l'Afrique française çaise s'est fondé et que vingt années d'efforts ont consacrée. Et devant la brutalité de cette solution que la politique générale nous impose, nous ne pouvons nous empêcher d'évoquer nos enthousiasmes de la « période héroïque ».

« Il est donc impossible de ne pas enregistrer, ici, en la partageant, l'émotion douloureuse que donnent à l'opinion publique tout entière des concessions dont une politique d'action, de prévoyance et de fermeté aurait pu nous éviter le cruel abandon. »

Les coloniaux, les spécialistes, protestaient donc contre la *coupure* en tant que cette coupure diminuait dans une forte proportion la valeur de l'Afrique équatoriale française. Sans doute, la France acquérait bien au Maroc une entière liberté politique. Mais les droits eux-mêmes et les intérêts que l'Allemagne possédait en propre au Maroc et qu'elle abandonnait ne représentaient pas l'équivalent du sacrifice qu'elle demandait. En un mot, la France se préparait à faire un marché inégal.

Or, que fait une nation qui accepte un pareil marché sous la pression et la menace ?

« Elle achète la paix », n'hésitait-on pas à répondre.

La France peut-elle descendre jusque-là ? Non, répondait énergiquement M. Joseph Reinach dans un éloquent article : *non possumus* ! Nous ne pouvons pas :

Nous pouvons consentir à arrondir le Cameroun à procéder à une large rectification de frontières qui profitera surtout à l'Allemagne. S'il le faut, puisqu'il le faut, nous céderons la terre ; le fleuve non. Nous poursuivons, péniblement, loyalement un accord équitable. Les droits qui nous sont reconnus par l'accord marocain nous imposeront de redoutables responsabilités ; leur acquisition nous engagera dans de grosses dépenses ; le Maroc est grevé déjà de lourdes hypothèques : je ne cherche pas cependant à diminuer l'importance de ces droits. L'honneur de pacifier le Maroc, d'y faire régner l'ordre, la justice, de le mettre en valeur, de l'ouvrir largement au libre commerce du monde, cet honneur-là ne nous sera plus disputé. C'est quelque chose, c'est beaucoup. « Crois-tu donc, dit le chasseur noir, que je t'ai donné cet aigle pour rien ? » M. le prince de Bismarck avait beaucoup de goût pour cette citation. Nous ne croyons plus, depuis longtemps, que le Maroc nous sera donné pour rien. Nous payerons une troisième fois. Ayant payé le désintéressement de l'Angleterre et celui de l'Espagne, nous payerons celui de l'Allemagne.

Mais le prix qui nous est demandé dépasse de trop la valeur des espérances et des chances dont il nous restera à faire des réalités. A ce prix-là, c'est autre chose que nous serions soupçonnés d'avoir acheté. Nous n'achetons pas la paix. Et les tronçons qui nous demeureraient

du Congo, tronçons séparés par un énorme bloc allemand, éloignés l'un de l'autre d'une distance égale à celle de Marseille à Dunkerque, perdraient la moitié au moins de leur valeur. Notre Afrique équatoriale, avant d'être achevée ne serait plus qu'une ruine. Cette ruine serait notre œuvre. Non possumus [1]. »

La masse de l'opinion, dans les départements, se révoltait à son tour contre une trop importante cession de territoire. La nation française, dans sa majorité, est composée d'agriculteurs. Son âme est surtout une âme de paysan. Céder *de la terre*, une terre qui appartenait à la France, lui semblait intolérable. On lui disait bien, de certains côtés, qu'il s'agissait de quelques arpents de marécages ou de brousse sauvage. Peu lui importait. Les marécages, on les dessèche! La brousse, on la défriche! La besogne devant laquelle les pères ont reculé, les fils peuvent la mener à bien. Le Congo offre assez de ressources pour que l'avenir autorise les plus belles espérances. Il fallait en abandonner le moins possible.

Au commencement du mois d'octobre, cette idée s'était peu à peu répandue dans tout le pays. Les plus ignorants avaient appris que la France possédait au loin — ils ne savaient pas bien où, mais peu importait! — une terre que l'on voulait céder à l'Allemagne. De cette combinaison ils ne voulaient plus entendre parler. A un député de l'Allier, rendant compte de son mandat et essayant d'expliquer à une réunion de paysans la tractation à laquelle on se livrait, la réunion

1. *Le Figaro* du 3 octobre 1911.

d'une seule voix, répondit : « Nous ne voulons rien donner à l'Allemagne ! »

Un congrès du parti radical et radical-socialiste se tint à Nîmes du 4 au 6 octobre. Les dirigeants et les adhérents de ce parti ne pouvaient, certes, être accusés d'un nationalisme exagéré. Sans être antimilitaristes, ils veillent jalousement sur la « prééminence du pouvoir civil ». Au moment de la grande « Affaire » qui divisa la France en deux camps, ils avaient fourni à l'armée « dreyfusiste » son plus fort contingent. Ils répudiaient hautement toute politique belliqueuse et agressive. Mais, représentants surtout des masses rurales, l'idée de *céder de la terre*, de mutiler le domaine colonial de la France, leur était aussi intolérable qu'à leurs mandants. Avant de se séparer, le 6 octobre, sur le rapport d'une « commission des affaires extérieures », les congressistes adoptèrent un vœu qui mérite d'être rappelé :

Le congrès, faisant état des négociations actuellement engagées entre les gouvernements français et allemand au sujet du Maroc ;

Considérant qu'il semble aujourd'hui admis que les compensations territoriales ne seront accordées à l'Allemagne au Congo qu'en échange du protectorat politique et économique qu'elle s'engage à reconnaître et à s'employer à faire reconnaître par les puissances signataires de l'Acte d'Algésiras.

Considérant qu'il importe que notre colonie de l'Afrique-Équatoriale française conserve son unité territoriale et que la zone cédée n'interrompe point les communications par terre entre la côte gabonnaise et l'Afrique centrale.

Considérant enfin qu'une cession faite sur les bases indiquées par la grande presse et qui comportent l'abandon de la plus grande partie du Moyen-Congo, y compris les terres en bordure du fleuve Congo, nous créerait dans la suite, et en raison de l'obligation qui nous serait faite de ravitailler l'Oubangui et le Tchad par un fleuve, dont aucune des rives ne serait française, des difficultés graves qu'il est d'ores et déjà facile de prévoir :

Émet le vœu que le gouvernement, dans les nouvelles négociations qui vont être engagées sur la question des compensations, tienne compte de la nécessité absolue qu'il y a de maintenir à la France la libre possession de la rive droite du Congo et des terres avoisinantes, et cela à seule fin d'assurer la continuité de nos colonies du Gabon et des régions de l'Afrique centrale Oubangui-Tchad qui en dépendent.

Ces manifestations répétées et unanimes de l'opinion publique avaient fini par émouvoir le président du Conseil. M. Caillaux, dont le rôle, dans l'élaboration du programme du 30 août, avait été prépondérant, essaya de résister. Sans doute, on n'avait pas pris un engagement formel et précis envers l'Allemagne. Mais les conversations des mois de juillet et d'août avaient montré que le gouvernement allemand ne se contenterait pas d'une simple rectification de la frontière du Cameroun. Ce qu'il voulait, il l'avait dit nettement, c'était le double accès au fleuve et à la mer. En reprenant la conversation au commencement de septembre, on avait, par cela même, implicitement accepté son point de vue, c'est-à-dire le principe de la *coupure*. Tout ce que l'on pouvait faire, c'était de discuter sur

l'étendue du sacrifice, sur la longueur de la rive droite du fleuve que l'on pourrait céder.

M. Jules Cambon, en des télégrammes alarmés, disait la situation délicate où le placerait une modification du programme du 30 août. Il avait laissé entrevoir à M. de Kiderlen-Waechter la carte du Congo où les territoires que la France acceptait de céder aboutissaient au fleuve. Les pourparlers au sujet du Maroc n'avaient avancé que sur cette espérance donnée au gouvernement allemand. Comment, maintenant, revenir en arrière? On risquait d'autant plus de courir à un échec de toute la négociation que l'opinion, en Allemagne, s'était accoutumée à l'idée que le Cameroun s'accroîtrait jusqu'au Congo et à l'Oubangui. En un mot, il ne répondait de rien si on ne lui laissait pas toute la latitude qu'on lui avait accordée au moment de son retour à Berlin.

Mais M. de Selves et M. Lebrun, ministre des Colonies, qui était revenu sur son attitude de la fin d'août, avaient une tout autre conception. On devait, à leur avis, tenir compte de l'opinion publique et de ses manifestations. Il n'y avait pas d'illusion à se faire : on ne ferait accepter le futur accord franco-allemand que si cet accord ménageait les intérêts essentiels de la France dans l'Afrique équatoriale.

Enfin, on avait le droit de modifier les offres faites ou les espérances autorisées, puisque le gouvernement allemand, de son côté, était revenu sur ses promesses. Le 12 août, M. de Kiderlen-Waechter avait dit à M. Cambon : « Pour ce qui est du Maroc, vous pouvez être tranquille ; vous rédigerez vous-même l'accord ! » Les négociations de septembre avaient montré la vanité de cette parole. Au lieu d'un Maroc libre, où la

France serait maîtresse de tous ses mouvements, l'accord, auquel on mettait la dernière main, ne prévoyait plus qu'un Maroc partiellement internationalisé, où, en matière économique au moins, les étrangers jouiraient de droits égaux à ceux des Français. La valeur de l'objet vendu était diminuée. On avait le droit de diminuer également la valeur du prix à payer.

MM. de Selves et Lebrun finirent par l'emporter.

Tandis que M. J. Cambon discutait à Berlin les dernières clauses de l'accord marocain et les lettres explicatives qui devaient l'accompagner, les membres du gouvernement français se mettaient d'accord pour refuser, définitivement, la *coupure*.

M. Cambon reçut donc pour instruction d'offrir à l'Allemagne le territoire dont se contentait un colonial allemand, M. de Puttkamer, c'est-à-dire un large renflement du Cameroun à prendre sur le territoire de l'Oubangui-Chari [1].

*
* *

Il était peu probable cependant que l'opinion allemande se contentât d'une simple rectification de frontière. En dépit de la discrétion ou des réticences des milieux officiels, une presse parfaitement renseignée, au moins dans les grandes lignes, sur les desseins du gouvernement, l'avait peu à peu habituée à l'idée que l'Allemagne avait le droit d'exiger une compensation digne d'elle. La nature et l'étendue de la compensa-

1. V. p. 303.

tion ne devaient pas se mesurer seulement à la qualité et à l'étendue des droits que l'Allemagne abandonnait au Maroc. Pratiquement, l'Allemagne seule gênait la France au Maroc, car elle était la seule puissance omise en 1904, capable de faire valoir ses droits. Il y avait là une question de puissance, *eine Machtfrage*, qu'on ne pouvait pas oublier au moment où se débattrait la seconde partie du marché.

On se trouvait aussi en présence d'une occasion inespérée d'accroître le domaine colonial allemand. L'opinion, dans tout l'empire, exigeait que le gouvernement impérial ne la laissât pas échapper. Les milieux coloniaux revenaient même, sur un ton menaçant, à l'idée d'un avantage territorial au Maroc. Le Congo tout entier, ou la plus grande partie du Congo ne les satisfaisait plus. Un rapport de M. Viollette, député français, qui contenait quelques appréciations peu flatteuses pour cette colonie, était exploité avec habileté par toute la presse :

« Les Français, disait le *Berliner Tageblatt* du 27 septembre, paraissent, depuis quelque temps, désespérés à l'idée de nous céder une partie de leur belle colonie du Congo. Ils croient faire une mauvaise affaire. La lecture du rapport de M. Viollette diminuera certainement les regrets des Français. Il est vrai que cette lecture diminuera aussi notre joie. »

La Société coloniale allemande exprimait une opinion semblable :

« Il est certain, disait une résolution votée par elle au commencement d'octobre, que les compensations à la frontière du Cameroun ne seraient pas un avantage appréciable. Cette région est marécageuse et peu féconde. Elle est livrée déjà à de nombreuses sociétés.

Elle est maigrement peuplée et infectée par la maladie du sommeil. Une telle concession ne ferait qu'accroître nos charges financières. On ne saurait, d'autre part, penser à céder à la France la pointe nord du Cameroun, qui nous permet d'avoir un accès sur le lac Tchad. Les tribus nègres qui habitent cette région sont de tout cœur allemandes et veulent rester allemandes. Une telle cession de territoires serait interprétée par les populations du Cameroun moyen comme une faiblesse.

« Le point de vue de la Société coloniale est donc, comme au 5 août, que l'Allemagne doit obtenir des compensations au Maroc en cas de revision de l'Acte d'Algésiras. »

Sans doute le gouvernement allemand était moins disposé encore qu'au mois de juillet ou d'août à courir une aventure. Il avait pris l'engagement formel de ne réclamer aucune compensation territoriale au Maroc. Il avait même renoncé, dans le courant de septembre, à un partage économique de l'empire chérifien [1]. L'accord marocain, peu à peu, s'achevait Il était impossible de revenir en arrière Mais c'était là une raison de plus pour lui de ne pas céder sur les deux points essentiels de la compensation indiqués par lui : l'accès à la mer et au fleuve. Quelle que fût même l'opinion d'un spécialiste comme M. de Puttkamer, qui continuait ses articles contre la *coupure* [2], il devait s'en tenir là. Si

1. V. p. 272.

2. Voici, d'après la traduction du journal *le Temps*, comment s'exprimait M. de Puttkamer dans la *Taeglische Rundschau* du 7 octobre 1911.

« A mon avis, une rectification de la frontière du Cameroun est la seule compensation qui nous procurera d'indéniables avantages, mais bien entendu, il ne saurait être question d'une cession de tout le nord du Ca-

l'on avait pu en douter, la lecture des notes officieuses qui paraissaient tous les jours aurait suffi à dissiper le doute :

« Les déclarations de la presse concernant l'affaire du Maroc, disait, le 12 octobre, la *Gazette de Cologne*, montrent que toute la nation allemande réclame une compensation qui offre un avantage réel à l'Allemagne,

meroun. Ce que la France veut nous offrir au Congo ne vaudra jamais ce que nous possédons dans l'Adamaoua et dans les montagnes de Mandara, probablement riches en or. Je vais plus loin : le Congo tout entier ne nous payerait pas d'une renonciation à l'Adamaoua. »

. . . .

« Arrivons à la question des chemins de fer. Si on veut s'arrêter aux montagnes de l'Adamaoua, si on veut passer le Benoué, il faudra toujours faire halte à Mora, la capitale du Mandara. Ce doit être le terminus nord de la ligne. Il n'y a rien à aller chercher au delà de ce point. Le commerce du Tchad ne vaut pas le papier que l'on a noirci pour le faire connaître au public. J'ai peine à croire que le gouvernement français puisse attacher un grand prix à ces territoires du Tchad. Je comprendrais tout aussi peu que nous réclamions une partie du bassin du Congo. Nous n'avons pas besoin d'être riverains du Congo. Nous n'avons pas besoin de rejoindre nos possessions de l'Est africain ou d'avoir une plus longue région sur l'Atlantique. Nous avons seulement besoin d'avoir au Cameroun une frontière qui soit plus intelligemment dessinée et qui suive autant que possible les cours d'eau.

« J'ai tenu à examiner de sang-froid cette question de la cession du nord du Cameroun. Je ne puis conseiller que de maintenir le *statu quo* et de prendre aussi peu que possible du Congo. »

Le 12 octobre, M. de Puttkamer revenait à la charge dans le même journal : « Ne prenons pas le Congo, concluait-il, car l'acquisition d'une partie de ce pays représente pour le Cameroun une charge de quelques millions de marks chaque année. Réclamons Binder, Lamy, Léré et qu'on étende notre frontière jusqu'au bras droit de l'Ogooué. »

et non pas un dédommagement purement apparent et dénué de valeur. Il y a lieu de penser que le gouvernement partage cette opinion et ne négociera que dans ce sens. »

Le jour où fut signée la dernière lettre explicative relative au Maroc, la pensée du gouvernement allemand était donc, comme au mois d'août, de réclamer à la France des deux côtés de la Sangha une « tranche » de son empire équatorial africain au moins aussi large que celle prévue par le programme du 30 août. Le 15 octobre, le chancelier faisait, à Hubertusstock, son rapport à l'empereur Guillaume II, et, quelques heures après, s'engageait à Berlin la première conversation des négociateurs sur la question de la compensation.

* * *

On devine aisément que M. J. Cambon, lorsqu'il reprit le chemin de la Wilhelmstrasse, muni des nouvelles instructions du gouvernement français, devait se demander avec une certaine anxiété quel accueil M. de Kiderlen-Waechter allait faire à ses offres réduites. Le secrétaire d'État allemand, qui ne passe pas pour un modèle de patience, ne chercha pas, en effet, à masquer son désappointement sous des fleurs de rhétorique. Il refusa tout net d'examiner les propositions sur lesquelles M. Cambon voulait s'expliquer. Son point de vue n'avait pas varié depuis le mois d'août. L'Allemagne recevrait des deux côtés de la Sangha et, au sud, jusqu'à l'Ogooué et l'Alima, un ter-

ritoire qui atteindrait la mer d'un côté, l'Oubangui et le Congo de l'autre, ou les pourparlers seraient rompus.

M. J. Cambon, effrayé, transmit cette réponse à Paris, avec son impression. Pour lui, il lui paraissait impossible de rien conclure si l'on ne revenait pas au programme du 30 août.

Mais M. de Selves et M. Lebrun tinrent ferme. Pas de coupure. Toutes les concessions possibles seraient envisagées et examinées, pourvu qu'elles préservassent la continuité de l'empire africain de la France[1].

Le 18, M. Cambon revoit M. de Kiderlen-Waechter. La négociation reste stationnaire. Aucun des négociateurs ne cède. On est, ou l'on croit être, dans une impasse. La presse allemande redevient pessimiste. Les journaux pangermanistes attaquent le gouvernement. Au Reichstag, qui rentre ce jour-là, le mécontentement grandit et se fait bruyant. Tous les partis déposent des demandes d'interpellation. Le chancelier refuse d'y répondre sur-le-champ. Il ne se dérobe pas à la discussion. Il tient pour « pleinement justifié le désir du Reichstag », mais il ne croit pas le moment venu de lui donner satisfaction. « A mon avis, conclut-il, le

1. « Le principe de la compensation admis, il (le gouvernement) a veillé d'abord à ce que les cessions portent le moins possible sur cette partie de la colonie qu'il considère comme la plus intéressante par sa proximité de la côte et par ses possibilités d'avenir, j'entends dire le Gabon et le Moyen-Congo jusqu'à la Sangha. Il s'est efforcé, en second lieu, de sauvegarder au mieux la grande voie de pénétration vers le centre africain, constituée par les fleuves Congo, Oubangui, Gribingui, Chari, qui forme en quelque sorte comme l'épine dorsale de notre possession. » (Discours de M. Lebrun à la Chambre des députés, le 14 décembre 1911.)

Reichstag ne se séparera pas sans avoir discuté la politique extérieure. » Cette déclaration apaise l'effervescence. Le Reichstag, qui devait être renouvelé en janvier, craignait de ne pas entendre avant les élections, les explications du gouvernement. Cette crainte bannie, il peut aborder en toute sécurité son ordre du jour.

Le 19 octobre, nouvel et décisif entretien à la Wilhelmstrasse. Une double surprise attend M. Cambon. L'accueil de M. de Kiderlen-Waechter, le ton de ses premières phrases diffèrent de l'accueil et du ton des précédentes conversations, jusqu'alors si « pénibles ». Le secrétaire d'État est devenu conciliant. Il assure l'ambassadeur de son désir d'aboutir le plus rapidement possible. Le gouvernement allemand ne recherche nullement une solution inacceptable pour l'opinion publique française. Il doit tenir compte cependant de l'opinion allemande, des nécessités de sa politique intérieure et coloniale. N'y aurait-il pas moyen de concilier les deux points de vue ? Que demande, essentiellement, l'Allemagne ? Le double accès à la mer, au sud de la Guinée espagnole, et au Congo et à l'Oubangui. Qu'est-ce qui révolte l'opinion publique en France ? La *coupure*, c'est-à-dire l'abandon sur une grande longueur de la rive droite des deux fleuves.

M. de Kiderlen-Waechter, le doigt sur la carte, précise sa pensée. Il y aurait peut-être une solution intermédiaire qui donnerait satisfaction aux deux parties. Elle consisterait à restreindre tellement l'étendue de la *coupure*, que la *coupure*, pourrait-on dire, n'existerait plus. Il s'agissait jusque-là de plusieurs centaines de kilomètres de la rive droite du Congo et de l'Oubanghi. Eh bien ! l'Allemagne ne demande plus, en

dehors de l'accès à la mer, sur lequel on est d'accord, que deux bandes de territoire se dirigeant, en se rétrécissant, de l'ouest à l'est vers les deux fleuves, de manière à atteindre ceux-ci, mais sans prendre sur leur rive droite, l'une un peu au-dessous de Bangui, l'autre un peu au-dessous de leur confluent, plus de quelques kilomètres. Deux antennes partiraient de la frontière rectifiée du Cameroun, et ce serait l'extrémité orientale de ces deux antennes qui assurerait à la colonie allemande l'accès au fleuve demandé.

Ainsi on éviterait la *coupure* repoussée par la France ; on ne se trouverait plus en présence que de deux *piqûres*, qui ne briseraient pas l'unité de l'Afrique équatoriale française. L'Allemagne accorderait tous les droits de passage désirés à travers ces deux antennes, et les communications étant assurées surtout par la voie fluviale, rien ne serait changé, en réalité, à la situation actuelle respective des possessions françaises de la côte et des territoires de l'Oubangui-Chari et du Tchad.

M. J. Cambon, ravi, entrevoyant la fin de ces interminables négociations, transmit immédiatement à Paris les nouvelles offres de l'Allemagne. M. Caillaux réunit ses collègues le 20 au matin, et le principe des deux piqûres fut accepté.

On pouvait donc légitimement penser que l'accord serait bientôt signé. « Il est de fait, constate la *Gazette de Francfort* du 22 octobre, qu'on s'est entendu sur tous les principaux points relatifs aux compensations et que la conclusion du traité est imminente. Désormais on ne peut plus douter du résultat. » Cette opinion dans un journal qui s'était fait remarquer jusque-là par sa prudence, valait d'être retenue.

Cette question des cessions territoriales et de leur étendue, la position des deux piqûres exigèrent néanmoins encore deux entretiens à Berlin. Le 22 octobre quelques difficultés surgirent encore.

D'abord M. de Kiderlen-Waechter n'était pas content de certaines « indiscrétions » de la presse française. Les précisions publiées à Paris lui avaient valu de vives attaques. Les conservateurs se plaignaient de l'exiguïté des compensations. Dans la *Post*, le député Liebert écrivait : « L'Allemagne n'a gagné pendant ce temps [1] que les deux îles Samoa, l'archipel des Carolines, moyennant un payement de 22 millions de marks, et le port de Kiao-Tchéou pris à bail pour quatre-vingt-dix-neuf ans. » L'hostilité contre le gouvernement renaissait au Reichstag. Ces « indiscrétions » rendaient les pourparlers difficiles, en compromettaient le succès final. Bref, il fallait que cela cessât.

M. de Kiderlen-Waechter se plaignait encore de la demande formulée par le gouvernement français en vue de déplacer une des *piqûres*, et de la solution proposée pour la question des sociétés concessionnaires.

Toutes ces difficultés s'aplanirent pourtant.

Le 25 octobre, les deux négociateurs sont d'accord sur tous les points de la compensation. On n'a plus semble-t-il, qu'à parapher le texte arrêté en commun, puis à échanger les signatures.

Mais alors M. de Kiderlen-Waechter soulève une nouvelle question, qui risque, en vue du port, d'amener le naufrage de toute la négociation.

1. Pendant que la France formait son empire colonial.

*
* *

Vers le 25 octobre, on put remarquer, dans la presse allemande, un accès nouveau et inexpliqué de pessimisme. Quelques journaux annonçaient un arrêt prochain et définitif des négociations. D'autres reproduisaient avec une complaisance, où l'on voyait une intention, les protestations véhémentes de la *Société coloniale* contre l'abandon de ce qu'elle appelait les droits de l'Allemagne au Maroc. Ce pessimisme ne fit que s'accroître les jours suivants. En réalité, on se perdait en conjectures plus ou moins vraisemblables sur ses origines.

Ce n'est que quelque temps seulement après la signature des conventions que l'on connut la vérité : le 26 octobre, s'étant mis d'accord avec le chancelier, *M. de Kiderlen-Waechter avait soulevé inopinément la question du droit de préemption de la France sur le Congo belge*[1].

1. Le droit de préemption de la France sur le Congo belge remonte aux origines de l'Etat indépendant du Congo. Le premier texte qui l'a consacré consiste en deux lettres échangées entre M. Strauch, président de l'Association internationale du Congo, et Jules Ferry. L'Acte de Berlin du 13 février 1885, qui créa l'Etat indépendant, le reconnut implicitement en réservant les engagements résultant des conventions particulières passées par l'Association avec les puissances. Un arrangement du 5 février 1895 en régla les conditions d'exercice entre la France et la Belgique. Enfin, lorsqu'en vertu du traité de cession du 28 novembre 1907 et de l'acte additionnel à ce traité

La gravité, l'importance de cette demande nouvelle sautaient aux yeux. Jamais jusqu'alors, M. de Kiderlen-Waechter ne s'y était arrêté. A la vérité, au mois d'août, on y avait peut-être pensé ; ne l'eût-on pas dit, qu'en Belgique on ne s'y était pas trompé. La demande de l'Allemagne visant tout le Congo français et le Gabon y avait été connue et y avait soulevé une vive émotion. On s'était demandé si cette cession de territoire, au cas où la France la consentirait — ce que l'on ignorait encore — entraînerait *ipso facto*, implicitement, la cession à l'Allemagne du droit de préemption de la France. Les jurisconsultes belges, consultés, avaient répondu négativement.

Mais l'opinion belge avait été fort peu rassurée. Même s'il n'y avait pas cession formelle du droit de

du 5 mars 1908, la Belgique eut annexé l'Etat indépendant, le gouvernement français négocia avec le cabinet belge un nouveau texte réglementant son droit de préemption. Ces négociations aboutirent à l'arrangement du 23 décembre 1908, dont voici les dispositions:

ARTICLE PREMIER. — *Le Gouvernement belge reconnaît à la France un droit de préférence sur ses possessions congolaises, en cas d'aliénation de celles-ci à titre onéreux, en tout ou en partie.*

Donneront également ouverture au droit de préférence da la France et feront, par suite, l'objet d'une négociation préalable entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement belge, tout échange des territoires congolais avec une puissance étrangère ; toute concession, toute location desdits territoires, en tout ou en partie, aux mains d'un État étranger ou d'une compagnie étrangère investie de droits de souveraineté.

ART. 2. — *Le Gouvernement belge déclare qu'il ne sera jamais fait de cession, à titre gratuit, de tout ou partie de ces mêmes possessions.*

ART. 3. — *Les dispositions prévues aux articles ci-dessus s'appliquent à la totalité des territoires du Congo belge.*

préemption de la France, la contiguïté du Congo belge avec une colonie allemande dont la frontière devait courir — on le croyait à cette époque — le long de la rive du fleuve sur plusieurs centaines de kilomètres, lui apparaissait, suivant une expression anglo-saxonne, éminemment *indésirable*. La moindre contestation née de cette contiguïté pouvait, en raison du voisinage des deux métropoles en Europe, devenir dangereuse. Sans doute, le gouvernement allemand prodigue actuellement les assurances les plus apaisantes. Mais les personnes changent. Que réserverait l'avenir?

Un mouvement national s'était donc dessiné, dès le mois d'août, en Belgique, en faveur de l'augmentation des moyens de défense du pays. La Belgique bénéficiait d'une neutralité perpétuelle. Cette neutralité n'avait-elle pas besoin d'être préservée contre toute agression? En même temps, un curieux revirement se produisait dans l'opinion. Le parti flamingant, à tendances germanophiles, perdait le terrain que gagnait le parti wallon ou francophile. Le gouvernement belge, sous la pression de ce mouvement, prenait, à la frontière, des mesures militaires suffisantes pour alarmer certains milieux financiers et provoquer une note explicative officieuse à Berlin[1].

Cette émotion du peuple belge n'avait fait que croître au commencement du mois d'octobre. Vers

1. Cette note parut dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* du 21 septembre. La voici :

« Il est inexact de dire que la Belgique n'a pris que d'un seul côté de la frontière des mesures militaires. Les autorités belges ont arrêté certaines décisions relatives aux forts de la frontière. Ces décisions d'ailleurs

cette époque, un nouvel incident s'était produit qui, tout d'abord, avait passé inaperçu, mais qui avait peu après, en raison même du secret dont on l'avait entouré, et des commentaires dont quelques personnes l'avaient accompagné, pris une importance exagérée et un aspect mystérieux.

On était à ce moment où la négociation marocaine allait se terminer. MM. de Selves et Lebrun s'efforçaient de diminuer l'étendue du mandat donné en août à M. Cambon, de manière à préserver l'Afrique équatoriale française de la mutilation[1]. M. Caillaux estimait que le gouvernement allemand n'accepterait pas cette modification, mais devant les protestations de l'opinion publique contre la *coupure*, s'effrayait des conséquences que cette coupure, si on était forcé de l'admettre, pourrait entraîner pour son cabinet. Que fallait-il pour pallier, dans une certaine mesure, les inconvénients de la mutilation du Congo français ? Assurer les communications entre les deux tronçons que créerait l'accord.

M. Caillaux pensa donc, sans avertir M. de Selves, à sonder le gouvernement belge sur le point de savoir si, le cas échéant, il consentirait à donner à bail à

ne sont aucunement des mesures exceptionnelles. On a également maintenu des hommes sous les drapeaux pour parer à la faiblesse des cadres. Les milieux officiels berlinois ont d'ailleurs été avisés que ces mesures avaient été prises sur toute la frontière belge. Il est inexact que les ministres de Belgique à Paris et à Berlin aient envoyé à leurs gouvernements des rapports peu rassurants sur la situation politique. Il semble que les nouvelles envoyées de Paris à ce sujet ne s'expliquent que par une manœuvre de Bourse. »

1. V. plus haut, p. 300.

la France, sur la rive gauche du Congo ou de l'Oubangui, une bande de terrain suffisante pour assurer, par la voie de terre, les communications entre la portion du Congo avoisinant la côte que la France conserverait, et les territoires de l'Oubangui-Chari et du Tchad.

M. Fondère fut chargé, à titre officieux, d'une démarche dans ce sens à Bruxelles, où il arriva dans les premiers jours d'octobre, et où il parvint à se faire présenter à M. Davignon, ministre des Affaires étrangères.

M. Davignon écouta l'officieux avec courtoisie, mais refusa nettement de répondre à la question posée :

— Nous sommes toujours prêts à engager une conversation avec la France, dit-il. Mais nous désirons rester sur le terrain officiel. Or, nous avons à Paris un représentant régulier en qui nous avons toute confiance, comme le gouvernement français a ici un représentant que nous accueillons avec égards. Leur intermédiaire me semble tout indiqué, au cas où le gouvernement français aurait quelque proposition à nous faire.

Et M. Fondère se retira.

Depuis lors des jours s'étaient écoulés, l'accord marocain avait été signé, et l'Allemagne avait renoncé à la *coupure* proprement dite. Mais la visite du financier français avait été connue de quelques personnes, et la nouvelle, se répandant peu à peu, s'était naturellement déformée et amplifiée[1].

1. M. de Marès, correspondant du *Temps* à Bruxelles, avait signalé, dès leur naissance, c'est-à-dire au commencement d'octobre, ces bruits relatifs à la visite d'un

Dans les milieux coloniaux belges, une certaine méfiance naissait maintenant à l'égard de la France. La susceptibilité belge pour tout ce qui touche aux questions congolaises est, à juste titre, très grande. Ce petit pays, actif, laborieux, entreprenant, mais perdu sur la carte d'Europe, emprunte une physionomie particulière à son immense colonie africaine. Par elle, il acquiert le rang d'une grande nation, et le souverain qui la lui donna, Léopold II, malgré ses défauts, est considéré avec raison comme un grand roi. On n'avait donc pas de peine, dans certains milieux de Bruxelles, à représenter la France comme convoitant une partie du Congo belge. « Notre voisine

financier français à Bruxelles. Revenant sur ce sujet après la signature de l'accord, voici, comment, dans *le Temps* du 7 novembre 1911, il expose les faits :

« Il y a également, dans l'opinion belge, une certaine défiance de l'attitude de la France dans cette question On a dit et répété que la France aurait voulu obtenir une compensation aux dépens de la colonie belge, et certains éléments, toujours prêts à desservir l'influence française en Belgique, n'ont pas manqué d'exploiter ces bruits pour réagir contre l'impression très profonde produite dans le pays par l'alerte militaire d'il y a deux mois et dont il résultait clairement que la menace pour la neutralité belge se dessine surtout à l'est.

« Je répète ce que j'ai dit déjà aux lecteurs du *Temps*; à aucun moment il n'y a eu une démarche officielle ou officieuse du gouvernement français auprès du gouvernement belge en vue d'un remaniement quelconque de la carte congolaise, mais on m'a affirmé de différents côtés que certaines personnalités françaises, agissant à titre absolument privé, suggérèrent à un moment donné à une personnalité politique belge l'idée de la cession à la France d'un territoire faisant face à l'emprise allemande sur le fleuve. La Belgique aurait reçu une large compensation du côté du Chari. »

La visite de M. Fondère à Bruxelles a d'ailleurs été rapportée par tous les journaux belges de l'époque.

du sud, disait-on, cherche à se dédommager à notre détriment des pertes qu'elle va subir du fait de notre voisine de l'est. »

Telles étaient les circonstances dans lesquelles se produisait l'incident soulevé par M. de Kiderlen-Waechter, le 26 octobre. Le secrétaire d'État allemand déclarait d'ailleurs que son désir d'arriver à la fin des négociations n'avait pas diminué. Plus que jamais, au contraire, il croyait l'accord nécessaire. Mais il avait, comme toujours, à tenir compte de l'opinion allemande. Or le gouvernement français avait réduit son offre primitive. M. de Kiderlen n'aurait pas abordé la question du droit de préemption sur le Congo belge s'il avait pu retourner devant le Reichstag avec une cession aussi largement comprise que celle dont on lui avait fait entrevoir la possibilité au commencement de septembre, car alors l'extension du Cameroun vers l'Oubangui aurait permis à l'Allemagne de dire son mot en cas de disparition du Congo belge. En l'état, il était obligé de prendre ses sûretés, et ce point était, en outre, d'une importance capitale pour l'Allemagne, qui avait à se préoccuper de son avenir colonial.

Cet entretien, connu à Paris dans la soirée, fut communiqué immédiatement au président du Conseil, et la journée du lendemain fut consacrée, au Quai d'Orsay, à l'examen de la nouvelle demande allemande.

Il y eut un moment d'embarras.

Écarter entièrement et *a priori* la question du droit de préemption de la France? C'était, à la veille d'en finir avec cette négociation sans fin, tout remettre en question, risquer de compromettre irrémédiablement les résultats acquis.

Céder le droit de préemption de la France purement et simplement, ou accepter de le discuter? Au point de vue français, il n'y fallait pas songer. C'eût été enlever à la France, pour le cas improbable, mais qu'il fallait prévoir, où se poserait la question du Congo belge, son moyen d'action le plus efficace. Puis, il y avait à tenir compte des intérêts anglais et belges qu'on était fermement résolu à ne pas méconnaître. Envisager certaines hypothèses dans une lettre destinée à rester secrète, c'était user d'une ruse enfantine, destinée à être rapidement dévoilée. Le souvenir de l'affaire du Luxembourg en 1867 n'était pas dissipé. Enfin, juridiquement, le cas était épineux, les jurisconsultes les plus autorisés soutenant que le droit de préemption de la France était *personnel*, par conséquent incessible. Il fallait chercher autre chose.

On chercha et l'on trouva, ou plutôt M. de Selves trouva.

Que voulait l'Allemagne? Ou, mieux, quelle ambition pouvait-elle avouer? Celle de ne pas être exclue d'un nouveau partage territorial de l'Afrique équatoriale, si jamais le statut actuel du bassin conventionnel du Congo, dans lequel se trouve le Congo, venait à être remis en question. Il y avait donc peut-être une formule qui, sans qu'elle fît allusion au droit de préemption de la France, pourrait donner satisfaction à l'Allemagne.

Le principe trouvé, la rédaction fut rapidement établie. Le jour même, M. de Selves put télégraphier aux représentants de la République à Londres et à Bruxelles le texte de l'article à insérer dans l'accord et dont on espérait que ni l'Angleterre ni la Belgique ne pourraient prendre ombrage. Il était ainsi conçu : « Dans

le cas où le statut territorial du bassin conventionnel du Congo, tel qu'il est défini par l'acte de Berlin du 26 février 1885, viendrait à être modifié du fait de l'une ou de l'autre des parties contractantes, celles-ci devraient en conférer entre elles, comme aussi avec les autres puissances signataires dudit acte de Berlin [1]. »

La réponse fut, en effet, entièrement favorable; ni à Londres ni à Bruxelles on n'avait rien à objecter.

Le conseil des ministres qui se réunit le 28 à l'Élysée adopta, à l'unanimité, la formule de M. de Selves, et M. J. Cambon fut invité à la présenter à M. de Kiderlen-Waechter comme la seule que la France pût accepter. M. Cambon remplit sa mission le jour même.

On devine la curiosité inquiète avec laquelle la réponse allemande fut attendue à Paris. Allait-on en finir ? Devrait-on abandonner tout espoir de traiter, ou, ce qui revenait à peu près au même, chercher une autre formule, rouler une fois encore cet éternel rocher de Sisyphe ?

Trois jours s'écoulèrent.

Enfin, le 31 octobre arrive un télégramme de M. J. Cambon. Le texte proposé par la France n'est pas repoussé par l'Allemagne. L'ambassadeur vient de voir M. de Kiderlen-Waechter : toute difficulté va disparaître du côté du Congo.

L'accord est donc complet, définitif ?

Pas encore...

Le télégramme de M. Cambon ne vise pas seulement le Congo. Eh quoi ! Serait-il question d'autre chose

1. C'est le texte même qui forme le dernier article de l'Accord congolais. V. aux Appendices.

encore? Oui, du Togo Il ne s'agit plus de l'attribuer à la France. Mais sous prétexte de consentir aux rectifications de frontières demandées par la France pour liquider le litige Dahomey-Togo, M. de Kiderlen-Waechter réclame la part du lion et cède un œuf contre un bœuf. Sans hésiter, on repousse cette dernière demande. Il sera toujours temps de revenir sur cette question, susceptible de faire l'objet de négociations spéciales et de recourir à l'arbitrage précédemment envisagé par les deux gouvernements.

M. J. Cambon, informé de la décision du gouvernement français, reprend encore, le 1er novembre, le chemin de la Wilhelmstrasse. Une brève discussion, et M. de Kiderlen-Waechter adopte le point de vue français : on reparlera du Togo et du Dahomey, et de leur délimitation, plus tard.

Cette fois, l'accord était complet sur le Congo comme sur le Togo. Les deux négociateurs prirent rendez-vous pour le lendemain, afin de relire le texte de l'accord lui-même et les pièces qui devaient y être annexées : lettre explicative sur les associations d'intérêts franco-allemandes et sur l'acceptation de l'arbitrage pour les différends qui pourraient survenir, contrat de bail de terrains sur les rives du Logoné, etc[1].

Le 2 novembre, dans la soirée, l'accord congolais était, en effet, paraphé par MM. Cambon et de Kiderlen-Waechter, dans le cabinet de celui-ci.

Le lendemain, au conseil des ministres qui se tint à l'Élysée sous la présidence de M. Fallières, M. de Selves fit savoir « que les négociations franco-alle-

1. V. aux Appendices, p. 339.

mandes relatives au Maroc et au Congo avaient pris fin ».

Le 4, à cinq heures et demie, dans ce même bureau du secrétaire d'État, à la Wilhelmstrasse, les deux conventions marocaine et congolaise étaient signées par les négociateurs. M. J. Cambon se rendait immédiatement après l'échange des signatures auprès de M. de Bethmann-Hollweg, chancelier de l'Empire, avec qui il avait, disent les journaux, « une longue conversation ». Le 5, à une heure de l'après-midi, M. Rognon, directeur de l'Office colonial français, qui avait, à titre de conseiller technique, assisté M Cambon dans la dernière partie des négociations, quittait Berlin avec l'original des conventions, qui étaient publiées le 6 et simultanément à Paris et à Berlin.

Cependant, en face d'Agadir, le croiseur *Berlin* montait toujours la faction de l'Allemagne!

* * *

Dès qu'il fut connu en France, l'accord du 4 novembre y produisit une impression profonde de soulagement.

Dans un discours qu'il prononça à Saint-Calais, le dimanche 5, M. Caillaux, président du Conseil, en fit une analyse qui parut répondre pendant quelque temps à l'opinion générale. La France recevait le droit d'établir son protectorat sur le Maroc, et toutes les puissances, y compris l'Allemagne, seraient traitées dans l'empire chérifien, au point de vue économique et commercial, sur un pied de parfaite égalité. Contre cette

liberté d'action, en payement d'un pareil « accroissement de forces[1] », la France cédait à l'Allemagne une partie du Congo, comme elle avait « désintéressé » quelques années auparavant l'Angleterre, l'Espagne et l'Italie. La question était de savoir si la France avait fait un marché avantageux. Le président du Conseil, énergiquement, répondait par l'affirmative.

Deux jours après, le 7 novembre, le Parlement, impatient de ses vacances prolongées, faisait sa rentrée. Comme l'opinion publique, il était heureux de voir la question extérieure définitivement éliminée de ses préoccupations. Il comptait bien examiner de près la convention qui venait d'être conclue. Quelques-uns de ses membres, reprochaient même au gouvernement d'avoir cédé un lambeau de l'empire colonial français. Les origines du « coup » d'Agadir commençaient à s'éclairer au jour des révélations. Les incidents des négociations qui venaient de se terminer, connus eux aussi, défigurés, cela va sans dire, et exploités par l'esprit de parti, formaient l'aliment des ordinaires machinations de couloir. Mais, au fond, personne ne doutait que l'accord ne fût approuvé et quelques-uns de ceux qui se répandaient le plus en récriminations se proposaient bien, le jour du scrutin, de déposer dans l'urne le bulletin blanc qui absoudrait le cabinet. « On ne repousse pas un traité avec l'Allemagne », telle était la formule politique par laquelle se concluaient généralement ces conversations préliminaires.

Brusquement, brutalement, se posa la question espa-

1. C'est la traduction à peu près littérale de l'expression allemande *Machtzuwachs*, que M. de Kiderlen-Waechter avait employée au début des négociations. V. p. 187.

gnole. Le lendemain même de la rentrée des Chambres, le journal *le Matin* publiait le texte du traité secret du 3 octobre 1904.

Ce fut presque une stupeur. A la vérité, on connaissait déjà, par de nombreuses indiscrétions de sources généralement espagnoles, les dispositions essentielles de ce fameux traité qui faisait à l'Espagne sa part au Maroc. Mais on avait, jusque-là, insisté surtout sur les restrictions qu'il imposait à la liberté d'action du cabinet de Madrid. Ainsi lorsqu'au mois de mai les troupes espagnoles avaient occupé El-Ksar et Larache, c'était aux articles qui stipulaient l'obligation pour l'Espagne de n'agir dans sa zone d'influence qu'avec l'assentiment de la France, qu'on avait fait allusion. M. Cruppi, alors ministre des Affaires étrangères, avait fait faire toutes réserves utiles à Madrid. Puis l'attention générale s'était détournée de cette face de la question marocaine. Le coup de semonce de l'Allemagne à Agadir avait retenti, et tous les regards s'étaient dirigés sur Berlin.

Au cours de l'été, le silence s'était prolongé. M. de Selves, et le gouvernement avec lui, avaient estimé qu'il fallait d'abord « liquider » l'affaire marocaine avec l'Allemagne, et l'Espagne avait été écartée, d'accord avec le cabinet de Berlin, de la conversation [1].

Voici donc que de nouvelles difficultés surgissaient, qu'il allait falloir partager avec l'Espagne cet empire chérifien où l'on n'avait acquis la liberté d'action qu'aux prix des plus lourds sacrifices ! Et ce partage était imposé à la France en vertu d'un traité secret, que n'avaient pas connu même les membres du cabinet pendant la durée duquel il avait été signé !

1. V. Chapitre premier, p. 44 et suiv.

Des circonstances dans lesquelles le traité avait été signé, de l'amitié anglaise dont il était le prix, du faisceau d'intérêts noué autour de la France, et qui l'avaient aidée à subir à son honneur, l'une des plus graves crises qu'elle ait traversées depuis 1870, il n'était plus question. M. Delcassé avait « donné » la moitié, et la plus belle moitié du Maroc, à l'Espagne. Cette pensée, accompagnée de commentaires appropriés, suffisait à troubler la joie déjà mitigée qu'avait apportée la convention de Berlin. On ne parlait plus qu'avec une sorte d'humeur des traités secrets ou de « l'abus qu'on en avait fait ».

Au milieu de cette émotion, la commission des affaires extérieures, devant laquelle la Chambre devait renvoyer la convention[1], menait une enquête sur les événements qui avaient précédé ou accompagné la conversation franco-allemande. Elle « découvrait » avec surprise que le renoncement à la côte nord du Maroc

1. Le Parlement ne fut *saisi* que de le convention relative au Congo qui, seule, contenait des échanges territoriaux. Mais en réalité, comme la convention relative au Maroc était solidaire de celle-ci, c'est toute l'affaire marocaine qui fut évoquée. Néanmoins, le vote ne porta que sur la première.

La commission des Affaires extérieures de la Chambre était ainsi composée:

Président : M. Paul Deschanel; vice-présidents: MM. Hubert, Denys Cochin, Chailley, Albin Rozet et Métin; secrétaires : MM. Paul Bluysen, Brunet (Seine), Bussat, Franklin-Bouillon, de Gontaut-Biron, Lagrosillière, Malavialle, Simon; membres : MM. Andrieux, Archambeaud, F. Carnot, Carpot, Cels, de Chambrun, Cuttoli, Damour, Jules Delafosse, Dubarle, Etienne, Gasparin, Grodet, d'Iriart d'Etchepare, de La Ferronays, de La Porte, Laroche, Le Louédec, Long, Millerand, de Moustier, de Mun, Pierre Goujon, Ellen Prévot, Réveillaud, Ribierre, Rouanet, Thivrier, Willm.

figurait déjà dans la convention publique[1] du 8 avril 1904. Elle entendait presque tous les jours le ministre des Affaires étrangères et le président du Conseil[2]. Le gouvernement, pour lui donner satisfaction, décida, d'accord avec le cabinet de Londres, la publication des clauses tenues secrètes de l'accord franco-anglais[3] relatif au Maroc et à l'Égypte, puis d'un arrangement

1. V. aux Appendices.

2. L'incident du 9 novembre aurait passé inaperçu sans une volonté tendancieuse d'en dénaturer le caractère et de saisir un prétexte pour mener une âpre campagne contre M. de Selves.

Appelé inopinément ce jour-là et contre toute prévision à la Commission des affaires extérieures et coloniales de la Chambre qui tenait sa première séance, M. de Selves y obtint le plus vif et le plus unanime succès par la précision de ses réponses sur l'accord du 4 novembre et sur les négociations difficiles qu'il avait conduites. Animé du souci de ne pas se fier exclusivement à ses souvenirs personnels sur l'attitude du Cabinet Monis lors de l'occupation de Larache et d'El Ksar par les Espagnols, M. de Selves fit appel à ceux de M. Bapst, directeur des affaires politiques et commerciales de son ministère, qui l'assistait à la séance de la Commission. M. Bapst, soit qu'il n'eût pas saisi la portée de la question posée sur ce point à M. de Selves, soit qu'il eût effectivement omis à son retour de congé de se faire renseigner sur des événements survenus alors qu'il était absent, fournit à haute voix son ministre sans hésitation et sans restrictions même de forme, des éléments inexacts de réponse.

Dès le lendemain matin, une violente polémique était engagée contre M. de Selves, taxé par les uns de félonie vis-à-vis de son prédécesseur, et de légèreté ignorante par les autres. Le ministre s'expliqua spontanément avec pièces à l'appui devant la Commission dès le 10 novembre, et sa loyauté fut reconnue par tous ceux que n'aveuglaient pas la jalousie ou l'esprit de parti. M. Bapst prit un congé et M. R. Poincaré lui a donné un successeur, se réservant de lui attribuer un poste extérieur.

3. V. aux Appendices.

franco-espagnol du 1er septembre 1905[1]. C'était une avalanche de révélations ! Entre temps, tandis que s'exaspérait la lutte de M. Caillaux contre M. de Selves, la commission adopta le rapport de M. Maurice Long, et la discussion put commencer à la Chambre le 14 décembre.

Elle dura six séances.

On entendit successivement de patriotiques avertissements de M. de Mun, un substantiel résumé des négociations de M. de Selves, puis les discours du ministre des Colonies, de M. Jaurès, de M. Charles Benoist, de MM. Abel Ferry, Millerand, Deschanel, Denys Cochin, du président du Conseil. Le 20 décembre, la liste des orateurs étant épuisée, on allait procéder au vote, lorsqu'un député lorrain, M. Lefébure, monta à la tribune et lut une déclaration qui a sa place naturelle dans les dernières pages de l'histoire des négociations franco-allemandes :

Au nom, dit-il, *de mes collègues, MM. Denis, Grandjean, Méquillet, Cuny, Marc Mathis, Camille Picard, Schmidt, Constant Verlot, Grosdidier, Maginot, Noël et au mien, députés républicains des trois départements de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de la Meuse, je tiens à faire cette courte déclaration donnant les motifs de notre abstention :*

« *Après de longues hésitations de conscience, nous n'avons pu nous résoudre à un vote que certains commentaires de l'accord franco-allemand, donnés récemment à cette tribune, permettraient d'interpréter comme un oubli du passé.*

« *Notre attitude ne peut avoir d'autre signification que celle que nous entendons lui donner.*

1. V. aux Appendices.

« Nous ne méconnaissons rien, en effet, des laborieux et patriotiques efforts de nos négociateurs ni des résultats par eux obtenus.

« Certes, nous entendons demeurer les adversaires résolus de toute politique d'agression ; mais nous ne voulons pas, en ratifiant de notre vote la convention du 4 novembre dernier, paraître souscrire à un rapprochement, qui, en l'état actuel des choses, aurait dans notre Lorraine mutilée un douloureux retentissement. »

Quelques instants après, la Chambre, par 393 voix contre 36, approuva la convention.

L'émotion, cependant, ne faisait que grandir. A l'inverse de ce qui arrive dans la plupart des interventions chirurgicales, les effets du « choc opératoire » se faisaient sentir davantage à mesure qu'on s'éloignait du moment de l'intervention. Les révélations, ou des récits que l'on décorait de ce nom, continuaient dans la presse et dans les coulisses du Parlement. Peu à peu, au milieu de ce chaos d'informations, la vérité se faisait jour. Les origines de l'accord de 1909, de son extension au Congo, l'histoire des tentatives et des échecs successifs de la politique de collaboration franco-allemande, se répandaient. Le débat s'élargissait.

Toute la politique générale de la France se trouvait en cause.

L'examen des conventions du 4 novembre par une commission sénatoriale spéciale fournit l'occasion de nouvelles et passionnées discussions. Cette commission comprenait tous les anciens présidents du Conseil, et tous les anciens ministres des Affaires étrangères membres du Sénat [1]. Elle élut pour président M. Léon Bour-

1. Voici les noms des membres de cette Commission,

geois et commença ses travaux le 23 décembre. Ses investigations portèrent sur les causes lointaines et récentes de la dernière crise franco-allemande. L'origine des traités de 1904, de l'accord de 1909, les conversations qui, à Berlin et à Kissingen, avaient précédé l'envoi du navire de guerre allemand à Agadir, les négociations qui suivirent le 1er juillet furent par elle évoquées, scrutées, pesées. Les accusations portées contre M. Caillaux d'avoir poursuivi, à côté et à l'insu du ministre des Affaires étrangères, des négociations personnelles et secrètes avec le gouvernement allemand, et d'avoir voulu, par un rapprochement général avec l'Allemagne, déplacer l'axe de la politique extérieure de la France, se précisaient et s'accentuaient parallèlement dans la presse et au sein de la commission.

Le 9 janvier, la commission entendait M. Caillaux. Comme celui-ci terminait son exposé en affirmant sur l'honneur qu'au cours de la crise il n'y avait « jamais eu de tractations politiques ou financières d'aucune sorte en dehors des négociations diplomatiques et officielles », M. Clemenceau se leva et s'adressant à M. de Selves :

— Monsieur le ministre des Affaires étrangères peut-il nous confirmer cette déclaration ? Peut-il nous dire s'il n'existe pas des pièces établissant que notre représen-

nommés par le Sénat le 22 décembre : MM. Stephen Pichon, Clemenceau, Peytral, Develle, Ratier, Poincaré, Sarrien, Milliés-Lacroix, Charles Dupuy, Ribot, Lozé, Méline, Jean Dupuy, Decrais, Baudin, de Courcel, de Lamarzelle, Bourgeois, de Las-Cases, Chautemps, d'Estournelles de Constant, Monis, Chapuis, Trouillot, Paul Strauss, d'Aunay. A la suite de la formation du Cabinet Poincaré, M. Ribot remplaça M. Bourgeois à la Présidence, et M. Pierre Baudin fut nommé rapporteur à la place de M. Poincaré.

tant à Berlin s'est plaint de l'intrusion de certaines personnes dans les relations diplomatiques franco-allemandes ?

— Messieurs, répondit M. de Selves, j'ai toujours eu un double souci : la vérité d'une part, et de l'autre le devoir que m'impose ma fonction. Je demande la permission de ne pas répondre à la question que vient de m'adresser M. Clemenceau.

Le soir même, dans une lettre où se trouvaient reproduits les termes mêmes de cette réponse, M. de Selves adressait sa démission au président de la République[1]. Deux jours après, M. Caillaux était démissionnaire, et le 13 janvier, en une seule journée, M. Poincaré constituait un nouveau cabinet.

Le 5 février, sur le rapport de M. Pierre Baudin, le Sénat entama la discussion du traité. Le débat prit six

1. Voici cette lettre :

Monsieur le Président,

Après l'incident pénible qui a marqué aujourd'hui la séance de la commission du Sénat, j'ai l'honneur de vous adresser ma démission de ministre des Affaires étrangères.

Je ne saurais en effet assumer plus longtemps la responsabilité d'une politique extérieure à laquelle font défaut l'unité de vues et l'unité d'action solidaire.

Désireux de conduire à bonne fin des négociations officielles difficiles et d'en assurer l'approbation par le Parlement, j'avais cru devoir conserver mes fonctions. Mais le double souci que j'ai de ne pas trahir la vérité et de ne pas manquer cependant à la correction que ma situation m'impose ne me permet plus de faire partie du cabinet.

Je me rappellerai toujours la bienveillance dont vous m'avez honoré dans des circonstances délicates et inoubliables pour moi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de mon profond respect.

J. de Selves.

séances. Des attaques passionnées et souvent exagérées dont le rôle de M. Caillaux fut l'objet, des questions de personne et de cabinet qui enlevèrent de leur portée à quelques discours pourtant éloquents, entre lesquels ceux de MM. Pichon, Ribot, Clemenceau se distinguèrent par leur souci d'élévation et par leur patriotisme, une impression générale se dégagea : le Sénat, comme la majorité de la France, entendait rester fidèle à une politique de paix. Mais il était également attaché aux grands principes de la politique extérieure qui s'étaient affirmés au cours des dernières années : fidélité à l'alliance russe et aux amitiés qui s'étaient groupées autour de cette alliance, et réserve courtoise à l'égard de l'Allemagne.

C'est dans cet esprit, peut-on dire, que la Haute Assemblée, le 10 février, approuva, par 222 voix contre 48, la convention du 4 novembre[1].

Deux mois plus tôt, le 27 novembre, le navire de guerre allemand avait quitté Agadir. « La tranquillité étant complète à Agadir, dit une note officieuse, et la vie et les biens des sujets allemands n'y courant plus aucun danger, le croiseur *Berlin* partira demain (28) pour l'Allemagne par la voie de Casablanca et Tanger. »

En réalité, le gouvernement allemand en maintenant le *Berlin* à Agadir trois semaines durant après la signature du traité, avait voulu laisser s'épuiser le débat sur les affaires marocaines qui s'était ouvert au Reichstag et s'apaiser l'émotion qui s'était emparée de l'Allemagne à la publication des clauses de ce traité.

1. L'échange des ratifications a eu lieu le 12 mars 1912, et la loi portant approbation de la convention a été promulguée le 15 mars 1912 au *Journal officiel de la République française*.

* * *

Tandis qu'en effet l'opinion publique française, d'abord apaisée par la conclusion de l'accord, s'inquiétait ensuite, puis s'émouvait de plus en plus profondément et des conditions au milieu desquelles s'étaient poursuivies les négociations et de l'orientation nouvelle qu'elle craignait de voir donner à la politique générale, un mouvement en sens inverse se manifestait en Allemagne.

La convention du 4 novembre fut accueillie par l'expression d'une déception à peu près unanime. Eh quoi ! C'était là tout le résultat de cette campagne diplomatique de quatre mois ! C'était pour cela, pour obtenir ces deux antennes ridiculement découpées dans le Congo français, que depuis le 1[er] juillet des marins allemands montaient la faction devant Agadir ! L'esprit berlinois, qui ne se pique pas de bienveillance, ne ménageait pas les quolibets au chancelier et surtout à M. de Kiderlen-Waechter. Vainement un long communiqué officieux du bureau Wolff offrait-il à l'admiration des Allemands une complaisante analyse des avantages obtenus. Les plus calmes parmi les journaux laissaient percer une insurmontable mélancolie. « La France, disait le prosaïque *Courrier de la Bourse*, vient de mettre la dernière pierre au grand édifice construit par elle dans le nord de l'Afrique. » « M. de Kiderlen-Waechter, concluait sans ménagement la pangermaniste *Post*, a montré en cette négociation de quatre mois qu'il n'a pas les qualités d'un homme d'État. »

Seuls, quelques organes comme la *Gazette de Francfort*, préoccupés surtout de la sécurité du lendemain et du côté économique de la crise, se félicitaient et félici-

taient le gouvernement. Leur voix se perdait dans le murmure du mécontentement général.

Un fait d'autant plus grave qu'il était plus en contradiction avec les mœurs politiques et administratives de l'Allemagne contribuait d'ailleurs à surexciter ce mécontentement. La veille même du jour de la signature du traité, M. de Lindequist, secrétaire d'Etat aux colonies, donnait sa démission [1].

Cette démission était pressentie depuis longtemps, mais jusque-là, chaque fois qu'on l'avait annoncée, un démenti officiel avait suivi. Tout le monde savait pourtant, à Berlin, que l'entente ne régnait pas entre M. de Kiderlen-Waechter et M. de Lindequist, qui passait pour acquis aux idées de M. de Puttkammer. Le secrétaire d'Etat aux colonies se souciait peu, disait-on, de voir le Cameroun atteindre le Congo belge. Il aurait préconisé un agrandissement de territoire du côté de l'Adamaoua.

En réalité, les causes de cette démission sont restées et resteront probablement toujours fort obscures. M. de Lindequist rêvait-il, comme les pangermanistes, un angrandissement territorial au Maroc même ? La coïncidence de son départ avec l'explosion de fureur des pangermanistes permettraient peut-être de le croire. Pris entre les deux groupes allemands intéressés l'un au Maroc, l'autre au Congo, devant le piètre résultat obtenu, peut-être même en l'état de promesses anté-

1. M. de Lindequist, né le 5 septembre 1862, débuta dans la carrière administrative comme fonctionnaire du ministère de l'Intérieur. Il entra ensuite dans la section coloniale (*Kolonialabteilung*) du ministère des Affaires étrangères, fut envoyé comme juge de district (Bezirksrichter) dans l'Ouest africain allemand, dont il devint gouverneur, fut nommé sous-secrétaire d'Etat, puis secrétaire d'Etat aux colonies.

rieures qu'on n'aurait pas pu tenir, il aurait été obligé de se retirer.

Vraie ou fausse, cette version qui circulait avec obstination, paraît avoir préoccupé vivement le gouvernement allemand. On en trouve la preuve dans le soin même avec lequel M. de Kiderlen-Waechter s'efforça de la détruire au cours des débats qui s'engageaient au Reichstag.

Le Parlement allemand ne fut pas, il est vrai, saisi du traité du 4 novembre, les colonies et pays de protectorat ne faisant pas, à proprement parler, partie intégrante de l'empire. Mais le 9 novembre et les jours suivants, le chancelier et M. de Kiderlen-Waechter s'efforcèrent de justifier l'action de leur diplomatie. Le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères mit à profit les débats pour faire, à la séance du 11, une déclaration catégorique :

« Il est faux dit-il, que le ministère des affaires étrangères ait fait savoir à la presse qu'il avait l'intention de réclamer des acquisitions territoriales au Maroc. Ni moi, ni aucun fonctionnaire du ministère, n'avons fait de telles déclarations aux journalistes. Il est exact que cinquante représentants de la presse pangermaniste aient tenu une réunion et qu'ils aient décidé l'annexion du Maroc. (Hilarité.) Nous avons fait dire alors aux principaux acteurs : « Soyez prudents. Vous ne pourrez faire la chose tout seuls, si le gouvernement n'est pas avec vous. »

A la commission du budget, M. de Kiderlen-Waechter continua son exposé, et entra même dans des détails confidentiels sur les conversations auxquelles avait donné lieu à Londres l'envoi du croiseur allemand à Agadir. La même préoccupation apparut dans ses

déclarations : se disculper de l'accusation d'avoir voulu occuper une partie du Maroc.

Les débats qui s'ouvrirent au Parlement anglais, le discours de sir E. Grey à la séance de la Chambre des communes du 27 novembre, suffirent à peine à dissiper la version généralement accréditée à ce sujet [1]. L'opinion allemande restait convaincue que le gouvernement impérial avait eu la pensée de ces acquisitions territoriales, qu'il avait mal mesuré les chances de succès de l'entreprise, escompté à tort la passivité de l'Angleterre.

Le temps qui passait n'effaçait pas cette impression. Au commencement de janvier 1912, un procès dont les échos se perdirent dans le bruit de la crise ministérielle française vint encore la raviver.

Le journal la *Post* avait affirmé qu'au mois de juillet M. de Kiderlen-Waechter aurait avoué à plusieurs per-

1. Les pangermanistes donnèrent d'ailleurs à M. de Kiderlen-Waechter des démentis catégoriques. La *Post* le fit même avec des précisions remarquables :

« Nous ne voyons pas comment on pourrait concilier ce qu'a dit le secrétaire d'Etat avec ce qu'écrivit jadis une gazette berlinoise.

« M. de Kiderlen est mal informé lorsqu'il affirme qu'aucun fonctionnaire du ministère n'a donné à la presse le conseil de mener une campagne en faveur d'acquisitions territoriales au Maroc. Le jour d'Agadir, un journal national berlinois reçut du ministère un avis téléphonique, lui recommandant d'insister sur le fait que nous voulions obtenir au Maroc, non pas un port d'attache, mais une colonie de peuplement. On ajouta qu'il fallait faire ressortir la richesse du pays en minerais, son climat salubre et la fécondité du sol.

« Si cette affirmation est contestée, nous donnerons le nom du journaliste et du fonctionnaire.

« Quant au meeting des cinquante journalistes, nous savons que le ministère en eut connaissance et donna le conseil d'organiser la réunion de telle manière que la presse étrangère n'en sût rien. »

sonnes et notamment à M. Klaas, président de la Ligue pangermaniste, son secret dessein de s'emparer d'une partie du Maroc occidental. La revue les *Grenzboten* ayant démenti cette affimation, la *Post* répliqua en la maintenant sur un ton, paraît-il, injurieux. Le rédacteur en chef de la *Post*, cité devant le tribunal des échevins de Berlin, fut acquitté [1].

Sans doute cet acquittement ne signifiait-il pas d'une manière précise que le gouvernement allemand avait résolu au début des négociations d'exiger, coûte que coûte, et même sans se préoccuper de l'attitude de l'Angleterre, une part dans le dépècement du Maroc. Mais il était acquis, ou du moins l'opinion allemande en tirait-elle cette conclusion, que les conseillers et ministres de l'empereur avaient laissé entrevoir de grandes choses, un résultat qui satisferait tous les partis, et qu'au contraire tous les partis avaient raison d'être mécontents.

Enfin et surtout l'opinion se retournait contre l'Angleterre.

L'animosité des Français contre l'Allemagne, on l'expliquait et on la comprenait. Elle était le fait de la diminution matérielle et morale de la France qui avait correspondu à un accroissement au moins équivalent de la puissance allemande. Un peu dédaigneusement, on pardonnait cet état d'esprit aux vaincus, avec, peut-être, le secret espoir que cet état d'esprit se modifierait. Mais l'Angleterre ! Voilà où était le véritable adversaire, le concurrent rencontré partout dans le monde, l'obstacle à tout accroissement du domaine colonial de l'Allemagne !

1. La *Post* fut également acquittée en appel.

Le 27 novembre, sir Edward Grey avait fait aux Communes une déclaration dont l'opinion allemande devait garder longtemps le souvenir. Le chef du Foreign Office avait expliqué les raisons et les conditions de l'intervention anglaise au mois de juillet. L'Angleterre avait souhaité sincèrement un arrangement franco-allemand sur la question marocaine. Elle avait toujours, au cours de cette longue discussion diplomatique qui venait de se terminer, donné des conseils de modération aux deux parties. Mais elle n'avait pu laisser se répandre en Allemagne cette opinion qu'elle se désintéresserait du dialogue. Les engagements que le cabinet conservateur de lord Salisbury avait pris envers la France en 1904, le cabinet libéral de M. Asquith était prêt à les tenir jusqu'au bout en 1911. L'Angleterre n'avait pas pensé un instant à faillir à sa parole.

C'est donc l'Angleterre qui avait été la « seule entrave au libre développement de l'Allemagne[1] ». C'est donc contre elle qu'il fallait accroître la puissance navale de l'Allemagne. Et la conclusion naturelle des polémiques fut le dépôt d'un double projet de loi comportant une augmentation de l'armée de terre et un nouveau programme naval. En dépit des élections au Reichstag qui ont eu lieu au début de janvier, et qui ont donné plus de cent sièges aux socialistes, le succès final de ce double projet ne fait pas de doute. Ouvrira-t-il un nouveau chapitre de l'histoire tourmentée de la croissance de l'Allemagne ? C'est le secret de l'avenir.

1. Discours de M. Heidebrandt à la séance du Reichstag du 9 novembre.

CONCLUSION

Les événements de 1911 sont trop récents, leur complexité est si grande, qu'il est bien téméraire de s'essayer à en dégager d'ores et déjà une conclusion pratique.

Il y a néanmoins, dans le récit qu'on vient de lire, des faits essentiels qui se détachent d'eux-mêmes de la masse générale des faits accessoires ou secondaires, et qui, considérés d'une certaine hauteur, apparaissent reliés par un lien logique.

A l'origine même de ces faits, se place naturellement cette double loi de l'évolution parallèle de l'Allemagne et de la France sur le terrain *mondial*. Mais tandis que l'expansion de la première était la conséquence de sa victoire de 1870, de son unité récente, l'expansion de l'autre était, en même temps que le développement continu de son activité normale, le dérivatif nécessaire au malaise *biologique* dont elle souffrait depuis sa défaite et son amputation.

Ce besoin d'expansion de la France a même pendant un certain temps, pris une telle importance, qu'oublieux de son malaise *biologique*, quelques-uns de ses dirigeants ont répondu aux avances venues d'Allemagne en vue d'une entente contre l'Angleterre, obstacle commun à l'expansion de l'une ou de l'autre.

L'échec de toutes ces tentatives d'action conjointe et solidaire entre la France et l'Allemagne a conduit à l'entente franco-anglaise, à la politique de l'équilibre européen et des alliances, aux deux plus grands groupements de nations des temps modernes : la Triple-Alliance d'un côté, la Triple-Entente de l'autre.

La crise marocaine n'est qu'un épisode de la lutte entre ces deux groupements.

L'Allemagne, exclue en 1904 du règlement de la question marocaine entre la France, l'Angleterre et l'Espagne, s'est élevée un an après contre ce règlement. Sa protestation visait un double but : faire reviser l'exclusion dont elle était l'objet, parce que cette exclusion menaçait de fermer à son expansion économique un pays ouvert et, politiquement, mesurer la cohésion et la force du groupement dont la France formait le centre, et, si possible, le briser.

Le Maroc, internationalisé en 1806, l'Allemagne avait d'abord veillé au maintien strict des principes posés dans l'Acte d'Algésiras. Puis la France, conduite peu à peu et par une ineluctable nécessité à élargir son action dans l'empire chérifien, l'Allemagne offrit de poser les bases d'une *internationalisation à deux*. Une part économique plus importante qu'aux autres nations lui serait faite, tandis que la France se verrait reconnaître une certaine prépondérance politique. Ce fut l'accord de 1909, et le commencement d'une *politique de collaboration*.

L'échec de cette formule modernisée d'action conjointe, le désappointement qui s'ensuivit en Allemagne, fut une des causes les plus importantes de la crise de 1911.

Se fiant peut-être un peu trop à de simples rapports

de cour, jugeant le moment opportun pour sonder une seconde fois l'entente franco-anglaise et peut-être avec l'arrière-pensée d'obtenir une part du Maroc, le gouvernement allemand avança « un pion sur l'échiquier marocain », sans peut-être se rendre un compte très exact de la manière dont la partie allait se jouer. Ce fut le « coup » d'Agadir.

Il n'est pas douteux que l'attitude prise par l'Angleterre au mois de juillet a été, dans une mesure qui reste à déterminer, une surprise pour le cabinet de Berlin, et qu'elle a permis de *liquider* l'affaire marocaine dans des conditions en somme à peu près acceptables pour les deux pays, étant donné la situation internationale et l'état de leur politique intérieure respective.

Les conventions du 4 novembre 1911 sont-elles le prélude d'une *liquidation* de la querelle franco-allemande ?

C'est la question qui reste posée. Elle est bien au-dessus de la question marocaine. Depuis le vœu du bon Heine : « L'amitié entre la France et l'Allemagne », la face du vieux monde a changé. Les meilleures volontés se brisent contre certains obstacles.

M. Ribot l'a dit éloquemment au Sénat : « Il y a des souvenirs qu'il n'appartient à personne d'effacer. »

APPENDICES

I

CONVENTION FRANCO-ALLEMANDE DU 4 NOVEMBRE 1911

A

Accord marocain

Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, à la suite des troubles qui se sont produits au Maroc et qui ont démontré la nécessité d'y poursuivre, dans l'intérêt général, l'œuvre de pacification et de progrès prévue par l'Acte d'Algésiras, ayant jugé nécessaire de préciser et de compléter l'accord franco-allemand du 9 février 1909, ont résolu de conclure une convention à cet effet. En conséquence, M. Jules Cambon, ambassadeur extraordinaire de la République française auprès de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, et M. de Kiderlen-Waechter, secrétaire d'État des Affaires étrangères de l'Empire d'Allemagne, après s'être commu-

niqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des dispositions ci-après :

Article premier

Le Gouvernement impérial allemand déclare que, ne poursuivant au Maroc que des intérêts économiques, il n'entravera pas l'action de la France en vue de prêter son assistance au Gouvernement marocain pour l'introduction de toutes les réformes administratives, judiciaires, économiques, financières et militaires dont il a besoin pour le bon gouvernement de l'Empire, comme aussi pour tous les règlemente nouveaux et les modifications aux règlements existants que ces réformes comportent. En conséquence, il donne son adhésion aux mesures de réorganisation, de contrôle et de garantie financière que, après accord avec le Gouvernement marocain, le Gouvernement français croira prendre à cet effet, sous la réserve que l'action de la France sauvegardera au Maroc l'égalité économique entre les nations.

Au cas où la France serait amenée à préciser et à étendre son contrôle et sa protection, le Gouvernement impérial allemand, reconnaissant pleine liberté d'action à la France, et sous la réserve que la liberté commerciale, prévue par les traités antérieurs, sera maintenue, n'y apportera aucun obstacle.

Il est entendu qu'il ne sera porté aucune entrave aux droits et actions de la Banque d'État du Maroc, tels qu'ils sont définis par l'Acte d'Algésiras.

Art. 2

Dans cet ordre d'idées, il est entendu que le Gou-

vernement impérial ne fera pas obstacle à ce que la France, après accord avec le Gouvernement marocain, procède aux occupations militaires du territoire marocain qu'elle jugerait nécessaires au maintien de l'ordre et de la sécurité des transactions commerciales, et à ce qu'elle exerce toute action de police sur terre et dans les eaux marocaines.

Art. 3

Dès à présent, si Sa Majesté le sultan du Maroc venait à confier aux agents diplomatiques et consulaires de la France la représentation et la protection des sujets et des intérêts marocains à l'étranger, le Gouvernement impérial déclare qu'il n'y fera pas d'objection.

Si, d'autre part, Sa Majesté le sultan du Maroc confiait au représentant de la France près du Gouvernement marocain le soin d'être son intermédiaire auprès des représentants étrangers, le Gouvernement allemand n'y ferait pas d'objection.

Art. 4

Le Gouvernement français déclare que, fermement attaché au principe de la liberté commerciale au Maroc, il ne se prêtera à aucune inégalité pas plus dans l'établissement des droite de douane, impôts et autres taxes que dans l'établissement des tarifs de transport par voie ferrée, voie de navigation fluviale ou toute autre voie, et notamment dans toutes les questions de transit.

Le Gouvernement français s'emploiera également auprès du Gouvernement marocain afin d'empêcher tout traitement différentiel entre les ressortissants des

différentes puissances ; il s'opposera notamment à toute mesure, par exemple à la promulgation d'ordonnances administratives sur les poids et mesures, le jaugeage, le poinçonnage, etc., qui pourraient mettre en état d'infériorité les marchandises d'une puissance.

Le Gouvernement français s'engage à user de son influence sur la Banque d'État pour que celle-ci confère à tour de rôle aux membres de sa direction à Tanger les postes de délégué dont elle dispose à la commission des valeurs douanières et au comité permanent des douanes.

Art. 5

Le Gouvernement français veillera à ce qu'il ne soit perçu au Maroc aucun droit d'exportation sur le minerai de fer exporté des ports marocains. Les exploitations de minerai de fer ne subiront sur leurs productions ou sur leurs moyens de travail aucun impôt spécial. Elles ne supporteront, en dehors des impôts généraux, qu'une redevance fixe, calculée par hectare et par an, et une redevance proportionnée au produit brut de l'extraction. Ces redevances, qui seront assises conformément aux articles 35 et 49 du projet de règlement minier annexé au protocole de la conférence de Paris du 7 juin 1910, seront également supportées par toutes les entreprises minières.

Le Gouvernement français veillera à ce que les taxes minières soient régulièrement perçues sans que des remises individuelles du total ou d'une partie de ces taxes puissent être consenties sous quelque prétexte que ce soit.

Art. 6

Le Gouvernement de la République française s'en-

gage à veiller à ce que les travaux et fournitures nécessités par les constructions éventuelles de routes, chemins de fer, ports, télégraphes, etc., soient octroyés par le Gouvernement marocain suivant les règles de l'adjudication.

Il s'engage également à veiller à ce que les conditions des adjudications, particulièrement en ce qui concerne les fournitures de matériel et les délais impartis pour soumissionner, ne placent les ressortissants d'aucune puissance dans une situation d'infériorité.

L'exploitation des grandes entreprises mentionnées ci-dessus sera réservée à l'État marocain ou librement concédée par lui à des tiers qui pourront être chargés de fournir les fonds nécessaires à cet effet. Le Gouvernement français veillera à ce que, dans l'exploitation des chemins de fer et autres moyens de transport comme dans l'application des règlements destinés à assurer celle-ci, aucune différence de traitement ne soit faite entre les ressortissants des diverses puissances, qui useraient de ces moyens de transport.

Le Gouvernement de la République usera de son influence sur la Banque d'État afin que celle-ci confère à tour de rôle aux membres de sa direction à Tanger le poste dont elle dispose de délégué à la commission générale des adjudications et marchés.

De même le Gouvernement français s'emploiera auprès du Gouvernement marocain pour que, durant la période où restera en vigueur l'article 66 de l'Acte d'Algésiras, il confie à un ressortissant d'une des puissances représentées au Maroc un des trois postes de délégué chérifien au comité spécial des travaux publics.

Art. 7

Le Gouvernement français s'emploiera auprès du Gouvernement marocain pour que les propriétaires de mines et d'autres exploitations industrielles ou agricoles, sans distinction de nationalité, et en conformité des règlements qui seront édictés en s'inspirant de la législation française sur la matière, puissent être autorisés à créer des chemins de fer d'exploitation destinés à relier leurs centres de production aux lignes d'intérêt général ou aux ports.

Art. 8.

Il sera présenté tous les ans un rapport sur l'exploitation des chemins de fer au Maroc, qui sera établi dans les mêmes formes et conditions que les rapports présentés aux assemblées d'actionnaires des chemins de fer françaises.

Le Gouvernement de la République chargera un des administrateurs de la Banque d'Etat de l'établissement de ce rapport qui sera, avec les éléments qui en seront la base, communiqué aux censeurs, puis rendu public avec, s'il y a lieu, les observations que ces derniers croiront devoir y joindre d'après leurs propres renseignements.

Art. 9

Pour éviter autant que possible les réclamations diplomatiques, le Gouvernement français s'emploiera auprès du Gouvernement marocain, afin que celui-ci défère à un arbitre désigné *ad hoc* pour chaque affaire d'un commun accord par le consul de France et par celui de la puissance intéressée ou, à leur défaut, par les deux Gouvernements de ces consuls, les plaintes

portées par des ressortissants étrangers contre les autorités marocaines, ou les agents en tant qu'autorités marocaines, et qui n'auraient pu être réglées par l'intermédiaire du consul français et du consul du Gouvernement intéressé.

Cette procédure restera en vigueur jusqu'au jour où aura été institué un régime judiciaire inspiré des règles judiciaires de législation des puissances intéressées et destiné à remplacer, après entente avec elles, les tribunaux consulaires[1].

Art. 10

Le Gouvernement français veillera à ce que les ressortissants étrangers continuent à jouir du droit de pêche dans les eaux et ports marocains.

Art. 11

Le gouvernement français s'emploiera auprès du Gouvernement marocain pour que celui-ci ouvre au commerce étranger de nouveaux ports au fur et à mesure des besoins de ce commerce.

Art. 12

Pour répondre à une demande du Gouvernement marocain, les deux Gouvernements s'engagent à provoquer la revision, d'accord avec les autres puissances et sur la base de la Convention de Madrid, des listes

1. Une note annexée à la Convention et signée des deux négociateurs indique que dans le dernier paragraphe de cet article le mot « générales » doit être intercalé entre les mots « règles » et « judiciaires ».

et de la situation des protégés étrangers et des associés agricoles au Maroc dont parlent les articles 8 et 16 de cette Convention.

Ils conviennent également de poursuivre, auprès des puissances signataires, toutes modifications de la Convention de Madrid que comporterait, le moment venu, le changement du régime des protégés et associés agricoles.

Art. 13

Toutes clauses d'accord, convention, traité ou règlement qui seraient contraires aux précédentes stipulations, sont et demeurent abrogées.

Art. 14

Le présent accord sera communiqué aux autres puissances signataires de l'Acte d'Algésiras près desquelles les deux Gouvernements s'engagent à se prêter mutuellement appui pour obtenir leur adhésion.

Art. 15

La présente Convention sera ratifiée et les ratifications seront échangées à Paris aussitôt que faire se pourra.

B

Accord congolais

Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de S. M. l'Empereur d'Allemagne, comme suite et complément de la Convention du

4 novembre 1911 relative au Maroc, et en raison des droits de protection reconnus à la France sur l'Empire chérifien, sont convenus de procéder à des échanges territoriaux dans leurs possessions de l'Afrique équatoriale et ont résolu de conclure une convention à cet effet.

En conséquence, M. Jules Cambon, ambassadeur extraordinaire de la République française auprès de S. M l'Empereur d'Allemagne, et M. de Kiderlen-Waechter, secrétaire d'État des Affaires étrangères de l'Empire d'Allemagne, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des dispositions ci-après :

Article premer

La France cède à l'Allemagne les territoires dont la limite est fixée comme il suit : la frontière partira du côté de l'Atlantique d'un point à fixer sur la rive orientale de la baie de Monda, vers l'embouchure de la Massolié; se dirigeant vers le nord-est, la frontière obliquera vers l'angle sud-est de la Guinée espagnole; elle coupera la rivière Ivondo à son confluent avec la Djoua, suivra cette rivière jusqu'à Madjingo (qui restera français) et de ce point se dirigera vers l'est, pour aboutir au confluent de la N'Goko et de la Sangha au nord d'Ouesso; la frontière partira ensuite de la rivière Sangha à un point situé au sud du centre d'Ouesso (qui reste français) à une distance de 6 kilomètres au moins et de 12 kilomètres au plus de cette localité suivant la disposition géographique des lieux. Elle obliquera vers le sud-ouest pour rejoindre la vallée de la Kandeko jusqu'à son confluent avec la Bokiba. Elle

descendra celle-ci et la Likouala jusqu'à la rive droite du fleuve Congo. Elle suivra le fleuve Congo jusqu'à l'embouchure de la Sangha, et de façon à occuper sur la rive du Congo une étendue de 6 à 12 kilomètres qui sera fixée suivant les conditions géographiques. Elle remontera la Sangha jusqu'à la Likouala aux herbes qu'elle suivra ensuite jusqu'à Botungo. Elle continuera ensuite du sud au nord selon une direction à peu près droite jusqu'à Bera N'Goko. Elle s'infléchira ensuite dans la direction du confluent de la Bodingué et de la Lobay et descendra le cours de la Lobay jusqu'à l'Oubangui au nord de Mongoumba. Sur la rive droite de l'Oubangui et suivant la disposition géographique des lieux, le territoire allemand sera déterminé de façon à s'étendre sur un espace de 6 kilomètres au moins et de 12 kilomètres au plus; la frontière remontera ensuite obliquement vers le nord-ouest, de façon à gagner la rivière Pama en un point à déterminer à l'ouest de son confluent avec le Mbi, remontera la vallée de la Pama, puis rejoindra le Logoné oriental à peu près à l'endroit où cette rivière rencontre le huitième parallèle à la hauteur de Goré. Elle suivra ensuite le cours du Logoné vers le nord, jusqu'à son confluent avec le Chari.

Art. 2

L'Allemagne cède à la France les territoires situés au nord de la limite actuelle des possessions françaises dans les territoires du Tchad et compris entre le Chari à l'est et le Logoné à l'ouest.

Art. 3

Dans le délai de six mois à compter de l'échange des

ratifications de la présente convention, une Commission technique dont les membres seront nommés en nombre égal par les deux Gouvernements français et allemand, déterminera le tracé de la frontière dont l'indication générale résulte du texte des articles 1 et 2.

Dans le délai de dix-huit mois à compter de la signature du procès-verbal des travaux de la Commission technique, il sera procédé, d'un commun accord et le plus rapidement possible, à l'abornement des frontières, conformément audit procès-verbal, ainsi qu'à la désignation et à l'abornement des terrains loués à bail au Gouvernement français, comme il est dit à l'article 8 ci-après.

Art. 4

La Commission technique et les agents chargés de l'abornement dont il est parlé dans l'article précédent pourront tenir compte d'un commun accord de la configuration du terrain et des circonstances locales, telles que par exemple la facilité de la surveillance de la frontière ou la communauté de race de la population. Ils devront autant que possible faire suivre à la frontière les limites naturelles indiquées par les cours d'eau et, dans le cas où la frontière couperait la direction des rivières, lui faire suivre la ligne du partage des eaux.

Les procès-verbaux de la Commission technique et ceux des agents d'abornement ne seront définitifs qu'après ratification des deux Gouvernements.

Art. 5

Les présents échanges de territoires sont faits dans les conditions où ces territoires se comportent au

moment de la conclusion du présent accord, c'est-à-dire à charge par les deux Gouvernements de respecter les concessions publiques et particulières qui ont pu être consenties par chacun d'eux. Les deux Gouvernements se communiqueront le texte des actes par lesquels ces concessions ont été accordées.

Le Gouvernement allemand est substitué au Gouvernement de la République française dans tous les avantages, droits et obligations résultant des actes dont il est parlé ci-dessus au regard des sociétés concessionnaires qui passeront sous la souveraineté, l'autorité et la juridiction de l'Etat allemand. Une convention spéciale réglera l'application des dispositions ci-dessus.

Il en sera de même pour l'État français au regard des concessions qui seraient situées dans les territoires qui passeront sous sa souveraineté, son autorité et sa juridiction.

Art. 6

Le Gouvernement allemand n'apportera aucun obstacle à l'exploitation, à l'entretien et aux travaux de réparation et de réfection de la ligne télégraphique française existant actuellement le long de l'Oubangui et qui restera française sur son parcours au travers du territoire allemand. Les autorités allemandes pourront transmettre leurs communications par cette ligne dans des conditions qui seront réglées ultérieurement.

Art. 7

Si le Gouvernement français désire continuer au travers du territoire allemand un chemin de fer entre le Gabon et le Moyen-Congo et entre cette dernière colonie et l'Oubangui-Chari, le Gouvernement alle-

mand n'y mettra pas obstacle. Les études ainsi que les travaux se poursuivront suivant les arrangements qui seront faits le moment venu entre les deux Gouvernements, le Gouvernement allemand se réservant de faire connaître s'il voudrait prendre une part dans l'exécution de ces travaux sur son territoire.

Si le Gouvernement allemand désire continuer sur le territoire français un chemin de fer établi au Cameroun, le gouvernement français n'y mettra pas obstacle. Les études ainsi que les travaux se poursuivront suivant les arrangements qui seront faits le moment venu entre les deux Gouvernements, le Gouvernement français se réservant de faire connaître s'il voudrait prendre une part dans l'exécution de ces travaux sur son territoire.

Art. 8

Le Gouvernement impérial cédera à bail au Gouvernement français, dans des conditions à déterminer dans un acte spécial, et en bordure sur la Bénoué, le Mayo-Kébi et en deçà dans la direction du Logoné, des terrains à choisir en vue de l'établissement de postes de ravitaillement et de magasins destinés à constituer une route d'étapes.

Chacun de ces terrains, dont la longueur sur le fleuve aux hautes eaux devra être au plus de cinq cents mètres, aura une superficie qui ne pourra pas dépasser 50 hectares. L'emplacement de ces terrains sera fixé suivant la disposition des lieux.

Si dans l'avenir le Gouvernement français voulait établir entre la Bénoué et le Logoné, au-dessus et au-dessous du Mayo-Kébi, une route ou une voie ferrée, le Gouvernement impérial n'y ferait pas obstacle. Le

Gouvernement français et le Gouvernement allemand s'entendront sur les conditions dans lesquelles ce travail pourrait être accompli.

Art. 9.

La France et l'Allemagne, désirant affirmer leurs bons rapports dans leurs possessions de l'Afrique centrale, s'engagent à n'élever aucun ouvrage fortifié le long des cours d'eau qui doivent servir à la navigation commune. Cette prescription ne s'appliquera pas aux ouvrages de simple sûreté destinés à abriter les postes contre les incursions des indigènes.

Art. 10

Les Gouvernements français et allemand s'entendront pour les travaux à exécuter en vue de faciliter la circulation des bateaux et embarcations sur les cours d'eau dont la navigation leur sera commune.

Art. 11

En cas d'arrêt de la navigation sur le Congo ou l'Oubangui, la liberté de passage sera assurée à la France et à l'Allemagne sur les territoires appartenant à l'autre nation aux points où ceux-ci toucheront ces fleuves.

Art. 12

Les deux Gouvernements de France et d'Allemagne renouvellent les déclarations contenues dans l'Acte de Berlin du 26 février 1885 et assurant la liberté commerciale et la liberté de navigation sur le Congo et les affluents de ce fleuve ainsi que sur ceux du Niger. En

conséquence, les marchandises allemandes transitant au travers du territoire français situé à l'ouest de l'Oubangui et les marchandises françaises transitant à travers les territoires cédés à l'Allemagne ou suivant les routes indiquées à l'article 8 seront affranchies de tout droit.

Un accord conclu entre les deux Gouvernements déterminera les conditions de ce transit et les points de pénétration.

Art. 13

Le Gouvernement allemand n'apportera aucune entrave au passage des troupes françaises, de leurs armes ou munitions, ainsi que de leur matériel de ravitaillement par le Congo, l'Oubangui, la Bénoué, le Mayo Kébi, ainsi que par le chemin de fer à construire éventuellement dans le nord du Cameroun.

Le Gouvernement français n'apportera aucune entrave au passage des troupes allemandes, de leurs armes et munitions ainsi que de leur matériel de ravitaillement par le Congo, l'Oubangui, la Bénoué, le Mayo Kébi et le chemin de fer à construire éventuellement de la côte à Brazzaville. Dans l'un et l'autre cas, les troupes, si elles sont purement indigènes, devront toujours être accompagnées par un gradé européen et le Gouvernement sur le territoire duquel les troupes passeront prendra toutes les mesures nécessaires pour éviter qu'une difficulté soit opposée à leur passage et pourra, au besoin, déléguer un agent pour les accompagner. Les autorités locales régleront les conditions dans lesquelles les passages de troupes se feront.

Art. 14

L'égalité de traitement pour le transport des personnes et des marchandises sera assurée aux ressortissants des deux nations sur les chemins de fer de leurs possessions du Congo et du Cameroun.

Art. 15

Le Gouvernement français et le Gouvernement allemand cesseront, à partir du jour de la cession réciproque des territoires concédés à l'Allemagne par la France et à la France par l'Allemagne, d'exercer aucune sorte de protection et d'autorité sur les indigènes des territoires respectivement cédés par eux.

Art. 16

Dans le cas où le statut territorial du bassin conventionnel du Congo, tel qu'il est défini par l'acte de Berlin du 26 février 1885, viendrait à être modifié du fait de l'une ou de l'autre des parties contractantes, celles-ci devraient en conférer entre elles, comme aussi avec les autres puissances signataires dudit acte de Berlin.

Art. 17

La présente convention sera ratifiée et les ratifications seront échangées à Paris aussitôt que faire se pourra.

C

Lettres échangées entre M. de Kiderlen-Waechter, secrétaire d'État des Affaires étrangères de l'Empire d'Allemagne et M. Cambon, ambassadeur de la République française à Berlin.

Berlin, le 4 novembre 1911.

1° *M. de Kiderlen-Waechter, Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères,*
A M. Jules Cambon, Ambassadeur de la République française à Berlin.

Mon cher Ambassadeur,

Pour bien préciser l'accord du 4 novembre 1911 relatif au Maroc et en définir la portée, j'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence que, dans l'hypothèse où le Gouvernement français croirait devoir assumer le protectorat du Maroc, le Gouvernement impérial n'y apporterait aucun obstacle.

L'adhésion du Gouvernement allemand, accordée d'une manière générale au Gouvernement français par l'article premier de ladite convention, s'applique naturellement à toutes les questions donnant matière à réglementation et visées dans l'Acte d'Algésiras.

Vous avez bien voulu me faire connaître d'autre part que, dans le cas où l'Allemagne désirerait acquérir de l'Espagne la Guinée espagnole, l'île Corisco et les îles Elobey, la France serait disposée à renoncer en sa faveur à exercer les droits de préférence qu'elle tient

du traité du 27 juin 1900 entre la France et l'Espagne. Je suis heureux de prendre acte de cette assurance et d'ajouter que l'Allemagne restera étrangère aux accords particuliers que la France et l'Espagne croiront devoir faire entre elles au sujet du Maroc, étant convenu que le Maroc comprend toute la partie de l'Afrique du Nord s'étendant entre l'Algérie, l'Afrique occidentale française et la colonie espagnole du Rio de Oro.

Le Gouvernement allemand, en renonçant à demander la détermination préalable de parts à faire à l'industrie allemande dans la construction des chemins de fer, compte que le Gouvernement français sera toujours heureux de voir des associations d'intérêt se produire entre les ressortissants des deux pays pour les affaires dont ils pourront respectivement obtenir l'entreprise.

Il compte également que la mise en adjudication du chemin de fer de Tanger à Fez, qui intéresse toutes les nations, ne sera pas primée par la mise en adjudication des travaux d'un autre chemin de fer marocain et que le Gouvernement français proposera au Gouvernement marocain l'ouverture du port d'Agadir au commerce international.

Enfin, lorsque le réseau des voies ferrées d'intérêt général sera mis à l'étude, le Gouvernement allemand demande au Gouvernement français de veiller à ce que l'Administration marocaine ait le plus réel souci des intérêts économiques du Maroc et à ce que, notamment, la déterminatiou du tracé des lignes d'intérêt général facilite, dans la mesure du possible, la jonction des régions minières avec les lignes d'intérêt général ou avec les ports appelés à les desservir.

Votre Excellence a bien voulu m'assurer que, le jour

où aura été institué le régime judiciaire prévu par l'article 9 de la convention précitée, et où les tribunaux consulaires auront été remplacés, le Gouvernement français aura soin que les ressortissants allemands soient placés sous la juridiction nouvelle, exactement dans les mêmes conditions que les ressortissants français. Je suis heureux d'en prendre acte et de faire connaître en même temps à Votre Excellence que, au jour de l'entrée en vigueur de ce régime judiciaire, après entente avec les puissances, le Gouvernement allemand consentira à la suppression, en même temps que pour les autres puissances, de ses tribunaux consulaires. J'ajoute que, dans ma pensée, l'expression « les changements du régime des protégés », portée à l'article 12 de la convention du 4 novembre 1911 relative au Maroc, implique l'abrogation, si elle est jugée nécessaire, de la partie de la convention de Madrid qui concerne les protégés et les associés agricoles.

Enfin, désireux de donner à ladite convention le caractère d'un acte destiné non seulement à écarter toute cause de conflit entre nos deux pays, mais encore à aider à leurs bons rapports, nous sommes d'accord pour déclarer que les différends qui viendraient à s'élever entre les parties contractantes au sujet de l'interprétation et de l'application des dispositions de la convention du 4 novembre et qui n'auraient pas été réglés par la voie diplomatique, seront soumis à un tribunal arbitral constitué dans les termes de la convention de La Haye du 18 octobre 1907. Un compromis devra être dressé et il sera procédé suivant les règles de la même convention, en tant qu'il n'y serait pas dérogé par un accord exprès au moment du litige.

Veuillez agréer, mon cher Ambassadeur, les assurances de ma haute considération.

Signé : DE KIDERLEN.

Berlin, le 4 novembre 1911.

2° *M. Jules Cambon, ambassadeur de la République française à Berlin,*
A M. de Kiderlen-Waechter, secrétaire d'État pour les Affaires étrangères.

Mon cher Secrétaire d'État,

J'ai l'honneur de prendre acte de la déclaration que Votre Excellence a bien voulu me faire que, dans l'hypothèse où le Gouvernement français croirait devoir assumer le protectorat du Maroc, le Gouvernement impérial n'y apporterait aucun obstacle, et que l'adhésion du Gouvernement allemand, accordée d'une manière générale au Gouvernement français par l'article premier de l'accord du 4 novembre 1911 relatif au Maroc s'applique naturellement à toutes les questions donnant matière à réglementation visées dans l'Acte d'Algésiras.

D'autre part, j'ai l'honneur de vous confirmer que, dans le cas où l'Allemagne désirerait acquérir de l'Espagne la Guinée espagnole, l'île Corisco et les îles Elobey, la France est disposée à renoncer en sa faveur à exercer les droits de préférence qu'elle tient du traité du 27 juin 1900, entre la France et l'Espagne. Je suis heureux par ailleurs de recevoir l'assurance que l'Allemagne restera étrangère aux accords particuliers que la France et l'Espagne croiront devoir faire entre elles

au sujet du Maroc, étant convenu que le Maroc comprend toute la partie de l'Afrique du Nord s'étendant entre l'Algérie, l'Afrique-Occidentale française et la colonie espagnole du Rio de Oro.

Je me plais aussi à vous informer que, le Gouvernement allemand renonçant à demander la détermination préalable de parts à faire dans l'industrie allemande dans la construction des chemins de fer, le Gouvernement français sera toujours heureux de voir des associations d'intérêt se produire entre les ressortissants des deux pays, pour les affaires dont ils pourront respectivement obtenir l'entreprise.

Vous pouvez également tenir pour certain que la mise en adjudication du chemin de fer de Tanger à Fez, qui intéresse toutes les nations, ne sera primée par la mise en adjudication d'aucun autre chemin de fer marocain et que le Gouvernement français proposera au Gouvernement marocain l'ouverture du port d'Agadir au commerce international.

Enfin, lorsque le réseau des voies ferrées d'intérêt général sera mis à l'étude, le Gouvernement français veillera à ce que l'Administration marocaine ait le plus réel souci des intérêts économiques du Maroc et à ce que, notamment, la détermination du tracé des lignes d'intérêt général facilite dans la mesure du possible la jonction des régions minières avec les lignes d'intérêt général ou avec les ports appelés à les desservir. Votre Excellence peut également compter que le jour ou aura été institué le régime judiciaire prévu par l'article 9 de la convention du 4 novembre 1911 relative au Maroc, et où les tribunaux consulaires auront été remplacés, le Gouvernement français aura soin que les ressortissants allemands soient placés sous la juridiction

nouvelle exactement dans les mêmes conditions que les ressortissants français.

Je suis heureux d'autre part de prendre acte qu'au jour de l'entrée en vigueur du nouveau régime judiciaire, après entente avec les puissances, le Gouvernement allemand consentira à la suppression, en même temps que pour les autres puissances, de ses tribunaux consulaires. Je prends acte également que dans la pensée de Votre Excellence l'expression : « le changement du régime des protégés » portée à l'article 12 de la convention précitée implique l'abrogation, si elle est jugée nécessaire, de la partie de la convention de Madrid qui concerne les protégés et associés agricoles.

Enfin désireux de donner à la convention du 4 novembre 1911 relative au Maroc le caractère d'un acte destiné non seulement à écarter toute cause de conflit entre nos deux pays, mais encore à aider à leurs bons rapports, nous sommes d'accord pour déclarer que les différends qui viendraient à s'élever entre les parties contractantes au sujet de l'interprétation et de l'application des dispositions de ladite convention et qui n'auraient pu être réglés par la voie diplomatique, seront soumis à un tribunal arbitral constitué dans les termes de la convention de La Haye du 18 octobre 1907.

Un compromis devra être dressé et il sera procédé suivant les règles de la même convention, en tant qu'il n'y serait pas dérogé par un accord exprès au moment du litige.

Veuillez, etc...

Signé : Jules Cambon.

Berlin, le 4 novembre 1911.

3° *M. de Kiderlen-Waechter, secrétaire d'État pour les Affaires étrangères,*
A M. Jules Cambon, ambassadeur de la République française à Berlin.

Mon cher Ambassadeur,

Pour bien préciser l'esprit dans lequel sera appliquée la convention que nous venons de signer relativement aux échanges territoriaux dans l'Afrique équatoriale, il est entendu entre les deux Gouvernements que les différends qui viendraient à s'élever entre les parties contractantes au sujet de l'application des dispositions de cette convention, seront soumis à un tribunal arbitral constitué dans les termes de la convention de La Haye, du 18 octobre 1907. Un compromis devra être dressé et il sera procédé suivant les règles de la même convention, en tant qu'il n'y serait pas dérogé par un accord exprès au moment du litige.

Cependant, si des malentendus s'élevaient entre les membres de la Commission technique, chargés de fixer la délimitation de la frontière, ces agents seraient départagés par un arbitre désigné d'un commun accord entre les deux Gouvernements et appartenant à une tierce puissance.

Le Gouvernement allemand sera toujours heureux de voir des associations d'intérêt se produire entre les ressortissants des deux pays pour les affaires qu'ils entreprendraient dans les possessions françaises et allemandes qui font l'objet de la convention de ce jour.

Il est entendu que l'application de ladite convention

sera faite suivant les règles prévues pour celle de la convention franco-allemande du 18 avril 1908 sur la frontière Congo-Cameroun par les protocoles qui y sont annexés.

Veuillez agréer, mon cher Ambassadeur, les assurances de ma haute considération.

Signé : DE KIDERLEN.

Berlin, le 4 novembre 1911.

4° *S. E. M. Jules Cambon,*
A S. E. M. de Kiderlen-Waechter.

Mon cher Secrétaire d'État,

Pour bien préciser l'esprit dans lequel sera appliquée la convention que nous venons de signer relativement aux échanges territoriaux dans l'Afrique équatoriale, il est entendu entre les deux Gouvernements que les différends qui viendraient à s'élever entre les parties contractantes au sujet de l'interprétation et de l'application des dispositions de cette convention seront soumis à un tribunal arbitral constitué dans les termes de la convention de La Haye, du 18 octobre 1907. Un compromis devra être dressé et il sera procédé suivant les règles de la même convention, en tant qu'il n'y serait pas dérogé par un accord exprès au moment du litige.

Cependant, si des malentendus s'élevaient entre les membres de la Commission technique chargés de fixer la délimitation de la frontière, ces agents seraient départagés par un arbitre désigné d'un commun accord entre

es deux gouvernements et appartenant à une tierce puissance.

Le gouvernement français sera toujours heureux de voir des associations d'intérêt se produire entre les ressortissants des deux pays pour les affaires qu'ils entreprendraient dans les possessions françaises et allemandes qui font l'objet de la convention de ce jour.

Il est entendu que l'application de ladite convention sera faite suivant les règles prévues pour celle de la convention franco-allemande du 18 avril 1908 sur la frontière Congo-Cameroun par les protocoles qui y sont annexés.

Signé : Jules CAMBON.

D

Contrat de bail

1° Le gouvernement impérial allemand cède à bail, au gouvernement de la République française, sur la Bénoué et le Mayo Kébi, et en deçà dans la direction du Logoné, des terrains dont le nombre et les limites exactes seront indiqués ultérieurement, mais qui auront, en bordure de ces fleuves, un développement de cinq cents mètres et qui formeront un tènement d'une superficie de cinquante hectares au plus ;

2° Le bail aura une durée de quatre-vingt-dix-neuf années consécutives, à partir du moment où la décision de la Commission d'abornement fixant l'emplacement de ces terrains aura été ratifiée par les deux gouvernements par applications des articles 3 et 4 de la conven-

tion du 4 novembre 1911. Mais dans le cas où aucune des parties contractantes n'aura notifié cinq ans avant l'échéance du terme sus-mentionné de quatre-vingt-dix-neuf ans, son intention de mettre fin au présent bail, ledit bail restera en vigueur jusqu'à l'expiration d'une année à partir du jour où l'une ou l'autre des parties contractantes l'aura dénoncé ;

3° Ledit terrain sera soumis aux lois en vigueur pendant cette période dans les possessions allemandes du Cameroun ;

4° Une partie du territoire ainsi cédé à bail, et dont l'étendue n'excédera pas dix hectares, sera utilisée exclusivement pour les opérations de débarquement, d'emmagasinage et de transbordement des marchandises et pour toutes fins pouvant être considérées comme subsidiaires à ces opérations, et les seuls résidents permanents seront les personnes employées pour le service et la sécurité desdites marchandises avec leurs familles et leurs domestiques ;

5° Le gouvernement de la République française s'engage :

a) A clore la partie dudit terrain mentionné à l'article 4 du présent bail (à l'exception du côté bordant la Bénoué et le Mayo-Kébi) par un mur ou par une palissade ou par un fossé ou par toute autre sorte de clôture continue ;

b) A ne pas permettre dans ladite partie de terrain la réception ou la sortie d'aucune marchandise en contravention avec les règlements douaniers allemands. Tout acte fait en violation de cette stipulation sera considéré comme équivalent à une fraude de droits de douanes et sera puni en conséquence.

c) A ne pas vendre ni autoriser à vendre des mar-

handises au détail sur ladite partie de terrain. La vente le quantité d'un poids ou d'une mesure inférieure à 000 kilogrammes, 1 000 litres ou 1 000 mètres sera considérée comme vente au détail. Il est entendu que cette stipulation n'est pas applicable aux marchandises en transit.

d) Le Gouvernement de la République française ou ses sous-locataires ou agents auront le droit de construire sur ladite portion de terrain, des magasins, des maisons pour bureaux et tous autres édifices nécessaires pour les opérations de débarquement, d'emmagasinement et de transbordement des marchandises, et également de construire, dans la partie de l'avant-rivage de la Bénoué et du Mayo-Kébi et en deçà dans la direction du Logoné, comprise dans le bail, des quais, des ponts, des docks et tous autres ouvrages nécessaires en vue desdites opérations, pourvu que les plans de tout ouvrage à construire ainsi sur l'avant-rivage des fleuves soient communiqués pour examen aux autorités allemandes, afin que vérification puisse être faite, que ces ouvrages ne sauraient en aucune manière gêner la navigation des fleuves, ni être en opposition avec les droits des tiers, ni avec le système douanier.

e) Il est entendu que l'embarquement, le débarquement et l'emmagasinement des marchandises sur lesdites parties de terrain seront effectués à tous égards conformément aux lois alors en vigueur dans les possessions allemandes du Cameroun.

6° Le Gouvernement de la République française s'engage à payer annuellement au Gouvernement impérial allemand, le 1er janvier de chaque année, un loyer d'un franc.

7° Le Gouvernement de la République française aura

le droit de sous-louer tout ou partie des terrains faisant l'objet du présent bail, pourvu que les sous-locataires ne fassent usage de ces terrains à d'autres fins que celle stipulée dans le présent bail, et que ledit Gouvernement demeure responsable envers le Gouvernement impérial allemand de l'observation des stipulations du présent bail.

8° Le Gouvernement impérial allemand s'engage à remplir à l'égard du preneur à bail toutes les obligations qui lui incombent en sa qualité de propriétaire dudit terrain.

9° Un an avant l'expiration du présent bail dans le cas où il ne devrait pas être continué, les deux Gouvernements s'entendront pour le rachat ou la disposition des constructions ou installations diverses qui se trouveront sur les terrains loués.

10° Les terrains compris dans le bail seront arpentés et délimités.

11° Dans le cas où une différence d'opinion surgirait entre les deux Gouvernements sur l'interprétation du bail ou sur tout autre sujet se rapportant à ce bail, la question sera réglée par l'arbitrage d'un jurisconsulte d'une nationalité tierce, désigné d'accord par les deux Gouvernements.

Fait à Berlin, le 4 novembre 1911, en double exemplaire.

Signé : (*L. S.*) Jules CAMBON.
Signé : (*L. S.*) KIDERLEN.

II

LE PARTAGE DU MAROC
ET LES ENTENTES AVEC L'ANGLETERRE ET L'ESPAGNE

A

Entente avec l'Angleterre

La question marocaine a été réglée le 8 avril 1904 entre la France et l'Angleterre par la convention connue qui consacrait publiquement l'*entente cordiale*.

L'article 7 de cette convention s'exprimait ainsi :

Afin d'assurer le libre passage du détroit de Gibraltar, les deux gouvernements conviennent de ne pas laisser élever de fortifications ou des ouvrages stratégiques quelconques sur la partie de la côte marocaine comprise entre Melilla et les hauteurs qui dominent la rive droite du Sébou exclusivement. Toutefois, cette disposition ne s'applique pas aux points actuellement occupés par l'Espagne sur la rive marocaine de la Méditerranée.

La partie de la côte sur laquelle il ne pourra être élevé de fortifications est marquée par un gros trait.

Le gouvernement britannique faisait de cette stipulation la contre-partie d'une stipulation correspondante assurant la neutralité du canal de Suez. La question du détroit de Gibraltar a toujours été considérée par l'Angleterre comme vitale au point de vue de ses intérêts. Avant tout, assurer la liberté des communications entre

la métropole et ses colonies, tel est le but poursuivi. Le gouvernement français a accepté ce point de vue en 1904. Il était la condition de la réconciliation franco-anglaise.

Mais le gouvernement français, en 1904, n'entendait pas non plus laisser l'Angleterre s'installer sur la côte nord du Maroc, à côté de l'Algérie.

Les deux pays, ayant d'autre part les relations les plus amicales avec l'Espagne, se mirent d'accord pour attribuer éventuellement à cette puissance la portion du territoire marocain où la France s'engageait à ne pas intervenir. Cet accord était annoncé par l'article 8 de l'arrangement public :

Les deux gouvernements, s'inspirant de leurs sentiments sincèrement amicaux pour l'Espagne, prennent en particulière considération les intérêts qu'elle tient de sa position géographique et de ses possessions territoriales sur la côte marocaine de la Méditerranée; et au sujet desquels le gouvernement français se concertera avec le gouvernement espagnol.

Communication sera faite au gouvernement de Sa Majesté britannique de l'accord qui pourra intervenir à ce sujet entre la France et l'Espagne.

En même temps, un arrangement additionnel, destiné à rester temporairement secret, était conclu pour régler les conditions d'un nouveau statut de l'Égypte ou du Maroc, lorsque le moment serait venu de modifier la situation de l'un et l'autre de ces deux pays.

L'arrangement secret franco-anglais du 8 avril 1904 a été publié le 24 novembre 1911.

DÉCLARATION FRANCO-ANGLAISE DU 8 AVRIL 1904

A

Clauses secrètes

ARTICLE PREMIER

Dans le cas où l'un des deux gouvernements se verrait contraint par la force des circonstances de modifier sa politique vis-à-vis de l'Égypte ou du Maroc, les engagements qu'ils ont contractés l'un envers l'autre par les articles 4, 6 et 7 de la déclaration de ce jour demeuraient intacts.

ART. 2

Le gouvernement de S. M. britannique n'a pas l'intention de proposer, quant à présent, aux puissances de modification au régime des capitulations et à l'organisation en Égypte.

Dans le cas où il serait amené à envisager l'opportunité d'introduire à cet égard en Égypte des réformes tendant à assimiler la législation égyptienne à celle des autres pays civilisés, le gouvernement de la République française ne refuserait pas d'examiner ces propositions, mais à la condition que le gouvernement de S. M. britannique accepterait d'examiner les suggestions que le gouvernement de la République française pourrait avoir à lui adresser pour introduire au Maroc des réformes du même genre.

Art. 3

Les deux gouvernements conviennent qu'une certaine quantité de territoire marocain adjacente à Melilla, Ceuta, et autres Présides, doit, le jour où le Sultan cesserait d'exercer sur elles son autorité, tomber dans la sphère d'influence espagnole, et que l'administration de la côte, depuis Melilla jusqu'aux hauteurs de la rive droite du Sébou exclusivement, sera confiée à l'Espagne.

Toutefois, l'Espagne devra au préalable donner son adhésion formelle aux dispositions des articles 4 et 7 de la déclaration de ce jour et s'engager à les exécuter.

Elle s'engagera en outre à ne point aliéner tout ou partie des territoires placés sous son autorité ou dans sa sphère d'influence.

Art. 4

Si l'Espagne, invitée à adhérer aux dispositions de l'article précédent, croyait devoir s'abstenir, l'arrangement entre la France et la Grande-Bretagne, tel qu'il résulte de la déclaration de ce jour, ne serait pas moins immédiatement applicable.

Art. 5

Dans le cas où l'adhésion des autres puissances ne serait pas obtenue au projet de décret mentionné à l'article 1er de la déclaration de ce jour, le gouvernement de la République française ne s'opposera pas au remboursement au pair, à partir du 15 juillet 1910, des dettes, garantie, privilégiée et unifiée.

B

Entente avec l'Espagne

Conformément à l'engagement qu'elle avait pris envers l'Angleterre, la France engagea des négociations avec l'Espagne, sur les principes établis par l'accord du 8 avril 1904.

Ces négociations aboutirent, le 3 octobre 1904, à la conclusion d'un traité destiné à rester temporairement secret, mais que constatait une déclaration rendue publique trois jours plus tard.

Le traité secret franco-espagnol a été divulgué le 8 novembre 1911 par le journal *le Matin*.

TRAITÉ SECRET FRANCO-ESPAGNOL DU 3 OCTOBRE 1904

Le Président de la République française et S. M. le roi d'Espagne, voulant fixer l'étendue des droits et la garantie des intérêts qui résultent pour la France de ses possessions algériennes, et pour l'Espagne, de ses possessions sur la côte du Maroc, ont décidé de conclure une convention et ont nommé à cet effet, pour leurs plénipotentiaires, savoir :

Le Président de la République française, S. E. M. Théophile Delcassé, député, ministre des affaires étrangères de la République française, etc.

Et S. M. le roi d'Espagne, S. E. M. de Léon y Castillo, marquis del Muni, son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près le Président de la République française, etc.

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pou-

voirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

I

L'Espagne adhère, aux termes de la présente convention, à la Déclaration franco-anglaise du 8 avril 1904 relative au Maroc et à l'Égypte.

II

La région située à l'ouest et au nord de la ligne ci-après déterminée constitue la sphère d'influence qui résulte pour l'Espagne de ses possessions sur la côte marocaine de la Méditerranée.

Dans cette zone est réservée à l'Espagne la même action qui est reconnue à la France par le deuxième paragraphe de l'article 2 de la Déclaration du 8 avril 1904 relative au Maroc et à l'Égypte.

Toutefois, tenant compte des difficultés actuelles et de l'intérêt réciproque qu'il y a à les aplanir, l'Espagne déclare qu'elle n'exercera cette action qu'après accord avec la France pendant la première période d'application de la présente convention, période qui ne pourra pas excéder quinze ans à partir de la signature de la convention.

De son côté, pendant la même période, la France, désirant que les droits et les intérêts reconnus à l'Espagne par la présente convention soient toujours respectés, fera part préalablement au Gouvernement du roi de son action près du sultan du Maroc en ce qui concerne la sphère d'influence espagnole.

Cette première période expirée, et tant que durera le *statu quo*, l'action de la France près du Gouvernement

marocain, en ce qui concerne la sphère d'influence réservée à l'Espagne, ne s'exercera qu'après accord avec le Gouvernement espagnol.

Pendant la première période, le Gouvernement de la République française fera son possible pour que, dans deux des ports à douanes de la région ci-après déterminée, le délégué du représentant général des porteurs de l'emprunt marocain du 12 juillet 1904 soit de nationalité espagnole.

Partant de l'embouchure de la Moulouïa, dans la mer Méditerranée, la ligne visée ci-dessus remontera le thalweg de ce fleuve jusqu'à l'alignement de la crête des hauteurs les plus rapprochées de la rive gauche de l'oued Defla. De ce point, et sans pouvoir, en aucun cas, couper le cours de la Moulouïa, la ligne de démarcation gagnera, aussi directement que possible, la ligne de faîte séparant les bassins de la Moulouïa de l'oued Inaouen de celui de l'oued Kert, puis elle continuera vers l'ouest par la ligne de faîte séparant les bassins de l'oued Inaonen et de l'oued Sebou de ceux de l'oued Kert et de l'oued Ouergha, pour gagner par la crête la plus septentrionale le djebel Moulaï-Bou-Chta. Elle remontera ensuite vers le nord, en se tenant à une distance d'au moins 25 kilomètres à l'est de la route de Fez à Ksar-el-Kebir, par Ouezzan, jusqu'à la rencontre de l'oued Loukkos, ou oued El-Kous, dont elle descendra le thalweg jusqu'à une distance de 5 kilomètres en aval du croisement de cette rivière avec la route précitée de Ksar-el-Kebir, par Ouezzan. De ce point, elle gagnera aussi directement que possible le rivage de l'océan Atlantique, au-dessus de la lagune de Ez-Terga.

Cette délimitation est conforme à la délimitation

tracée sur la carte annexée à la présente convention sous le n° 1.

III

Dans le cas où l'état politique du Maroc et le gouvernement chérifien ne pourraient plus subsister, ou si, par la faiblesse de ce gouvernement et par son impuissance persistante à amener la sécurité et l'ordre public, ou pour toute autre cause à constater d'un commun accord, le maintien du *statu quo* devenait impossible, l'Espagne pourrait exercer librement son action dans la région délimitée à l'article précédent et qui constitue dès à présent sa sphère d'influence.

IV

Le Gouvernement marocain ayant, par l'article 8 du traité du 26 avril 1860, concédé à l'Espagne un établissement à Santa-Cruz-de-Mar-Pequeña (Ifni), il est entendu que le territoire de cet établissement ne dépassera pas le cours de l'oued Tazeroualt, depuis sa source jusqu'à son confluent avec l'oued Mesa, et le cours de l'oued Mesa, depuis ce confluent jusqu'à la mer, selon la carte n° 2 annexée à la présente convention.

V

Pour compléter la délimitation indiquée par l'article premier de la convention du 27 juin 1900, il est entendu que la démarcation entre les sphères d'influence française et espagnole partira de l'intersection du méridien 14°20' ouest de Paris avec le 26° de latitude nord qu'elle suivra vers l'est jusqu'à sa rencontre avec le méridien

11° ouest de Paris. Elle remontera ce méridien jusqu'à sa rencontre avec l'oued Draa, puis le thalweg de l'oued Draa jusqu'à sa rencontre avec le méridien 10° ouest de Paris, enfin le méridien 10° ouest de Paris jusqu'à la ligne de faîte entre les bassins de l'oued Draa et de l'oued Sous, et suivra, dans la direction de l'ouest, la ligne de faîte entre les bassins de l'oued Draa et de l'oued Sous, puis entre les bassins côtiers de l'oued Mesa et de l'oued Noun, jusqu'au point le plus rapproché de la source de l'oued Tazeroualt. Cette délimitation est conforme à la délimitation tracée sur la carte numéro 2 déjà citée et annexée à la présente convention.

VI

Les articles 4 et 5 seront applicables en même temps que l'article 2 de la présente convention.

Toutefois, le Gouvernement de la République française admet que l'Espagne s'établira à tout moment dans la partie définie à l'article 4, à la condition de s'être préalablement entendue avec le sultan.

De même que le Gouvernement de la République française reconnaît dès maintenant au Gouvernement espagnol pleine liberté d'action sur la région comprise entre les degrés 26° et 27°40' de latitude nord et le méridien 11° ouest de Paris, qui sont en dehors du territoire marocain.

VII

L'Espagne s'engage à n'aliéner ni à céder sous aucune forme, même à titre temporaire, tout ou partie des territoires désignés aux articles 2, 4 et 5 de la présente convention.

VIII

Si, dans l'application des articles 2, 4 et 5 de la présente convention, une action militaire s'imposait à l'une des deux parties contractantes, elle en avertirait aussitôt l'autre partie.

En aucun cas, il ne sera fait appel au concours d'une puissance étrangère.

IX

La ville de Tanger gardera le caractère spécial que lui donnent la présence du corps diplomatique et ses institutions municipale et sanitaire.

X

Tant que durera l'état politique actuel, les entreprises de travaux publics, chemins de fer, routes, canaux, partant d'un point du Maroc pour aboutir dans la région visée à l'article 2 et *vice versa*, seront exécutées par des sociétés que pourront constituer des Français et des Espagnols.

De même, il sera loisible aux Français et aux Espagnols au Maroc de s'associer pour l'exploitation des mines, carrières, et généralement d'entreprises d'ordre économique.

XI

Les écoles et les établissements espagnols actuellement existants au Maroc seront respectés. La circulation de la monnaie espagnole ne sera ni empêchée ni entravée. Les Espagnols continueront de jouir au Maroc des droits que leur assurent les traités, conventions et

usages en vigueur, y compris le droit de navigation et de pêche dans les eaux et ports marocains.

XII

Les Français jouiront dans les régions désignées aux articles 2, 4 et 5 de la présente convention des mêmes droits qui sont, par l'article précédent, reconnus aux Espagnols dans le reste du Maroc.

XIII

Dans le cas où le gouvernement marocain en interdirait la vente sur son territoire, les deux puissances contractantes s'engagent à prendre dans leurs possessions d'Afrique les mesures nécessaires pour empêcher que les armes et les munitions soient introduites en contrebande au Maroc.

XIV

Il est entendu que la zone visée au paragraphe premier de l'article 7 de la Déclaration franco-anglaise du 8 avril 1904 relative au Maroc et à l'Égypte commence sur la côte à trente kilomètres au sud-est de Mélilla.

XV

Dans le cas où la dénonciation prévue par le paragraphe 3 de l'article 4 de la Déclaration franco-anglaise relative au Maroc et à l'Égypte aurait eu lieu, les gouvernements français et espagnol se concerteront pour l'établissement d'un régime économique qui réponde particulièrement à leurs intérêts réciproques.

XVI

La présente convention sera publiée lorsque les deux gouvernements jugeront, d'un commun accord, qu'elle peut l'être sans inconvénients.

En tout cas, elle pourra être publiée par l'un des deux gouvernements à l'expiration de la première période de son application, période qui est définie au paragraphe 3 de l'article 2.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé la présente convention et l'ont revêtue de leurs cachets.

Fait en double exemplaire à Paris, le 3 octobre 1904.

Signé : Léon y Castillo.

Signé : Delcassé.

ACCORD SECRET

FRANCO-ESPAGNOL DU 1er SEPTEMBRE 1905

Le fonctionnement du traité secret du 3 octobre fut réglé par un accord signé le 1er septembre 1905 et ainsi conçu :

1. — Police des ports

Les corps de police militaire qui devront être organisés le plus tôt possible dans les ports de l'Empire chérifien devant être formés de troupes indigènes, la France, d'accord avec l'Espagne, admet que tous les chefs, officiers et sous-officiers qui seront chargés de l'instruction et du commandement desdites troupes

dans les ports de Tetouan et de Larache, devront appartenir à la nationalité espagnole; de son côté, l'Espagne, d'accord avec la France, admet que tous les chefs, oficiers et sous-officiers qui seront chargés de l'instruction et du commandement des troupes de police dans les ports de Rabat et de Casablanca, devront être de nationalité française.

En ce qui concerne le port de Tanger, en raison des stipulations de l'article 9 du traité du 3 octobre 1904, il est convenu que la police de cette ville sera confiée à un corps franco-espagnol commandé par un Français. Ce régime sera soumis à revision, à l'expiration de la période de quinze ans, prévue à la Convention du 3 octobre 1904.

II. — Surveillance et répression de la contrebande des armes

Conformément à l'esprit de l'article 18 dudit traité, et en vue d'assurer son exécution, il est entendu que sur terre la surveillance et la répression de la contrebande des armes demeurent à la charge de la France dans la sphère de sa frontière algérienne, et à la charge de l'Espagne, dans la sphère de toutes ses places et possessions africaines.

La surveillance et la répression de cette contrebande sur mer seront confiées à une division de navires de guerre des deux puissances, qui en fixeront les types. Cette division sera commandée alternativement, pendant un an, par un officier de la marine de l'une des deux puissances, et l'année suivante par un officier de la marine de l'autre puissance, le commandement

devant être exercé la première année par un officier de la marine française.

Les deux gouvernements établiront d'un commun accord les règles à observer pour la répression de cette contrebande, lorsqu'il s'agira de l'exercice du droit de visite, dans le cas où l'exercice de ce droit serait indispensable à l'efficacité de la répression.

III. — Intérêts économiques et financiers

En vue d'assurer de part et d'autre dans le sens le plus amical l'exacte interprétation des articles 10, 11 et 12 de la Convention du 3 octobre 1904, il demeure entendu :

1° Que les entreprises de travaux publics, de chemins de fer, de routes et canaux, d'exploitation de mines et carrières, et toutes autres de caractère commercial et industriel, sur le territoire du Maroc, pourront être exécutées par des groupes constitués par des Espagnols et des Français ; les deux gouvernements s'obligent mutuellement à favoriser par les moyens dont ils disposeront la création de ces entreprises mixtes, sur la base de l'égalité des droits des associés, dans la proportion du capital engagé.

A l'expiration du délai de quinze ans, prévu par la convention du 3 octobre 1904, les deux hautes parties contractantes pourront exécuter les travaux auxquels se réfère le paragraphe précédent, conformément aux règles qu'il indique, dans leurs zones d'influences respectives.

2° Les Espagnols et les Français, ainsi que leurs établissements et écoles actuellement existants dans l'em-

pire marocain, seront respectés ; en tout cas, ils jouiront pour toujours au Maroc, dans l'exercice de leurs professions, et la réalisation de leurs opérations commerciales et industrielles en cours ou projetées, des mêmes droits et privilèges, de manière que l'état juridique des sujets et ressortissants des deux nations, soit constamment le même. Les marchandises des deux pays jouiront pour leur introduction, circulation et vente dans l'empire, d'un traitement identique. Les deux hautes parties contractantes emploieront tous les moyens pacifiques en leur pouvoir et se prêteront mutuellement leur concours auprès du sultan et du maghzen en vue d'empêcher que, présentement comme dans l'avenir, cette clause ne vienne à être modifiée par l'autorité marocaine, par suite de l'établissement de règles différentes, en ce qui concerne l'état juridique des personnes et les conditions auxquelles seront soumises les marchandises des deux nations.

3° La monnaie d'argent espagnole continuera à être librement introduite comme elle l'a été jusqu'ici dans l'empire, sans que directement ou indirectement ou à la suite d'une mesure quelconque prise ou à prendre, il puisse être porté atteinte à la liberté de l'introduction et de la circulation ainsi qu'à la valeur libératrice de ladite monnaie.

Les deux gouvernements s'obligent respectivement à ne pas laisser créer d'obstacles directs ou indirects à ce qui se trouve énoncé au paragraphe précédent, par les institutions commerciales ou industrielles organisées dans l'empire marocain par leurs sujets respectifs et à employer tous les moyens pacifiques dont chacun d'eux dispose pour que des participations dans le ca-

pital et les travaux de toutes les entreprises publiques soient offertes aux sujets des deux nations.

4° Les gouvernements espagnol et français étant d'accord sur la nécessité de créer au Maroc un établissement de crédit sous la dénomination de Banque d'État ou toute autre, établissement dont la présidence sera réservée à la France en raison du plus grand nombre d'actions souscrites par elle, s'entendent également sur les points suivants :

a La participation en actions de toutes espèces et les parts de bénéfice à réserver à l'Espagne seront supérieures à la part de chacune des autres puissances prises séparément, la France exceptée ;

b) Le personnel espagnol de l'administration de cet établissement et de celle de ses dépendances, sera proportionnel à la part de capital souscrit par l'Espagne ;

c) Cet établissement pourra se charger de travaux et de services publics dans l'empire du Maroc, avec l'assentiment ou en vertu d'un accord avec le sultan. Il pourra soit les exécuter directement soit les transférer à d'autres groupes ou entreprises. Toutefois, pour l'exécution de tous ces travaux et services publics, les stipulations des paragraphes ci-dessus *a* et *b* devront être observées.

5° Les deux gouvernements espagnol et français augmenteront d'un commun accord le nombre actuel des sujets espagnols délégués dans le service des douanes de l'empire, réorganisé en garantie de l'emprunt contracté en dernier lieu par le sultan auprès des banques françaises, emprunt dans lequel se trouve englobé l'emprunt contracté antérieurement par Sa Majesté chérifienne auprès des banques espagnoles.

IV

Les deux puissances s'engagent à observer cet accord, même dans le cas où les stipulations de l'article 17 de la convention de Madrid de 1880 viendraient à être étendues à toutes les questions d'ordre économique et financier. Elles s'efforceront par leur action pacifique constante auprès du sultan et du maghzen d'assurer l'accomplissement loyal de tout ce que stipule le présent accord.

En outre, l'Espagne étant fermement décidée à marcher complètement d'accord avec la France, au cours des délibérations de la conférence projetée, et la France se proposant d'agir de même avec l'Espagne, il demeure convenu entre les deux gouvernements qu'ils s'aideront mutuellement et procéderont d'un commun accord dans lesdites délibérations, en ce qui concerne les stipulations de la convention du 3 octobre 1904, dans son interprétation la plus large et la plus amicale, comme en ce qui concerne les différents objets du présent accord.

Ils s'engagent enfin à se prêter réciproquement le concours pacifique le plus entier sur toutes les questions d'ordre général concernant le Maroc, ainsi que le comporte la cordiale et amicale entente qui existe entre eux par rapport aux affaires de l'empire chérifien.

On sait que la France et l'Espagne négocient actuellement (avril 1912) la mise au point de ces deux derniers instruments diplomatiques et leur adaptation aux nouvelles éventualités prévues par les conventions

franco-allemandes du 4 novembre 1911. Ces négociations ont pour objets principaux : 1° L'établissement du régime intérieur des deux zones; 2° Des compensations territoriales réclamées par la France comme prix des sacrifices consentis par elle pour libérer le Maroc de l'hypothèque internationale et des rectifications de la frontière nord des deux zones.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES *

* Courtes notices biographiques aux pages marquées d'un astérisque

TABLE DES MATIÈRES

Imprimerie de J. Dumoulin, à Paris. 127.4.12


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 15 16 02 12 005 3